



Bibliothèque et  
Archives Canada

Library and  
Archives Canada

# Format **MARC 21**

pour les vedettes d'**autorité**

COMPRENANT LES LIGNES DIRECTRICES POUR L'INDICATION DU CONTENU

**Édition consolidée 2011**  
**(Édition 1999 avec mises à jour 1 à 13)**

Préparé par  
**Network Development and MARC Standards Office**  
**Library of Congress**

En collaboration avec  
**Normes, Bibliothèque et Archives Canada**

*Version française établie par : Normes, Bibliothèque et Archives Canada*

**LIBRARY OF CONGRESS**  
**CATALOGING DISTRIBUTION SERVICE / WASHINGTON**

---

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA**  
**OTTAWA**

2011

En vente auprès de :

**Éditions et Services de dépôt**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Canada

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-567-7757

Internet : <http://publications.gc.ca>

N° de catalogue : SN3-40/4-2011F

ISBN 978-0-660-97432-3

Droit d'auteur © 2011 par la Library of Congress sauf pour les États-Unis.

Droit d'auteur © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2011), représentée par Bibliothèque et Archives Canada.

Cette publication peut être reproduite sans autorisation dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Le présent document est une publication à feuilles mobiles destinée à recevoir des mises à jour qui remplaceront certaines pages ou s'ajouteront aux pages actuelles. Le texte de base a été publié en février 1999. Ce document remplace l'édition de mars 1994 et les trois mises à jour du *USMARC FORMAT for Authority Data* de même que l'édition 1994 et les six modifications du *Format de communication du MARC canadien pour les vedettes d'autorité*.

Mise à jour no 13 (octobre 2011) est interclassée avec le texte de base (octobre 1999), tel qu'il a été modifié dans le cadre de la Mise à jour no 12 (octobre 2010), la Mise à jour no 11 (février 2010), la Mise à jour no 10 (octobre 2009), la Mise à jour no 9 (octobre 2008), la Mise à jour no 8 (octobre 2007), la Mise à jour no 7 (octobre 2006), la Mise à jour no 6 (octobre 2005), la Mise à jour no 5 (octobre 2004), la Mise à jour no 4 (octobre 2003), la Mise à jour no 3 (octobre 2002), la Mise à jour no 2 (octobre 2001) et la Mise à jour no 1 (octobre 2000).

## Sommaire

### INTRODUCTION

Renseignements généraux

Portée du format d'autorité

Types de notices d'autorité

Types de vedettes

Usage de vedettes dans les notices d'autorité

Usage de la vedette dans les structures d'autorité

Renseignements sur le traitement des collections

Composantes des notices d'autorité

Description des parties d'une notice

Notices d'autorité comprenant plusieurs caractères d'écriture

Possibilité de répéter les zones et les sous-zones

Liaison des zones

Caractère de remplissage et valeurs associées

Constantes d'affichage

Responsabilité à l'égard du contenu de la notice

Exigences des niveaux des notices

Organisation du présent document

Parties principales

Sections de renseignements généraux

Composantes des descriptions détaillées

Conventions typographiques

Normes et autres documents connexes au présent format

Normes nationales et internationales

Normes MARC et autres publications connexes

Documentation remplacée

Gestion de la documentation

### LISTE DES ZONES

### GUIDE ET RÉPERTOIRE

### ZONES DE CONTRÔLE DE LONGUEUR VARIABLE

00X Zones de contrôle-Renseignements généraux

001 Numéro de contrôle

003 Identité du numéro de contrôle

005 Date/heure de la dernière transaction

008 Éléments de données de longueur fixe

# Sommaire

## ZONES DE DONNÉES DE LONGUEUR VARIABLE

01X-09X Numéros et codes

Noms et termes-Sections de renseignements généraux

X00 Noms de personnes

X10 Noms de collectivités

X11 Noms de réunions

X30 Titres uniformes

X48 Termes chronologiques

X50 Noms communs

X51 Noms géographiques

X55 Termes de genre/forme

X80 Subdivisions générales

X81 Subdivisions géographiques

X82 Subdivisions chronologiques

X85 Subdivisions de forme

1XX Vedettes

Rappels et renvois-Renseignements généraux

2XX-3XX Renvois complexes de vedettes-matières

4XX Rappel de renvoi «voir»

5XX Rappel de renvoi «voir aussi»

64X Traitement de collection

663-666 Renvois complexes de vedettes de nom

667-68X Notes

7XX Liaisons des vedettes

8XX Emplacement et caractères graphiques alternatifs

**ANNEXE A** - Sous-zones de contrôle

**ANNEXE B** - Exemples de notices de niveau complet

**ANNEXE C** - Notices comprenant plusieurs caractères d'écriture

**ANNEXE D** - Liste alphabétique des vedettes ambiguës

**ANNEXE E** - Articles définis et indéfinis initiaux

**ANNEXE F** - Modifications de format

**ANNEXE G** - Sources des codes des organismes

# Introduction

Les cinq formats de communication MARC 21, soit le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*, le *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*, le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*, le *Format MARC 21 pour les données de classification* et le *Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*, constituent des normes largement utilisées pour la représentation et l'échange de données lisibles par machine, de renseignements bibliographiques, d'autorité, de fonds, de classification et de données de renseignements communautaires.

Une notice MARC comprend trois éléments : la structure de la notice, la désignation de contenu et contenu de données de la notice. La **structure de la notice** constitue la mise en oeuvre de la norme internationale *Format pour l'échange d'information* (ISO 2709) et son équivalent aux États-Unis, *Bibliographic Information Interchange* (ANSI/NISO Z39.2). La **désignation de contenu** – les codes et les conventions établies explicitement pour identifier et préciser davantage les éléments de données dans une notice et pour prendre en charge la manipulation de ces données – est définie par chacun des formats MARC. Le **contenu** des éléments de données d'une notice MARC est habituellement défini par des normes qui ne font pas partie des formats. On peut citer en guise d'exemples la *Description bibliographique internationale normalisée* (ISBD), les *Règles de catalogage anglo-américaines*, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH) ou d'autres règles de catalogage, des thésaurus par sujet et des systèmes de classification utilisés par l'organisme qui crée une notice. Le contenu de certains éléments de données codés est défini dans les formats MARC (p. ex., le Guide, la zone 008).

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu* définit les codes et les conventions (les étiquettes, les indicateurs, les codes de sous-zones et les valeurs codées qui identifient les éléments de données dans les notices d'autorité MARC). Le présent document s'adresse au personnel qui participe à la création et à la tenue des notices d'autorité de même qu'à ceux et celles qui participent à la conception et à l'entretien des systèmes aux fins de communication et de traitement des notices bibliographiques.

**Bibliothèque et Archives Canada** offre en ligne la version abrégée du Format MARC 21 pour les *vedettes d'autorité* à l'adresse <http://www.marc21.ca/040010-3000-f.html>.

La **Library of Congress** vous offre la liste des zones du format MARC 21, en anglais cependant, à l'adresse <http://www.loc.gov/marc/authority/ecadlist.html>.

*Nota* : Toutes les fois qu'il a été possible, les exemples en anglais ont été remplacés par des exemples en français. Cependant, dans les cas de certaines zones et sous-zones, il a semblé plus approprié de laisser les exemples en anglais tels quels dans le but d'identifier l'usage de la zone et de la sous-zone.

---

## PORTÉE DU FORMAT D'AUTORITÉ

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* a été conçu pour transmettre les renseignements concernant les formes autorisées de noms, de sujet et de subdivisions de sujet qui doivent servir à concevoir les points d'accès des notices MARC, les formes de ces noms, ces sujets et ces subdivisions de sujet qui doivent servir de renvois aux formes autorisées et les interrelations entre ces formes. Un nom peut être utilisé comme vedette principale, secondaire, de collection ou de sujet.

## Introduction

Le terme **nom** se rapporte à des :

- noms de personne (X00)
- noms de collectivité (X10)
- noms de conférence (X11)
- noms de lieu (X51)
- titres uniforme (X30)
- combinaisons nom/titre

Le terme **sujet** se rapporte à des :

- noms commun (X50)
- noms géographique (X51)
- termes de genre/forme (X55)
- titres uniformes comportant une subdivision de sujet (X30)
- noms comportant une subdivision de sujet
- noms commun, noms géographique, et des termes de genre/forme comportant une subdivision de sujet
- termes chronologiques (X48)

Un **sujet** peut servir uniquement comme point d'accès sujet.

Le terme **subdivision de sujet** se rapporte à des termes de :

- subdivision générale (X80)
- subdivision géographique (X81)
- subdivision chronologique (X82)
- subdivision de forme (X85)

Une **subdivision de sujet** peut servir en *conjonction* avec un nom ou un élément guide de sujet dans une vedette-matière d'accès étendue. Cette subdivision *ne peut pas* servir d'élément guide dans une vedette principale, secondaire, de collection ou de sujet.

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* donne également des renseignements sur les formes autorisées de **noeud**. On n'attribue pas de noeud aux documents en tant que terme d'indexation.

### Types de notices d'autorité

Les notices d'autorité MARC se distinguent de tous les autres types de notices MARC par la présence du code «z» (Données d'autorité) dans le Guide/06 (Type de notice). La formulation d'une vedette de nom, de sujet, de subdivision de sujet ou de noeud d'une notice d'autorité est fondée sur des conventions de compilation de thésaurus et de catalogage généralement acceptées (p. ex., *RCAA 2*, *LCSH*). Le contenu du restant des notices d'autorité est conforme aux pratiques de l'organisme chargé de la création de la notice.

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* identifie sept types de notices d'autorité enregistrés en 008/09, (Genre de notice) :

#### ■ **Vedette établie** (code a)

Une notice d'autorité dont la zone 100-155 contient un nom ou un sujet établie. Une notice de vedette établie peut aussi renfermer des zones de rappel de vedettes variantes et connexes et des notes relatant de l'information telle les sources qui ont servi à établir le traitement de la vedette et de la collection.

#### ■ **Subdivision** (code d)

Une notice d'autorité dont la zone 18X contient la forme autorisée d'un terme général, chronologique, d'un terme de genre/forme, ou d'un nom géographique qui peut servir uniquement en tant que segment de subdivision de sujet d'une vedette établie.

# Introduction

## ■ Vedette et subdivision établies (code f)

Une notice d'autorité dont la zone 15X contient un nom ou un sujet établie qui peut également servir de segment de subdivision de sujet d'une autre vedette établie. (Autrement, un organisme peut décider de créer des notices séparées pour les noms établis ou la vedette-matière et la subdivision.)

## ■ Renvoi (code b ou c)

Une vedette d'autorité dont la zone 100-155 contient un nom ou un sujet non établie. Une notice de renvoi renferme également soit une zone 260 (Renvoi complexe 'voir'-matière), soit une zone 664 (Renvoi 'voir'-nom), soit une zone 666 (Renvoi justificatif général-nom) pour signaler à l'utilisateur la forme établie. Des codes séparés sont définis dans 008/09 pour les notices de **rappel** et **sans rappel**. La distinction dépend sur la présence de la vedette de la zone 1XX de la notice dans une zone 4XX Rappel de renvoi 'voir' dans une autre notice d'autorité.

## ■ Renvoi et subdivision (code g)

Une notice d'autorité dont la zone 15X contient un nom ou un sujet non établie qui peut aussi servir en tant que segment de subdivision de sujet d'une vedette établie. (Autrement, un organisme peut décider de créer plutôt des notices séparées de renvoi et de subdivision.)

## ■ Noeud (code e)

Une notice d'autorité dont la zone 150 contient un terme non établi qui constitue la forme autorisée utilisée à la section systématique d'un thésaurus pour indiquer le fondement logique de la division d'une catégorie.

## Types de vedettes

Dans une notice d'autorité MARC, une **vedette** constitue le contenu d'une zone 1XX, 4XX ou 5XX qui documente la forme de la vedette utilisée pour l'indexation et le repérage ou à des fins organisationnelles d'un fichier. Le format d'autorité définit deux types de vedettes :

### ■ Vedette établie

Une vedette qui peut être utilisée dans d'autres notices MARC dans la zone de vedette principale (1XX) ou de vedette secondaire (700-730) ou de vedette secondaire de collection (440 ou 800-830) ou en tant qu'élément guide dans une zone d'accès aux sujet (600-655; 654-657). Dans les notices d'autorité, les vedettes établies sont utilisées dans les zones 100-155 (vedettes) et les zones 500-555 (rappels) pour les notices de vedette établie (008/09 (Genre de notice, code a ou f).

### ■ Vedette non établie

Une vedette qui **ne peut** être utilisée dans d'autres notices MARC en tant qu'élément guide d'une zone de vedette principale, secondaire, de collection ou point d'accès sujet. Une vedette non établie peut constituer un renvoi à une forme variante de la vedette établie, une forme de la vedette utilisée uniquement à des fins d'organisation du fichier d'autorité, ou une subdivision de sujet qu'on peut utiliser en conjonction avec une vedette établie dans une vedette-matière étendue. Dans les notices d'autorité, les vedettes non établies sont utilisées dans les notices comportant des zones 1XX (vedette) et 4XX (rappel) de renvoi (008/09, code b ou c), de subdivision (code d), de renvoi et subdivision (code g), et de noeud code e). Une vedette non établie peut aussi être utilisée dans les zones 4XX de notices de vedette établie (code a ou f).

## Introduction

Les vedettes empruntent la forme de **nom, de combinaisons de nom/titre, de titre uniforme, de terme chronologique, de nom commun, de genre/forme, de subdivision, de vedette-matière étendue ou de noeud.**

- **Vedette de nom** – Une vedette qui est constituée d'un nom de personne, de collectivité, de conférence ou de juridiction (notamment géographique).
- **Vedette de nom/titre** – Une vedette qui est composée d'un segment de nom et de titre. Le segment de nom contient un nom de personne, un nom de collectivité, de conférence ou de juridiction. Le segment de titre contient le titre qui permet d'identifier le document ou la collection à des fins de catalogage et peut constituer un titre uniforme ou conventionnel, un titre de page titre d'un ouvrage ou un titre de collection.
- **Vedette de titre uniforme** – Une vedette constituée du titre qui permet d'identifier un document ou une collection à des fins de catalogage lorsque le titre n'est pas enregistré dans la construction d'une vedette de nom/titre sous un nom de personne, de collectivité, de conférence ou de juridiction.
- **Vedette de terme chronologique** – Une vedette qui consiste en un terme chronologique.
- **Vedette de nom commun** – Une vedette qui consiste en un terme de sujet de nom commun.
- **Vedette de genre/forme** – Une vedette qui consiste en un terme de sujet de genre/forme.
- **Vedette de subdivision** – Une vedette qui consiste en un terme de subdivision de sujet générale (nom commun ou langue), de forme, de matière géographique ou chronologique. Une vedette de subdivision étendue contient plus d'un terme de subdivision de sujet (sous-zones †v, †x, †y, et †z).
- **Vedette-matière étendue** – Une vedette de nom, de nom/titre, de titre uniforme, de nom commun ou de genre/forme qui comprend un ou plusieurs termes de subdivision de sujet générale, de forme, de lieu géographique ou d'ordre chronologique (sous-zones †v, †x, †y, ou †z).
- **Vedette de noeud** – Une vedette composée d'un terme qui est utilisé dans la section systématique d'un thésaurus pour indiquer le fondement logique de division de la catégorie.

### Usage de vedettes dans les notices d'autorité

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* identifie trois catégories d'usage de vedettes dans les notices : **vedette principale ou secondaire** (008/14); **vedette-matière secondaire** (008/15); et **vedette secondaire de collection** (008/16). Seules les vedettes établies peuvent servir d'élément guide de points d'accès à des notices bibliographiques. Les vedettes établies de nom, de nom/titre et de titre uniforme peuvent servir de manière appropriée en tant que n'importe laquelle de l'une, de deux ou des trois catégories d'usage 008/14-16. Les vedettes de nom commun et de vedette-matière étendue peuvent être utilisées uniquement en tant que vedettes-matières secondaires. Les vedettes de subdivision peuvent être utilisées uniquement dans des vedettes-matières secondaires étendues.

### Usage de la vedette dans les structures d'autorité

Une vedette peut faire partie d'une catégorie que l'on considère convenir à une **structure d'autorité de nom** ou **d'autorité de sujet**. Les vedettes de nom, de nom/titre et de titre uniforme formulées à l'aide des conventions de catalogage descriptif (008/10) conviennent à la structure **d'autorité de nom**. On utilise des formes établies de ces types de vedettes pour la notice de vedette établie (008/09, code a) et la notice de vedette établie et de subdivision (code f); les formes non établies servent à la création de notices de renvoi (code b ou c). Dans le format, certaines zones de note, de rappel et de renvoi servent uniquement à la création de notices de vedette qui conviennent aux structures d'autorité de nom.

## Introduction

Les vedettes de nom, de nom/titre, de titre uniforme, de terme chronologique, de nom commun ou de genre/forme (ainsi que les vedettes-matières étendues qui ont recours à ces types de vedettes), et les vedettes de subdivision qui sont formulées à l'aide des conventions de systèmes de vedettes-matières et de thésaurus (008/11) conviennent à une **structure d'autorité de sujet**. Les formes établies de ces types de vedettes sont utilisées dans les notices de vedette établie (008/09, code a) et de vedette établie et subdivision (code f); les formes non établies sont utilisées dans des notices de subdivision (code d), de renvoi (code b ou c), de renvoi et de subdivision (code g) et de noeud (code e). Dans le format, certaines zones de note, de rappel et de renvoi sont utilisées uniquement pour les vedettes qui conviennent aux structures d'autorité de sujet.

### Renseignements sur le traitement des collections

Les notices d'autorité qui renferment un zone 1XX qui contient un titre uniforme ou une vedette de nom/titre d'une collection peuvent aussi contenir de l'information sur le traitement de la collection si la vedette devait servir à la création de notices bibliographiques. Le terme **collection** s'applique aux types de collections identifiés dans 008/12 : collections monographiques, documents en plusieurs parties, phrases analogues à une collection et titres de publications en série analysées occasionnellement. Les éléments de données et les zones qui servent à enregistrer le traitement de collection de la notice comportent des positions à trois caractères dans la zone 008; des zones de liaison, de numéro normalisé, de cote dans l'intervalle 0XX; et l'information sur le traitement de la collection dans l'intervalle 64X.

---

## COMPOSANTES DES NOTICES D'AUTORITÉ

### Description des parties d'une notice

Une notice d'autorité MARC comprend trois parties principales : le Guide, le Répertoire et les zones de longueur variable. L'information suivante constitue un résumé de la structure d'une notice MARC. Pour plus de détails, il faut consulter la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

#### ■ Guide

Il s'agit d'éléments de données qui fournissent des renseignements sur le traitement de la notice. Les éléments de données renferment des chiffres ou des valeurs codées et ils sont identifiés selon la position de caractère relative. Le Guide possède une longueur fixe de 24 caractères et constitue la première zone d'une notice MARC.

#### ■ Répertoire

Une série d'entrées qui contiennent l'étiquette, la longueur et l'adresse de début de chaque zone de longueur variable de la notice. Chaque entrée comprend 12 positions de caractère. Les entrées du Répertoire des zones de contrôle de longueur variable sont placées en premier et organisées selon l'étiquette par ordre croissant numérique. Viennent ensuite les entrées de données de longueur variable qui sont organisées par ordre ascendant selon le premier caractère de l'étiquette. La séquence stockée des zones de données de longueur variable d'une notice ne correspond pas nécessairement à l'ordre des entrées correspondantes du Répertoire. Les étiquettes en double se distinguent seulement par l'emplacement de leurs zones respectives dans la notice. Le Répertoire se termine par un caractère terminateur de zone (soit le caractère ASCII 1E hexadécimal).

# Introduction

## ■ Zones de longueur variable

Les données dans une notice d'autorité MARC sont organisées en **zones de longueur variable**, chacune identifiée par une étiquette numérique à trois caractères qui est stockée dans l'entrée au Répertoire pour indiquer la zone. Chaque zone se termine par un caractère terminateur. La dernière zone de longueur variable dans une notice se termine par un caractère terminateur de zone et un caractère terminateur de notice (soit le caractère ASCII 1D hexadécimal). Il existe deux types de **zones de longueur variable** :

### ● Zones de contrôle de longueur variable

Les zones 00X. Ces zones sont identifiées par une étiquette de zone dans le Répertoire, mais elles ne contiennent pas de positions d'indicateur ni de codes de sous-zones. La structure des zones de contrôle de longueur variable est différente des zones de données de longueur variable. Les zones de contrôle de longueur variable peuvent renfermer un seul élément de données ou une série d'éléments de données de longueur fixe identifiés par leur position de caractère relative.

### ● Zones de données de longueur variable

Il s'agit des autres zones de longueur variable définies dans le format. En plus d'être identifiées par une étiquette de zone dans le Répertoire, les zones de données de longueur variable contiennent deux **positions d'indicateur** au début de chaque zone et un **code de sous-zone** à deux caractères qui précède chaque élément de données dans une zone.

Les **zones de données de longueur variable** sont regroupées en blocs selon le premier caractère de l'**étiquette**, qui identifie la fonction des données dans la notice. Le type d'information dans la zone est identifié par le reste de l'étiquette.

0XX	Numéros normalisés, indices de classification, codes
1XX	Vedettes (établies ou non établies)
2XX	Renvois complexes 'voir'
3XX	Renvois complexes 'voir aussi'
4XX	Rappel de renvoi 'voir'
5XX	Rappel de renvoi 'voir aussi'
6XX	Décisions de traitement, notes
7XX	Vedettes de liaison
8XX	Graphies alternatives
9XX	Zones réservées à la mise en oeuvre locale

Dans les blocs de zones 1XX, 4XX, 6XX, 7XX et 8XX, on a habituellement conservé une certaine similitude relative à la désignation du contenu. Voici la signification, sauf quelques exceptions, des deux caractères finaux de l'étiquette des zones :

X00	Nom de personne
X10	Nom de collectivité
X11	Nom de réunion
X30	Titre uniforme
X48	Terme chronologique
X50	Nom commun
X51	Nom géographique
X55	Terme de genre/forme
X80	Subdivision générale
X81	Subdivision géographique
X82	Subdivision chronologique
X85	Subdivision de forme

# Introduction

Dans les zones de données de longueur variable, on utilise les deux genres de désignation de contenu :

## Positions d'indicateur

Les deux premières positions de caractère dans les zones de données de longueur variable contiennent des valeurs permettant d'interpréter ou de compléter les données que l'on retrouve dans ces zones. On interprète les valeurs des indicateurs séparément, c'est-à-dire qu'on a attribué une signification propre à chacun des indicateurs. Ces valeurs d'indicateurs peuvent être des caractères numériques ou alphabétiques en minuscules. Un blanc (le caractère ASCII ESPACE), représenté dans le présent document par «*␣*», est utilisé dans une position de caractère non définie. Dans une position de caractère définie, on peut donner une signification au blanc, ou il peut signifier qu'*aucune indication n'est fournie*.

## Codes de sous-zones

Il faut manipuler séparément les deux caractères qui distinguent les éléments de données dans une zone. Un code de sous-zone contient un séparateur (le caractère ASCII 1F hexadécimal), représenté dans le présent document par le symbole «*‡*», suivi d'un identificateur d'élément de données. Les identificateurs d'éléments de données peuvent être représentés par un caractère numérique ou alphabétique en minuscule. On définit les codes de sous-zones séparément dans chaque zone; cependant, on conserve une certaine similitude de signification dans la mesure du possible (p. ex., dans les zones de nom de personne 100, 400 et 600). On définit des codes de sous-zones aux fins d'identification et non aux fins d'organisation. L'ordre des sous-zones est habituellement dicté par les normes relatives au contenu des données telles que les règles de catalogage.

## Notices d'autorité comprenant plusieurs caractères d'écriture

Une notice MARC d'autorité peut contenir des *données* présentées sous plusieurs caractères d'écriture. Il se peut qu'un type de caractère soit considéré comme étant le type principal du *contenu des données* de la notice même si d'autres types de caractères d'écriture sont également utilisés pour représenter le contenu des données. (Nota : ASCII est utilisé pour les éléments structuraux de la notice; la plupart des codes également sont entrés d'après la séquence de caractères ASCII). L'annexe C présente les modèles généraux de données en plusieurs caractères d'écriture et comprend plusieurs exemples de notices complètes.

## Possibilité de répéter les zones et les sous-zones

En théorie, toutes les zones et les sous-zones peuvent être répétées; cependant, il arrive souvent qu'on ne puisse le faire en raison de la nature des données. Par exemple, une notice d'autorité ne peut comprendre qu'une seule zone 1XX; une zone 100 ne peut contenir qu'une seule sous-zone ‡a (Nom de personne), mais peut comprendre plusieurs sous-zones ‡c (Titres et autres qualificatifs associés au nom). Le format précise si chaque zone et chaque sous-zone peuvent être répétée ou non.

## Liaison des zones

On peut lier particulièrement des zones dans une notice à l'aide d'une technique de liaison des zones que l'on peut habituellement appliquer. La technique repose sur la syntaxe des données dans la sous-zone ‡8 (Numéro de liaison de zone et de séquence) pour identifier les zones liées. L'Annexe A décrit la structure et la syntaxe de la sous-zone du numéro de liaison de zone et de séquence.

# Introduction

## Caractère de remplissage et valeurs associées

On peut utiliser un caractère de remplissage (le caractère ASCII 7C hexadécimal), représenté dans le présent document par le caractère de remplissage (I) dans la zone 008 des notices d'autorité, ainsi que dans la sous-zone de contrôle †w des zones de rappel 4XX et 5XX et des zones de liaisons des vedettes 700-785. Il ne faut pas utiliser de caractère de remplissage dans le Guide, les étiquettes, les indicateurs ou les codes de sous-zones. L'utilisation du caractère de remplissage dans les notices versées dans une base de données nationale peut aussi dépendre des exigences au niveau national qui ont été précisées pour chaque élément de données. La présence d'un caractère de remplissage dans une notice d'autorité indique que le format précise d'utiliser un code, mais que le créateur de la notice a décidé de ne pas tenter d'attribuer un code.

Le code « u » (Inconnu ou non précisé) lorsqu'il est défini précise que le créateur de la notice a tenté de fournir un code, mais qu'il n'a pas été en mesure de déterminer le code approprié.

Le code « n » (Sans objet) est défini dans plusieurs positions codées pour indiquer que les caractéristiques définies par la position ne s'appliquent pas à un type de document ou de notice en particulier.

## Constantes d'affichage

Une constante d'affichage est un terme, un syntagme, une convention d'espacement ou de ponctuation qui peut être produit par le système en vue de présenter visuellement les données dans une notice de sorte que les utilisateurs les comprennent plus facilement. Dans le format d'autorité, on peut utiliser certaines étiquettes de zone (p. ex., les zones de rappel 4XX et 5XX), des codes de sous-zones (p. ex., les sous-zones de subdivision de sujet †v, †x, †y et †z dans une vedette-matière étendue) et des valeurs codés (p. ex., la sous-zone de contrôle de rappels †w/0, Rapport spécial) pour produire des constantes d'affichage particulières. Chaque organisation ou système détermine l'utilisation des constantes d'affichage. On trouve des exemples de constantes d'affichage dans la partie *Conventions d'entrée des données* dans les descriptions des zones.

## Responsabilité à l'égard du contenu de la notice

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* sert de véhicule aux données d'autorité de tous les genres provenant de toutes les organisations. En général, on peut déterminer la responsabilité à l'égard du contenu des données, de la désignation du contenu et de la transcription de données d'autorité dans une notice MARC en examinant la zone indiquée dans la section des **organismes responsables** ci-dessous. Le contenu des données de certains éléments de données est toutefois restreint si l'élément de données est **attribué par certains organismes** ou provient de **listes contrôlées**.

### *Organismes responsables*

Dans les *notices non modifiées*, l'organisation identifiée comme étant la source de catalogage originale dans 008/39 et/ou 040 †a est responsable du contenu de la notice. L'organisation identifiée comme étant l'organisme de transcription dans la zone 040 †c est responsable de la désignation du contenu et de la transcription des données.

Dans les *notices modifiées*, les organisations identifiées dans 040 †a et †d (Organisme qui a effectué la modification) sont collectivement responsables du contenu de la notice. Les organisations identifiées comme étant des organismes de transcription ou de modification dans la zone 040 †c et †d sont collectivement responsables de la désignation du contenu et de la transcription des données.

# Introduction

## *Éléments de données attribués par certains organismes*

Un élément de données attribué par un organisme est un élément dont le contenu est déterminé par un organisme autorisé et tombe sous la responsabilité de cet organisme, p. ex., la zone 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress). Même si l'élément est habituellement entré par l'organisme autorisé, il peut être transcrit par un autre organisme.

## *Éléments de données provenant de listes contrôlées*

Certains éléments de données contiennent des données provenant de listes contrôlées par des organismes autorisés, p. ex., la publication *Codes d'aires géographiques MARC* à la zone 043 (Code d'aire géographique). Ces éléments sont indiqués au niveau des zones ou des sous-zones dans le MARC 21, et seules les valeurs provenant des listes autorisées peuvent être utilisées. S'il est souhaitable de modifier une liste ou d'y faire un ajout, il faut consulter l'organisme qui la gère.

## **Exigences des niveaux des notices**

Les groupes d'utilisateurs peuvent être tenus de respecter des exigences propres aux notices de niveau de catalogage complet et minimal en vue de promouvoir l'uniformité au sein des organismes de catalogage. Il faut largement les faire connaître pour que tous les partenaires participant à un échange en soient informés.

---

## **ORGANISATION DU PRÉSENT DOCUMENT**

### **Parties principales**

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* comprend un état sommaire des désignateurs de contenu suivi d'une présentation détaillée de chaque désignateur de contenu. Après la description du Guide et du Répertoire, on présente en détail chaque zone de longueur variable par ordre d'étiquette de zone (001-008). Les zones de données variables sont groupées dans l'ordre mentionné ci-après afin de rassembler les zones qui ont des fonctions connexes :

- Numéros et codes
- Vedettes
- Rappels et Renvois
- Traitement des collections
- Notes
- Liaison de vedettes
- Graphies alternatives

Les annexes du présent document fournissent des renseignements sur plusieurs sous-zones de contrôle (Annexe A), des exemples de notices de niveau complet (Annexe B), des exemples de notices comprenant plusieurs caractères d'écriture (Annexe C), une liste des vedettes ambiguës par ordre alphabétique et des étiquettes proposées (Annexe D), une liste multilingue des articles définis et indéfinis initiaux (Annexe E), des listes de modifications au format depuis la dernière version ou mise à jour (Annexe F) et une liste des sources relatives aux codes des organismes (Annexe G).

### **Sections de renseignements généraux**

Pour éviter la redondance, les sections de renseignements généraux concernent des groupes de zones possédant des caractéristiques semblables. Ces sections fournissent des directives à l'égard des désignateurs de contenu que l'on retrouve souvent dans chaque zone dans le groupe. La description de chacune des zones fait allusion à la section de renseignements généraux concernant le groupe dont elle fait partie.

## Introduction

Pour minimiser la répétition, la section *X – Renseignements généraux* est fournie dans le cas des types de vedette (X00 Nom de personne; X10 Nom de collectivité; X11 Nom de réunion; X30 Titre uniforme, X48 Terme chronologique, X50 Nom commun; X51 Nom géographique; X55 Terme de genre/forme; X80 Subdivision générale; X81 Subdivision géographique; X82 Subdivision chronologique; X85 Subdivision de forme). Ces sections de renseignements généraux comportent des instructions concernant les désignateurs de contenu qui reviennent communément pour chaque vedette de nom propre qu'il s'agisse d'une zone de vedette 1XX, d'une zone 4XX Rappel de renvoi 'voir', d'une zone 5XX Rappel de renvoi 'voir aussi' ou d'une zone 7XX Liaison de vedettes. La description de chaque zone particulière (p. ex., 100, 600, 700, 800) renvoie à une zone *X – Renseignements généraux* se rapportant à ce type de vedette.

Une section de *Zones de rappel et de renvoi - Renseignements généraux* décrit l'utilisation des zones de rappel (zones 4XX et 5XX) et des diverses zones de note de renvoi (zones 260, 360 et zones 663-666) lors de l'élaboration de l'affichage des renvois de ces zones. La section donne aussi des instructions pour mettre en application les sous-zones †i (Expression d'instruction de renvoi) et la sous-zone †w (Sous-zone de contrôle) des zones 4XX et 5XX. La description de chacune des zones de note de renvoi contient les instructions détaillées relatives aux désignateurs de contenu de la zone. Seules les descriptions d'affichage de renvois comportent une section de référence à la section *Zones de rappel et de renvoi - Renseignements généraux*. Les descriptions des zones 4XX et 5XX se rapportent à la section *X-Renseignements généraux* et à la section des zones de rappel et de renvoi, à la fois, pour ce qui est des instructions relatives au désignateur de contenu.

Une section *7XX Liaison de vedette - Renseignements généraux* décrit l'utilisation des zones de liaison et donne des instructions pour l'application du second indicateur (Système de vedettes-matière/thésaurus) et de la sous-zone †0 (Numéro de contrôle de la notice), de la sous-zone †w (Sous-zone de contrôle), de la sous-zone †2 (Source de la vedette ou du terme), et de la sous-zone †8 (Numéro de liaison de zone et de séquence). Les descriptions particulières des zones 700-785 énumèrent tous les désignateurs de contenu pour chacune des zones et renvoient à la fois à la section de renseignements généraux du type de vedette correspondant et à la section 7XX de renseignements généraux où l'on trouve les lignes directrices d'application. La position de premier indicateur et tous les codes de sous-zones de la zone 788 (Données de liaison des vedettes complexes) sont entièrement donnés dans la description de la zone 788.

### Composantes des descriptions détaillées

Une description détaillée comprend habituellement six parties : une liste des désignateurs de contenu, la définition et la portée des positions de caractère et des zones, des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu appuyées d'exemples, un protocole d'entrée des données et un historique des désignateurs de contenu.

La zone de la **liste des désignateurs de contenu** indique :

- le nom des désignateurs de contenu;
- si on peut répéter ou non (code « R » ou « NR »)

Quant au Guide et aux zones de contrôle de longueur variable, la liste fournit le **nom** des positions de caractère et toute valeur codée définie. S'il s'agit de zones de données de longueur variable, la liste donne le nom des positions d'indicateur et toute valeur codée définie ainsi que le nom des codes de sous-zones et toute valeur codée définie. Pour toutes les zones de longueur variable, le **code de répétition ou de non répétition** au niveau de la zone précise si on peut les répéter dans une notice. Pour les zones de données de longueur variable, le code de sous-zone de répétition ou de non répétition précise si on peut répéter le code de sous-zone dans une zone.

## Introduction

La zone de **positions de caractère** ou la zone de **définition et portée de la zone** décrit le contenu d'une position de caractère ou d'une zone, la convenance de son usage dans certains genres de notices d'autorités, et fournit d'autres renseignements tels que la possibilité de répéter une zone dans des circonstances particulières, l'utilisation de listes ou de règles requises pour formuler les données, etc.

La zone des **lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu** décrit le contenu et la portée de chaque valeur codée, l'indicateur ou le code de sous-zone, et fournit d'autres renseignements tels que la convenance de l'usage et la répétition dans certaines circonstances. On trouve des exemples montrant comment utiliser les désignateurs de contenu après la description. Les exemples illustrent l'application de désignations de contenu MARC particulières. Les données fournies peuvent être plus complètes ou moins complètes que celles utilisées présentement dans la pratique de catalogage. La majorité des exemples reflètent l'application des RCAA 2 et de l'ISBD; cependant, certains reflètent une application MARC généralisée. D'autres exemples illustrent des points particuliers. Dans les sections X –Renseignements généraux, on donne des exemples dans la zone de vedette 1XX qui illustrent habituellement l'utilisation des désignateurs de contenu des zones de rappel 4XX et 5XX. Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* ne fournit pas d'exemples des caractères terminateurs de zone ou des caractères terminateurs de notice.

La zone des **conventions d'entrée des données** donne des renseignements généraux sur l'application des désignateurs de contenu et sur des points tels que la ponctuation, l'espacement et l'utilisation des constantes d'affichage. Le protocole d'entrée des données clarifie les pratiques MARC relatives à la ponctuation et surtout au signe de ponctuation final. Dans la présentation sur les pratiques relatives à la ponctuation, les *signes de ponctuation* sont le point (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!) ou le trait d'union (-).

La zone de **l'historique des désignateurs de contenu** mentionne les modifications importantes qui ont été apportées aux désignateurs de contenu. Voici les types de modifications inclus :

- des désignateurs de contenu nouvellement définis qui influent sur l'uniformité du codage dans un fichier
- des codes et des valeurs redéfinis
- des modifications aux codes et aux valeurs pour assurer l'uniformité du format MARC
- des modifications concernant la répétition lorsqu'elle nuisait à l'uniformité de fichier
- la réorganisation
- une désignation de contenu périmé. Des désignations de contenu périmées auparavant définies dans un seul format sont désignées par *[USMARC seulement]* ou *[CAN/MARC seulement]*; si on ne précise pas le format, cela signifie que les désignations étaient définies dans les deux formats.

Dans les formats MARC, on fait une distinction entre les désignateurs de contenu **périmés** et ceux qui sont **supprimés**. Un désignateur de contenu **périmé** est un désignateur qui a peut-être été utilisé dans des notices MARC et qui peut être toujours présent dans les notices créées avant la date à laquelle il est devenu périmé. On ne peut pas utiliser les désignateurs de contenu périmés dans les nouvelles notices. Un désignateur de contenu périmé sera mentionné dans la zone de *l'Historique des désignateurs de contenu*. On fournit des directives sur la désignation de contenu aux fins de conversion rétrospective de notices renfermant des éléments de données qui auraient été identifiés à l'aide d'un désignateur de contenu périmé. S'il s'agit d'un désignateur de contenu **supprimé**, il ne paraîtra pas dans la zone de l'historique des désignateurs de contenu et ne sera plus mentionné dans la documentation MARC. Il se peut que l'on supprime du format MARC un désignateur de contenu qui a été réservé dans le format sans avoir été défini, ou, s'il a été défini mais qu'on est quasi certain qu'il n'a jamais été utilisé. Il est possible de redéfinir un désignateur de contenu supprimé dans un format.

# Introduction

## Conventions typographiques

Dans le présent document, voici les conventions typographiques utilisées :

- 0 – Le symbole graphique « 0 » représente le chiffre zéro dans les étiquettes, les positions de caractère fixes, les positions d'indicateur et à d'autres endroits où on utilise des caractères numériques. Il faut faire la distinction entre ce caractère et la lettre majuscule « O » dans les exemples ou les textes.
- | 0, # – Les symboles graphiques « 0 » ou « # » servent à indiquer un blanc dans les zones codées et dans d'autres situations particulières où la présence d'un blanc pourrait être ambiguë. (Dans la majorité des exemples textuels, le blanc est représenté de la façon habituelle, par l'absence d'un caractère.)
- ‡ – Le symbole graphique « ‡ » sert de séparateur dans un code de sous-zone. Dans un texte, on l'utilise pour faire allusion aux sous-zones, par exemple la *sous-zone ‡a*.
- / – La barre oblique et le numéro de la position de caractère servent à exprimer des positions de caractère particulières du Guide, du Répertoire, de la zone 008 et de la sous-zone ‡w, par ex., Guide/06, ‡w/0.
- 1 – Le symbole graphique « 1 » (le caractère ASCII hexadécimal 31) représente le chiffre un. On doit distinguer ce caractère de la lettre romaine minuscule « l » (le caractère ASCII hexadécimal 6C) et de la lettre majuscule « l » (le caractère ASCII hexadécimal 49) dans les exemples ou les textes.
- | – Le symbole graphique « | » représente un caractère de remplissage dans les exemples MARC. Lorsque ce graphique paraît dans la marge de gauche, il indique les parties de texte du présent document auxquelles des modifications ont été apportées.

---

## NORMES ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES AU PRÉSENT FORMAT

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* devrait être utilisé de concert avec les normes suivantes et la documentation connexe. Lorsqu'une norme s'applique à des données dans des zones particulières du format, les zones sont inscrites entre parenthèses après la citation.

### Normes nationales et internationales :

Les publications de l'ISO sont disponibles auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ([www.iso.ch](http://www.iso.ch)) et de ses agents; et les publications de l'ANSI/NISO Z39, auprès de la *National Information Standards Organization* (NISO) ([www.niso.org](http://www.niso.org)).

*Format pour l'échange d'information* (ISO 2709)

*Bibliographic Information Interchange* (ANSI/NISO Z39.2)

*Code pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions : Partie 2 : Codes pour les subdivisions de pays* (ISO 3166-2)

*Numéro international normalisé des livres (ISBN)* (ISO 2108)

*Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)* (ISO 3297) (ANSI/NISO Z39.9)

*Numéro international normalisé de la musique (ISMN)* (ISO 10957)

*Représentation de la date et de l'heure* (ISO 8601)

Les normes relatives aux jeux de caractères sont précisées dans la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

### **Normes MARC et autres publications connexes :**

La distribution au Canada des publications suivantes en français et en anglais se fait auprès de :  
**Éditions et Services de dépôt**, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Canada

*Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*  
*Format MARC 21 pour les données bibliographiques*  
*Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*  
*Format MARC 21 pour les données sur les fonds*  
*Format MARC 21 pour les données de classification*  
*Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*

La distribution mondiale des publications suivantes se fait auprès de :  
**Library of Congress**, Cataloging Distribution Service  
Washington, DC 20541 USA

*MARC 21 Concise Formats* (les 5 formats en versions abrégées)  
*MARC Code List for Organizations* (remplace *Symbols of American Libraries*)  
*MARC Code List for Languages*  
*MARC Code List for Countries*  
*MARC Code List for Geographical Areas*  
*MARC Code Lists for Relators, Sources, Description Conventions*  
*Subject Cataloging Manual: Classification*  
*Subject Cataloging Manual: Shelflisting*  
*Subject Cataloging Manual: Subject Headings*  
*MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, and Exchange Media*

### **Documents en français disponible en ligne sur le site de Bibliothèque et Archives Canada**

*Formats abrégés du Format MARC21* ([www.marc21.ca/040010-235-f.html](http://www.marc21.ca/040010-235-f.html))  
*Codes de pays MARC* ([www.marc21.ca/040010-204-f.html](http://www.marc21.ca/040010-204-f.html))  
*Codes d'aires géographiques MARC* ([www.marc21.ca/040010-209-f.html](http://www.marc21.ca/040010-209-f.html))  
*Codes de langues MARC* ([www.marc21.ca/040010-215-f.html](http://www.marc21.ca/040010-215-f.html))  
*Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* ([www.marc21.ca/040010-221-f.html](http://www.marc21.ca/040010-221-f.html))  
*Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*  
([www.marc21.ca/040010-9001-f.html](http://www.marc21.ca/040010-9001-f.html))  
*Sigles et politiques de prêt entre bibliothèques au Canada*  
([www.marc21.ca/s16-202-f.html](http://www.marc21.ca/s16-202-f.html))

### **Documents en anglais disponible en ligne sur le site de la *Library of Congress***

*MARC 21 Concise Formats* ([www.loc.gov/marc/concise](http://www.loc.gov/marc/concise))  
*MARC 21 Concise Format for Classification Data* ([www.loc.gov/marc/classification](http://www.loc.gov/marc/classification))  
*MARC 21 Concise Format for Community Information* ([www.loc.gov/marc/community](http://www.loc.gov/marc/community))  
*MARC 21 Concise Format for Bibliographic* ([www.loc.gov/marc/bibliographic](http://www.loc.gov/marc/bibliographic))  
*MARC 21 Concise Format for Authority Data* ([www.loc.gov/marc/authority](http://www.loc.gov/marc/authority))  
*MARC 21 Concise Format for Holdings Data* ([www.loc.gov/marc/holdings](http://www.loc.gov/marc/holdings))  
*MARC Code List for Organizations*, remplace le *Symbols of American Libraries*  
([www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html](http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html))  
*Marc 21 LITE Bibliographic Format* ([www.loc.gov/marc/bibliographic/lite/](http://www.loc.gov/marc/bibliographic/lite/))  
*MARC 21 Specifications for Record Structures, Character Sets, and Exchange Media*  
([www.loc.gov/marc/specifications](http://www.loc.gov/marc/specifications))

---

# Introduction

## DOCUMENTATION REMPLACÉE

Le présent document remplace les versions les plus récentes du *USMARC Format for Authority Data* et du *Format de communication du MARC canadien : vedettes d'autorité*. En raison de l'harmonisation de ces formats en 1997, on pourrait publier une seule version du format.

### *Documentation MARC*

Le MARC 21 remplace la version de 1993 du *USMARC Format for Authority Data: Including Guidelines for Content Designation* et les mises à jour, soit la version n° 1 (juillet 1995), et la version n° 2 (mars 1997). Grâce à la mise à jour n° 2, les directives contenues dans les formats CAN/MARC et USMARC étaient identiques. La version 1993 a remplacé la version 1987 du format, et ses quatre mises à jour ont été publiées de 1988 à 1991. La version 1987 comprenait le texte de base de la version 1976 et ses mises à jour ultérieures publiées sous le titre *Authorities: A MARC Format*

### *Documentation CAN/MARC*

Le MARC 21 remplace la version 1988 du *Format de communication du MARC canadien : vedettes d'autorité*.

---

## GESTION DE LA DOCUMENTATION

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* est préparé par le *Network Development and MARC Standards Office, de la Library of Congress*, en collaboration avec Normes, de Bibliothèque et Archives Canada et le *Bibliographic Standards and Systems de la British Library*. Veuillez faire parvenir vos questions concernant le contenu du présent document à l'une des organisations suivantes :

Network Development and MARC Standards Office  
Library of Congress  
101 Independence Avenue, S.E.  
Washington, DC 20540-4402, USA  
Télécopieur : +1 (202) 707-0115  
Courriel : ndmso@loc.gov

Normes  
Bibliothèque et Archives Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0N4  
Canada  
Télécopieur : +1 (819) 934-4388  
Courriel : marc@bac-lac.gc.ca

Bibliographic Standards and Systems  
The British Library  
Boston Spa Wetherby  
West Yorkshire LS23 7BQ, Royaume-Uni  
Télécopieur : +44 (0) 1937 546586  
Courriel : bss-info@bl.uk

Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* présente chaque zone séparément afin d'en faciliter la mise à jour.

## Introduction

Vous pouvez vous procurer des mises à jour périodiques comprenant des nouvelles pages ainsi que des pages de remplacement du texte de base des versions cumulatives du texte de base auprès de :

### **Éditions et Services de dépôt**

Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Canada

Éditions et Services de dépôt est responsable de la distribution mondiale de la version française ainsi que de la distribution au Canada de la version anglaise. Les mises à jour sont aussi disponibles sous forme de commande permanente.

Lorsque les mises à jour seront disponibles, l'annonce en sera faites par l'entremise du site Web des Normes MARC de Bibliothèque et Archives Canada ([www.marc21.ca](http://www.marc21.ca)) ainsi que par les listes de diffusions électroniques et les communiqués de presse à l'intention des représentants de presse des bibliothèques. Ceux et celles qui achètent le premier volume de base seront également avertis.

La distribution mondiale de la version anglaise, sauf au Canada, se fait auprès du *Cataloging Distribution Service, Library of Congress*, Washington, DC 20541-5017, USA. Les mises à jour sont aussi offertes sous forme de commande permanente. La disponibilité de ces documents sera annoncée par l'entremise du site Web du format MARC de la *Library of Congress* ([www.loc.gov/marc](http://www.loc.gov/marc)).

[ Page blanche ]

# Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité

## LISTE DES ZONES

### GUIDE

### RÉPERTOIRE

### ZONES DE CONTRÔLE DE LONGUEUR VARIABLE

#### *00X Zones de contrôle - Renseignements généraux*

- 001 Numéro de contrôle
- 003 Identité du numéro de contrôle
- 005 Date/heure de la dernière transaction
- 008 Éléments de données de longueur fixe

### ZONES DE DONNÉES DE LONGUEUR VARIABLE

#### *01X-09X Numéros et codes - Renseignements généraux*

- 010 Numéro de contrôle de la Library of Congress
- 014 Liaison d'une notice bibliographique d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties
- 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale
- 020 Numéro international normalisé des livres
- 022 Numéro international normalisé des publications en série
- 024 Autre numéro ou code normalisé
- 031 Information relative aux incipits musicaux
- 034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques
- 035 Numéro de contrôle de système
- 040 Source du catalogage
- 042 Code d'authenticité
- 043 Code de région géographique
- 045 Période de temps de la vedette
- 046 Dates spéciales codées
- 050 Cote de la Library of Congress
- 052 Classification géographique
- 053 Indice de classification de la LC
- 055 Cote de Bibliothèque et Archives Canada
- 060 Cote de la National Library of Medicine
- 065 Autre indice de classification
- 066 Jeux de caractères présents
- 070 Cote de la National Agricultural Library
- 072 Code de catégorie de sujets
- 073 Usage de la subdivision
- 080 Indice de la Classification décimale universelle
- 082 Cote de Classification décimale Dewey
- 083 Indice de Classification décimale de Dewey
- 086 Cote du document officiel
- 087 Numéro de classification de document officiel
- 09X Cotes locales

#### *Noms et termes-Sections de renseignements généraux*

- X00 Noms de personnes-Renseignements généraux
- X10 Noms de collectivités-Renseignements généraux
- X11 Noms de réunions-Renseignements généraux

## Liste des zones

- X30 Titres uniformes-Renseignements généraux
- X48 Termes chronologiques - Renseignements généraux
- X50 Noms communs-Renseignements généraux
- X51 Noms géographiques-Renseignements généraux
- X55 Termes de genre/forme-Renseignements généraux
- X80 Subdivisions générales-Renseignements généraux
- X81 Subdivisions géographiques-Renseignements généraux
- X82 Subdivisions chronologiques- Renseignements généraux
- X85 Subdivisions de forme-Renseignements généraux

### ***1XX Vedettes - Renseignements généraux***

- 100 Vedette-Nom de personne
- 110 Vedette-Nom de collectivité
- 111 Vedette-Nom de réunion
- 130 Vedette-Titre uniforme
- 148 Vedette-Terme chronologique
- 150 Vedette-Nom commun
- 151 Vedette-Nom géographique
- 155 Vedette-Terme de genre/forme
- 180 Vedette-Subdivision générale
- 181 Vedette-Subdivision géographique
- 182 Vedette-Subdivision chronologique
- 185 Vedette-Subdivision de forme

### ***Rappels et renvois - Renseignements généraux***

#### ***2XX-3XX Renvois complexes de vedettes-matière***

- 260 Renvoi complexe « voir » - Vedette-matière
- 336 Genre de contenu
- 360 Renvoi complexe « voir aussi » - Vedette-matière
- 368 Autres attributs associés à des collectivités
- 370 Lieu associé
- 371 Adresse
- 372 Domaine d'activité
- 373 Groupe associé
- 374 Profession
- 375 Sexe de la personne
- 376 Renseignements sur la famille
- 377 Langue associée
- 378 Forme développée du nom de personne
- 380 Genre de l'oeuvre
- 381 Autres caractéristiques distinctes de l'oeuvre
- 382 Médium d'exécution d'une oeuvre
- 383 Numéro d'identification de l'oeuvre musicale
- 384 Tonalité

#### ***4XX Rappel de renvoi « voir » - Renseignements généraux***

- 400 Rappel de renvoi « voir » - Nom de personne
- 410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité
- 411 Rappel de renvoi « voir » - Nom de réunion
- 430 Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme
- 448 Rappel de renvoi « voir » - Terme chronologique
- 450 Rappel de renvoi « voir » - Nom commun
- 451 Rappel de renvoi « voir » - Nom géographique

- 455 Rappel de renvoi « voir » - Terme de genre/forme
- 480 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision générale
- 481 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision géographique
- 482 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision chronologique
- 485 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision de forme

**5XX Rappel de renvoi « voir aussi » - Renseignements généraux**

- 500 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de personne
- 510 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité
- 511 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de réunion
- 530 Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme
- 548 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme chronologique
- 550 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom commun
- 551 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom géographique
- 555 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme de genre/forme
- 580 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision générale
- 581 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision géographique
- 582 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision chronologique
- 585 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision de forme

**64X Traitement de collection-Renseignements généraux**

- 640 Dates de publication et/ou indication séquentielle de collection
- 641 Particularités de numérotation de collection
- 642 Exemple de numérotation de collection
- 643 Lieu et éditeur de la collection/organisme de publication
- 644 Usage en matière d'analyse de collection
- 645 Usage en matière de rappel de collection
- 646 Usage en matière de classification de collection

**663-666 Renvois complexes de vedettes de nom-Renseignements généraux**

- 663 Renvoi complexe « voir aussi » – Vedette de nom
- 664 Renvoi complexe « voir » – Vedette de nom
- 665 Renvoi historique
- 666 Renvoi explicatif général – Vedette de nom

**667-68X Notes-Renseignements généraux**

- 667 Note générale non destinée au public
- 670 Source des données
- 675 Source des données non trouvée
- 678 Données biographiques ou historiques
- 680 Note générale destinée au public
- 681 Note de rappel d'exemple de vedette-matière
- 682 Renseignements sur les vedettes supprimées
- 688 Note d'application historique

**7XX Liaisons des vedettes-Renseignements généraux**

- 700 Liaison des vedettes établies-Nom de personne
- 710 Liaison des vedettes établies-Nom de collectivité
- 711 Liaison des vedettes établies-Nom de réunion
- 730 Liaison des vedettes établies-Titre uniforme
- 748 Liaison des vedettes établies-Terme chronologique
- 750 Liaison des vedettes établies-Nom commun
- 751 Liaison des vedettes établies-Nom géographique
- 755 Liaison des vedettes établies-Terme de genre/forme

## Liste des zones

- 780 Liaison des vedettes de subdivision-Subdivision générale
- 781 Liaison des vedettes de subdivision-Subdivision géographique
- 782 Liaison des vedettes de subdivision-Subdivision chronologique
- 785 Liaison des vedettes de subdivision-Subdivision de forme
- 788 Données de liaison des vedettes complexes

### ***8XX Emplacement et caractères graphiques alternatifs***

- 856 Emplacement et accès électroniques
- 880 Graphie alternative

## Guide (NR)

### Indicateurs et codes de sous-zones

Le Guide ne possède pas d'indicateurs ou de codes de sous-zones; les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

### Positions de caractère

00-04 Longueur de l'enregistrement logique

05 Statut de la notice

n Notice nouvelle

c Corrigée ou révisée

a Rehaussement du niveau d'enregistrement

d Supprimée

o Périmée

s Supprimée; vedette divisée en deux ou en plusieurs vedettes

x Supprimée; vedette remplacée par une autre vedette

06 Type de notice

z Données d'autorité

07-08 Positions de caractère non définies

09 Système de codage des caractères

b MARC-8

a Jeu de caractères universel/Unicode

10 Compte des indicateurs

11 Compte des codes de sous-zones

12-16 Adresse de base de données

17 Niveau d'enregistrement

n Notice d'autorité complète

o Notice d'autorité incomplète

18-19 Positions de caractère non définies

*20-23 Clef d'enregistrement des entrées*

20 Longueur du segment longueur de zone

21 Longueur du segment position de caractère de départ

22 Longueur de la partie dépendante de l'application

23 Non défini

# Guide

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Le Guide constitue la première zone d'une notice d'autorité. Il s'agit d'une zone de longueur fixe contenant 24 positions de caractère (00-23). Le Guide comprend des éléments de données qui contiennent des nombres ou des valeurs codées définissant les paramètres aux fins de traitement de la notice.

Les positions de caractère 20-23 renferment la clef d'enregistrement des entrées du Répertoire. Ces positions contiennent quatre nombres à un caractère qui précisent la structure des entrées dans le Répertoire. La publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* contient de l'information plus détaillée sur la structure du Guide.

---

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ POSITIONS DE CARACTÈRE

#### 00-04 – Longueur de l'enregistrement logique

Les positions de caractère de la longueur de l'enregistrement logique contiennent un nombre de cinq caractères qui correspond à la longueur de l'enregistrement complet, y compris l'enregistrement logique et le terminateur de l'enregistrement. Le nombre est justifié à droite et les positions inutilisées contiennent des zéros.

---

#### 05 – Statut de la notice

La position de caractère du statut de la notice renferme un code alphabétique à un caractère qui indique la relation de la notice à un fichier à des fins de tenue des fichiers.

##### a – Rehaussement du niveau d'enregistrement

Le code «a» indique que le niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice a été changé de «o» (Notice d'autorité incomplète) à «n» (Notice d'autorité complète).

##### c – Corrigée ou révisée

Le code «c» indique qu'un ajout ou un changement a été apporté à la notice. Cependant, le changement ne constitue pas un rehaussement du niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice.

##### d – Supprimée

Le code «d» indique que la notice a été supprimée. Ce code est utilisé dans les situations où ni le code «s», ni le code «x» peuvent s'appliquer ou lorsqu'une organisation décide de ne pas utiliser les codes «s» ou «x». Une certaine intervention manuelle peut être requise pour effectuer les modifications des notices bibliographiques, puisque la vedette supprimée peuvent ou non être conservées en tant que zone 4XX Rappel de renvoi 'voir' dans d'autres notices d'autorité et que la notice destinée à être supprimée peut contenir une zone 682 pour expliquer la suppression.

Guide/05            d  
150    ~~bb~~‡aTraitement de fruit  
682    ~~bb~~‡iCette vedette a été remplacée par la vedette ‡aFruits-Traitement, ‡ia cette vedette n'est pas distribuée parce qu'elle comporte une subdivision libre attribuée d'après une vedette-type.

Guide/05            d

150  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Histoire  
**n – Notice nouvelle**

Le code «n» indique que la notice a été créée récemment.

**o – Notice périmée**

Le code «o» indique que le contenu de la notice est périmé, mais qu'on ne l'a pas supprimée d'un fichier.

**s - Supprimée; vedette divisée en deux ou en plusieurs vedettes**

Le code «s» indique que la notice a été supprimée d'un fichier parce que la vedette a été divisée en deux ou en plusieurs vedettes qui requièrent la création d'une nouvelle notice d'autorité pour chacune. La vedette de la notice supprimée est comprise dans chacune des nouvelles notices d'autorité en tant que rappel de la zone 4XX Rappel de renvoi 'voir'.

Cette valeur de suppression spéciale convient à l'application de systèmes automatisés pour effectuer des modifications nécessaires, puisque lorsqu'une vedette est divisée, l'ordinateur ne peut pas remplacer automatiquement l'ancienne vedette des notices bibliographiques.

Guide/05        s  
 150  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Bouddha et le bouddhisme

Guide/05        n  
 100  $\text{0}\text{b}\text{†}\text{a}$ Bouddha  
 450  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Bouddha et le bouddhisme

Guide/05        n  
 150  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Bouddhisme  
 450  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Bouddha et le bouddhisme

**x - Supprimée; vedette remplacée par une autre vedette**

Le code «x» indique que la notice a été supprimée d'un fichier et qu'une nouvelle notice d'autorité dans laquelle la vedette de la notice supprimée apparaît comme une zone 4XX Renvoi 'voir' ajoutée au fichier. (Dans un système où le contrôle de l'autorité est lié au fichier bibliographique, un ordinateur peut effectuer une par une les modifications indiquées par le code «x» sans intervention manuelle).

Guide/05        x  
 150  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Oléomargarine

Guide/05        n  
 150  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Margarine  
 450  $\text{b}\text{b}\text{†}\text{a}$ Oléomargarine

# Guide

## 06 - Type de notice

Le type de position de caractère de la notice contient un code alphabétique à un caractère qui en indique les caractéristiques et qui définit les composantes de la notice.

### z – Données d'autorité

Le code «z» indique que le contenu de la notice constitue une notice d'autorité. Cette notice particulière d'autorité est identifiée par le code dans 008/09 (Genre de notice).

---

## 07-08 – Positions de caractère non définies

Ces deux positions de caractère sont non définies; chacune contient un blanc (b).

### bb – Positions de caractère non définies

---

## 09 – Système de codage des caractères

Cette position de caractère contient un code qui identifie le système de codage des caractères utilisé dans une notice. Le système de codage utilisé influe sur le nombre d'octets nécessaires par caractère, le positionnement des caractères sans espacement, l'utilisation des séquences d'échappement, et peut aussi influencer sur le répertoire de caractères. L'information détaillée sur l'ensemble des caractères utilisés dans les notices du MARC 21 se trouve dans la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

### b - MARC-8

Le code «b» indique que le codage des caractères de la notice se fait à l'aide des jeux de caractères à 8-bits qui sont décrits dans la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*. Les jeux de caractères non implicites sont identifiés dans la zone 066.

### a – Jeu de caractères universel/Unicode

Le code «a» indique que le codage des caractères dans la notice se fait à l'aide des caractères à partir du Jeu de caractères universel (UCS) (ISO 10646), ou Unicode™, un sous-ensemble industriel.

---

## 10 – Compte des indicateurs

La position de caractère du compte des indicateurs contient un nombre à un caractère qui correspond au nombre d'indicateurs se trouvant dans chaque zone de données variables. (La position du caractère d'un indicateur contient un code d'information qui permet d'interpréter ou de compléter les données contenues dans la zone.) Dans le MARC 21, deux positions de caractère sont réservées aux indicateurs au début de chacune des zones de données variables; par conséquent, le compte des indicateurs est toujours représenté par le chiffre 2.

### 2 - Nombre de positions de caractère utilisées pour des indicateurs

---

## 11 – Compte des codes de sous-zones

La position de caractère du compte des codes de sous-zones contient un nombre à un caractère qui correspond au nombre de positions de caractère qui décrit un code de sous-zone dans des zones de données variables. (Chaque élément de donnée dans une zone de données variables est identifié par un code de sous-zone.) Dans le MARC 21, un code de sous-zone est constitué par un séparateur (‡) et un identificateur d'élément de données en caractères alphabétiques minuscules ou numériques; par conséquent, le compte du code de sous-zone est toujours représenté par le chiffre 2.

### 2 – Nombre de positions de caractère utilisées pour un code de sous-zone

---

## 12-16 – Adresse de base de données

Les positions de caractère de l'adresse de base de données contiennent un nombre à cinq caractères qui précise la position du premier caractère de la première zone de contrôle variable de la notice. Le nombre constitue la base à partir de laquelle la position du premier caractère de toutes les autres zones de la notice sont adressées dans le Répertoire. (La position du premier caractère dans l'entrée du Répertoire de chaque zone de la notice dépend du premier caractère de la première zone de contrôle variable plutôt que du début de la notice.) L'adresse de base de données est égale à la somme des longueurs du Guide et du Répertoire, y compris le caractère du terminateur de la zone qui se trouve à la fin du Répertoire. Le nombre est justifié à droite et les positions inutilisées contiennent des zéros.

**<nombre> - Longueur du Guide et du Répertoire (y compris le caractère du terminateur de zone du Répertoire)**

---

## 17 – Niveau d'enregistrement

La position de caractère du niveau d'enregistrement contient un code alphanumérique à un caractère qui indique si la notice d'autorité est complète ou incomplète. Une notice, qu'elle soit complète ou incomplète, qui est évaluée à des fins de modification après sa création est identifiée par le code «b» (Notice en cours de révision) dans la zone 008/31 (Notice en cours de révision).

### n – Notice d'autorité complète

Le code «n» indique que la notice d'autorité est complète. La notice est conforme aux exigences nationales relatives aux notices pour le contenu et la désignation du contenu.

### o – Notice d'autorité incomplète

Le code «o» indique que la notice d'autorité est incomplète parce qu'elle ne contient pas encore toute l'information nécessaire pour constituer une notice complète. La notice, peut ou non être conforme aux exigences nationales relatives aux notices.

---

## 18-19 – Positions de caractère non définies

Ces deux positions de caractère ne sont pas définies; chacune contient un blanc (b).

### bb – Positions de caractère non définies

---

## Guide

### 20 – Longueur du segment longueur de zone

Dans le MARC 21, le segment longueur de zone de chaque entrée au Répertoire est toujours d'une longueur de 4 positions de caractère.

#### 4 – Nombre de caractères du segment longueur de zone d'une entrée au Répertoire

---

### 21 – Longueur du segment position de caractère de départ

Dans le MARC 21, le segment position de caractère de départ de chaque entrée au Répertoire est toujours d'une longueur de 5 positions de caractère.

#### 5 – Nombre de caractères du segment position de caractère de départ d'une entrée au Répertoire

---

### 22 – Longueur de la partie dépendante de l'application

Dans le MARC 21, une entrée au Répertoire ne contient pas de partie dépendante de l'application; cette position de caractère comprend toujours un «0».

#### 0 – Nombre de caractères dans la partie dépendante de l'application d'une entrée au Répertoire

---

### 23 – Non défini

Dans le MARC 21, cette position de caractère n'est pas définie; elle contient toujours un «0».

#### 0 – Non défini

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Éléments générés par le système

Les éléments suivants du Guide sont habituellement générés par le système :

- 00-04 Longueur de l'enregistrement logique
- 07-08 Positions de caractère non définies
- 10 Compte des indicateurs
- 11 Compte des codes de sous-zones
- 12-16 Adresse de base de données
- 20-23 Clef d'enregistrement des entrées

Souvent, les valeurs par défaut dans d'autres éléments du Guide sont aussi générées automatiquement.

### Majuscules

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### 05 Statut de la notice

d La notice est supprimée parce que la vedette est remplacée par une autre vedette [REDÉFINIE] [USMARC, 1983; CAN/MARC, 1997]

| o Notice périmée [NOUVEAU, 2002]

x La notice est supprimée pour des raisons qui ne sont pas représentées par d'autres codes [REDÉFINIE] [USMARC, 1983]

x La notice est supprimée (les explications peuvent se trouver dans la zone 682) [REDÉFINIE] [CAN/MARC, 1997]

### 17 Niveau d'enregistrement

0 Niveau complet [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

1 Notice RECON [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

3 Notice incomplète [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

[ Page blanche ]

## Répertoire (NR)

### Indicateurs et sous-zones

Le Répertoire ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones; les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

### Positions de caractère

- 00-02 Étiquette
- 03-06 Longueur de la zone
- 07-11 Position de caractère de départ

---

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA POSITION DE CARACTÈRE

Le Répertoire renferme une série d'entrées de longueur fixe, soit une entrée pour chaque élément de contrôle ou de donnée de longueur variable dans une notice. Chaque entrée au Répertoire comprend douze positions de caractère et se subdivise en trois parties : l'étiquette de zone, la longueur de zone et la position du premier caractère. Situé à la position 24, le Répertoire est placé immédiatement après le Guide au début de la notice. Les parties suivantes du Répertoire, soit la longueur de zone et la position du premier caractère, sont définies par le Guide/20-23 (Clef d'enregistrement des entrées) et comprennent respectivement quatre et cinq caractères. Comme l'étiquette de zone contient toujours trois caractères, la clef d'enregistrement des entrées ne précise pas la longueur de la partie de l'étiquette du Répertoire.

Le document *MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, and Exchange Media* comprend de l'information plus détaillée sur la structure des entrées au Répertoire.

---

## DESCRIPTION D'UNE ENTRÉE AU RÉPERTOIRE

### ■ POSITIONS DE CARACTÈRE

#### 00-02 - Étiquette

La partie de l'étiquette de chaque entrée au Répertoire renferme trois caractères numériques ou alphabétiques ASCII (des majuscules ou des minuscules, mais non les deux) qui identifient une zone associée de longueur variable.

#### 03-06 - Longueur de la zone

La partie de la longueur de zone de chaque entrée du Répertoire contient quatre caractères numériques ASCII qui précisent la longueur de la zone de longueur variable à laquelle l'entrée correspond. La longueur de zone comprend les indicateurs, les codes de sous-zones, les données et le terminateur associés à la zone. Si le nombre d'une longueur de zone comprend moins de quatre chiffres, il sera justifié à droite, et les positions inutilisées contiendront des zéros.

## 07-11 - Position de caractère de départ

La position de caractère de départ de chaque entrée du Répertoire contient cinq caractères numériques ASCII qui précisent la position du premier caractère de la zone de longueur variable à laquelle l'entrée correspond par rapport à l'adresse de base des données (Guide/12-16) de la notice. Si le nombre de la position du premier caractère comprend moins de cinq chiffres, il sera justifié à droite, et les positions inutilisées contiendront des zéros.

### ■ EXEMPLE

	<u>Étiquette</u>	<u>Longueur de la zone</u>	<u>Position de départ</u>
Entrée 1	001	0013	00000
Entrée 2	003	0005	00013
Entrée 3	005	0016	00018
Entrée 4	008	0041	00034
Entrée 5	100	0040	00075

---

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Le système produit chaque entrée au Répertoire.

## 00X Zones de contrôle - Renseignements généraux

- 001 Numéro de contrôle (NR)
- 003 Identité du numéro de contrôle (NR)
- 005 Date/heure de la dernière transaction (NR)
- 008 Éléments de données de longueur fixe (NR)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones de contrôle comportent des numéros de contrôle et de l'information codée qui sont utilisés aux fins de traitement des notices d'autorité MARC. Ces zones ne possèdent pas d'indicateurs ou de codes de sous-zones.

On attribue une position définie à chaque élément de données des zones de longueur fixe 005 et 008. Chaque description de zone renferme une explication détaillée des positions définies des éléments de données.

[ Page blanche ]

## 001 Numéro de contrôle (NR)

### Indicateurs et Codes de sous-zones

Cette zone ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones.

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le numéro de contrôle attribué par l'organisme qui a créé, utilisé ou distribué la notice. Aux fins d'échange, l'organisme émetteur doit communiquer la documentation sur la structure du numéro de contrôle et sur les conventions d'entrée des données à ses partenaires d'échange. On trouve dans la zone 003 (Identité du numéro de contrôle) le code MARC identifiant le numéro de contrôle de système présent à la zone 001. Un organisme qui utilise une notice d'une autre organisme peut déplacer le numéro de contrôle se trouvant à la zone 001 (de même que l'identité du numéro de contrôle de la zone 003) à la zone 035 (Numéro de contrôle de système), à la zone 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress) ou à la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) selon le cas et inscrire son propre numéro de contrôle de système à la zone 001 (de même que l'identité du numéro de contrôle de la zone 003).

### ■ EXEMPLES

001 0010C0086**bb**  
 003 CaOONL  
 016 **bb**†a**bb**0010C0086**bb**

*[La BNC inscrit son numéro de contrôle habituellement dans les deux zones: 001 et 016]*

001 n**bb**86742756**b**  
 003 DLC  
 010 **bb**86742756**b**

*[La LC inscrit son numéro de contrôle habituellement dans les deux zones: 001 et 016]*

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Le système peut générer la zone 001. Les structures des numéros de contrôle de la Library of Congress et de la Bibliothèque nationale du Canada sont décrites dans les *Conventions d'entrée des données* de la zone 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress) et de la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) respectivement.

[ Page blanche ]

## 003 Identité du numéro de contrôle (NR)

### Indicateurs et codes de sous-zones

Cette zone ne comporte ni indicateurs ni codes de sous-zones.

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le code MARC pour l'organisme dont le système de numéro de contrôle apparaît dans la zone 001 (Numéro de contrôle). Voir l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

Si des organismes changent le numéro dans la zone 001, ils doivent s'assurer que le code MARC dans la zone 003 s'applique au numéro inscrit dans la zone 001.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ EXEMPLES

001 0010C0086bb  
003 CaOONL

001 nb86742756b  
003 DLC

---

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

La zone 003 est habituellement générée par le système.

[ Page blanche ]

## 005 Date/heure de la dernière transaction (NR)

### Indicateurs et Codes de sous-zones

Cette zone ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones.

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone comporte 16 caractères indiquant la date et l'heure de la dernière transaction portant sur une notice. La date et l'heure servent d'identificateur de version de la notice. On enregistre la date conformément à la *Représentation de la date et de l'heure* (ISO 8601).

La date comprend huit caractères numériques disposés selon le format *aaaammjj* (soit quatre pour l'année, deux pour le mois et deux pour le jour). L'heure comprend huit caractères numériques disposés selon le format *hhmmss.f* (soit deux pour l'heure, deux pour les minutes, deux pour les secondes et deux pour la fraction décimale des secondes, y compris le point décimal). On utilise l'horloge de 24 heures (00-23).

La date à laquelle on a enregistré pour la première fois une notice dans un format lisible par machine se trouve dans la zone 008/00-05. La date entrée au fichier ne change jamais.

### ■ EXEMPLE

005 19940223151047.0  
*[Le 23 février, 1994, 3:10:47 P.M. (15:10:47)]*

---

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Le système devrait générer la zone 005 dans laquelle sera inscrite la date et l'heure de la dernière transaction effectuée dans une notice.

[ Page blanche ]

## 008 Éléments de données de longueur fixe (NR)

### Indicateurs et codes de sous-zones

La zone 008 ne comporte ni indicateurs ni codes de sous-zones; les éléments de données sont définis selon leur position.

### Positions de caractères

00-05	Date d'enregistrement au fichier <i>[Voir la description de la position pour plus de détails]</i>	10	Règles de catalogage descriptif
		a	Règles antérieures
		b	RCAA 1
		c	RCAA 2
06	Subdivision géographique directe ou indirecte	d	Vedette compatible avec les RCAA 2
↳	Sans subdivision géographique	z	Autre
d	Subdivision géographique – directe	n	Sans objet
i	Subdivision géographique – indirecte		Aucune tentative de coder
n	Sans objet		
	Aucune tentative de coder	11	Système de vedettes-matières / Thésaurus
07	Système de romanisation	a	Library of Congress Subject Headings
a	Norme internationale	b	Vedettes-matières de la LC de littérature pour enfants
b	Norme nationale	c	Medical Subject Headings
c	Norme de l'association nationale de bibliothèques	d	Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library
d	Norme de l'agence bibliographique nationale ou de la bibliothèque nationale	k	Canadian Subject Headings
e	Norme locale	n	Sans objet
f	Norme d'origine inconnue	r	Arts and Architecture Thesaurus
g	Romanisation conventionnelle ou forme conventionnelle du nom dans la langue de l'agence de catalogage	s	Sears List of Subject Headings
n	Sans objet	v	Répertoire de vedettes-matières
	Aucune tentative de coder	z	Autre
			Aucune tentative de coder
08	Langue du catalogage	12	Type de collection
↳	Aucune indication fournie	a	Collection monographique
b	Anglais et français	b	Document en plusieurs parties
e	Anglais seulement	c	Phrase analogue à une collection
f	Français seulement	n	Sans objet
	Aucune tentative de coder	z	Autre
			Aucune tentative de coder
09	Genre de notice	13	Collection numérotée ou non numérotée
a	Vedette établie	a	Numérotée
b	Renvoi sans rappel	b	Non numérotée
c	Renvoi avec rappel	c	Numérotation variable
d	Subdivision	n	Sans objet
e	Noeud		Aucune tentative de coder
f	Vedette et subdivision établies		
g	Renvoi et subdivision		

- 14 Utilisation de la vedette – vedette principale ou secondaire  
 a Appropriée  
 b Non appropriée  
 | Aucune tentative de coder
- 15 Utilisation de la vedette – vedette-matière secondaire  
 a Appropriée  
 b Non appropriée  
 | Aucune tentative de coder
- 16 Utilisation de la vedette – vedette secondaire de collection  
 a Appropriée  
 b Non appropriée  
 | Aucune tentative de coder
- 17 Type de subdivision de sujet  
 a Nom commun  
 b Subdivision de forme  
 c Subdivision chronologique  
 d Subdivision géographique  
 e Subdivision de langue  
 n Sans objet  
 | Aucune tentative de coder
- 18-27 Positions de caractère non définies  
 Ⓝ Non définies  
 | Aucune tentative de coder
- 28 Type d'organisme gouvernemental  
 Ⓝ N'est pas un organisme gouvernemental  
 a Élément autonome ou semi-autonome  
 c Multilocal  
 f Fédéral / national  
 i International  
 l Local  
 m Groupe interprovincial  
 o Organisme gouvernemental – type indéterminé  
 s État, province, territoire, ou territoire sous tutelle, etc.  
 u Inconnu  
 z Autre  
 | Aucune tentative de coder
- 29 Évaluation du renvoi  
 a Rappels conformes à la vedette  
 b Rappels non nécessairement conformes à la vedette  
 n Sans objet  
 | Aucune tentative de coder
- 30 Position de caractère non définie  
 Ⓝ Non définie  
 | Aucune tentative de coder
- 31 Notice en cours de révision  
 a Notice peut servir  
 b Notice en cours de révision  
 | Aucune tentative de coder
- 32 Nom de personne non différencié  
 a Nom de personne différencié  
 b Nom de personne non différencié  
 n Sans objet  
 | Aucune tentative de coder
- 33 Niveau de l'établissement  
 a Complètement établi  
 b Mémoire  
 c Provisoire  
 d Préliminaire  
 n Sans objet  
 | Aucune tentative de coder
- 34-37 Positions de caractère non définies  
 Ⓝ Non définies  
 | Aucune tentative de coder
- 38 Notice modifiée  
 Ⓝ Non modifiée  
 s Abrégée  
 x Caractères manquants  
 | Aucune tentative de coder
- 39 Source du catalogage  
 Ⓝ Agence bibliographique nationale  
 c Programme de catalogage coopératif  
 d Autre  
 u Inconnu  
 | Aucune tentative de coder
-

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA POSITION DE CARACTÈRE

Cette zone comprend 40 positions de caractères (00-39) qui donnent des renseignements codés sur la notice entière ou pour des aspects particuliers de la vedette 1XX ou des zones de renvoi 4XX/5XX. Ces éléments de données codés peuvent être utiles à des fins de gestion ou de repérage des données.

Les éléments de données sont définis par leur position. Les positions de caractère qui ne sont pas définies contiennent un blanc (b). Toutes les positions de caractères qui sont définies doivent comporter un code défini; pour certaines positions 008, la position peut être représentée par le caractère de remplissage (I). On peut utiliser le caractère de remplissage (dans certaines positions de caractères) si l'organisme chargé du catalogage ne fait aucune tentative pour coder la position de caractère. On ne peut utiliser le caractère de remplissage dans les positions 00-05 (Date d'enregistrement au fichier) ou 09 (Genre de notice) de la zone 008. Le code « n » (Sans objet), défini pour représenter un élément de données, indique que la définition de la position de caractère ne s'applique pas à la notice.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ POSITIONS DE CARACTÈRES

#### 00-05 – Date d'enregistrement au fichier

Six caractères numériques servent à indiquer la date où la notice a été mise en forme lisible par machine, la première fois. La date est versée selon le modèle *aammjj* (où *aa* représente l'année, *mm* le mois et *jj* le jour). La date du fichier de la zone 008/00-05 ne change jamais. L'information concernant la date et l'heure de la dernière transaction dans la zone 005 change chaque fois qu'une modification a été apportée à la notice. L'information concernant la dernière modification permet à un organisme qui gère plus d'une version de la même notice de reconnaître la version la plus récente. Aucune de ces positions ne peut comporter de caractère de remplissage (I). La zone 008/00-05 est habituellement produite par le système.

#### 06 – Subdivision géographique directe ou indirecte

Un code à un caractère indique si le système de vedettes-matières ou le thésaurus ayant servi à formuler la vedette 1XX permet de subdiviser la vedette selon un nom du pays ou une autre juridiction, région ou caractéristique géographique. Si la subdivision géographique est possible, le code de 008/06 détermine si on a utilisé la méthode de subdivision directe ou indirecte. Dans une vedette-matière étendue, le code de 008/06 est basé sur la vedette toute entière, y compris les subdivisions de sujet.

On utilise le code « b », « d » ou « i » si la vedette 1XX convient pour servir soit d'élément guide soit de subdivision de sujet d'une vedette-matière d'accès aux notices bibliographiques. On utilise le code « n » si la vedette 1XX n'est pas appropriée pour servir d'accès par matière aux notices bibliographiques. On utilise le caractère de remplissage (I) s'il n'y a pas eu de tentative pour coder cette position 008.

**b – Sans subdivision géographique**

Le code « b » indique qu'on ne doit pas subdiviser géographiquement la vedette 1XX si on l'utilise comme point d'accès sujet à une notice bibliographique.

008/06 b  
100 1b#aHorowitz, Mordekhai

008/06 b  
150 bb#aBoole, Anneaux de

008/06 b  
151 bb#aNestelberg (Autriche)

008/06 b  
180 bb#xCas, Études de

**d – Subdivision géographique – directe**

Le code « d » indique que la vedette 1XX peut faire l'objet d'une subdivision géographique à l'aide de la méthode de la subdivision directe lorsqu'on l'utilise comme point d'accès sujet à une notice bibliographique. Cette méthode de subdivision prévoit que la vedette soit immédiatement suivie du nom de l'endroit particulier auquel se limite la vedette sans l'interposition d'une subdivision qui servirait à donner le nom de l'entité géographique plus grande.

008/06 d  
150 bb#aArt  
*[La vedette-matière peut être subdivisée directement, p. ex., Art-Paris.]*

008/06 d  
180 bb#xPolitique gouvernementale  
*[On peut subdiviser directement la vedette de subdivision, p. ex., Construction-Industrie–Politique gouvernementale–Colombie-Britannique.]*

**i – Subdivision géographique – indirecte**

Le code « i » indique que la vedette 1XX peut faire l'objet d'une subdivision géographique à l'aide de la méthode de la subdivision indirecte si on l'utilise comme point d'accès sujet dans une notice bibliographique. Dans le cadre de cette méthode de subdivision, on interpose une subdivision de nom de l'entité géographique plus grande entre la vedette et la subdivision pour indiquer le lieu précis auquel se limite la vedette.

008/06 i  
150 bb#aArt  
*[La vedette-matière peut être subdivisée indirectement, p. ex., Art-Italie-Rome.]*

008/06 i  
110 2b#aUnesco  
*[La vedette-matière peut être subdivisée indirectement, p. ex., Unesco-France-Paris.]*

008/06 i  
180 bb#xRésidences et lieux familiaux  
*[La subdivision de sujet peut être subdivisée indirectement, p. ex., Shakespeare, William, 1564-1616- Résidences et lieux familiaux-Angleterre-Londres]*

**n – Sans objet**

Le code « n » indique que la vedette 1XX ne peut servir d'élément guide ou de subdivision de sujet d'un point d'accès sujet dans les notices bibliographiques.

008/06 n

151 000aCeylan

*[On utilise le nom Sri Lanka dans les points d'accès sujet.]*

008/06 n

180 000xcatalogues par source

*[Une notice de noeud qui sert à représenter un terme qui ne sert pas à l'indexation de document.]*

008/06 n

150 000aPrononciation

260 000isubdivisionaPrononciationisous les noms de langues et de matières, e.g.italien  
(Langue)-Prononciation; Noms-Prononciation

*[Une notice de renvoi sans rappel utilisée dans un système qui ne crée pas de notices d'autorité pour les subdivisions de sujet.]*

**07 – Système de romanisation**

Un code alphabétique à un caractère indique que la zone de vedette 1XX contient la forme romanisée d'un nom ou d'un titre uniforme et identifie le système de romanisation utilisé. Si la vedette 1XX n'est pas représentée sous forme romanisée, on utilise le code « n ». On utilise le caractère de remplissage ( ) s'il n'y a pas eu de tentative de codage de cette position 008.

**a – Norme internationale**

Le code « a » indique que le système romanisé utilisé est une norme internationale, p. ex., l'une des tables publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

008/07 a

100 100aŠalnm, Mošeh

*[Vedette romanisée suivant la table 259-1984 pour l'hébreu de l'ISO.]*

**b – Norme nationale**

Le code « b » indique que le système de romanisation utilisé est une norme nationale, p. ex., une norme publiée par le American National Standards Institute (ANSI).

**c – Norme de l'association nationale de bibliothèques**

Le code « c » indique que le système de romanisation utilisé est une norme d'une association nationale de bibliothèques, p. ex., les *ALA-LC Romanization Tables*.

008/07 c

100 100aShternbukh, Moseheh

*[Vedette romanisée suivant la table de romanisation de l'hébreu de l'ALA-LC.]*

## 008

### d – Norme de l'agence bibliographique nationale ou de la bibliothèque nationale

Le code « d » indique que le système de romanisation utilisé est une norme d'une bibliothèque nationale ou d'une agence bibliographique nationale.

### e – Norme locale

Le code « e » indique que le système de romanisation utilisé est une norme locale.

### f – Norme d'origine inconnue

Le code « f » indique que le système de romanisation utilisé est une norme d'origine inconnue.

### g – Romanisation conventionnelle ou forme conventionnelle du nom dans la langue de l'agence de catalogage

Le code « g » indique que le système de romanisation utilisé est un système de romanisation conventionnel ou que la vedette 1XX est une forme conventionnelle du nom dans la langue de l'agence de catalogage.

```
008/07 g
100 1#†aSternbuch, Moses
      [Les prénoms sont romanisés suivant la version du nom tirée de la bible du roi James.]
```

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la vedette 1XX n'est pas romanisée.

```
008/07 n
100 1#†aJones, James E., †cJr.
```

---

## 08 – Langue du catalogage

Un code alphabétique à un caractère indique si la vedette de la zone 1XX et sa structure de renvoi associée (c'est-à-dire, les vedettes des zones 1XX, 260, 360, 4XX, 5XX, 663 et 664) sont valides selon les règles utilisées pour établir les vedettes des catalogues de langue anglaise, des catalogues de langue française ou les deux. Le caractère de remplissage (I) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de codage de cette position 008.

### ‡ - Aucune indication fournie

La valeur « ‡ » indique qu'aucune information n'est donnée concernant la langue de catalogage selon laquelle la vedette est valide.

### b – Anglais et français

La valeur « b » indique que les vedettes d'une notice sont valides dans les catalogues de langue française et de langue anglaise, à la fois.

```
008/08 b
100 1#†aAtwood, Margaret†d1939-
```

```
008/08 b
110 2#†aNova Scotia Association of Architects
```

**e – Anglais seulement**

La valeur « e » indique que les vedettes de la notice sont valides selon les catalogues de langue anglaise seulement et ne sont pas valides selon les catalogues de langue française.

008/08 e  
151 008#1 Sainte-Martine (Quebec)

008/08 e  
110 100#1 Ontario.#1Health Disciplines Act

008/08 e  
110 200#1 Vindicators (Musical Group)

008/08 e  
110 200#1 National Library of Canada

**f – Français seulement**

La valeur « f » indique que les vedettes de la notice sont valides selon les catalogues de langue française seulement et ne sont pas valides selon les catalogues de langue anglaise.

008/08 f  
151 008#1 Sainte-Martine (Québec)

008/08 f  
110 200#1 Vindicators (Groupe musical)

008/08 f  
110 200#1 Bibliothèque nationale du Canada

008/08 f  
110 100#1 Ontario.#1Loi sur les sciences de la santé

**09 – Genre de notice**

Un code alphabétique à un caractère indique si la notice d'autorité représente une vedette 1XX établie ou non. Les genres de vedettes d'autorité et les types de vedettes identifiés par les codes définis pour cet élément de données sont décrits à la section *Introduction* du présent document. L'utilisation des zones de renvoi avec ou sans rappel et les zones de notes de renvoi est décrite à la section *Zones de rappel et de renvoi – Renseignements généraux*. On ne peut utiliser le caractère de remplissage (|) pour cette position de caractère.

**a – Vedette établie**

Le code « a » indique que la zone 100-15X contient une vedette de nom ou une vedette-matière **établie** qui peut être utilisée en guise d'élément guide lors de la création de certains points d'accès d'une notice bibliographique. Une notice de vedette établie peut aussi contenir des zones de rappel 4XX/5XX à des vedettes associées et variantes et des notes d'enregistrement d'information telles la source utilisée pour créer la vedette et l'information sur la portée et l'usage.

## 008

S'il est possible d'utiliser aussi une vedette 15X établie en guise de subdivision de sujet, le code «f» est utilisé dans 008/09 lorsqu'un organisme utilise une notice d'autorité pour exprimer cette double fonction. Si on crée des notices distinctes, on utilise le code «a» dans la notice de vedette établie et le code «d» pour la notice de subdivision.

008/09 a  
100 1b#aMattern, Hermann, #d1902-1971

008/09 a  
130 b0#aBulletin (Ahmadu Bello University. Dept. of Geology)

008/09 a  
151 bb#alowa#xDescriptions et voyages#y1981-

008/09 a  
150 bb#aChronologie  
680 bb#iLe terme#aChronologie#iou#aHistoire-Chronologie#ipeut également servir de subdivision sous des noms de personne, de lieu, [...]  
*[On crée une notice distincte pour la subdivision de sujet Chronologie.]*

### b – Renvoi sans rappel

Le code « b » indique que la zone 100-15X contient une vedette **non établie** dont l'utilisation n'est pas autorisée en guise d'élément d'un point d'accès dans une notice bibliographique. La vedette ne comporte pas de rappel dans la zone 4XX Rappel de renvoi 'voir' dans aucune autre notice d'autorité. La notice de renvoi contient une zone Renvoi 'voir' complexe (260) ou une zone de renvoi justificatif général (666) pour aider l'utilisateur à trouver une vedette établie ou plusieurs.

Si une vedette 15X non établie peut aussi servir de subdivision de sujet, le code « g » sert dans 008/09 si l'organisation utilise une notice d'autorité pour exprimer cette double fonction. Si on crée des notices distinctes, le code « b » sert à créer la notice de renvoi sans rappel et le code « d » sert à créer la notice de subdivision.

008/09 b  
100 0b#aDe la  
666 bb#aNoms commençant par ce préfixe sont aussi saisis sous La (p. ex., La Bretèque, Pierre de) ou sous le nom suivant le préfixe (p. ex., Torre, Marie de la)

### c – Renvoi avec rappel

Le code « c » indique que la zone 100-15X contient une vedette **non établie** dont l'utilisation n'est pas autorisée en guise d'élément guide dans un point d'accès d'une notice bibliographique. La vedette est associée dans la zone 4XX Rappel de renvoi 'voir' dans une ou plusieurs autres notices d'autorité. La notice de renvoi contient une zone de Renvoi 'voir' complexe (260 ou 664) pour aider l'utilisateur à trouver une vedette établie ou plusieurs.

008/09 c  
100 1b#aReger, Max, #d1873-1916. #tDies irae  
664 bb#aPour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous #bReger, Max, 1873-1916. #tRequiem (Messe)

008/09 a *[notice de vedette établie]*  
100 1b#aReger, Max, #d1873-1916. #tRequiem (Messe)  
400 1b#wnnnb#aReger, Max, #d1873-1916. #tDies irae

## d – Subdivision

Le code « d » indique que la zone 18X contient une vedette **non établie** qui constitue la forme autorisée d'un terme chronologique ou général ou d'un nom géographique dont l'utilisation est autorisée en tant que subdivision de sujet dans un point d'accès sujet d'une notice bibliographique. La notice peut aussi contenir des zones de rappel 48X/58X pour des variantes des termes de subdivision de sujet et des termes connexes.

Si la subdivision peut aussi servir de vedette établie, on utilise le code « f » dans 008/09 lorsqu'un organisme utilise une notice d'autorité pour exprimer cette double fonction. Si une subdivision peut aussi être utilisée en tant que terme de renvoi non établi, on utilise le code « g » lorsqu'un organisme utilise une notice d'autorité pour exprimer cette double fonction. *Une zone de vedette 15X contient la vedette dans une notice comportant un code « f » ou « g ».*

008/09 d  
180 ~~bb~~xeffets de la drogue

008/09 d  
180 ~~bb~~xAdministration  
680 ~~bb~~xiCe terme peut servir en tant que subdivision sous types d'institution, p. ex.,  
aHôpitaux-Administration. Le terme aGestion est utilisé sous types d'industrie.  
580 ~~bb~~xGestion

008/09 d  
180 ~~bb~~xChronologie  
680 ~~bb~~xiLe terme aHistoire-Chronologie peut être utilisé sous noms de personnes, lieux,  
noms de collectivité, travaux religieux, groupes ethniques et aIndiens d'Amérique du  
Nord, et vedettes de nom commun.  
580 ~~bb~~xHistoire xChronologie

## e – Noeud

Le code « e » indique que la zone 15X contient un terme **non établi** qui constitue la forme autorisée à utiliser dans la section systématique d'un thésaurus pour indiquer le fondement logique à partir duquel on a divisé une catégorie. Ce type de vedette peut aussi comprendre une désignation de facette. Le terme ne sert pas de terme d'indexation.

008/09 e  
150 ~~bb~~x catalogues par source

## f – Vedette et subdivision établies

Le code « f » indique que la zone 15X contient un terme chronologique ou général ou une vedette de nom géographique **établi** dont l'utilisation est aussi autorisée en tant que subdivision d'un point d'accès sujet dans une notice bibliographique. On crée une notice d'autorité pour décrire cette double fonction. La notice peut aussi contenir une zone de note de renvoi qui explique la double fonction.

## 008

Lors de la création de notices d'autorité distinctes, on utilise le code « a » pour la notice de vedette établie et le code « d » pour la notice de subdivision. *Une zone de vedette 18X est utilisée dans la notice de subdivision.*

008/09 f

150 *bb*†aChronologie

360 *bb*†isubdivision†aChronologie†iou†aHistoire-Chronologie†isous noms de personnes, lieux, noms de collectivité, travaux religieux, groupes ethniques et†aIndiens d'Amérique du Nord,†iet vedettes de nom commun.

008/09 f

151 *bb*†aGrands Lacs

680 *bb*†iCe terme doit servir uniquement en tant que descripteur géographique et on ne peut le subdiviser. Par contre, ce terme peut servir à subdiviser des termes d'indexation de nom commun.

### g – Renvoi et subdivision

Le code « g » indique que la zone 15X contient une vedette de renvoi sans rappel **non établie** dont l'utilisation est autorisée en tant que subdivision dans un point d'accès sujet d'une notice bibliographique. Une notice d'autorité sert à décrire cette double fonction. La notice peut aussi contenir une zone de note de renvoi qui explique la double fonction.

Lors de la création de notices d'autorité distinctes, on utilise le code « b » pour la notice de renvoi sans rappel et le code « d » pour la notice de subdivision. *On utilise une zone de vedette 18X pour la notice de subdivision.*

008/09 g

150 *bb*†aDictionnaires

260 *bb*†isubdivision†aDictionnaires†isous termes de matière particuliers.

---

## 10 – Règles de catalogage descriptif

Un code alphabétique à un caractère identifie les règles de catalogage descriptif qui ont servi à formuler une vedette 1XX de nom, de nom-titre ou de titre uniforme. On peut aussi coder une vedette créée selon des règles de catalogage descriptif qui servent de point d'accès sujet dans des notices bibliographiques en fonction d'un ensemble particulier de conventions de système de vedettes-matières ou de thésaurus dans 008/11. Si la vedette 1XX n'est pas formulée à l'aide de règles de catalogage descriptif, on utilise le code « n ». On utilise le caractère de remplissage ( ) s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Règles antérieures

Le code « a » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à des règles de catalogage descriptif qui ont précédé la publication, en 1967, des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 1).

008/10 a

100 1*b*†aSmith, John,†d5 août, 1882-

*[Vedettes établies à l'aide des A.L.A. Cataloging Rules for Author and Title Entries (1949)]*

008/10 a

110 1*b*†aBirmingham, Eng.†bKing Edward's School

*[Vedettes établies à l'aide des A.L.A. Cataloging Rules for Author and Title Entries (1949)]*

**b – RCAA 1**

Le code « b » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme aux *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 1).

008/10 b  
100 1#Smith, John, #d1882 (5 août)-

008/10 b  
110 1#United States. #b87th Congress, 2d session, #d1962

**c – RCAA 2**

Le code « c » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à la deuxième édition (1978) ou aux éditions ultérieures des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2) ou aux manuels de catalogage publiés fondés sur les RCAA 2.

008/10 c  
100 1#Smith, John, #d1882 5 août-

008/10 c  
100 1#Francis, D. #q(Dennis)

008/10 c  
008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*  
008/14 b *[vedette ne peut servir de vedette principale ou secondaire]*  
100 1#Reger, Max, #d1873-1916. #tDies irae  
664 #b#Pour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous #bReger, Max, 1873-1916. #tRequiem (Messe)

**d – Vedette compatible avec les RCAA 2**

Le code « d » indique que la formulation de la vedette 1XX ne suit pas les RCAA 2 , tout en étant considérée compatibles avec les RCAA 2.

008/10 d  
100 1#Piton, Phillip, #cMme.

**z – Autre**

Le code « z » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à un ensemble de règles de catalogage descriptif autres que ce qui est précisé par l'un des autres codes définis. Les règles descriptives qui servent à formuler la vedette peuvent apparaître dans la sous-zone #e (Nom des règles de description) de la zone 040 (Source du catalogage).

**n – Sans objet**

Le code « n » indique que la vedette 1XX n'est pas un nom, un nom-titre ou un nom uniforme formulé selon des règles de catalogage descriptif.

008/10 n  
008/09 a *[notice de vedette établie]*  
008/11 v *[RVM]*  
151 #b#Rouge, Vallée de la (Minn. et Dak. du N.-Man.)

008/10 n  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/11 c *[MeSH]*  
 150 ~~bb~~†aCommunicative Disorders

008/10 n  
 008/09 b *[notice de renvoi sans rappel]*  
 008/11 v *[RVM]*  
 150 ~~bb~~†aSécurité†xMesures  
 260 ~~bb~~†isubdivision†aSécurité†xMesures†isous des sujets particuliers, e.g.†aIndustrie-  
 Sécurité-Mesures.

008/10 n  
 008/09 d *[notice de subdivision]*  
 180 ~~bb~~†xCas, Études de

008/10 n  
 008/09 b *[notice de noeud]*  
 150 ~~bb~~†acatalogues par source

## 11 – Système de vedettes-matières / Thésaurus

Un code alphabétique à un caractère identifie les conventions du système de vedettes-matières ou du thésaurus qui ont servi à formuler la vedette 1XX. On peut aussi attribuer un code à une vedette créée selon des règles de catalogage descriptif qui sont utilisées en tant que vedettes secondaires de matière de notices bibliographiques aux fins d'un ensemble particulier de conventions descriptives dans 008/10. Si la vedette 1XX n'est pas conforme aux conventions d'un système de vedettes-matières ou d'un thésaurus, on utilise le code « n ». Le caractère de remplissage (l) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Library of Congress Subject Headings

Le code « a » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme au fichier d'autorité matière en ligne de la Library of Congress qui sert conjointement avec le fichier de noms en ligne de la LC (au besoin) et les listes de subdivisions affranchies et d'autres éléments du *Subject Cataloging Manual: Subject Headings*, qui sont tous tenus par la Library of Congress.

008/11 a  
 100 ~~1b~~†aWagner, Richard,†d1813-1883†xPictorial works

008/11 a  
 150 ~~bb~~†aPASCAL (Computer program language)

008/11 a  
 151 ~~bb~~†aUnited States†xHistory†yCivil War, 1861-1865†xArt and the war

008/11 a  
 008/10 c *[RCAA 2]*  
 008/15 a *[vedette peut servir de vedette secondaire de matière]*  
 100 ~~1b~~†aShai, Mordekhai

**b – Vedettes-matières de la LC de littérature pour enfants**

Le code « b » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à la section « AC Subject Headings » du *Library of Congress Subject Headings* tenu par la Library of Congress.

008/11 b  
100 1**b**†aColumbus, Christopher

**c – Medical Subject Headings**

Le code « c » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme aux fichiers d'autorité du *Medical Subject Headings* (MeSH) et/ou de la National Library of Medicine, qui sont tous deux tenus par la National Library of Medicine.

008/11 c  
150 **b**†aHospitals, General

008/11 c  
008/10 c [RCAA 2]  
008/15 a [vedette peut servir de vedette secondaire de matière]  
110 2**b**†aPan American Health Organization

008/11 c  
008/09 d [notice de subdivision]  
180 **b**†xpharmacology

008/11 c  
008/09 e [notice de noeud]  
150 **b**†abiographies by subject

**d – Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library**

Le code « d » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme au fichier d'autorité matières *National Agricultural Library* tenu par la National Agricultural Library.

008/11 d  
150 **b**†aCosmochemistry

008/11 d  
008/10 c [RCAA 2]  
008/15 a [la vedette peut servir de vedette secondaire de matière]  
110 2**b**†aFarm Credit System (U.S.)

**k – Canadian Subject Headings**

Le code « k » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme aux *Canadian Subject Headings* tenues par la Bibliothèque nationale du Canada.

008/11 k  
150 **b**†altalian Canadians

## 008

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la vedette 1XX n'est pas conforme aux conventions d'une système de vedettes-matières ou d'un thésaurus.

008/11 n  
008/09 a [notice de vedette établie]  
008/10 c [RCAA 2]  
008/39 b [catalogage de la Library of Congress]  
151 †aCeylon  
551 †wb†aSri Lanka  
[Dans le fichier d'autorité de la Library of Congress, on considère le Ceylan et le Sri Lanka comme étant tous deux appropriés comme vedette principale ou vedette secondaire; seul le Sri Lanka sert de vedette secondaire de matière.]

008/11 n  
008/09 c [notice de renvoi avec rappel]  
008/10 c [RCAA 2]  
100 †aReger, Max, †d1873-1916. †tDies irae  
664 †aPour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous †bReger, Max, 1873-1916. †tRequiem (Messe)

### r – Art and Architecture Thesaurus

Le code « r » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme au *Art and Architecture Thesaurus* tenu par le Getty Vocabulary Program.

008/11 r  
150 †acatalogs by source

### s – Sears List of Subject Headings

Le code «s» indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à la *Sears List of Subject Headings*.

008/11 s  
150 †aAutomobile insurance

### v – Répertoire de vedettes-matières

Le code «v» indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme au *Répertoire de vedettes-matières* tenu par la Bibliothèque de l'Université Laval.

008/11 v  
150 †aHumour canadien

### z – Autre

Le code « z » indique que la formulation de la vedette 1XX est conforme à des conventions de système de vedette-matière ou de thésaurus autres que celles qui sont définies par les autres codes définis. La sous-zone †f (Règles utilisées pour les vedettes-matières ou les thésaurus) de la zone 040 (Source du catalogage) peut contenir un code MARC de conventions utilisé pour formuler la vedette.

## 12 – Type de collection

Un code alphabétique à un caractère indique le type de collection que décrit la zone de vedette 1XX d'une notice de vedette établie. La notice peut également contenir de l'information sur le traitement de la collection dans les zones 640-646. Les codes expriment la distinction entre les vedettes des collection monographique et des documents en plusieurs parties qui sont catalogués en tant qu'un ensemble et permet d'identifier d'autres vedettes qui pourraient être considérées appropriée en ce qui concerne leur utilisation en tant que vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques, que la collection soit citée en rappel ou non. On utilise le caractère de remplissage ( ) s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Collection monographique

Le code « a » indique que la zone 1XX contient une vedette établie qui se rapporte à un titre collectif qui s'applique à un groupe de publications distinctes et/ou à des sous-séries, comportant chacune aussi son propre titre.

008/12 a  
 008/16 a        *[la vedette peut servir de vedette secondaire de collection]*  
 130    001aBulletin (International Institute for Land Reclamation and Improvement)

### b – Document en plusieurs parties

Le code « b » indique que la zone 1XX contient une vedette établie se rapportant à un titre collectif qui s'applique à une publication monographique comportant plusieurs parties.

008/12 b  
 008/16 a        *[la vedette peut servir de vedette secondaire de collection]*  
 100    101aGreaves, Margaret. †Little box of ballet stories

### c – Phrase analogue à une collection

Le code « c » indique que la zone 1XX contient une phrase analogue à une collection qui ne peut servir en tant que vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques.

008/12 c  
 008/16 a        *[la vedette peut servir de vedette secondaire de collection]*  
 130    001aLivres Dawn

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la zone 1XX contient une vedette qui ne représente pas une collection. La vedette n'est pas appropriée en guise de vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques.

008/12 n  
 008/16 b        *[la vedette ne peut servir de vedette secondaire de collection]*  
 130    001aParchemins de la mer Morte

008/12 n  
 008/16 b        *[la vedette ne peut servir de vedette secondaire de collection]*  
 100    101aShore, Kenneth

## 008

### z – Autre

Le code « z » indique que la zone 1XX contient une vedette établie d'une collection qui s'apparente d'aucune manière aux autres types de collection définis mais qu'il faut considérer en tant que collection (p. ex., une publication en série dont un numéro occasionnel fait l'objet de l'analyse).

008/12 z  
008/16 a        *[la vedette peut servir de vedette secondaire de collection]*  
130    001a Études chinoises en histoire

---

### 13 – Collection numérotée ou non numérotée

Un code alphabétique à un caractère indique si la zone 1XX contient une vedette établie pour une collection numérotée ou une collection non numérotée ou si la collection est parfois numérotée et parfois non. Le caractère de remplissage ( ) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

#### a – Numérotée

Le code « a » indique que la collection est numérotée. Si les documents individuels de la collection comportent un rappel en tant que vedette secondaire de collection de notices bibliographiques, la zone 642 (Exemple de numérotation de collection) contient la forme de numérotation de la collection à utiliser pour le rappel.

008/13 a  
130    001a Structure et propriétés de membranes cellulaires  
642    001av. 15DLC

#### b – Non numérotée

Le code « b » indique que la collection n'est pas numérotée.

008/13 b  
130    001a EPO dossier international

#### c – Numérotation variable

Le code « c » indique que certains numéros de la collection sont numérotés tandis que d'autres, publiés en même temps, ne le sont pas. Si les documents numérotés font l'objet d'un rappel en tant que vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques, la zone 642 (Exemple de numérotation de collection) contient la structure de la numérotation qui a servi au rappel.

008/13 c  
130    001a Actualités de biochimie marine  
642    001av. 55DLC

#### n – Sans objet

Le code « n » indique que la zone 1XX contient une vedette qui ne représente pas une collection.

008/13 n  
100    101a Kimura, Toshihiro

---

## 14 – Utilisation de la vedette – vedette principale ou secondaire

Un code alphabétique à un caractère indique si la zone 1XX contient une vedette établie qui est conforme à des règles de catalogage descriptif et, par conséquent, que son utilisation convient en tant que vedette principale 1XX ou comme zone 7XX de vedette secondaire dans les notices bibliographiques. Le caractère de remplissage ( ) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Appropriée

Le code « a » indique que la zone 1XX contient un nom, un nom-titre ou un titre uniforme établi qui conforme à des règles de catalogage descriptif. L'utilisation de la vedette convient en tant que vedette principale ou secondaire dans les notices bibliographiques.

008/14 a  
100 100#1aSmith, Arthur D.#q(Arthur Dwight),#d1907-

008/14 a  
110 200#1aAnnenberg School of Communications (University of Pennsylvania)

008/14 a  
111 200#1aConférence sur les mesures quantitatives relatives à la production de l'économie de la Chine#d(1975 :#cBrookings Institution)

008/14 a  
130 000#1aSerie Cuaderno de docencia

008/14 a  
151 000#1aBuenos Aires (Argentine : Province)

### b – Non appropriée

Le code « b » indique que la zone 1XX contient une vedette de renvoi, de subdivision ou de noeud, ou une vedette établie qui n'est pas conforme à des règles de catalogage descriptif. L'utilisation de ces vedettes ne convient pas en tant que vedette principale ou vedette secondaire dans les notices bibliographiques.

008/14 b  
008/09 b *[notice de renvoi sans rappel]*  
150 000#1aInsignes d'honneur  
260 000#1subdivision#1aMédailles, décorations, écussons, etc.#isous armées de terre, marines, etc., p. ex.,#1aÉtats-Unis. Navy-Médailles, décorations, écussons, etc.

008/14 b  
008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*  
100 100#1aReger, Max,#d1873-1916.#tDies irae  
664 000#1aPour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous #bReger, Max, 1873-1916.#tRequiem (Messe)

008/14 b  
008/09 d *[notice de subdivision]*  
180 000#1xMédailles, décorations, écussons, etc.

008/14 b  
008/09 e *[notice de noeud]*  
150 000#1abiographies par matière

008/14 b  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/10 n *[la vedette n'est pas établie selon des règles de catalogage descriptif]*  
 150 008aSuper Bowl (Football)

008/14 b  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/10 n *[la vedette n'est pas établie selon des règles de catalogage descriptif]*  
 150 008aLits dans la littérature

008/14 b  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/10 n *[la vedette n'est pas établie selon des règles de catalogage descriptif]*  
 151 008aLoire, Vallée de la (France)

008/14 b  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/10 n *[la vedette n'est pas établie selon des règles de catalogage descriptif]*  
 151 008aChine×xHistoire×y1925 (Mouvement du 30 mai)

## 15 – Utilisation de la vedette – vedette-matière secondaire

Un code alphabétique à un caractère indique si la zone 1XX contient une vedette établie en conformité avec les conventions d'un système de vedettes-matières ou d'un thésaurus et, par conséquent, que celle-ci peut servir de point d'accès sujet dans les notices bibliographiques. Le caractère de remplissage (l) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de codage de cette position 008.

### a – Appropriée

Le code «a» indique que la zone 1XX contient un nom de vedette, un nom-titre, un titre uniforme, un terme de nom commun ou une vedette-matière étendue établi qui est conforme aux conventions d'un système de vedettes-matières ou d'un thésaurus. Ces vedettes conviennent pour servir de point d'accès sujet dans les notices bibliographiques.

008/15 a  
 008/11 v *[RVM]*  
 150 008aSuper Bowl (Football)

008/15 a  
 008/11 v *[RVM]*  
 150 008aLits dans la littérature

008/15 a  
 008/11 v *[RVM]*  
 151 008aLoire, Vallée de la (France)

008/15 a  
 008/10 c *[RCAA 2]*  
 008/11 a *[LCSH]*  
 100 108aShai, Mordekhai

008/15 a  
 008/11 v *[RVM]*  
 151 008aChine×xHistoire×y1925 (Mouvement du 30 mai)

**b – Non appropriée**

Le code « b » indique que la zone 1XX contient une vedette de subdivision, de renvoi ou de noeud ou une vedette établie qui n'est pas conforme aux conventions d'un système de vedettes-matières ou d'un thésaurus. Ces vedettes ne peuvent servir de point d'accès sujet dans les notices bibliographiques.

008/15 b  
 008/09 d *[notice de subdivision]*  
 008/11 c *[MeSH]*  
 180 ~~bb~~†xblood supply

008/15 b  
 008/09 b *[notice de renvoi sans rappel]*  
 150 ~~bb~~†alnsignes d'honneur  
 260 ~~bb~~†isubdivision†aMédailles, décorations, écussons, etc.†isous armées de terre, marines, etc., p. ex.,†aÉtats-Unis. Navy-Médailles, décorations, écussons, etc.

008/15 b  
 008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*  
 008/10 c *[RCAA 2]*  
 100 1~~b~~†aReger, Max,†d1873-1916.†tDies irae  
 664 ~~bb~~†aPour ce mouvement faisant partie du Requiem inachevé du compositeur, voir†bReger, Max, 1873-1916.†tRequiem (Messe)

008/15 b  
 008/09 e *[notice de noeud]*  
 008/11 c *[MeSH]*  
 150 ~~bb~~†acommercial catalogs by function

008/15 b  
 008/09 a *[notice de vedette établie]*  
 008/10 c *[RCAA 2]*  
 008/39 ~~b~~ *[Catalogage de la Library of Congress]*  
 151 ~~bb~~†aCeylon  
*[Même si le Ceylan et le Sri Lanka conviennent tous deux comme vedette principale ou secondaire selon le fichier d'autorité de la Library of Congress, seul le Sri Lanka peut servir de vedette secondaire de matière.]*

**16 – Utilisation de la vedette – vedette secondaire de collection**

Un code alphabétique à un caractère indique si la zone 1XX contient une vedette établie conforme à des règles de catalogage descriptif et, par conséquent, que celle-ci peut servir comme vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques. (4XX Mention de collection-vedette secondaire; 8XX Vedette secondaire de collection). On peut utiliser le caractère de remplissage (I) s'il n'y a pas eu de tentative de codage de cette position 008.

**a – Appropriée**

Le code « a » indique que la zone 1XX contient une vedette de collection monographique, un document en plusieurs parties, un document faisant partie d'une publication en série faisant l'objet d'une analyse occasionnelle ou une phrase analogue à une collection dont l'utilisation convient en tant que vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques, que la collection soit réellement citée en rappel ou non.

008/16 a  
 008/12 a *[une collection de monographique]*  
 130 001aDocuments hors-série (University of Witwatersrand)

008/16 a  
 008/12 b *[un document en plusieurs parties]*  
 110 201aAerospace Center (U.S.).tJPC

008/16 a  
 008/12 z *[un document d'analyse occasionnelle]*  
 130 001aSIGOA newsletter

008/16 a  
 008/12 c *[une phrase analogue à une collection]*  
 130 001aDahood memorial lecture

**b – Non appropriée**

Le code « b » indique que la zone 1XX contient une vedette de renvoi, de subdivision ou de noeud ou une vedette établie qui ne représente pas une collection. L'utilisation de ces vedettes ne convient pas en tant que vedette secondaire de collection dans les notices bibliographiques.

008/16 b  
 008/09 g *[notice de renvoi et de subdivision]*  
 150 001aDictionnaires

008/16 b  
 008/09 d *[notice de subdivision]*  
 008/12 n *[la vedette ne se rapporte pas à une collection]*  
 180 001xMédailles, décorations,écussons, etc.

**008/16 b**  
 008/09 e *[notice de noeud]*  
 150 001abiographies par matière

**008/16 b**  
 008/12 n *[la vedette ne représente pas une collection]*  
 100 101alves, Charles,t1874-1954.tEnsemble de 3 courtes nouvelles.tpScherzo

**008/16 b**  
 008/12 n *[la vedette ne représente pas une collection]*  
 130 001aTraité d'Utrechtt(1713)

**008/16 b**  
 008/12 n *[la vedette ne représente pas une collection]*  
 150 001aCollection, Arithmétique

## 17 – Type de subdivision de sujet

Un code alphabétique à un caractère identifie le type de subdivision de sujet autorisé aux fins de la zone de vedette 1XX d'une notice de subdivision, d'une notice de vedette et de subdivision établies ou d'une notice de renvoi et de subdivision. On utilise le code « n » pour tous les autres genres de notice. Le caractère de remplissage ( ) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Nom commun

Le code « a » indique que la vedette 1XX constitue une subdivision de nom commun.

008/17 a  
008/09 d *[notice de subdivision]*  
180 ~~bb~~xeffets néfastes

008/17 a  
008/09 f *[notice de vedette et de subdivision établies]*  
150 ~~bb~~aFutur  
360 ~~bb~~isubdivisionaFuturisous termes de matière particuliers

### b – Subdivision de forme

Le code « b » indique que la vedette 1XX constitue une subdivision de forme autorisée.

008/17 b  
008/09 d *[notice de subdivision]*  
180 ~~bb~~xcongrès

008/17 b  
008/09 g *[notice de renvoi et de subdivision]*  
150 ~~bb~~aDictionnaires  
260 ~~bb~~isubdivisionaDictionnairesisous termes de matière particuliers

### c – Subdivision chronologique

Le code « c » indique que la vedette 1XX constitue une subdivision chronologique autorisée.

008/17 c  
008/09 d *[notice de subdivision]*  
182 ~~bb~~Vingtième siècle

### d – Subdivision géographique

Le code « d » indique que la vedette 1XX constitue une subdivision géographique autorisée.

008/17 d  
008/09 d *[notice de subdivision]*  
181 ~~bb~~zOntario

008/17 d  
008/09 f *[notice de vedette et de subdivision établies]*  
151 ~~bb~~aGrands Lacs  
680 ~~bb~~iCe terme doit servir uniquement en tant que descripteur géographique et on ne peut le subdiviser. Par contre, ce terme peut servir à subdiviser des termes d'indexation de nom commun.

## 008

### e – Subdivision de langue

Le code « e » indique que la vedette 1XX constitue une subdivision de langue autorisée.

008/17 e  
008/09 d [notice de subdivision]  
180 ~~bb~~xAllemand

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la vedette 1XX ne constitue pas une subdivision de sujet autorisée.

008/17 n  
008/09 a [notice de vedette établie]  
150 ~~bb~~aGalvanoplastic

008/17 n  
008/09 b [notice de renvoi avec rappel]  
150 ~~bb~~aFatigue du métal  
260 ~~bb~~isubdivisionaFatigueisous métaux particuliers, p. ex. aAcier-Fatigue

008/17 n  
008/09 a [notice de vedette établie]  
110 1~~b~~aQueensland. bDept. of Employment and Labour Relations

---

### 18-27 – Positions de caractère non définies

Ces dix positions de caractère sont non définies; chacune peut contenir un blanc (~~b~~) ou un caractère de remplissage (~~l~~).

---

### 28 – Type d'organisme gouvernemental

Un code à un caractère indique l'ordre de juridiction d'une vedette 1XX qui représente le nom d'un organisme gouvernemental. La vedette peut représenter une juridiction ou un organisme créé par un gouvernement national, local ou d'État (comprenant les organismes intergouvernementaux de tous types) ou qui est sous son égide. Le caractère de remplissage (~~l~~) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

#### ~~b~~ – N'est pas un organisme gouvernemental

Le code « ~~b~~ » indique que la vedette 1XX d'une notice de vedette établie ne représente pas un organisme gouvernemental. On utilise aussi le code « ~~b~~ » dans 008/28 pour les notices de subdivision, de renvoi et de noeud.

008/28 ~~b~~  
110 2~~b~~aAssociation internationale de littérature comparée

008/28 ~~b~~  
130 ~~b0~~aBible

**a – Élément autonome ou semi-autonome**

Le code « a » indique que la vedette 1XX constitue un élément autonome ou semi-autonome d'un pays ou qui est autorisé par celui-ci.

008/28 a  
151 2007aSabah

**c – Multilocal**

Le code « c » indique que la vedette 1XX représente un organisme gouvernemental autorisé par une combinaison de juridiction régionale en dessous du niveau d'État.

008/28 c  
110 2007aHouston Independent School District

**f – Fédéral / national**

Le code « f » indique que la vedette 1XX représente une nation souveraine ou est autorisée par celle-ci.

008/28 f  
110 2007aNational Agricultural Library

**i – International**

Le code « i » indique que la vedette 1XX est un organisme intergouvernemental international.

008/28 i  
110 2007aNations Unies. #bSecrétaire général

**l – Local**

Le code « l » indique que la vedette 1XX représente le gouvernement d'un comté, d'une grande ville, d'une petite ville, etc. ou est autorisée par celui-ci.

008/28 l  
151 2007aMexico (Mexique)

**m – Groupe interprovincial**

Le code « m » indique que la vedette 1XX représente un organisme gouvernemental autorisé par une instance régionale d'une combinaison de juridictions aux niveaux provincial, territorial, d'État, etc.

008/28 m  
110 2007aCouncil of State Governments

**o – Organisme gouvernemental – type indéterminé**

Le code « o » indique qu'on ne peut déterminer le niveau juridictionnel de l'organisme gouvernemental.

## 008

### s – État, province, territoire ou territoire sous tutelle, etc.

Le code « s » indique que la vedette 1XX représente un gouvernement, provincial, territorial, d'État, entre autres, ou est autorisée par celui-ci.

008/28 s  
110 1b#aOntario.#bPremier ministre

### u – Inconnu

Le code « u » indique qu'on ne peut déterminer si la vedette 1XX représente un organisme gouvernemental.

008/28 u  
110 2b#aAfghan Cartographic & Cadastral Survey Institute

### z – Autre

Le code « z » indique que la vedette 1XX représente un organisme gouvernemental qui est autorisé par un niveau gouvernemental autre que celui qui est déterminé par l'un des autres codes définis.

008/28 z  
110 2b#aPatoka Lake Regional Planning Commission

---

## 29 – Évaluation du renvoi

Un code alphabétique à un caractère indique si les zones de rappel 4XX/5XX ont fait l'objet d'une évaluation quant à leur conformité aux règles qui dictent la formulation de la vedette 1XX de la notice. Ce renseignement sert à déterminer les incohérences possibles de vedette et de rappel lorsqu'une importante modification des règles utilisées pour formuler les vedettes et les renvois n'a pas été complètement mise en application.

À titre d'exemple, avant de mettre en œuvre de nouvelles règles, un organisme peut commencer à ajouter à ses notices d'autorité une zone de rappel 4XX qui se rapporte à la vedette 1XX en prévision des nouvelles règles. Lorsque les règles sont mises en œuvre, les vedettes 1XX de la base de données peuvent être converties à la forme de la nouvelle règle en changeant la zone 4XX pertinente et la zone 1XX. On doit alors évaluer les zones de rappel de la notice quant à leur conformité à la nouvelle vedette 1XX. On active alors le code « b » de la 008/29 lorsque le changement entre en vigueur pour ensuite réactiver au code « a » après en avoir effectué l'évaluation. Le caractère de remplissage (I) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Rappels conformes à la vedette

Le code « a » indique que les zones de rappel 4XX/5XX d'une notice ont fait l'objet d'une évaluation et sont conformes aux règles qui servent à formuler la vedette 1XX de cette notice.

008/29 a  
008/10 c [RCAA 2]  
110 1b#aMauritius.#bMinistère de l'emploi  
410 1b#aMauritius.#bMinistry for Employment

008/29 a  
 008/10 c [RCAA 2]  
 130 ~~b~~0~~†~~aNotes statistiques et économiques  
 410 1~~b~~†aGrande-Bretagne.†bDept. of the Environment.†tNotes statistiques et économiques

008/29 a  
 008/11 a [LCSH]  
 150 ~~b~~†aActing for television  
 450 ~~b~~†aTelevision acting  
 550 ~~b~~†aActing

### b – Rappels non nécessairement conformes à la vedette

Le code « b » indique que les zones de rappel 4XX/5XX d'une notice n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et que celles-ci peuvent ne pas être conformes aux règles qui ont servi à formuler la vedette 1XX de cette notice.

008/29 b  
 008/10 c [RCAA 2]  
 110 2~~b~~†aTucson Metropolitan Chamber of Commerce  
 410 1~~b~~†aTucson, Ariz.†bMetropolitan Chamber of Commerce  
 510 1~~b~~†wa†aTucson, Ariz.†bChamber of Commerce

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la notice ne comprend aucune zone de rappel 4XX/5XX.

008/29 n  
 008/10 c [RCAA 2]  
 100 1~~b~~†aAhlborn, Richard E.

008/29 n  
 008/11 v [RVM]  
 150 ~~b~~†aBa (Religion égyptienne)

### 30 – Position de caractère non définie

Cette position de caractère est non définie; elle peut contenir un blanc (~~b~~) ou un caractère de remplissage (~~l~~).

### 31 – Notice en cours de révision

Un code alphabétique à un caractère indique si on considère effectuer une modification d'une zone d'une notice. L'organisme chargé d'évaluer la modification peut être désigné par le code MARC contenu dans la dernière sous-zone †d de la zone 040 (Source du catalogue). Le code «b» signale aux utilisateurs qu'une modification de la notice après sa création est possible. Le Guide/17 (Niveau d'enregistrement) indique si l'information de l'autorité de la notice est complète. Le caractère de remplissage (~~l~~) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

### a – Notice peut servir

Le code « a » indique qu'on ne considère pas apporter de modification à la notice et qu'on peut utiliser les données.

**b – Notice en cours de révision**

Le code « b » indique qu'on considère apporter une modification à la notice et qu'il pourrait s'avérer préférable de ne pas utiliser la vedette 1XX des notices bibliographiques.

**32 – Nom de personne non différencié**

Un code alphabétique à un caractère indique si le nom de personne dans une vedette de nom ou de nom-titre de la zone 100 d'une notice de vedette établie ou d'une notice de renvoi est utilisé par une personne ou par deux personnes ou plus. On utilise le code « n » si la vedette 1XX ne représente pas un nom de personne ou si le nom de personne est un nom de famille (zone 100, valeur 3 du premier indicateur).

Si les dates ou les termes distinctifs ne sont pas disponibles pour faire la distinction entre deux noms identiques ou plus, on utilise la même vedette pour toutes les personnes du même nom. Dans le cas d'une notice d'autorité unique, la zone 670 (Source des données) peut contenir un terme descriptif pour chaque personne qui comporte le titre de l'ouvrage catalogué et la relation de la personne avec celui-ci, par exemple, [Auteur de Speciall Newes from Ireland]. Le caractère de remplissage ( ) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

**a – Nom de personne différencié**

Le code « a » indique que le nom de personne de la zone 100 est un nom unique.

008/32 a  
100 1#ªDring, Madeleine

008/32 a  
100 1#ªCzerny, Carl, #d1791-1857. #tRicordanza

008/32 a  
008/12 b [document en plusieurs parties]  
100 1#ªWatt-Evans, Lawrence, #d1954-#tThree world trilogy

008/32 a  
008/09 c [notice de renvoi sans rappel]  
100 1#ªReger, Max, #d1873-1916. #tDies irae  
664 #ªªPour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous #ªReger, Max, 1873-1916. #tRequiem (Messe)

**b – Nom de personne non différencié**

Le code « b » indique que le nom de personne de la zone 100 est utilisé par deux personnes ou plus. Il n'y a pas d'information permettant de faire la distinction.

008/32 b  
100 0#ªDivine of the Church of England  
670 #ªª[Author of A modest examination of the new oath of allegiance]  
670 #ªªHis A modest examination of the new oath of allegiance, 1689: #bt.p. (divine of the Church of England)  
670 #ªª[Author of Reasons against petitioning the King for restoring the deprived bishops without repentance]  
670 #ªªAuthor's Reasons against petitioning the King for restoring the deprived bishops without repentance, 1690: #bcaption t.p. (divine of the Church of England)

**n – Sans objet**

Le code « n » indique que la vedette 1XX ne constitue pas un nom de personne ou que le nom de personne est un nom de famille.

008/32 n  
100 3b#aGuelf, House of

008/32 n  
110 2b#aUniversity of Denver

008/32 n  
130 b0#aOccasional papers of the Prince of Wales Northern Heritage Centre

008/32 n  
150 bb#aBallet (Danse)

008/32 n  
151 bb#aParis (France)

**33 – Niveau de l'établissement**

Un code alphabétique à un caractère indique dans quelle mesure la vedette 100-151 est conforme au catalogage descriptif et/ou aux conventions d'un système de vedettes-matières ou d'un thésaurus utilisés pour formuler la vedette. Les codes « a », « b », « c » et « d » sont uniquement utilisés pour les notices de vedette établies. On utilise le code « n » pour tous les autres genres de notice. Les codes définis aux fins de 008/33 s'appliquent uniquement à la zone de la vedette 1XX. Le Guide/17(Niveau d'enregistrement) indique si l'information d'autorité de la notice est complète. Le caractère de remplissage (l) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

**a – Complètement établi**

Le code « a » indique que la vedette 100-151 est complètement établie. La vedette peut servir sans réserve à la création d'une notice bibliographique.

008/33 a  
100 1b#aSwarts, Robert L.,#d1942-

008/33 a  
150 bb#aÉlectrons

**b – Mémoire**

Le code «b» indique que la vedette 100-151 est complètement établie, sans avoir servi pour autant à la création d'une notice bibliographique. Le travail d'autorité a été effectué avant que la décision soit prise de ne pas utiliser la vedette pour créer une notice bibliographique; toutefois, l'information est conservée dans la probabilité d'une utilisation future. Lorsque la vedette est utilisée pour la création d'une notice bibliographique, le code «b» peut être remplacé par le code «a» ou «c».

008/33 b  
100 1b#aWellington, John,#d1958-  
670 bb#aIndex en dix volumes révision microforme, 1972-1981, c1982:#bp. de t. (John Wellington) fiche de données (b. 9/10/58)

## 008

### c – Provisoire

Le code « c » indique que la vedette 100-151 ne peut être formulée de manière satisfaisante par suite du manque d'information. Il faudra obtenir plus d'information lorsque la vedette sera utilisée de nouveau pour la création d'une notice bibliographique. Lorsque l'information sera disponible, le code « c » peut être remplacé par le code « a ».

#### 008/33 c

110 2**b**†aFédération internationale de la précontrainte.†bWorking Group on Concrete Ships  
[La forme française de l'unité subordonnée n'a pu être trouvée.]

### d – Préliminaire

Le code « d » indique que la vedette 100-151 est tirée d'une notice bibliographique parce que le document bibliographique n'était pas disponible au moment de la création de la vedette. À titre d'exemple, on peut créer des notices d'autorité pour les vedettes 1XX des notices bibliographiques qui sont converties en rétrospective à une forme lisible par machine. Lorsque la vedette sert à établir une notice bibliographique constituée par catalogage avec un document en main, le code « d » peut être remplacé par le code « a ».

#### 008/33 d

100 1**b**†aArmstrong, William Herbert  
670 **b**†aLCCN 56-1255: Son Machine tools for metal cutting, 1957:†b(vedette: Armstrong, William Herbert)

### n – Sans objet

Le code « n » indique que la zone 1XX contient une vedette non établie dans une notice de renvoi, de subdivision, de renvoi et de subdivision, ou de noeud.

#### 008/33 n

008/09 c [notice de renvoi sans rappel]

150 **b**†aCélébrations, anniversaires, etc.

260 **b**†aAnniversaires†isous des noms de personnes individuelles ou de collectivité, sous des événements historiques particuliers, et sous des noms de pays, de villes, etc.; et de subdivision.

#### 008/33 n

008/09 c [notice de renvoi avec rappel]

100 1**b**†aReger, Max,†d1873-1916.†tDies irae

664 **b**†aPour ce mouvement compris dans le Requiem inachevé du compositeur, voir sous †bReger, Max, 1873-1916.†tRequiem (Messe)

#### 008/33 n

008/09 d [notice de subdivision]

180 **b**†xeffets néfastes

#### 008/33 n

008/09 e [notice de noeud]

150 **b**†acatalogage par source

---

### 34-37 – Positions de caractère non défini

Ces quatre positions de caractère sont non définies; chacune peut contenir un blanc (**b**) ou un caractère de remplissage (**l**).

---

### 38 – Notice modifiée

Un code à un caractère indique si la notice est modifiée par rapport à son contenu souhaitable parce que les caractères requis ne pouvaient être convertis en forme lisible par machine (p. ex., caractères autres que romains) ou parce que le nombre de caractères requis excédait la longueur maximale imposée par le système. Le caractère de remplissage (|) est utilisé, s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

#### ▮ – Non modifiée

Le code « ▮ » indique que le contenu de la notice n'a pas nécessité de modification pour être converti en forme lisible par machine.

#### s – Abrégée

Le code « s » indique que toutes les données versées dans la notice ne sont pas comprises dans la notice MARC parce que la notice excéderait la longueur maximale imposée par le système particulier. Selon le *MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, Exchange Media*, les notices MARC sont d'une longueur maximale de 99 999 caractères.

#### x – Caractères manquants

Le code « x » indique si le contenu souhaitable de la notice comprend des caractères qui n'ont pu être convertis sous forme lisible par machine (p. ex., des caractères autres que romains, des symboles mathématiques). À l'heure actuelle, les organismes romanisent les caractères qui ne le sont pas et décrivent les symboles spéciaux par un mot ou un syntagme.

### 39 – Source du catalogage

Un code à un caractère indique l'organisme auteur d'une notice d'autorité. Si la source du catalogage est connue, elle est désignée dans la sous-zone †a de la zone 040 (Source du catalogage). Les responsables de la notice d'autorité MARC sont désignés par le code dans 008/39 et les codes MARC ou des noms dans la zone 040. Le caractère de remplissage (|) est utilisé s'il n'y a pas eu de tentative de coder cette position 008.

#### ▮ – Agence bibliographique nationale

Le code « ▮ » indique qu'une agence bibliographique nationale (p. ex., la Library of Congress des É.-U., Bibliothèque et Archives Canada) a constitué les données d'autorité d'origine.

008/39 ▮

040 ▮▮†aDLC†cDLC

*[La notice a été créée et transcrite par la Library of Congress des É.-U.]*

008/39 ▮

040 ▮▮†aCaOONL†bfre†cCaOONL

*[La notice a été créée et transcrite par la Bibliothèque et Archives Canada.]*

008/39 ▮

040 ▮▮†aDNLM†cDNLM

*[La notice a été créée et transcrite par la National Library of Medicine des É.-U.]*

## 008

### c – Programme de catalogage coopératif

Le code « c » indique que l'organisme auteur des données d'autorité (autre qu'une agence bibliographique nationale) participe au programme de catalogage coopératif.

008/39 c

040  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{a}\text{NjP}\text{f}\text{cDLC}$

*[Catalogage coopératif de la Princeton University, transcrit par la LC.]*

### d – Autre

Le code « d » indique que la source des données d'autorité est un organisme autre qu'une agence bibliographique nationale ou qu'un participant au programme de catalogage coopératif.

008/39 d

040  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{a}\text{WyU}\text{f}\text{c}\text{WyU}$

*[La notice a été créée et transcrite par la University of Wyoming.]*

### u – Inconnu

Le code « u » indique que l'organisme auteur des données d'autorité est inconnu. On utilise ce code lorsqu'un organisme transcrit des données d'autorité manuelles provenant d'une source inconnue. Dans ce cas, la zone 040 ne comporte pas de sous-zone  $\text{f}\text{a}$  et la sous-zone  $\text{f}\text{c}$  renferme le code MARC pour le nom de l'organisme responsable de la transcription.

008/39 u

040  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{c}\text{OrU}$

*[La University of Oregon est à l'origine de la désignation de contenu et de la transcription.]*

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Majuscules

Les codes alphabétiques sont entrés en lettres minuscules.

### Longueur de la zone

La zone 008 devrait toujours comporter quarante (40) positions de caractère.

### Éléments de données produits par le système

008/00-05 (Date d'enregistrement du fichier) est habituellement produit par le système. La production d'autres éléments de données dans 008 par le système dépend de la capacité de chaque système.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### 008/07 Système de romanisation

- a Tables de romanisation de l'ALA-LC [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- b Larousse [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- c ISO [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- d Romanisation conventionnelle ou forme conventionnelle du nom dans la langue du catalogage de l'agence [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- e Autres tables de translittération [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- x Non romanisé [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

### 008/08 Langue du catalogue [NOUVEAU, 1997] [USMARC seulement]

#### 008/08 Usage bilingue [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]

- g Vedettes valable dans les catalogues de langue anglaise uniquement; validité dans les catalogues de langue française non précisée [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- h Vedettes valable dans les catalogues de langue française uniquement; validité dans les catalogues de langue anglaise non précisée [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#### 008/10 Règles de catalogage descriptif

- c Règles de catalogage anglo-américaines, texte pour l'Amérique du Nord, 1967 [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- d Règles de catalogage anglo-américaines, 2<sup>e</sup> édition, 1978 [REDÉFINIS, 1997] [CAN/MARC seulement]
- e Forme différente des RCAA 2 que l'on décide d'utiliser avec les RCAA 2 [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- f Règles de catalogage anglo-américaines, édition britannique, 1967 [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- x Aucune règle précise [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- u Inconnu [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#### 008/11 Système de vedettes-matières / Thésaurus

- h Hennepin County Library subject headings [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- l Library of Congress Subject Headings [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- t Canadian supplement to Sears List of Subject Headings [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#### 008/17 Genre de subdivision de sujet

- ♯ Non défini [PÉRIMÉ, 1986]

#### 008/28 Type d'organisme gouvernemental

- p Multi-juridictionnel (combinaisons fédérales-provinciales, ou leurs équivalents) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- q Multi-juridictionnel (combinaisons provinciales, locales ou leurs équivalents) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#### 008/29 Évaluation de renvoi

- ♯ Non défini [PÉRIMÉ, 1987]

#### 008/30 Conférence/réunion [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs définies étaient : «0» (N'est pas une conférence, une réunion ou un symposium), «1» (Conférence, réunion ou symposium), «2» (Inconnu).

#### 008/35-37 Langue du code de la vedette [PÉRIMÉ, 1986]

Les notices créées avant 1986 peuvent contenir un code de langue MARC ou un «♯» (blanc) ou un caractère de remplissage (l) dans chacune de ces trois positions de caractère.

#### 008/39 Source du catalogage

- ♯ Bibliothèque nationale du Canada [CAN/MARC seulement] Library of Congress [USMARC seulement] [REDÉFINIS, 1997]
- a National Agricultural Library [PÉRIMÉ, 1997]
- b National Library of Medicine [PÉRIMÉ, 1997]
- h Hennepin County Library [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- l Library of Congress [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- s Organisme responsable de la Sears List of Subject Headings [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- v Université Laval [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#### 008/40 Utilisation des caractères de remplissage [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs définies étaient : «0» (Caractère de remplissage non utilisé), «1» (Caractère de remplissage utilisé seulement dans les zones de contrôle (001-009)), «2» (Caractère de remplissage utilisé seulement pour les désignateurs de contenu des zones variables), «3» (Caractère de remplissage utilisé seulement dans les sous-zones de contrôle †w), «4» (Caractère de remplissage utilisé seulement dans les zones de contrôle (001-009) et †w), «5» (Caractère de remplissage utilisé seulement dans les zones de contrôle (001-009) et pour les désignateurs de contenu des zones variables), «6» (Caractères de remplissage utilisés pour les désignateurs de contenu des zones variables et †w), «9» (Caractère de remplissage utilisé dans les zones de contrôle (001-009), les désignateurs de contenu des zones variables et †w).

[ Page blanche ]

## 01X-09X Numéros et codes Renseignements généraux

- 010 Numéro de contrôle de la Library of Congress (NR)
- 014 Liaison d'une notice bibliographique d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties (R)
- 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale (R)
- 020 Numéro international normalisé des livres (R)
- 022 Numéro international normalisé des publications en série (R)
- 024 Autre numéro ou code normalisé (R)
- 031 Information relative aux incipits musicaux (R)
- 034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques (R)
- 035 Numéro de contrôle de système (R)
- 040 Source du catalogage (NR)
- 042 Code d'authenticité (NR)
- 043 Code de région géographique (NR)
- 045 Période de temps de la vedette (NR)
- 046 Dates spéciales codées (R)
- 050 Cote de la Library of Congress (R)
- 052 Classification géographique (R)
- 053 Indice de classification de la LC (R)
- 055 Cote de Bibliothèque et Archives Canada (R)
- 060 Cote de la National Library of Medicine (R)
- 065 Autre indice de classification (R)
- 066 Jeux de caractères présents (NR)
- 070 Cote de la National Agricultural Library (R)
- 072 Code de catégorie de sujets (R)
- 073 Usage de la subdivision (NR)
- 080 Indice de la Classification décimale universelle (R)
- 082 Cote de classification décimale Dewey (R)
- 083 Indice de classification décimale Dewey (R)
- 086 Cote du document officiel (R)
- 087 Indice de classification de document officiel (R)
- 09X Cotes locales

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 01X-09X contiennent des numéros normalisés, des indices de classification, des codes et d'autres éléments de données relatifs à la notice.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Zones

*024 Autre numéro ou code normalisé [NOUVEAU, 2003]*

*031 Information relative aux incipits musicaux [NOUVEAU, 2004]*

*034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques [NOUVEAU, 2006]*

## 01X-09X

043 *Code d'aire géographique [RENOMMÉE, 2011]*

046 *Dates spéciales codées [NOUVEAU, 2009]*

055 *Cote de Bibliothèque et Archives Canada [RENOMMÉE, 2004]*

La zone de *Cote de la Bibliothèque nationale du Canada* a été renommée en 2004 pour refléter la réorganisation de l'institution.

058 *Indice de classification de la LC attribué au Canada [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 058 est devenue périmée en 1997. Le premier indicateur n'était pas défini. Le second indicateur était défini pour indiquer la source de l'indice (0 = Indice de classification de la LC attribué par la BNC, 1 = Indice de classification de la LC attribué par une bibliothèque participante). Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Indice de classification de la LC – indice unique ou premier élément des indices extrêmes), ‡b (Indice de classification de la LC – dernier élément des indices extrêmes), ‡c (Terme explicatif), ‡5 (Bibliothèque à laquelle s'applique l'indice de classification), et ‡6 (Liaison). Les données versées dans cette zone sont maintenant enregistrées dans la zone 053 (Indice de classification de la LC).

063 *Indice de classification de la NLM attribué par la NLM [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 063 est devenue périmée en 1997. Les deux indicateurs n'étaient pas définis. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Indice de classification de la NLM – indice unique ou premier élément des indices extrêmes), ‡b (Indice de classification de la NLM – dernier élément des indices extrêmes), ‡c (Terme explicatif).

065 *Autre indice de classification [NOUVEAU, 2002]*

068 *Indice de classification de la NLM attribué au Canada [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 068 est devenue périmée en 1997. Le premier indicateur n'était pas défini. Le second indicateur était défini pour indiquer la source de l'indice (0 = Indice de classification de la NLM attribué par la BNC, 1 = Indice de classification de la NLM attribué par la bibliothèque participante). Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Indice de classification de la NLM – indice unique ou premier élément des indices extrêmes) ‡b (Indice de classification de la NLM – derniers éléments des indices extrêmes), ‡c (Terme explicatif), ‡5 (Bibliothèque à laquelle s'applique l'indice de classification).

080 *Indice de la Classification décimale universelle [NOUVEAU, 2009]*

088 *Numéro de rangement des documents officiels (CODOC) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 088 est devenue périmée en 1997. Les deux positions d'indicateur n'étaient pas définies. Le code de sous-zone était : ‡a (Numéro de rangement des documents officiels (CODOC)).

## 010 Numéro de contrôle de la Library of Congress (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de la LC (NR)  
 ‡z Numéro de contrôle de la LC annulé/invalidé  
 (R)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence  
 (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un numéro unique attribué à une notice par la Library of Congress (LC) ou par un partenaire de catalogage coopératif qui produit des notices d'autorité à verser dans la base de données de la Name Authority Cooperative Program (NACO). La zone est aussi utilisée pour des numéros uniques attribués aux notices créées par LC pour la Library of Congress Subject Headings (LCSH).

Le numéro de contrôle de la LC apparaît dans la sous-zone ‡a de la zone 010 et dans la zone 001 (Numéro de contrôle) des notices distribuées par le Cataloging Distribution Service de la LC.

Une notice de la LC peut inclure une zone 010 comportant le numéro de contrôle annulé ou invalide d'une notice distribuée antérieurement. On peut annuler une notice qui constitue un double d'une même vedette représentée par une autre notice. La structure du numéro de contrôle annulé/invalidé est la même que celle de la zone 001 de la LC.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Numéro de contrôle de la LC

La sous-zone ‡a contient un numéro de contrôle de la LC valide (voir l'explication de la structure de ce numéro donnée ci-après).

010 ␣␣‡a␣␣84214414␣

## 010

### ‡z – Numéro de contrôle de la LC annulé/invalidé

La sous-zone ‡z contient un numéro de contrôle de la LC annulé/invalidé, y compris des numéros du NUCMC invalides.

010 ‡an‡80022124‡zn‡80014241‡

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone à l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

La zone 010 est une zone réservée à un organisme désigné; on peut l'utiliser uniquement pour un numéro de contrôle de la LC.

### Ponctuation

La zone 010 ne finit pas par un signe de ponctuation.

### Majuscules

Les préfixes sont toujours entrés en caractères alphabétiques minuscules.

---

## STRUCTURE DU NUMÉRO DE CONTRÔLE DE LA LC

Le système de numéros de contrôle de la LC des notices d'autorité comporte la même structure de base que celle des numéros de contrôle des notices bibliographiques de la Library of Congress (structure A du LCCN). Le premier janvier 2001, un changement à la structure sera effectué (structure B du LCCN). La longueur du numéro de contrôle de base a été fixée à 12 caractères et restera tel. Dans la structure B du LCCN, l'emplacement des parties d'élément a été légèrement modifié pour s'adapter à une année composée de quatre chiffres. Dans les deux structures, le préfixe, l'année et le numéro de série constituent les éléments de base requis pour créer un numéro de contrôle de la LC unique.

<b>Structure A du LCCN (1978-2000)</b>		
<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Préfixe alphabétique	3	00-02
Année	2	03-04
Numéro de série	6	05-10
Numéro de supplément	1	11

<b>Structure B du LCCN (2001- )</b>		
<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Préfixe alphabétique	2	00-01
Année	4	02-05
Numéro de série	6	06-11

## Préfixe alphabétique

Dans une notice MARC, on représente les préfixes par des lettres minuscules qui servent à distinguer les différentes séries de numéros de contrôle de la LC. Les préfixes sont justifiés à gauche et les positions inutilisées contiennent des blancs. S'il n'y a pas de préfixe, on utilise des blancs dans le segment du préfixe.

010 *bb#anbb*79051955*bb*  
 [Structure A du LCCN; numéro sur la fiche imprimée : n79-51955]

010 *bb#anb*2001050268  
 [Structure B du LCCN; numéro sur la forme imprimée : n2001-50268]

### **Préfixe MARC**    **Explication :**

n	Notice d'autorité de nom ou de vedette-matière cataloguée par la LC
nb	Notice d'autorité de nom ou de vedette-matière provenant de la British Library
nr	Notice d'autorité de nom ou de vedette-matière provenant du Research Libraries Information Network (RLIN)
no	Notice d'autorité de nom ou de vedette-matière provenant du Online Computer Library Center (OCLC)

### **Préfixe MARC**    **Explication :**

sh	Notice d'autorité de vedette-matière pour la LCSH diffusée par la LC
sj	Notice d'autorité de vedette-matière pour la jeunesse cataloguée par la LC et diffusée par le Annotated Card Program de la LC
sp	Notice d'autorité de vedette-matière proposée dans le catalogue de la LC (une fois approuvée, la notice sera diffusée avec le préfixe sh)

## Année

Pour les numéros de contrôle attribués selon la structure A du LCCN, le segment de l'année comprend deux chiffres représentant l'année où le numéro de contrôle a été attribué. Pour les notices d'autorité de nom qui ont été converties en rétrospective par un organisme mandaté par la LC, on a attribué les chiffres 50 pour représenter l'année sur les notices d'autorité de nom et les chiffres 42 pour les notices d'autorité de collection. Pour les notices d'autorité de vedette-matière qui ont été converties d'un format interne de la LC à un format MARC, on a utilisé les chiffres 85 au lieu de l'année réelle de création de la notice. Pour les numéros de contrôle attribués selon la structure B du LCCN, le segment de l'année comprend quatre chiffres, à partir de l'an 2001.

## Numéro de série

Le segment de numéro de série comprend de un à six chiffres. Les numéros de série de moins de six chiffres sont justifiés à droite et les positions inutilisées contiennent un zéro. Le trait d'union qui sépare l'année du numéro de série dans les produits imprimés de la LC n'apparaît pas dans la notice MARC. Par exemple, le numéro 85-2 apparaît comme 85000002 sur la notice.

## Numéro de supplément

Cette position de caractère a été définie à l'origine pour indiquer un numéro de supplément pour les vedettes de supplément à tiret des notices bibliographiques. Ce numéro précis n'a jamais été mis en application dans des notices d'autorités, de sorte que la LC attribue un blanc (*bb*) à cette position.

010

■ EXEMPLE

001 n#80022124#  
010 #an#80022124#zn#80014241#

---

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#z *Numéro de contrôle annulé/invalidé de la LC [REDÉFINI, 2005]*

## 014 Liaison d'une notice bibliographique d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle d'une notice bibliographique associée (NR)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le numéro de contrôle de la zone 001 d'une notice bibliographique MARC 21 d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties catalogué comme un ensemble. L'inclusion de cette zone dans la notice d'une vedette établie d'une collection fournit un lien lisible par machine dans un système entre la notice d'autorité de la collection et une notice bibliographique renfermant la vedette de la collection. Chaque numéro de contrôle de notice bibliographique lié à la collection (et au code MARC de l'organisme associée) se trouve dans une zone 014 distincte.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Numéro de contrôle d'une notice bibliographique associée

La sous-zone ‡a renferme le code MARC (entre parenthèses) de l'organisme dont le numéro de contrôle se trouve dans la zone 001 de la notice bibliographique associée, suivi immédiatement du numéro de contrôle de la notice bibliographique. Le code MARC de l'organisation peut se trouver dans la zone 003 (Identité du numéro de contrôle) ou dans la zone 040 (Source de catalogage, sous-zone ‡a) de la notice bibliographique. Voir l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

# 014

## *Notice bibliographique :*

001 885032313  
003 DLC  
245 00aHuman genes and diseases /cvolume editor, F. Blasi.  
440 00aHorizons in biochemistry and biophysics ;v. 8

## *Notice d'autorité :*

001 n84704742  
003 DLC  
014 8a(DLC)885032313  
130 00aHorizons in biochemistry and biophysics

6 – Liaison

8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTION D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Structure

La structure du numéro de contrôle est la même que sa structure dans la zone 001 d'une notice bibliographique. Il n'y a aucun espace entre le code MARC entre parenthèses et la première position de caractère du numéro de contrôle. Dans le cas d'organismes canadiens, le code est précédé des lettres «Ca».

## 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale (R)

### Premier indicateur

Agence bibliographique nationale  
 ♪ Bibliothèque et Archives Canada  
 7 Organisme identifié dans la sous-zone ‡2

### Second indicateur

Non défini  
 ♪ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de la notice (NR) ‡z Numéro de contrôle annulé ou invalide (R)	‡2 Source (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
---	---

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme des numéros uniques qu'une agence bibliographique nationale autre que la Library of Congress assigne à une notice. (Les numéros de contrôle de la Library of Congress sont inscrits à la zone 010.) Le numéro de contrôle peut aussi se retrouver à la zone 001 (Numéro de contrôle) dans les notices distribuées par le même organisme national. Un organisme qui utilise une notice provenant d'une agence bibliographique nationale peut déplacer le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale inscrit à la zone 001 à la zone 016 et utiliser la zone 001 pour son propre numéro de contrôle de système.

Une notice peut contenir une zone 016 avec le numéro de contrôle annulé ou invalide d'une notice distribuée précédemment. Cette notice peut avoir été annulée parce qu'elle représentait un double du même document.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Agence bibliographique nationale

À la position du premier indicateur, on retrouve une valeur indiquant qu'une agence bibliographique nationale en particulier a assigné le numéro de contrôle ou que le code de cet organisme est présent dans la sous-zone ‡2 (Source).

#### ♪ - Bibliothèque et Archives Canada

La valeur «♪» indique que le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale provient de Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

016 ♪♪‡a0010C0008♪♪

# 016

## 7 - Organisme identifié dans la sous-zone †2

On assigne la valeur «7» lorsque la source du numéro de contrôle est codée dans la sous-zone †2. On retrouve ces codes dans le document intitulé *MARC Code List for Organizations*, mis à jour par la Library of Congress.

### ▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (‡).

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### †a - Numéro de contrôle de la notice

La sous-zone †a contient le numéro de contrôle valide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

016 ‡‡†a0115E5000F‡

### †z - Numéro de contrôle annulé ou invalide

La sous-zone †z contient un numéro de contrôle annulé ou invalide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

### †2 - Source

La sous-zone †2 contient un code MARC ou un nom qui identifie l'agence bibliographique nationale qui était à la source du numéro de contrôle inscrit à la zone 016. On ne l'utilise que lorsque la position du second indicateur est représentée par la valeur «7» (Organisme identifiée dans la sous-zone †2). Le code MARC provient du document intitulé *MARC Code List for Organizations*, mis à jour par la Library of Congress.

### †8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## STRUCTURE DU NUMÉRO DE CONTRÔLE DE BAC

Avec la redéfinition de la zone 016 en 1997, toute agence bibliographique nationale peut enregistrer ses numéros de contrôle dans cette zone. La structure de ces numéros varie d'un organisme à l'autre. Par contre, Bibliothèque et Archives Canada a régulièrement utilisé la zone 016. La structure de son numéro de contrôle est décrit ci-dessous.

Le code de langue (position de caractère 9) identifie au moyen du code «E» (anglais) ou «F» (français), un document bilingue pour lequel on a produit deux notices d'autorités séparées, l'une en anglais et l'autre en français.

Le numéro de contrôle de BAC est inscrit aux zones 016 (la sous-zone \$a) et 001 (Numéro de contrôle) dans les notices distribuées par le Service de distribution des notices MARC de la BAC.

### Structure du numéro de contrôle

<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Numéro	4	00-03
Chiffre de contrôle	1	04
Numéro	4	05-08
Code de langue	1	09
Blanc	1	10
Indicateur de révision	variable	11-n

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*016 Numéro de contrôle de notice de la Bibliothèque nationale du Canada [REDÉFINIE EN 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les deux positions d'indicateur étaient non définies. Les codes de sous-zone définis étaient ‡a (Numéro de contrôle de notice de la BNC) et ‡z (Numéro de contrôle annulé/invalidé de la BNC).

*Premier indicateur - Agence nationale bibliographique*

‡ *Bibliothèque nationale du Canada [RENOMMÉE, 2004]*

La valeur ‡ a été renommée à *Bibliothèque et Archives Canada* pour refléter la réorganisation de l'institution.

[ Page blanche ]

## 020 Numéro international normalisé des livres (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro international normalisé des livres (NR)  
 ‡c Modalités d'acquisition (NR)  
 ‡z ISBN annulé/invalidé (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le Numéro international normalisé des livres (ISBN), les modalités d'acquisition et tout numéro ISBN annulé ou invalide copiés de la zone 020 de la notice bibliographique d'un document en plusieurs parties catalogué comme un ensemble. L'inclusion de cette zone dans la notice de la vedette établie d'une collection fournit une liaison lisible par machine dans un système entre la notice d'autorité de la collection et la notice bibliographique dans laquelle la vedette est utilisée comme une vedette secondaire de collection. Chaque ISBN valide associé à la collection est entré dans une zone 020 distincte. Les sous-zones dans cette zone sont définies afin d'être compatibles avec la zone 020 du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

La zone 022 (Numéro international normalisé des publications en série) comprend un Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) associé à une vedette d'un numéro d'une publication en série auquel on accorde un traitement semblable à celui des collections.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Numéro international normalisé des livres

La sous-zone ‡a contient un numéro ISBN valide d'un document en plusieurs parties catalogué comme un ensemble. Les qualificatifs entre parenthèses, tels que l'éditeur ou le distributeur, la reliure ou le format, et les numéros de volume ne sont pas codés dans des sous-zones distinctes.

020 ␣␣‡a0882335073 (ensemble)  
 020 ␣␣‡a0882335065 (v. 2 : jaquette)

## 020

### ‡c – Modalités d'acquisition

La sous-zone ‡c contient le prix ou une brève mention de disponibilité et, entre parenthèses, divers qualificatifs concernant le document. Si la zone 020 dans la notice bibliographique correspondante ne contient que la sous-zone ‡c, la zone 020 n'est pas incluse dans la notice d'autorité de la collection.

020 ‡a8449955289 (v. 1)‡c15,00 \$ (par vol.)

### ‡z – ISBN annulé/invalidé

La sous-zone ‡z renferme un ISBN annulé ou invalide et ses qualificatifs entre parenthèses. On place chaque ISBN annulé ou invalide dans une sous-zone ‡z distincte.

020 ‡a0870686933 (v. 1 : papier alcalin)‡z0870684302 (jaquette)

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Structure de l'ISBN

L'ISBN est un élément de données attribué par un organisme. Les ISBN sont attribués à des publications monographiques par des organismes choisis dans chaque pays qui participe au programme. L'ISBN comprend dix chiffres divisés en quatre groupes séparés par des traits d'union. Le dixième chiffre est le chiffre de contrôle utilisé par l'ordinateur pour vérifier la validité du numéro; il consiste en un nombre de 0 à 9 ou en un X majuscule (représentant le nombre arabe 10). Les opérations de validation de l'ISBN par le calcul du chiffre de contrôle et les instructions de placement des traits d'union sont expliqués dans *Information et documentation – Système international pour la numérotation des livres (ISBN) (ISO 2108)*. On trouve une description de la structure de l'ISBN et des lignes directrices pour l'entrée des qualificatifs dans les *Library of Congress Rule Interpretations*; on peut se procurer cet ouvrage au Cataloging Distribution Service, Library of Congress.

### Constantes d'affichage

ISBN [associée au contenu de la sous-zone ‡a]  
ISBN (invalide) [associée au contenu de la sous-zone ‡z]  
- - - [Traits d'union intégrés]

Le préfixe *ISBN* accompagne habituellement le numéro ISBN, et chaque partie de ce numéro est séparée des autres par un trait d'union ou un espace. Le sigle *ISBN*, le syntagme *ISBN (invalide)* et les traits d'union intégrés dans le numéro n'apparaissent pas dans la notice MARC. Le système peut les générer comme constantes d'affichage associées au contenu des sous-zones ‡a et ‡z, respectivement.

*Zone de contenu désignée :*

020 ‡a0870686933 (v. 1)‡z0870684302

*Exemple d'affichage :*

ISBN 0-87068-693-3 (v. 1) ISBN (invalide) 0-87068-430-2

## 024 Autre numéro ou code normalisé (R)

### Premier indicateur

Genre de numéro ou de code normalisé  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2  
 8 Genre non précisé de numéro ou de code normalisé

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro ou code normalisé (NR)	‡2 Source du numéro ou du code (NR)
‡c Modalités d'acquisition (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡d Autres codes suivant le numéro ou code normalisé (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡z Numéro ou code normalisé annulé ou invalide (R)	

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un numéro ou un code normalisé rattaché à une entité désignée dans la zone 1XX qui ne peut trouver place dans aucune autre zone (p. ex., la zone 020 (Numéro international normalisé des livres), 022 (Numéro international normalisé des publications en série)). On identifie le genre du numéro ou du code normalisé dans la sous-zone ‡2 (Source du numéro ou du code). Les sous-zones dans cette zone sont définies afin d'être compatibles avec la zone 024 du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur - Genre de numéro ou de code normalisé

Le premier indicateur contient une valeur indiquant le genre de code normalisé dans la zone.

##### 7 - Source indiquée dans la sous-zone ‡2

La valeur «7» indique que la source du numéro ou du code est identifiée dans la sous-zone ‡2 (Source du numéro ou du code)

##### 8 - Genre non précisé de numéro ou de code normalisé

La valeur «8» indique que le genre de numéro ou de code normalisé n'est pas précisé.

##### ▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

## 024

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Numéro ou code normalisé

La sous-zone ‡a renferme un numéro ou code normalisé.

#### ‡c - Modalités d'acquisition

La sous-zone ‡c contient les conditions d'accessibilité et (ou) l'information admissible se rapportant à d'autres informations contenues dans la zone.

#### ‡d - Autres codes suivant le numéro ou code normalisé

La sous-zone ‡d renferme des chiffres facultatifs figurant à la droite du numéro ou du code.

#### ‡z - Numéro ou code normalisé annulé ou invalide

La sous-zone ‡z contient un numéro ou code normalisé annulé et/ou invalide. Lorsqu'un code ou numéro valide du même genre est inconnu, on peut n'entrer que la sous-zone ‡z dans la zone 024.

#### ‡2 - Source du numéro ou du code

La sous-zone ‡2 contient un code MARC identifiant la source du numéro ou du code. On ne l'utilise que lorsque le premier indicateur contient la valeur 7 (Source indiquée dans la sous-zone ‡2). On trouve ce code dans le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC*, mis à jour par la Library of Congress.

#### ‡6 - Liaison

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

### ■ EXEMPLES

024 7‡aT-3452456800-1‡2iswc  
024 7‡aISTC 0A9-2002-12B4A105-6‡2istc

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Structure

Les autres numéros d'identification normalisés sont uniques, permanents et reconnus internationalement comme étant des codes alphanumériques utilisés en vue d'identifier des oeuvres ou autres modes d'expression. Les codes sont généralement définis par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) et attribués par des agences désignées à cet effet. Certains de ces codes d'identification comportent l'ISTC (Numéro international normalisé des oeuvres textuelles), l'ISWC (Code international normalisé des oeuvres musicales) et l'ISAN (Numéro international normalisé des oeuvres audiovisuelles). Il revient à chacune des agences qui les élaborent de décider de la structure de ces numéros.

## 031 Information relative aux incipits musicaux (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de l'œuvre (NR)  
 ‡b Numéro du mouvement (NR)  
 ‡c Numéro de l'extrait (NR)  
 ‡d Titre ou en-tête (R)  
 ‡e Rôle (NR)  
 ‡g Clé (NR)  
 ‡m Voix ou instrument (NR)  
 ‡n Armature (NR)  
 ‡o Indication de la mesure (NR)  
 ‡p Notation musicale (NR)

‡q Note générale (R)  
 ‡r Tonalité ou mode (NR)  
 ‡s Note codée concernant la validité (R)  
 ‡t Incipit du texte (R)  
 ‡u Uniform Resource Identifier (R)  
 ‡y Texte du lien (R)  
 ‡z Note destinée au public (R)  
 ‡2 Système d'encodage (NR)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone sert à contenir des données codées représentant l'incipit musical dans le cas des œuvres utilisant des schémas de notation établis qui font appel aux symboles ASCII réguliers. La zone est principalement utilisée pour identifier des manuscrits musicaux, mais peut servir pour tout matériel contenant de la musique.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Numéro de l'œuvre

La sous-zone ‡a contient un code identifiant l'œuvre à laquelle l'incipit correspond. Le code numérique est strictement fondé sur l'ordre et la présentation des œuvres dans la notice de catalogue. Si la notice de catalogue ne décrit qu'une seule œuvre, utiliser le chiffre 1.

031 ␣‡a2

*[Un incipit identifiant la deuxième sonate d'un ensemble de six.]*

## 031

### ‡b - Numéro du mouvement

La sous-zone ‡b contient un code identifiant le mouvement d'une œuvre auquel l'incipit correspond. Le code numérique est strictement fondé sur l'ordre et la présentation des parties à l'intérieur de l'œuvre. Si l'œuvre n'a qu'un seul mouvement, utiliser le chiffre 1.

031  $\flat\flat\ddagger b3$   
*[Un incipit identifiant la troisième mouvement d'une symphonie.]*

### ‡c - Numéro de l'extrait

La sous-zone ‡c contient un code identifiant l'ordre des incipits relatifs au mouvement défini dans la sous-zone ‡b. S'il n'y a qu'un seul incipit pour un mouvement donné, utiliser le chiffre 1.

031  $\flat\flat\ddagger c1$   
*[Un incipit de l'introduction instrumentale d'un aria.]*

031  $\flat\flat\ddagger c2$   
*[Incipit de la partie vocale d'un aria.]*

### ‡d - Titre ou en-tête

La sous-zone ‡d contient le titre ou l'en-tête.

031  $\flat\flat\ddagger d$ Aria. Allegro  
*[La transcription du titre et/ou l'en-tête du mouvement.]*

### ‡e - Rôle

La sous-zone ‡e contient le nom du personnage qui chante l'incipit codé dans la sous-zone ‡p (Notation musicale), s'il y a lieu.

031  $\flat\flat\ddagger e$ Sara  
*[Nom du personnage interprétant l'aria.]*

### ‡g - Clé

La sous-zone ‡g indique la clé d'incipit, telle qu'elle apparaît dans la source. Choisir le code approprié dans la liste spécifiée à la sous-zone ‡2.

031  $\flat\flat\ddagger g$ F-4  
*[L'incipit utilise la clé de la quatrième (code Plaine & Easie).]*

### ‡m - Voix ou instrument

La sous-zone ‡m indique le nom de la voix ou de l'instrument codé dans la sous-zone ‡p (Notation musicale). La sous-zone ‡m apparaît habituellement sous une forme codée dérivée d'une liste contrôlée gérée par l'organisme de catalogage. Les termes peuvent aussi provenir de l'article qui est catalogué, s'il n'y a aucun code approprié.

031  $\flat\flat\ddagger m$ S  
*[Le code RISM pour la voix de soprano.]*

**‡n - Armature**

La sous-zone ‡n contient l'armature de l'incipit. La lettre « x » indique les dièses et la lettre « b » indique les bémols. Elles sont suivies par des lettres majuscules qui indiquent les notes affectées.

031  $\text{bb}\ddot{x}\text{FCG}$   
*[L'incipit est en la majeur avec trois dièses.]*

**‡o - Indication de la mesure**

La sous-zone ‡o contient la fraction indiquant la mesure ou le signe de mensuration de l'incipit. La fraction indiquant la mesure peut être transcrite sous forme de symbole (pour la notation mensuraliste, utiliser « c », « c. », « o », ou « o. »; utiliser « c » pour la musique à quatre temps, « c/ » pour *alla breve*) et/ou un chiffre (« 3 », « 2 », « c3 », etc.) ou une fraction (« 4/4 », « 12/8 », etc.), ou « nd » si l'information n'est pas donnée. L'utilisation de la sous-zone ‡o est obligatoire si la sous-zone ‡p est présente ou si la sous-zone ‡2 contient les codes « pe » ou « da ».

031  $\text{bb}\ddot{o}\text{c}$   
*[L'incipit est en mesure à quatre-quatre, en mesure à 4 temps.]*

**‡p - Notation musicale**

La sous-zone ‡p contient les symboles de notation du code précisé dans la sous-zone ‡2 servant à transcrire les 10 à 12 premières notes de la portée sélectionnée. Le système d'encodage utilisé est indiqué dans la sous-zone ‡2.

031  $\text{bb}\ddot{p}'2\text{B4B8BB}/4\text{G8GxF4FF}/4\text{xA8AA4}.\text{At8B}/4\text{B}\ddot{2}\text{pe}$

**‡q - Note générale**

La sous-zone ‡q contient une note générale, en texte libre.

**‡r - Tonalité ou mode**

La sous-zone ‡r contient la clé ou le mode de l'incipit s'il y a lieu. Les codes indiqués ci-après, extraits du code Plaine et Easie, peuvent être utilisés :

Les lettres majuscules « A, B, C, D, E, F, G » correspondent aux clés majeures.  
 Les lettres minuscules « a, b, c, d, e, f, g » correspondent aux clés mineures.  
 La lettre « x » correspond aux dièses.  
 La lettre « b » correspond aux bémols.  
 Les chiffres 1 à 12 correspondent aux modes grégoriens.

031  $\text{bb}\ddot{r}\text{e}$   
*[Le mouvement est dans la tonalité de mi mineur.]*

**‡s - Note codée concernant la validité**

La sous-zone ‡s contient une note codée concernant la validité de l'information.

Le point d'interrogation « ? » indique qu'il y a une erreur dans l'incipit et qu'elle n'a pas été corrigée.  
 Le signe d'addition « + » indique qu'une erreur qui figurait dans l'incipit a été corrigée.  
 La lettre « t » indique que l'incipit a été transcrit (p. ex. à partir de la notation mensuraliste).  
 Le point d'exclamation « ! » indique que les variations de l'incipit ont fait l'objet de commentaires dans la sous-zone ‡q (Note générale).

## 031

031  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{s}$ ?

*[Il y a une erreur dans l'incipit et elle n'a pas été corrigée.]*

### $\text{f}\text{t}$ - Incipit du texte

La sous-zone  $\text{f}\text{t}$  contient le texte (s'il y en a) tel qu'il apparaît dans la source. Il s'agit habituellement du texte qui correspond à la musique contenue dans l'incipit. Si la source contient de nombreux textes (habituellement consignés pour permettre d'ajouter les textes contrefaçon), chaque chaîne de texte correspondante est transcrite dans une sous-zone  $\text{f}\text{t}$  individuelle.

### $\text{f}\text{u}$ - Uniform Resource Identifier

La sous-zone  $\text{f}\text{u}$  renferme l'identificateur de ressources uniformes (Uniform Resource Identifier, URI), par exemple un URL ou un URN, qui fournit des données d'accès électronique dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet. Les URI employés habituellement comprennent des fichiers sonores (comme des fichiers .mid, .wav, .mp3) des fichiers d'image (.jpg, .tiff, .gif), ou des fichiers de notation (comme enigma ou niff).

031  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{u}\text{h}\text{t}\text{t}\text{p}://\text{www.classicalarchives.com/cgi-bin/n.cgi/rep/6/jsbbrd11.mid}$

*[Un fichier MIDI de l'incipit se trouve sur l'internet.]*

### $\text{f}\text{y}$ - Texte du lien

La sous-zone  $\text{f}\text{y}$  contient le texte du lien utilisé afin d'être affiché à la place du localisateur de ressources universel (URL) dans la sous-zone  $\text{f}\text{u}$ . Lorsque la sous-zone  $\text{f}\text{y}$  est présente, les applications devraient utiliser le contenu de la sous-zone  $\text{f}\text{y}$  comme lien au lieu du contenu de la sous-zone  $\text{f}\text{u}$  pour se rendre à la destination indiquée dans la sous-zone  $\text{f}\text{u}$ .

### $\text{f}\text{z}$ - Note destinée au public

La sous-zone  $\text{f}\text{z}$  renferme une note concernant l'emplacement électronique de la source identifiée dans la sous-zone  $\text{f}\text{u}$ . Cette note est écrite dans une forme qui convient ou est destinée à l'affichage public.

### $\text{f}\text{2}$ - Système d'encodage

La sous-zone  $\text{f}\text{2}$  contient un code de deux caractères qui indique le système d'encodage utilisé pour transcrire la notation musicale dans la sous-zone  $\text{f}\text{p}$  (Notation musicale). L'utilisation du sous-zone  $\text{f}\text{2}$  est obligatoire si la sous-zone  $\text{f}\text{p}$  est présente. On peut utiliser les codes indiqués ci-après :

Le code « pe » correspond au code « Plaine and Easie ».

Le code « da » correspond au l'encodage « DARMS ».

031  $\text{b}\text{b}\text{f}\text{p}'\text{2B4B8BB}/\text{4G8GxF4FF}/\text{4xA8AA4}.\text{At8B}/\text{4B}\text{f}\text{2}\text{pe}$

*[L'incipit est encodé à l'aide du code Plaine et Easie.]*

### $\text{f}\text{6}$ - Liaison

### $\text{f}\text{8}$ - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## ■ EXEMPLES

Codage de *l'Aria, Rei d'impuniti eccessi* :

031  $\flat\flat\sharp a01\sharp b01\sharp c01\sharp mS\sharp dAria\sharp tRei\ d'impuniti\ eccessi\sharp re\sharp gC-1\sharp oc$   
 $\sharp p'2B4B8BB/4G8GxF4FF/4xA8AA4.At8B/4B\sharp 2pe$



Codage de *Scena ed aria Deh parlate che forse tacendo* par Cimarosa :

031  $\flat\flat\sharp a01\sharp b01\sharp c01\sharp mvl1\sharp dScena.\ Largo\sharp IG-2\sharp nbBEA\sharp oc$   
 $\sharp p'C+8(3\{CDEFG\};5)8\{GC\}\{,nB'G\}4(-)''2G+6\{GnB''C''E\}6\{DCAG\}\sharp 2pe$

031  $\flat\flat\sharp aa\sharp b01\sharp c02\sharp mS\sharp eSara\sharp dScena.\ Largo\sharp g\ C\_1\sharp nbBEA\sharp oc\sharp tChi\ per\ piet\grave{a}\ mi\ dice\ il$   
 $figlio\ mio\ che\ f\grave{a}\sharp p=5/4-''6C3CC6DEgF6CC8-6ED/q8D4C8C'nB''4D-/2-/ \sharp 2pe$

031  $\flat\flat\sharp a01\sharp b02\sharp c01\sharp mvl1\sharp dAria.\ Allegro\sharp gG-2\sharp nbBEA\sharp oc$   
 $\sharp p6\{EDEF\}\{GABG\}\{EDEF\}\{GABG\}\{C'BAG\}\{FEDC\},4B-/ \sharp 2pe$

031  $\flat\flat\sharp a01\sharp b02\sharp c01\sharp mS\sharp dSara\sharp dAria.\ Allegro\sharp gC-1\sharp nbBEA\sharp oc\sharp tDeh\ parlate\ che\ forse$   
 $tacendo\sharp p2-/2-''4.F8D/gC'8BB4-2(-)/=2''2E'G/'4.C'8A4F-/-Fq8B4A8GF/\sharp 2pe$

L'encodage DARMS et l'URI du fichier MIDI du Concerto brandebourgeois n° 1, BWV 1046, de J.S. Bach, partie du premier hautbois :

031  $\flat\flat\sharp a01\sharp b01\sharp c01\sharp mOb.\ 1\sharp gG-2\sharp nbB\sharp oc$   
 $\sharp pRE\ 9S((\ 8))\ 9((\ 8\ 9\ 8))\ 9E(\ 6)\ 7(\ 6S(\ 5))\ / \ 4S((\ 3\ 2\ 3))\ /$   
 $\sharp uhttp://www.classicalarchives.com/cgi-bin/n.cgi/prep/6/jsbbrc11.mid\sharp 2da$

[ Page blanche ]

## 034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques (R)

### Premier indicateur

Non défini

⌀ Non défini

### Second indicateur

Genre d'anneau

⌀ Sans objet  
0 Anneau d'inclusion  
1 Anneau d'exclusion

---

### Codes de sous-zones

‡d	Coordonnées – longitude ouest (NR)	‡s	Latitude sur l'anneau G (R)
‡e	Coordonnées – longitude est (NR)	‡t	Longitude sur l'anneau G (R)
‡f	Coordonnées – latitude nord (NR)	‡x	Date de début (NR)
‡g	Coordonnées – latitude sud (NR)	‡y	Date de fin (NR)
‡j	Déclinaison – limite nord (NR)	‡z	Nom du corps céleste (NR)
‡k	Déclinaison – limite sud (NR)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité (R)
‡m	Ascension droite – limite est (NR)	‡2	Source (NR)
‡n	Ascension droite – limite ouest (NR)	‡3	Documents précisés (NR)
‡p	Équinoxe (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡r	Distance de la Terre (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient des données mathématiques codées portant sur l'aspect géographique de l'entité décrite dans la zone 1XX de la notice d'autorité. Les données inscrites proviennent habituellement de source autorisée.

Les coordonnées des documents numériques peuvent représenter un rectangle fermé, le contour de la superficie couverte et/ou le contour d'une superficie intérieure non couverte. Les données pour les entités célestes peuvent aussi contenir la zone, les données de déclinaison et/ou d'ascension droite, et/ou l'équinoxe.

Pour les entités dont les coordonnées changent au fil du temps (p. ex., changements de limites pour les entités politiques), l'information sur la date peut être incluse dans les sous-zones appropriées.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (⌀).

##### ■ Second indicateur - Genre d'anneau

La valeur dans la position du second indicateur identifie le genre d'anneau lorsqu'il s'agit de documents cartographiques numériques.

**⌀ - Sans objet**

Cette valeur indique que le genre d'anneau ne s'applique pas; c'est le cas lorsque le document cartographique ne consiste pas en données encodées numériquement.

#### 0 - Anneau d'inclusion

Cette valeur indique que l'information sur les coordonnées représente la limite fermée, sans intersection, de la superficie couverte.

#### 1 - Anneau d'exclusion

Cette valeur indique que l'information sur les coordonnées représente la limite fermée, sans intersection, d'une zone exclue à l'intérieur de l'anneau d'exclusion du polygone G.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡d - Coordonnées – longitude ouest

151 ‡aMinnesota

034 ‡dW097.5000‡eW089.000‡fN049.5000‡gN043.000‡2[code pour Minnesota  
Geographic Data Clearinghouse]  
*[notice d'autorité pour Minnesota]*

151 ‡aTodd County (Minnesota)

034 ‡dW095.1400‡eW094.6500‡fN046.3800‡gN045.7600‡2[code pour Minnesota  
Geographic Data Clearinghouse]  
*[notice d'autorité pour Todd County, Minn.]*

151 ‡aGaleras Volcano (Colombia)

034 ‡dW0772200‡eW0772200‡fN0011300‡gN0011300‡2[code pour GEOnet]  
*[notice d'autorité pour un volcan]*

151 ‡aPavonis Mons (Mars)

034 ‡dW113.0000‡eW113.0000‡fN000.0000‡gN00.0000‡2[code pour Mars Global  
Surveyor]  
*[notice d'autorité pour une exploration planétaire]*

#### ‡e - Coordonnées – longitude est

#### ‡f - Coordonnées – latitude nord

#### ‡g - Coordonnées – latitude sud

Les sous-zones ‡d, ‡e, ‡f et ‡g identifient séparément les quatre coordonnées de l'entité géographique. La sous-zone ‡d représente la limite ouest; la sous-zone ‡e, la limite est; la sous-zone ‡f, la limite nord; et la sous-zone ‡g, la limite sud. Les abréviations des hémisphères sont : *N pour le nord, S pour le sud, E pour l'est, W pour l'ouest.*

Les sous-zones ‡d, ‡e, ‡f et ‡g apparaissent toujours ensemble. Les coordonnées peuvent être inscrites sous la forme *hddmmss* (hémisphère-degrés-minutes-secondes). Cependant, d'autres formats sont aussi permis, par exemple, les degrés décimaux.

Chacun des sous-éléments est justifié à droite et les positions vides contiennent des zéros.

034 ‡dW0381200‡eW0841500‡fN0381200‡gN0381200‡2cgotw

Format **degrés/minutes/secondes** : *hdddmmss* (hémisphère-degrés-minutes-secondes) :

034 **W**1800000**E**1800000**F**N0840000**G**S0700000

Format **degrés décimaux** : *hddd.ddddd* (hémisphère-degrés.degrés décimaux) :

034 **W**079.533265**E**086.216635**F**S012.583377**G**S020.419532

Format **degrés décimaux** : *+ -ddd.ddddd* (hémisphère [+/-]-degrés.degrés décimaux) (« + » pour N et E, « - » pour S et W; le signe « + » est facultatif) :

034 **W**+079.533265**E**+086.216635**F**-012.583377**G**-020.419532

Sans le signe « + » facultatif :

034 **W**079.533265**E**086.216635**F**-012.583377**G**-020.419532

Format **minutes décimales** : *hddmm.mmmm* (hémisphère-degrés-minutes.minutes décimales) :

034 **W**07932.5332**E**08607.4478**F**S01235.5421**G**S02028.9704

Format **secondes décimales** : *hdddmmss.sss* (hémisphère-degrés-minutes-secondes.secondes décimales) :

034 **W**0793235.575**E**0860727.350**F**S0123536.895**G**S020858.125

Si les coordonnées d'une entité géographique sont données en fonction d'un point central plutôt que de limites extérieures, la longitude et la latitude qui forment les axes centraux sont enregistrées deux fois (dans les sous-zones **d** et **e**, et **f** et **g** respectivement).

034 **W**0950500**E**W0950500**F**N0303000**G**N0303000

034 **W**119.697222**E**W119.697222**F**N034.420833**G**N034.420833

034 **W**-119.697222**E**-119.697222**F**+034.420833**G**+034.420833

034 **W**11941.833333**E**W11941.833333**F**N03425.250000**G**N03425.250000

#### **j** - Déclinaison – limite nord

#### **k** - Déclinaison – limite sud

Chacune des déclinaisons est composée de 8 caractères et elles sont entrées dans les sous-zones **j** et **k** sous la forme *hdddmmss* (hémisphère-degrés-minutes-secondes). Chacun des éléments, degré, minute et seconde, est justifié à droite et les positions vides contiennent des zéros. Si la déclinaison centrale est connue, elle est alors répétée dans chacune des sous-zones.

034 **N**0545600**K**N0545600**M**134518**N**134518**P**2000.00**R**78**2**csa

#### **m** - Ascension droite – limite est

#### **n** - Ascension droite – limite ouest

Pour les entités célestes, les limites de déclinaison et d'ascension droite sont entrées dans les sous-zones **j**, **k**, **m** et **n**.

Chacune des ascensions droites est composée de 6 caractères et elles sont entrées dans les sous-zones **m** et **n** sous la forme *hhmmss* (heures-minutes-secondes). Chacun des éléments, heure, minute, secondes, est justifié à droite et les positions vides contiennent des zéros. (Si l'ascension droite centrale est connue, elle est alors répétée dans chacune des sous-zones.)

034 **N**03000000**K**N0300000**M**021800**N**021800

#### **p** - Équinoxe

La sous-zone **p** identifie l'équinoxe ou l'époque pour une entité céleste. On l'entre habituellement sous la forme *aaaa* (année) d'après le calendrier grégorien; elle peut aussi inclure un nombre décimal désignant le mois sous la forme *aaaa.mm* (année-mois).

151 ~~bb~~aMizar  
**034** ~~bb~~†jN0545600†kN0545600†m134518†n134518†p2000.00†r78†2[code pour  
 Cambridge Star Atlas]  
*[notice d'autorité pour une étoile]*

#### †r – Distance de la Terre

La distance des corps célestes, telles les planètes ou les étoiles, de la Terre en année-lumière sur les atlas stellaires.

#### †s - Latitude sur l'anneau G

La sous-zone †s contient la latitude d'un point sur l'anneau G.

#### †t - Longitude sur l'anneau G

La sous-zone †t contient la longitude d'un point sur l'anneau G.

#### †x – Date de début

La date de début de la période spécifique aux coordonnées de l'entité. La date est inscrite sous la forme AAAAMMMJJ. Lorsqu'aucune date n'est inscrite, nous supposons que l'information concernant les coordonnées est à jour.

#### †y – Date de fin

La date de la période spécifique aux coordonnées de l'entité. La date est inscrite sous la forme AAAAMMMJJ. Lorsqu'aucune date n'est inscrite, nous supposons que l'information concernant les coordonnées est à jour.

151 ~~bb~~aSweden  
**034** ~~bb~~†dE0110000†eE0320000†fN0690000†gN0550000†x17210000†y19171200†2[code  
 pour Hammond World Atlas]  
**034** ~~bb~~†dE0110000†eE0240000†fN0690000†gN0550000†x19171200†2[code pour  
 Statesman's year-book]  
*[notice d'autorité pour la Suède indiquant la période où la Finlande en faisait partie et  
 ensuite s'est séparée]*

#### †z – Nom du corps céleste

Le nom d'une planète ou d'un autre corps céleste tel que précisé par les coordonnées enregistrées dans les sous-zones †d, †e, †f et †g, ne décrivant pas une entité terrestre.

**034** ~~bb~~†dW2450000†eE2570000†fN0160000†gN0190000†zMars†2gpn

#### †0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### †2 - Source

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la source des données enregistrées dans la zone 034. Il faut utiliser des zones 034 distinctes lorsque différentes sources sont enregistrées.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources, et de conventions de descriptions MARC*.

#### †3 - Documents précisés

La sous-zone †3 identifie la partie des documents décrits à laquelle la zone s'applique.

151 ~~bb~~aFleuve Columbia  
**034** ~~bb~~†3Embouchure†d-124.0579299†e-124.0579299†f46.2442673†g46.2442673†2gnis

151 ~~bb~~aFleuve Columbia  
 034 ~~bb~~3Source ~~d~~W1174106 ~~e~~W1174106 ~~f~~N485723 ~~g~~N485723 ~~2~~gnis

### #6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### #8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a aucun signe de ponctuation à la fin de la zone 034.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

- #d - Coordonnées – longitude la plus à l'ouest [RENOMMÉE, 2011]*
- #e - Coordonnées – longitude la plus à l'est [RENOMMÉE, 2011]*
- #f - Coordonnées – longitude la plus au nord [RENOMMÉE, 2011]*
- #g - Coordonnées – longitude la plus au sud [RENOMMÉE, 2011]*
- #j - Déclinaison – limite septentrionale [RENOMMÉE, 2011]*
- #k - Déclinaison – limite méridionale [RENOMMÉE, 2011]*
- #m - Ascension droite – limites orientales [RENOMMÉE, 2011]*
- #n - Ascension droite – limites occidentales [RENOMMÉE, 2011]*
- #0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité [NOUVEAU, 2011]*
- #3 - Documents précisés [NOUVEAU, 2010]*

[ Page blanche ]

## 035 Numéro de contrôle de système (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de système (NR)  
 ‡z Numéro de contrôle de système  
 annulé/invalidé (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence  
 (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un numéro de contrôle provenant d'un système autre que celui qui fournit le numéro de contrôle dans la zone 001 (Numéro de contrôle), dans la zone 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress) ou dans la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale). Aux fins d'échange, l'organisme émetteur doit fournir la documentation de la structure et l'usage du numéro de contrôle de système à ses partenaires d'échanges. On entre chaque numéro de contrôle, avec ou sans ses numéros correspondants annulés ou invalides, dans une zone 035 distincte.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Numéro de contrôle de système

La sous-zone ‡a comprend le code MARC (indiqué entre parenthèses) de l'organisme où le numéro de contrôle de système tient son origine, suivi du numéro de contrôle. Pour les organismes situés aux États-Unis et les pays autres que Canada, le code MARC est puisé dans le *MARC Code List for Organizations* mis à jour par la Library of Congress. Voir l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

035 ␣␣‡a(CaBVaU)2835210335

## 035

### ‡z - Numéro de contrôle de système annulé/invalidé

La sous-zone ‡z comprend un numéro de contrôle de système invalide ou annulé qui est associé au numéro de contrôle de système valide contenu dans la sous-zone ‡a.

035 ††‡a(OCOLC)1553114‡z(OCOLC)153114

### ‡6 - Liaison

### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Structure

La structure du numéro de contrôle de système est déterminée par la documentation fournie par le système émetteur. Il n'y a aucun espace entre le code MARC inscrit entre parenthèses et la première position de caractère du numéro de contrôle. Dans le cas d'organismes canadiens, le code est précédé des lettres « *Ca* ».

## 040 Source du catalogage (NR)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Organisme responsable du catalogage original (NR)	‡f	Règles utilisées pour les vedettes-matière ou les thésaurus (NR)
‡b	Langue du catalogage (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡c	Organisme responsable de la transcription (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡d	Organisme responsable des modifications (R)		
‡e	Règles de description (R)		

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone comprend le code MARC ou le nom de l'organisme ou des organismes qui ont créé la notice originale, assigné la désignation du contenu MARC et transcrit la notice dans un format lisible par machine, ou modifié la notice MARC existante. Les codes MARC inscrits dans la zone 040, et le code dans les zones 008/39 (Source du catalogage) précisent les organismes responsables du contenu, de la désignation du contenu, et de la transcription d'une notice d'autorité.

Consultez l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Organisme responsable du catalogage original

Cette sous-zone renferme le code MARC ou le nom de l'organisme responsable de la création de la notice originale.

008/39 ␣ [agence bibliographique nationale]

040 ␣‡aDLC‡cDLC

[Catalogage effectué et transcrit par la Bibliothèque du Congrès.]

#### ‡b - Langue du catalogage

Cette sous-zone renferme le code MARC précisant la langue de catalogage pour laquelle la notice est destinée.

La source du code est le document intitulé *MARC Code List for Language*, mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

**‡c - Organisme responsable de la transcription**

Cette sous-zone renferme le code MARC ou le nom de l'organisme responsable de la transcription de la notice sous une forme lisible par machine.

008/39 c [programme de catalogage coopératif]

040 ~~00~~‡aSd‡cICU

[Les données de catalogage de la South Dakota State Library ont été transcrites par l'Université de Chicago sans apporter de modification.]

008/39 c [programme de catalogage coopératif]

040 ~~00~~‡aICU‡cICU

[Catalogage et transcription par l'Université de Chicago sans apporter de modification.]

**‡d - Organisme responsable des modifications**

Cette sous-zone renferme le code MARC ou le nom de l'organisme responsable des modifications apportées à une notice MARC. La modification se définit comme étant toute correction apportée à une notice, y compris les données ou une désignation du contenu. Le code MARC ou le nom de chaque organisme qui modifie une notice se trouve dans une sous-zone ‡d distincte.

La sous-zone ‡d n'est pas répétée lorsque l'on retrouve le même nom ou code MARC dans des sous-zones ‡d **adjacentes**.

Dans un système en ligne, le nom ou le code MARC entré dans la dernière sous-zone ‡d peut servir à identifier la source d'une modification potentielle à une notice dont la mise à jour est en cours (008/31, code b).

Lorsque le même organisme transcrit et modifie une notice catalographique en même temps, il doit également inscrire dans la sous-zone ‡d son nom ou son code MARC.

040 ~~00~~‡aMH‡cMH‡dDLC

[Les données de catalogage et la transcription de l'Université Harvard ont été modifiées par la Bibliothèque du Congrès.]

040 ~~00~~‡aNc‡cDLC‡dDLC

[Les données de catalogage de la North Carolina State Library ont été transcrites et modifiées par la Bibliothèque du Congrès. Deux modifications apportées par la LC sont indiquées dans une seule sous-zone ‡d.]

**‡e - Règles de description**

Cette sous-zone contient l'information concernant les règles de description utilisées dans la formulation de la structure de la vedette et de référence lorsque la zone 008/10 (Règles de catalogage descriptif) contient le code « z » (Autre).

La source du code de description des conventions est dans le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC*, mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

Cette sous-zone peut contenir soit le nom ou le code MARC désignant les règles.

008/10 z [Autres sources]

040 ~~00~~‡aCSt-H‡cCSt-H‡eappm

[Données de catalogage par la Hoover Institution transcrites par la Hoover Institution illustrant une utilisation optimale de la sous-zone ‡e en citant que le catalogage s'inspire de l'ouvrage intitulé *Archives, Personal Papers, and Manuscripts*.]

008/10 z [Autres sources]

040 ~~00~~‡aCaOOA‡cCaOOA‡erad

[Catalogage et transcription par Bibliothèque et Archives Canada à l'aide des *Règles pour la description des documents d'archive*.]

## ‡f – Règles utilisées pour les vedettes-matière ou les thésaurus

La sous-zone ‡f renferme de l'information précisant les règles utilisées pour les vedettes-matière ou les thésaurus pour formuler la vedette et la structure de référence lorsque la zone 008/11 (Système de vedettes-matière/thésaurus) contient le code « z » (Autre).

La sous-zone ‡f peut contenir le nom du système de vedettes-matière/thésaurus ou le code MARC qui le désigne.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Bibliothèque du Congrès.

## ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## ‡8 -Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Codes

Dans le cas d'organismes canadiens, le code est précédé des lettres « Ca ».

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*‡e - Règles de description [MODIFIÉ, 2010]*

En 2010 le statut de cette sous-zone a été modifié de *Ne peut être répétée* (NR) à *Peut être répétée* (R).

[ Page blanche ]

## 042 Code d'authenticité (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⌀ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⌀ Non défini

### Code de sous-zones

‡a Code d'authenticité (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient au moins un code d'authentification qui indique si la notice, qui se trouve dans une base de données nationale, a été revue d'une façon particulière. La zone 042 est réservée à l'usage des organismes qui attribuent les éléments de données. Elle est utilisée pour inscrire les codes d'authentification associés à des organismes d'authentification explicitement autorisés.

On peut avoir accès en ligne à une liste des codes d'authenticité disponibles pour la zone 042 à l'adresse suivante : [www.nlc-bnc.ca/6/19/s19-230-f.html](http://www.nlc-bnc.ca/6/19/s19-230-f.html).

La zone comprend au moins un des codes suivants :

### sanb – South African National Bibliography Project

Le code «sanb» signifie que les éléments servant au catalogage descriptif et toutes les vedettes a été authentifiée pour inclusion dans le *South African National Bibliography Project*.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (⌀).

### ■ CODE DE SOUS-ZONE

#### ‡a - Code d'authenticité

La sous-zone ‡a renferme les codes d'authentification; on répète la sous-zone si plus d'un code s'applique.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Majuscules

On inscrit tous les codes en caractères alphabétiques minuscules.

[ Page blanche ]

## 043 Code de région géographique (NR)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Code de région géographique (R)	‡2	Source du code local (R)
‡b	Code de région géographique locale (R)	‡6	Liaison (NR)
‡c	Code ISO (R)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡0	Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité (R)		

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient les codes de régions géographiques MARC associées à la vedette des zones 1XX dans une notice de vedette établie ou une notice de subdivision. La source de ces codes dans la sous-zone ‡a est la publication *Codes d'aires géographiques MARC* qui est gérée par la Library of Congress. La source du code local dans la sous-zone ‡b est indiquée dans la sous-zone ‡2. La source du code dans la sous-zone ‡c est ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions : Partie 1 : Codes pays* ou *Partie 2 : Codes pour les subdivisions de pays*.

La zone 052 (Code de classification géographique) renferme une identification plus précise des régions géographiques associées à une vedette de nom géographique.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Code de région géographique

La sous-zone ‡a contient un code MARC à sept caractères identifiant la région géographique. Chaque code de région géographique associé à une vedette est répertorié dans une sous-zone ‡a distincte.

100 1␣‡aFord, Gerald R.,‡d1913- ‡xMusées‡zMichigan  
043 ␣␣‡an-us-mi

110 1␣‡aFrance.‡tTraités, etc.‡gPologne,‡d1948 2 mars  
043 ␣␣‡ae-fr---‡ae-pl---

130 ␣0‡aBible‡zAllemagne  
043 ␣␣‡ae-gx---

## 043

150 bb#aCourse du Grand Prix canadien

043 bb#an-cn---

150 bb#aRessources en eau#xExploitation#zKenya

043 bb#af-ke---

151 bb#aAmazone (Fleuve)

043 bb#asa-----

181 bb#zOntario

043 bb#an-cn-on

### ‡b – Code de région géographique local

Ce code est formé d'un code de région géographique déjà établi ainsi qu'un code de sous-entité locale. Chaque code de région géographique locale associé à un document est inscrit dans une sous-zone ‡b distincte. Afin de faciliter la compréhension et les échanges internationaux, il est aussi recommandé d'inscrire un code de région géographique normalisé dans la sous-zone ‡a.

043 bb#as-bl---#bs-bl-ba#2<source du code local>

*[Le document décrit dans la notice a trait à l'État du Bahia au Brésil.]*

### ‡c – Code ISO

Cette sous-zone renferme un code tiré du document *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions : Partie 1 : Codes pays* ou *Partie 2 : Codes pour les subdivisions de pays* (ISO 3166), de l'Organisation internationale de normalisation.

043 bb#cus

*[Contient un code pour les États-Unis de l'ISO 3166-1]*

### ‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### ‡2 – Source du code local

La sous-zone ‡2 contient un code qui identifie la source à partir de laquelle on a attribué le code local. On utilise cette sous-zone seulement lorsque la sous-zone ‡b sert à indiquer un code d'aire géographique local. Les codes qu'on doit utiliser dans cette sous-zone sont énumérés dans la publication *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC*.

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## CONVENTION D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Structure

Il faut entrer tous les caractères alphabétiques en lettres minuscules. La notice MARC comprend les traits d'union obligatoires et les traits d'union à droite. On retrouve une description détaillée de la structure et de l'utilisation des codes d'aire géographique dans la publication *Codes d'aires géographiques MARC*.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*#a - Code d'aire géographique [RENOMMÉE, 2011]*

*#b - Code d'aire géographique local [RENOMMÉE, 2011]*

*#c - Code ISO [NOUVEAU, 2011]*

*La sous-zone #c a été définie pour tenir compte des codes de pays de la norme ISO 3166.*

*#0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité [NOUVEAU, 2011]*

[ Page blanche ]

## 045 Période de temps de la vedette (NR)

### Premier indicateur

Type de période de temps inscrit à la sous-zone

‡b ou ‡c

‡ Aucune sous-zone ‡b ou ‡c

0 Date/heure unique

1 Plusieurs dates/heures uniques

2 Intervalle des dates/heures

### Second indicateur

Non défini

‡ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Code de la période de temps (R)

‡b Période de temps structurée : de 9999 avant J.-C. et après J.-C.

‡c Période de temps structurée : antérieure à 9999 avant J.-C.

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone comprend un code de période de temps (dans la sous-zone ‡a) et/ou une période de temps codée (dans les sous-zones ‡b ou ‡c) associée à une vedette dans les zones 15X dans la notice d'une vedette établie ou à une vedette des zones 18X dans une notice de subdivision. Le code de période de temps dans la sous-zone ‡a provient des listes de périodes de temps avant notre ère (av. J.-C.) et/ou de notre ère (apr. J.-C.) fournies dans le Tableau des codes de périodes de temps que l'on retrouve dans la description de la sous-zone ‡a.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Type de période de temps inscrit à la sous-zone ‡b ou ‡c

La position du premier indicateur contient une valeur qui indique s'il y a une sous-zone ‡b ou ‡c dans la zone; et, s'il y a une sous-zone ‡b ou ‡c, le type de période de temps qu'elle contient. Selon la valeur entrée, on peut indiquer s'il s'agit d'une date/heure unique, de plusieurs dates/heures uniques ou d'un intervalle de dates/heures.

#### ‡ – Aucune sous-zone ‡b ou ‡c

La valeur « ‡ » indique qu'il n'y a pas de sous-zone ‡b ni de sous-zone ‡c.

151 ‡‡‡aÉgypte‡xConditions économiques‡yJusqu'à 332 av. J.-C.

045 ‡‡‡aa0d6

## 045

### 0 – Date/heure unique

La valeur « 0 » précise qu'il y a une sous-zone †b et/ou une sous-zone †c et qu'elle contient une date/heure unique.

150 ††††aPétrologie lunaire  
045 0††c2500000000

### 1 – Plusieurs dates/heures uniques

La valeur « 1 » signale la présence de plusieurs sous-zones †b et/ou †c et qu'elles contiennent chacune une date ou une heure. (Un intervalle de dates/heures est identifié par la valeur «2».)

045 1††bd1972†bd1975  
[1972 et 1975]

### 2 – Intervalle des dates/heures

La valeur « 2 » précise qu'il y a deux sous-zones †b et/ou †c et qu'elles contiennent un intervalle de dates/heures. (La valeur « 1 » identifie plusieurs dates/heures uniques.)

150 ††††aShenandoah Valley Campaign, 1864 (May-August)  
045 2††bd186405†bd186408

150 ††††aAurignacien  
045 2††c25000†c15000

#### ▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (†b).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### †a – Code de la période de temps

La sous-zone †a contient un code alphanumérique à quatre caractères provenant du Tableau des codes de périodes de temps ci-dessous pour indiquer les périodes av. J.-C. et apr. J.-C. Chaque code de période de temps associé à une vedette est entré dans une sous-zone †a distincte.

## Tableau des codes de périodes de temps

Avant notre ère (av. J.-C.)

<u>Code</u>	<u>Période de temps</u>	<u>Code</u>	<u>Période de temps</u>
<b>a0</b>	avant 2999	<b>d0</b>	999-900
<b>b0</b>	2999-2900	<b>d1</b>	899-800
<b>b1</b>	2899-2800	<b>d2</b>	799-700
<b>b2</b>	2799-2700	<b>d3</b>	699-600
<b>b3</b>	2699-2600	<b>d4</b>	599-500
<b>b4</b>	2599-2500	<b>d5</b>	499-400
<b>b5</b>	2499-2400	<b>d6</b>	399-300
<b>b6</b>	2399-2300	<b>d7</b>	299-200
<b>b7</b>	2299-2200	<b>d8</b>	199-100
<b>b8</b>	2199-2100	<b>d9</b>	99-1
<b>b9</b>	2099-2000		
<b>c0</b>	1999-1900		
<b>c1</b>	1899-1800		
<b>c2</b>	1799-1700		
<b>c3</b>	1699-1600		
<b>c4</b>	1599-1500		
<b>c5</b>	1499-1400		
<b>c6</b>	1399-1300		
<b>c7</b>	1299-1200		
<b>c8</b>	1199-1100		
<b>c9</b>	1099-1000		

Notre ère (apr. J.-C.)

<u>Code</u>	<u>Période de temps</u>
-------------	-------------------------

*(Ajouter 0, 1, 2 ... 9 à chaque caractère alphabétique pour indiquer la décennie)*

<b>e__</b>	1-99
<b>f__</b>	100-199
<b>g__</b>	200-299
<b>h__</b>	300-399
<b>i__</b>	400-499
<b>j__</b>	500-599
<b>k__</b>	600-699
<b>l__</b>	700-799
<b>m__</b>	800-899
<b>n__</b>	900-999
<b>o__</b>	1000-1099
<b>p__</b>	1100-1199
<b>q__</b>	1200-1299
<b>r__</b>	1300-1399
<b>s__</b>	1400-1499
<b>t__</b>	1500-1599
<b>u__</b>	1600-1699
<b>v__</b>	1700-1799
<b>w__</b>	1800-1899
<b>x__</b>	1900-1999
<b>y__</b>	2000-2099

S'il s'agit de **dates av. J.-C.**, le caractère alphabétique en lettre minuscule représente le millénaire et le chiffre représente le siècle. Si le siècle est inconnu, il faut entrer un trait d'union (-) au lieu d'un chiffre. Pour coder un siècle ou une période unique dans un siècle, il faut répéter le code à deux caractères approprié pour créer le code à quatre caractères requis.

151 **b0#aRome#xHistoire#y265-30 av. J.-C. (République)**  
 045 **bb#ad7d9**

150 **b0#aÂge du bronze**  
 045 **bb#aa-c-**  
*[3000-1000 av. J.-C.]*

151 **bb#aÉgypte#xHistoire#yca 1570-1320 av. J.-C. (XVIIIe dynastie)**  
 045 **bb#ac4c6**

## 045

S'il s'agit de **dates apr. J.-C.**, le caractère alphabétique en lettre minuscule représente le siècle. On y ajoute un chiffre (0-9) pour représenter la décennie. Si la décennie est inconnue, on ajoute un trait d'union (-) au lieu d'un chiffre. Pour coder un siècle ou une période unique dans un siècle, il faut répéter le code à deux caractères approprié pour créer le code à quatre caractères requis.

151 `045aGrande-BretagnexHistoirey1066-1485 (Moyen âge)`

045 `045a06s8`

150 `045aBhopal, Catastrophe de, Inde, 1984.`

045 `045ax8x8`

150 `045aCivilisationy20e siècle.`

045 `045ax-x-`

150 `045aLittérature catalaney16e-18e siècles.`

045 `045at-v-`

151 `045aGrècexHistoirey146 av. J.-C.-323`

045 `045ad8h2`

150 `045aVingt et unième sièclexPrévisions.`

045 `045ay-y-`

### **4b – Période de temps structurée : de 9999 avant J.-C. et après J.C.**

La sous-zone 4b contient une période de temps codée précise selon le format *aaaammjjhh*, précédée d'un code pour indiquer l'ère (*c* pour av. J.-C.; *d* pour apr. J.-C.). L'ère et l'année sont des composantes requises alors que le mois, le jour et l'heure sont optionnels.

- On inscrit l'ère à l'aide d'un code : *c* (av. J.-C.), *d* (apr. J.-C.).
- On indique l'année à l'aide de quatre chiffres (0000 à 9999) justifiés à droite; les positions non utilisées renferment des zéros.
- On inscrit le mois à l'aide de deux chiffres (01 à 12) justifiés à droite; les positions non utilisées renferment des zéros.
- Le jour est indiqué au moyen de deux chiffres (01 à 31) justifiés à droite; les positions non utilisées renferment des zéros.
- L'heure s'indique à l'aide de deux chiffres, à l'aide de l'horloge de 24 heures (00 à 23), justifiés à droite; les positions non-utilisées renferment des zéros.

Les valeurs 0-2 dans la position du premier indicateur précisent si la période dans la sous-zone 4b comprend une date unique, des dates multiples ou un intervalle de dates. Chaque période de 9999 av. J.-C. à apr. J.-C. associée à la vedette est indiquée dans une sous-zone 4b distincte.

151 `045aFrancexHistoirey1789-1799 (Révolution)`

045 `045bd1789bd1799`

151 `045aChinexHistoirey221 av. J.-C.-960`

045 `045ad7n6bc0221bd0960`

**‡c – Période de temps structurée : antérieure à 9999 avant J.-C.**

La sous-zone ‡c contient une période codée qui se compose d'autant de caractères numériques dont on a besoin pour représenter le nombre d'années av. J.-C. Les valeurs 0-2 dans la position du premier indicateur précisent si la période dans la sous-zone ‡c comprend une date unique, des dates multiples ou un intervalle de dates. Chaque période d'avant 9999 av. J.-C. associée à la vedette est indiquée dans une sous-zone ‡c distincte.

150 ~~bb~~‡aStatigraphie‡yMésozoïque  
045 2b‡c225000000‡c70000000

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

Il n'y a aucun signe de ponctuation dans la zone 045.

**Ordre des sous-zones**

On entre la sous-zone ‡c (Période de temps structurée : antérieure à 9999 avant J.-C.) avant la sous-zone ‡b (Période de temps structurée : de 9999 avant J.-C. et après J.C.).

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

*Premier indicateur – Type de période de temps inscrit à la sous-zone ‡b ou ‡c [NOUVEAU, 1979]*

*‡b Date ou période chronologique [NOUVEAU, 1979]*

*‡b Période de temps codée de 9999 av. J.-C. jusqu'à notre ère [REDÉFINI, 1987]*

*‡c Période de temps codée d'avant 9999 av. J.-C. [NOUVEAU, 1987]*

La sous-zone ‡b a été redéfinie pour comprendre des périodes de temps de 9999 av. J.-C. à notre ère lorsque la sous-zone ‡c a été définie, en 1987, pour contenir des périodes de temps d'avant 9999 av. J.-C. Avant, la sous-zone ‡b contenait toutes les dates et les périodes.

[ Page blanche ]

## 046 Dates spéciales codées (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡f Date de naissance (NR)

‡g Date de décès (NR)

‡k Date du début de la période de création (NR)

‡l Date de la fin de la période de création (NR)

‡s Début de la période (NR)

‡t Fin de la période (NR)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source d'information (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information concernant les dates associées à l'entité décrite dans la notice.

*Pour une personne* : Les dates associées à une personne comprennent la date de naissance, de décès et les dates de l'intervalle du début et de la fin de la période de création.

*Pour un organisme* : La date ou l'intervalle des dates auxquelles une conférence, etc. a été tenue. Cette date peut aussi correspondre à la date à laquelle un organisme est associé autrement, par exemple la date de création, date de fin.

*Pour une famille* : Une date importante associée à une famille.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡f - Date de naissance

Cette sous-zone renferme la date de naissance d'une personne. Cette date peut prendre la forme *aaaa* pour l'année, *aaaamm* pour l'année et le mois ou *aaaammjj* pour l'année, le mois et le jour.

La date et l'heure sont enregistrées dans cette zone selon la norme ISO 8601, *Représentation numérique de la date et de l'heure*, sauf si un autre format est spécifié dans la sous-zone ‡2 (Source de la date).

046 ␣␣‡f1953

100 1␣‡aLaferrière, Dany‡d1953-

046 ␣␣‡f19281104

100 1␣‡aFolch-Ribas, Jacques‡d4 novembre 1928-

**‡g - Date de décès**

Cette sous-zone renferme la date de décès d'une personne.

La date est transcrite selon la norme spécifiée à la sous-zone ‡f.

046 ~~bb~~‡f1947‡g2006  
100 1~~b~~‡aPlante, Raymond‡d1947-2006

**‡k - Date du début de la période de création**

*Pour une oeuvre* : Cette sous-zone renferme la première date, en principe l'année, associée à une oeuvre. Cette date peut correspondre à la date à laquelle l'oeuvre a été créée, publiée ou parue pour la première fois.

*Pour une expression* : Cette sous-zone renferme la première date, en principe l'année, associée à une expression. Cette date peut correspondre à la première manifestation connue de l'expression.

Dans les deux cas, la date indiquée dans cette sous-zone peut correspondre à une date du début de la période de création ou une date unique.

**‡l - Date de fin de la période de création**

Cette sous-zone renferme la date de fin de la période de création soit la date qui ferme l'intervalle ouvert dans la sous-zone ‡k.

**‡s - Début de la période**

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début d'une période importante associée à l'entité.

La date est transcrite selon la norme spécifiée à la sous-zone ‡f.

046 ~~bb~~‡s1972‡t1978  
100 2~~b~~‡aHarmonium (Groupe musical : 1972-1978)

**‡t - Fin de la période**

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin d'une période importante associée à l'entité.

La date est transcrite selon la norme spécifiée à la sous-zone ‡f.

046 ~~bb~~‡s1925‡t1979  
100 3~~b~~‡aPahlavi (Dynastie : 1925-1979)

**‡u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 046 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant les dates accessible de façon électronique.

**‡v - Source d'information**

Cette sous-zone indique la source autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI) de l'information enregistrée dans la zone 046.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source de la date si elle diffère du format *aaaammjj* tel que décrit dans la sous-zone ‡f (Date de naissance).

046 ~~bb~~‡f1831?‡2edtf  
100 1~~b~~‡aSmith James,‡dné en 1831?  
[année probable de naissance]

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

Codes de sous-zones

*‡k - Date du début de la période de création [NOUVEAU en 2010]*

*‡l - Date de fin de la période de création [NOUVEAU en 2010]*

[ Page blanche ]

## 050 Cote de la Library of Congress (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⅈ Non défini

### Second indicateur

Source de la cote  
 0 Attribué par la LC  
 4 Attribué par un organisme autre que la LC

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡b Numéro du document (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une cote de la Library of Congress (LC) et/ou un indice de classification de la LC d'une collection lorsque la collection, en partie ou en totalité, est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone ‡a, code «c» ou «m»). Les valeurs du second indicateur permettent d'indiquer si le contenu a été attribué par la Library of Congress ou par un organisme autre que la LC. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

La zone 050 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels l'indice ou la cote s'applique. Les divers indices ou cotes de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection ou des exemplaires ou des ensembles différents sont entrés dans des zones 050 distinctes.

Les sources de l'indice de classification sont la *Library of Congress Classification* et les *LC Classification-Additions and Changes* qui sont gérés par la Library of Congress. Il se peut que les organismes se conforment à la méthode de la Library of Congress en se servant des procédures du *Subject Cataloging Manual : Conventions*.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

- Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie; chacune contient un blanc (ⅈ).

## 050

### ▪ Second indicateur – Source de la cote

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si la cote a été attribuée par la Library of Congress ou par un autre organisme.

### 0 – Attribué par la LC

La valeur «0» précise que la Library of Congress a attribué la cote ou l'indice de classification.

050 001aQC851b.L455 sous-coll.

### 4 – Attribué par un organisme autre que la LC

La valeur «4» indique que la cote ou l'indice de classification a été attribué par un organisme autre que la Library of Congress. La sous-zone 5 comprend le code MARC de l'organisme.

050 44aQH198.H3bC665DI

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### 1a – Indice de classification

La sous-zone 1a contient le segment représentant l'indice de classification dans la cote de la collection. La source de l'indice de classification est la *Library of Congress Classification* et les *LC Classification-Additions and Changes* qui sont gérés par la Library of Congress.

130 201aMémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande  
050 001aDQ3b.S6

### 1b – Numéro du document

La sous-zone 1b renferme le segment du numéro de document de la cote de la collection. Il se peut que les organismes utilisant le *Cutter-Sanborn Three-Figure Author Table* se conforment à la méthode du numéro de document de la Library of Congress en se servant des procédures du *Subject Cataloging Manual: Shelflisting*. La sous-zone 1b peut aussi contenir le numéro d'un exemplaire (ou d'un ensemble).

111 201aInternational Kimberlite Conference(3e :1982 :cClermont-Ferrand,  
France).tKimberlites  
050 001aQE462.K5b159

### 1d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone 1d renferme une mention qui identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. La sous-zone 1d sert seulement lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. La sous-zone 1d peut également comprendre un ou plusieurs numéros d'exemplaires (ou d'ensembles).

130 001aBulletin (United States. Bureau of Plant Industry)  
050 001aQK1b.U45dno 1-200, exemplaire 1; no 201-

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

050 04‡aHD1694.S6‡bC55‡5DI

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Majuscules**

Les caractères alphabétiques dans le segment de l'indice de classification sont habituellement entrés en majuscules.

**Espacement**

Si la cote doit comprendre des espaces, on doit les entrer.

050 00‡aDK274.3 1968‡b.K39

050 00‡aVM341‡b.M9 vol. 48

050 00‡aCS71.C323‡b 1977

**Ordre**

La zone 050 contenant la cote *actuelle* précède la zone 050 contenant une *ancienne* cote.

**Constantes d'affichage**

*S'applique à/aux:* [associée au contenu de la sous-zone ‡d]

Les notices MARC ne comprennent pas de syntagme d'instruction comme «*S'applique à/aux*». Ce syntagme peut être généré comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone ‡d.

*Zone de contenu désignée :*

050 00‡aQK1‡b.U45‡dno 1-200

*Exemple d'affichage :*

QK1.U45 S'applique à/aux: no 1-200

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU***Second indicateur – Source de la cote*

La position du second indicateur a été définie en 1982. Avant ce changement, la zone 050 était réservée à l'usage des organismes désignés et ne contenait que les cotes attribuées par la Library of Congress. Les notices de la LC créées avant la définition de cet indicateur peuvent contenir un blanc (0) dans cette position de caractère pour signifier qu'elle *n'est pas définie*.

[ Page blanche ]

## 052 Classification géographique (R)

### Premier indicateur

Source du code

- ↳ Library of Congress Classification
- 1 U.S. Dept. of Defense Classification
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Second indicateur

Non défini

- ↳ Non défini

### Codes de sous-zones

- |   |   |
|---|---|
| ‡a Code d'aire de classification géographique (NR)                  | ‡2 Source du code (NR)                          |
| ‡b Code de classification de la subdivision d'aire géographique (R) | ‡6 Liaison (NR)                                 |
| ‡d Nom de lieu habité (R)   | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le code de classification de la région géographique associée à la zone 151 d'une notice pour une vedette établie ou à une zone 181 d'une notice de subdivision. Le code peut donner un accès géographique plus précis que les codes contenus dans la zone 043 (Code d'aire géographique). On trouve chaque code d'aire géographique principal et tous les codes de subdivisions associés au document dans une zone 052 distincte. La sous-zone ‡d (Nom de lieu habité) peut contenir le nom d'une aire géographique.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur - Source du code

La position du premier indicateur renferme une valeur qui indique la source du code dans la sous-zone ‡a et de l'information sur les autres sous-zones.

##### ↳ - Library of Congress Classification

La valeur «↳» indique que le code de classification géographique provient de la table G de la *Library of Congress Classification* et de listes développées de chiffres Cutter relatives aux noms de lieux. Les chiffres Cutter des noms de localités aux États-Unis sont également publiés dans *Geographic Cutters*. La Library of Congress gère la *Library of Congress Classification*, les *Geographic Cutters*, ainsi que les listes des chiffres Cutter.

##### 1 - U.S. Dept. of Defense Classification

La valeur «1» indique que le code de classification géographique provient du système de classification du U.S. Department of Defense.

## 052

### 7 - Source indiquée dans la sous-zone ‡2

La valeur «7» indique que le code de classification géographique est issu d'une source différente de celle précisée par l'une des valeurs définies et pour laquelle le code d'identification est indiqué dans la sous-zone ‡2.

#### ▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (b).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Code d'aire de classification géographique

La sous-zone ‡a contient un code numérique ou alphanumérique qui représente l'aire géographique principale sur laquelle porte un document. Si la position du premier indicateur renferme la valeur «b», le code consiste en un indice de classification approprié de quatre à six chiffres dans le séquence G3190-G9980 tirée de la *Library of Congress Classification - Class G*; la lettre G est omise. Si la position du premier indicateur renferme la valeur «7», on utilise alors un code provenant d'une autre liste précisée à la sous-zone ‡2.

151 bb‡aMexique‡xConditions économiques‡y1970-  
052 bb‡a4411

#### ‡b - Code de classification de la subdivision d'aire géographique

La sous-zone ‡b contient un code de subdivision d'aire géographique associé au code d'aire géographique précisé dans la sous-zone ‡a. Si la position du premier indicateur contient la valeur «b», le code contient un chiffre Cutter alphanumérique qui provient de la *Library of Congress Classification - Class G* ou de listes développées de chiffres Cutter relatives aux noms de lieux. La sous-zone peut également contenir un code de subdivision géopolitique tiré de FIPS 10-4, ou d'une autre liste de codes précisée dans la sous-zone ‡2. Chaque code de subdivision géographique est entré dans une sous-zone ‡b séparée. On peut répéter la sous-zone ‡b pour les subdivisions qui se trouvent dans une aire géographique principale ayant le même code.

151 bb‡aRichmond (Tex.)‡vCartes.  
052 bb‡a4034‡bR4‡bR8

181 bb‡zTexas‡zRichmond  
052 bb‡a4034‡bR4‡vR8

#### ‡d - Nom de lieu habité

La sous-zone ‡c contient la forme approuvée du nom d'un lieu habité. S'il s'agit d'un nom établi par le U.S. Board on Geographic Names, pour lequel une forme abrégée a été approuvée, il faut utiliser cette forme plutôt que le nom complet.

151 bb‡aMostar (Bosnie-Herzégovine)  
052 1b‡aBK‡dMostar

**‡2 - Source du code**

La sous-zone ‡2 renferme un code MARC indiquant la source de la classification géographique. La source du code est dans le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* mis à jour par la Library of Congress.

**‡6 - Liaison****‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

Dans la sous-zone ‡b, il faut omettre le point qui précède habituellement un chiffre Cutter. On ne met pas de point à la fin de la zone 052.

**Majuscules**

Les caractères alphabétiques sont inscrits en majuscules.

---

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU***Premier indicateur -- Source du code*

La valeur «0» U.S. Dept. of Defense Classification est devenue périmée en 2002. En 2002, la valeur «1» a été défini en tant que U.S. Dept. of Defense Classification pour la remplacer.

[ Page blanche ]

## 053 Indice de classification de la LC <sup>(R)</sup>

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Source de l'indice de classification  
 0 Attribué par la LC  
 4 Attribué par un organisme autre que la LC

### Codes de sous-zone

‡a Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices (NR)	‡c Terme explicatif (NR)
‡b Dernier indice de classification d'une série d'indices (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
	‡6 Liaison (NR)
	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un indice de classification de la LC unique ou une série d'indices associés à une vedette des zones 1XX dans une notice de vedette établie ou une notice de subdivision. L'indice ou les indices de classification peuvent être qualifiés par un terme descriptif lorsque la vedette est représentée à plusieurs endroits dans les systèmes de classification de la LC. Chaque indice de classification unique ou chaque indice d'une série d'indices associé à une vedette est entré dans une zone 053 distincte. Les valeurs du second indicateur permettent d'indiquer si le contenu a été attribué par la Library of Congress ou par un organisme autre que la LC. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

Les systèmes de la *Library of Congress Classification* et les *LC Classification-Additions and Changes*, qui sont gérés par la Library of Congress, constituent les sources de l'indice de classification. Il se peut que les organismes se conforment à la méthode de la Library of Congress en se servant des procédures du *Subject Cataloging Manual: Classification*.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie; chacune contient un blanc (Ⓟ).

##### ▪ Second indicateur – Source de l'indice de classification

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si l'indice de classification a été attribué par la Library of Congress ou par un autre organisme.

## 053

### 0 – Attribué par la LC

La valeur «0» précise que la Library of Congress a attribué l'indice de classification.

100 10#aGrimes, Martha  
053 00#aPS3557.R48998

### 4 – Attribué par un organisme autre que la LC

La valeur «4» indique que l'indice de classification a été attribué par un organisme autre que la Library of Congress. La sous-zone #5 comprend le code MARC de l'organisme.

053 04#aQH198.H3#5DI

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### #a – Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices

La sous-zone #a contient un indice de classification unique ou le premier indice de classification d'une série d'indices.

100 10#aGrimes, Martha  
053 00#aPS3557.R48998

130 00#aBook of Mormon#xAntiquités  
053 00#aBX8627

180 00#xRhétorique  
053 00#aP301#cLinguistique

#### #b – Dernier indice de classification d'une série d'indices

La sous-zone #b contient le dernier indice de classification d'une série d'indices lorsque le premier indice de la série est entré dans la sous-zone #a.

151 00#aÉtats-Unis#xHistoire#yRévolution, 1775-1783  
053 00#aE201#bE298

#### #c – Terme explicatif

La sous-zone #c renferme un terme explicatif ou un syntagme qui précise le sujet de l'indice de classification. On utilise habituellement un tel syntagme pour différencier deux ou plusieurs indices de classification associés à la vedette.

150 00#aQuatuor à cordes  
053 00#aML1160#cHistoire  
053 00#aMT728#cEnseignement et étude

110 20#aÉglise catholique#xHistoire#vSources  
053 00#aBX850#bBX875#cDocuments

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

053 ‡4‡aHD1694.S6‡5DI

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Majuscules**

Les caractères alphabétiques dans le segment de l'indice de classification sont habituellement entrés en majuscules.

**Espacement**

Si la cote doit comprendre des espaces, on doit les entrer.

**Constantes d'affichage**

-                    *[trait d'union associé au contenu de la sous-zone ‡b]*  
 ( ... )            *[parenthèses associées au contenu de la sous-zone ‡c]*

La notice MARC ne comprend pas le trait d'union séparant les deux indices de classification d'une série d'indices dans les sous-zones ‡a et ‡b ni les parenthèses qui peuvent contenir le terme explicatif dans la sous-zone ‡c. Le système peut les générer comme constantes d'affichage associées au contenu des sous-zones ‡b et ‡c, respectivement.

*Zone de contenu désignée :*  
 053 ‡0‡aBX850‡bBX875‡cDocuments  
*Exemple d'affichage :*  
 BX850-BX875 (Documents)

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

*Second indicateur – Source de l'indice de classification [Défini en 1995]*

Avant 1995, la zone 053 était réservée à l'usage des organismes désignés et ne contenait que les indices de classification attribués par la Library of Congress. Les notices de la LC créées avant la définition de cet indicateur peuvent contenir un blanc (‡) dans cette position de caractère pour signifier qu'elle *n'est pas définie*.

[ Page blanche ]

## 055 Cote de Bibliothèque et Archives Canada (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Source de la cote  
 0 Attribuée par BAC  
 4 Attribuée par un organisme autre que BAC

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡b Numéro du document (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une cote d'une collection attribuée au Canada si l'organisme a classé la collection, en partie ou en totalité, comme un ensemble de collection. Les valeurs du second indicateur permettent d'indiquer si le contenu a été attribué par Bibliothèque et Archives Canada ou par un organisme autre que BAC. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

La zone 055 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels la cote s'applique. Les diverses cotes de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection ou des exemplaires ou des ensembles différents sont entrées dans des zones 055 distinctes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et contient un blanc (␣).

##### ▪ Second indicateur – Source de la cote

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si la cote a été attribuée par Bibliothèque et Archives du Canada ou par un autre organisme.

##### 0 – Attribuée par BAC

La valeur «0» précise que Bibliothèque et Archives Canada a attribué la cote.

055 ␣0‡aF5499 H31‡bA32

## 055

### 4 – Cote attribuée par un organisme autre que BAC

La valeur «4» indique que la cote a été attribuée par un organisme autre que Bibliothèque et Archives Canada. La sous-zone 5 comprend le code MARC de l'organisme.

055 4 LC1046.13 A4 5 CaOON

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### 4a – Indice de classification

La sous-zone 4a contient le segment représentant l'indice de classification dans la cote. On entre les cotes alternatives dans des zones 055 distinctes.

055 4a RS114 O5 b P73 d 1970-1979  
130 4a Gestion des techniques

#### 4b – Numéro du document

La sous-zone 4b renferme le segment du numéro de document de la cote de la collection.

055 4a HB31 b E285  
130 4a Economics discussion paper (University of Regina. Dept. of Economics)

#### 4d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone 4d renferme une mention qui identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. La sous-zone 4d sert seulement lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. La sous-zone 4d peut également comprendre un numéro d'exemplaire (ou d'ensemble).

#### 45 – Institution à laquelle s'applique la zone

#### 46 – Liaison

#### 48 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Majuscules

Les caractères alphabétiques dans le segment de l'indice de classification de la zone sont toujours entrés en majuscules. Il n'y a pas d'espace entre le ou les caractères alphabétiques et la cote.

### Ordre

La zone 055 contenant la cote *actuelle* précède la zone 055 contenant une *ancienne* cote.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

En 1997, on a redéfini la zone 055 et changé son nom de Cote attribuée au Canada (Collection). Au moment où la zone a été redéfinie, le premier indicateur est devenu périmé. Les valeurs valides du premier indicateur étaient «0» (Cote courante) et «1» (Cote antérieure). La valeur «1» (Cote attribuée par une bibliothèque participante) du second indicateur est également devenue périmée au moment de la redéfinition de la zone.

En 2004, on a renommé la zone de Cote de la Bibliothèque nationale du Canada pour refléter la réorganisation de l'institution.

## 060 Cote de la National Library of Medicine (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Source de la cote  
 0 Attribuée par la NLM  
 4 Attribuée par un organisme autre que la NLM

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡b Numéro du document (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une cote de la National Library of Medicine (NLM) d'une collection lorsque la collection, en partie ou en totalité, est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone ‡a, code «c» ou «m»). Les valeurs du second indicateur permettent d'indiquer si le contenu a été attribué par la National Library of Medicine ou par un organisme autre que la NLM. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

La zone 060 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels l'indice ou la cote s'applique. Les divers indices ou cotes de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection ou des exemplaires ou des ensembles différents sont entrés dans des zones 060 distinctes.

La source de la cote est la *National Library of Medicine Classification* qui est gérée par la National Library of Medicine. La NLM détermine également les systèmes de la *Library of Congress Classification* qui seront utilisées pour enrichir son système.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie; chacune contient un blanc (Ⓟ).

##### ▪ Second indicateur – Source de la cote

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si la cote a été attribuée par la National Library of Medicine ou par un autre organisme.

## 060

### 0 – Attribuée par la NLM

La valeur «0» précise que la National Library of Medicine a attribué la cote.

060 000aW10bJO706M

### 4 – Attribuée par un organisme autre que la NLM

La valeur «4» indique que la cote a été attribuée par un organisme autre que la National Library of Medicine. La sous-zone 5 comprend le code MARC de l'organisme.

060 040aW10bRI2185CLU-M

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### 0a – Indice de classification

La sous-zone 0a contient le segment représentant l'indice de classification dans la cote. La source de la cote est la *National Library of Medicine Classification* qui est gérée par la National Library of Medicine. La NLM détermine également les systèmes de la *Library of Congress Classification* qui seront utilisés pour enrichir son système.

130 000aJournal of infection  
060 000aW10bJO706M

### 0b – Numéro du document

La sous-zone 0b renferme le segment du numéro de document de la cote de la collection. En règle générale, la NLM utilise la *Cutter-Sanborn Three-Figure Author Table* pour créer des numéros de document. Le système spécial de numérotation utilisé dans les classes W1 et W3 est décrit dans la *National Library of Medicine Classification*. Cette sous-zone peut également renfermer un numéro d'exemplaire (ou d'ensemble).

130 000aGestion du traumatisme  
060 000aWO 7000bT776

### 0d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone 0d renferme une mention qui identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. La sous-zone 0d sert seulement lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. La sous-zone 0d peut également comprendre un ou plusieurs numéros d'exemplaires (ou d'ensembles).

### 05 – Institution à laquelle s'applique la zone

### 06 – Liaison

### 08 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ordre

La zone 60 contenant la cote *actuelle* précède la zone 60 contenant une *ancienne* cote.

## 065 Autre indice de classification (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 b Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 b Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices (NR)	‡2 Source du code (NR)
‡b Dernier indice de classification d'une série d'indices (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡c Terme explicatif (NR)	‡6 Liaison (NR)
	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un indice de classification attribué par un organisme de catalogage qui utilise un système autre que le système *Library of Congress Classification*. Les systèmes de classification de Bibliothèque et Archives Canada, la National Library of Medicine, la National Agricultural Library, U.S. Government Printing Office, et U.S. Department of Defense sont enregistrés dans les zones 050 (Cote de la Library of Congress); 052 (Classification géographique); 053 (Indice de classification de la LC); 055 (Cote de Bibliothèque et Archives Canada); 060 (cote de la National Library of Medicine); 070 (Jeu de caractères présents); 082 (Cote de classification décimale Dewey); et 087 (Indice de classification de document officiel). On ne doit pas utiliser cette zone pour les indices de classification assignés par une source pour laquelle on n'attribuerait pas un code numérique de la sous-zone 2.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non-définies; chacune contient un blanc (b).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices (NR)

La sous-zone ‡a contient un indice de classification unique ou le premier chiffre d'une série.

065 bb‡aZ294.4-5g‡2rubbk‡5RuMoRGB  
 150 bb‡alstochniki sveta‡xIstoriã

#### ‡b - Dernier indice de classification d'une série d'indices (NR)

La sous-zone ‡b contient le dernier chiffre d'une série, lorsque le premier chiffre de la série figure dans la sous-zone ‡a.

## 065

### ‡c - Terme explicatif

La sous-zone ‡c contient une phrase ou un terme descriptif qui spécifie le sujet de l'indice de classification. On utilise habituellement une telle phrase pour faire la différence entre deux indices de classification ou plus, liés à la vedette.

### ‡2 - Source du code

La sous-zone ‡2 contient un code MARC qui identifie la source de la classification. La source du code est dans la publication intitulée *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Library of Congress.

065 ‡aV152.2íà73‡2rubbk‡5RuMoRGB  
150 ‡aLineinaíà algebra

065 ‡aSh1v663.2‡2rubbk‡5RuMoRGB  
150 ‡aÁzykoznanie‡xStrukturnye metody

### ‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone

### ‡6 - Liaison

### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Majuscules

L'utilisation des majuscules dans les indices de classification doit respecter les règles du système. Dans la plupart des systèmes, on utilise les majuscules.

### Espacement

Si l'on souhaite que des espaces figurent dans la cote, on doit les ajouter.

---

## 066 Jeux de caractères présents (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Jeu de caractères primaire G0 (NR)

‡b Jeu de caractères primaire G1 (NR)

‡c Jeu de caractères alternatif GO ou GI (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

On utilise cette zone dans les notices codées à l'aide de caractères provenant de jeux autres que ISO 10646 (ou Unicode) pour préciser les jeux de caractères du contenu de données que l'on retrouve dans la notice. La zone prévient les utilisateurs qu'un traitement spécial pourrait s'imposer.

On peut utiliser tous les caractères pour identifier les jeux de caractères, sauf le premier caractère des séquences d'échappement qui désigne les jeux (le premier caractère est le *caractère d'échappement*, 1B hexadécimal). Les caractères qui composent les séquences d'échappement, de même que d'autres détails sur le codage des caractères dans les notices MARC sont décrits dans les *MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, and Exchange Media*.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Jeu de caractères primaire GO

La sous-zone ‡a contient un code qui identifie le jeu de caractères primaire. Le code est formé des caractères intermédiaire et final de la séquence d'échappement qui désigne et appelle le jeu de caractères GO implicite. Étant donné que le jeu de caractères MARC Latin (y compris les jeux de caractères ASCII, MARC Grec, MARC Indice inférieur ou MARC Indice supérieur) constitue le jeu de caractères MARC implicite, s'il est le jeu de caractères primaire, il ne faut pas l'identifier dans cette sous-zone.

066 ␣␣‡a(N)

*[Le caractère intermédiaire dans la séquence de désignation est 28 hexadécimal (le graphique ASCII «(»), soit la parenthèse ouvrante) qui identifie le jeu de caractères comme étant le jeu G0 qui est composé d'un octet par caractère, et dont le caractère final est 4E hexadécimal (le graphique ASCII «N») qui identifie le jeu de caractères cyrilliques de base.]*

## 066

066  $\text{bb}\ddagger\text{a}\$1$

*[Le caractère intermédiaire dans la séquence de désignation est 24 hexadécimal (le graphique ASCII «\$») qui identifie le jeu de caractères comme étant le jeu G0 qui est composé d'octets multiples par caractère et dont le caractère final est 31 hexadécimal (le graphique ASCII «1») qui identifie les jeux de caractères Chinois, Japonais et Koréen.]*

### $\ddagger\text{b}$ - Jeu de caractères primaire G1

La sous-zone  $\ddagger\text{b}$  contient un code qui identifie le jeu de caractères étendu primaire. Le code est formé des caractères intermédiaire et final de la séquence d'échappement qui désigne et appelle le jeu de caractères G1 implicite. Étant donné que ANSEL constitue le jeu de caractères MARC implicite, s'il est le jeu de caractères étendu primaire, il ne faut pas l'identifier dans cette sous-zone.

066  $\text{bb}\ddagger\text{b}\$)1$

*[Les caractères intermédiaires dans la séquence de désignation sont le 24 hexadécimal et le 29 hexadécimal (soit les graphiques ASCII «\$») qui identifient le jeu de caractères comme étant G1 composé d'octets multiples et dont le caractère final est 31 hexadécimal (soit le graphique ASCII «1») qui identifie le code de caractère de l'Asie orientale aux fins d'utilisation bibliographique (ANSI/NISO Z39.64).]*

066  $\text{bb}\ddagger\text{b}Q$

*[Le caractère intermédiaire dans la séquence de désignation est 29 hexadécimal (le graphique ASCII «)») qui identifie le jeu de caractères comme étant utilisé comme un jeu G1 et composé d'un octet par caractère et dont le caractère final est 51 hexadécimal (le graphique ASCII «Q») qui identifie le jeu de caractères cyrilliques étendu.]*

### $\ddagger\text{c}$ - Jeu de caractères alternatif GO ou G1

La sous-zone  $\ddagger\text{c}$  contient un code qui identifie le jeu de caractères alternatif utilisé comme étant un jeu G0 ou G1 dans la notice. Le code est composé des caractères intermédiaire et final de chaque séquence d'échappement qui sera utilisé pour désigner le jeu de caractères graphique alternatif utilisé dans la notice. Le ou les caractères intermédiaires indique si le jeu comporte des caractères composé d'un seul octet ou d'octets multiples et s'il est désigné comme étant un jeu G0 ou G1. Il faut répéter la sous-zone pour chaque jeu de caractères supplémentaire présent.

066  $\text{bb}\ddagger\text{c}2$

*[Le caractère intermédiaire dans la séquence de désignation est le 29 hexadécimal (le graphique ASCII «)») qui identifie le jeu de caractères comme étant un jeu G1 composé d'un octet par caractère et dont le caractère final est 32 hexadécimal (le graphique ASCII «2») qui identifie le jeu de caractères Hébreu.]*

## 070 Cote de la National Agricultural Library (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification (NR)  
 ‡b Numéro du document (NR)  
 ‡d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une cote de la National Agricultural Library (NAL) d'une collection lorsque la collection, en partie ou en totalité, est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone ‡a, code «c» ou «m»). La zone 070 contient uniquement des indices de classification attribués par la NAL. Cette zone peut également contenir des numéros d'acquisition de documents visuels de la NAL.

La zone 070 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels la cote s'applique. Les divers indices ou cotes de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection sont entrés dans des zones 070 distinctes.

Avant 1965, la NAL utilisait un système de classification documentaire du United States Department of Agriculture (USDA). En 1965, la NAL a commencé à utiliser la classification de la Library of Congress pour tous les nouveaux documents catalogués. La NAL utilise toujours les deux systèmes de classification, car on a apporté des changements à certains titres de collection qui ont conservé leur cote établie à l'aide du système du USDA.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les positions des deux indicateurs ne sont pas définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Indice de classification

La sous-zone ‡a contient le segment représentant l'indice de classification de la cote NAL d'une collection.

070 ␣␣‡a99.8‡bF76322

*[Indice attribué selon le système de classification documentaire du USDA]*

070 ␣␣‡aQH545.A‡bT6

*[Indice attribué selon le système de classification documentaire de la LC]*

## 070

### ‡b – Numéro du document

La sous-zone ‡b renferme le numéro de document de la NAL ou une autre désignation.

070 ‡aQH545.A‡bT6

*[Numéro attribué selon le système de classification documentaire de la LC]*

### ‡d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone ‡d renferme une mention qui identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. La sous-zone ‡d sert seulement lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. La sous-zone ‡d peut également comprendre un numéro d'exemplaire (ou d'ensemble).

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTION D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ordre

La zone 070 contenant la cote *actuelle* précède la zone 070 contenant une *ancienne* cote.

### Majuscules

Les caractères alphabétiques dans le segment de l'indice de classification sont habituellement entrés en majuscules.

## 072 Code de catégorie de sujets (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Source du code  
 Ⓟ Aucune indication fournie  
 0 Liste des codes de catégories de sujets de la NAL  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Code de catégorie de sujets (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡x Subdivision de code de catégorie de sujets (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡2 Source du code (NR)	

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un code de catégorie de sujets qui est associé à une zone 1XX dans une notice de vedette établie ou une notice d'étiquette de nœud. Le code indique la position relative de la vedette dans un arrangement hiérarchique particulier dans le thésaurus précisé par la valeur contenue dans la position du second indicateur ou dans la sous-zone ‡2 (Source du code). Il faut répéter la zone 072 pour chaque emplacement de la vedette dans un thésaurus particulier et pour des codes multiples de catégories de sujets lorsqu'une vedette se retrouve dans divers thésaurus.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et contient un blanc (Ⓟ).

##### ▪ Second indicateur – Source du code

La position du second indicateur contient une valeur qui précise la source du code de catégorie de sujets.

##### Ⓟ – Aucune indication fournie

Un blanc (Ⓟ) signifie qu'aucune information n'est fournie parce que la source du code de catégorie de sujets est la même que celle du système de vedettes-matières/thésaurus identifiée dans la position 008/11 (Système de vedettes-matières/thésaurus).

008/11 c      *[code signifiant MeSH]*  
 150 Ⓟ‡aAtrophy  
 072 Ⓟ‡aC23.‡x739.‡x102

## 072

### 0 – Liste des codes de catégories de sujets de la NAL

La valeur «0» signale que la source du code de catégorie de sujets est *AGRICOLA Subject Category Codes with Scope Notes* qui est gérée par la U.S. National Agricultural Library.

008/11 d [code signifiant NAL]  
150 bb#aContamination and toxicology  
072 b0#aQ200

### 7 – Source indiquée dans la sous-zone ‡2

La valeur «7» précise que la source est mentionnée dans la sous-zone ‡2.

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Code de catégorie de sujets

La sous-zone ‡a renferme un code de catégorie de sujets qui indique la catégorie de sujets générale à laquelle la vedette appartient dans un thésaurus organisé hiérarchiquement.

008/11 c [code signifiant MeSH]  
150 bb#aLibraries, Hospital  
072 bb#aL1.‡x346.‡x596.‡x463  
072 bb#aN2.‡x278.‡x354.‡x560  
072 bb#aN4.‡x452.‡x442.‡x468

008/09 e [notice d'étiquette de noeud]  
008/11 c [code signifiant MeSH]  
150 bb#aNeoplastic Processes  
072 bb#aC4.‡x697

#### ‡x – Subdivision de code de catégorie de sujets

La sous-zone ‡x contient un code qui indique le niveau spécifique dans une catégorie plus vaste représentée par le code dans la sous-zone ‡a.

008/11 c [code signifiant MeSH]  
151 bb#aLibya  
072 bb#aZ1.‡x58.‡x266.‡x513  
072 bb#aZ1.‡x586

#### ‡2 – Source du code

La sous-zone ‡2 contient un code MARC qui identifie le thésaurus dont on s'est servi pour attribuer le code de catégorie de sujets lorsque la position du second indicateur de la zone contient la valeur «7». La source du code est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Library of Congress.

#### ‡6 – Liaison

#### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## 073 Usage de la subdivision (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Usage de la subdivision (R)  
 ‡z Source du code (NR)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un code précisant le nom commun ou le nom géographique avec lequel on peut utiliser une subdivision dans un thésaurus particulier. Il convient d'utiliser la zone 073 seulement dans une notice de subdivision ou dans une vedette établie et une notice de subdivision. Le code peut correspondre au code, complet ou partiel, de catégorie de sujets contenu dans la zone 072 (Code de catégorie de sujets) dans une notice de vedette établie d'un nom commun ou d'un nom géographique.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓟ).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Usage de la subdivision

La sous-zone ‡a renferme un désignateur de catégorie qui précise la catégorie des termes avec lesquels une subdivision peut être utilisée.

#### ‡z – Source du code

La sous-zone ‡z contient un code MARC qui identifie le thésaurus dont on s'est servi pour attribuer le code de désignation de la catégorie. La source du code est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Library of Congress

#### ‡6 – Liaison

#### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## 073

### ■ EXEMPLE

Dans l'exemple suivant, la subdivision *utilisation* peut habituellement être utilisée dans sept catégories de termes dans le système MeSH, c'est-à-dire, avec celles qui sont codées dans la zone 073 comme E1 (Diagnosis), E2 (Therapeutics) etc. La vedette de nom commun *Mental Health Services* est dans les catégories F4 (Disciplines, Tests, Therapy, Services) et N2 (Facilities, Manpower and Services). Le désignateur de catégorie «N2» dans la zone 073 de la notice de subdivision et le code de catégorie de sujets «N2» dans la zone 072 de la notice de vedette établie fournissent une liaison entre la subdivision *Utilisation* et la vedette de nom commun *Services de santé mentale*.

```
008/09 d      [notice de subdivision]
008/11 c      [code signifiant MeSH]
180  utilisation
073  E1E2E3E4E6E7N2zmesh

008/09 a      [notice de vedette établie]
008/11 c      [code signifiant MeSH]
150  Mental Health Services
072  F4.x408
072  N2.x421.x461
```

## 080    Indice de la Classification décimale universelle (R)

### Premier indicateur

Type d'édition

- ∅ Aucune indication fournie
- 0 Complète
- 1 Abrégée

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>‡a Indice de Classification décimale universelle (NR)</li> <li>‡b Numéro du document (NR)</li> <li>‡x Subdivision auxiliaire ordinaire (R)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>‡2 Identificateur de l'édition (NR)</li> <li>‡6 Liaison (NR)</li> <li>‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)</li> </ul> |
|--|---|
- 

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un indice de la classification associé à une vedette principale 1XX d'une notice de vedette établie. Cet indice est tiré de la *Classification décimale universelle* (CDU).

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### Premier indicateur - Type d'édition

La position du premier indicateur renferme une valeur qui précise la provenance de l'indice de classification soit, l'édition complète ou abrégée des tables générales de classification. Le numéro de l'édition utilisée est indiqué dans la sous-zone ‡2.

##### ∅ - Aucune indication fournie

Cette valeur indique qu'aucune information n'est fournie concernant l'édition utilisée des tables générales de classification.

##### 0 - Édition complète

Cette valeur précise que l'indice de classification provient de l'édition complète.

##### 1 - Édition abrégée

Cette valeur précise que l'indice de classification provient de l'édition abrégée.

##### ▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient donc un blanc (∅).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a - Indice de la *Classification décimale universelle*

Cette sous-zone renferme un indice de la *Classification décimale universelle*.

- 080 ~~bb~~a001.81~~#~~2[renseignements sur l'édition]
- 080 ~~bb~~a971.1/.2
- 080 ~~bb~~a631.321:631.411.3~~#~~2[renseignements sur l'édition]

#### ~~#~~b - Numéro de document

Cette sous-zone renferme la partie numéro du document de l'indice de la *Classification décimale universelle* d'un document.

#### ~~#~~x - Subdivision auxiliaire ordinaire

Cette sous-zone renferme un indice qui remplit les conditions requises du concept représenté par l'indice principal de la *Classification décimale universelle*.

Les subdivisions auxiliaires ordinaires, soit celles de forme, par exemple les dictionnaires, sont rattachées à un indice principal de la CDU par un certain type d'indicateur de facette qui les précède ou qui les sépare. On peut mentionner entre autres les parenthèses, les crochets carrés, une apostrophe ou un trait d'union qui constituent des séparateurs de subdivisions souvent utilisés.

- 080 ~~bb~~a821.113.1~~#~~x(494)~~#~~2[renseignements sur l'édition]
- 080 ~~bb~~a94~~#~~x(474)~~#~~x"19"~~#~~x(075)~~#~~2[renseignements sur l'édition]
- 150 ~~bb~~aArte prerrománico~~#~~zAsturias (Comunidad Autónoma)
- 080 ~~Ob~~a7.033.4~~#~~x(460.12)~~#~~22000
- 150 ~~bb~~aDiagnóstico por imagen
- 080 ~~Ob~~a616~~#~~x073.7~~#~~22000

#### ~~#~~2 - Identificateur de l'édition

Cette sous-zone renferme le numéro de l'édition utilisée, une date ou une autre description textuelle de l'édition de la CDU qui a servi à la composition de l'indice de classification.

- 080 ~~bb~~a82:111.852~~#~~21993
- 080 ~~bb~~a821.113.4-14~~#~~21998
- 150 ~~bb~~aSistemas de telecomunicación
- 080 ~~Ob~~a621.39~~#~~22000
- 150 ~~bb~~aMadrid
- 080 ~~Ob~~a(460.27M.)~~#~~22000

#### ~~#~~6 - Liaison

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

#### ~~#~~8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## 082 Cote de classification décimale Dewey (R)

### Premier indicateur

Type d'édition

0 Intégrale

1 Abrégée

7 Autre édition mentionnée à la sous-zone ‡2

### Second indicateur

Source de la cote

‡ Aucune indication fournie

0 Attribué par la LC

4 Attribué par un organisme autre que la LC

### Codes de sous-zones

‡a Indice de classification (NR)

‡b Numéro du document (NR)

‡d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR)

‡2 Numéro d'édition (NR)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient une cote de classification décimale Dewey assignée à un titre de collection lorsque tous les ouvrages ou une partie des ouvrages de cette collection constitue un ensemble ou sont classifiés avec la collection principale (zone 646, Usage en matière de classification de collection, ‡a, code «c» ou «m»). Les valeurs du second indicateur indiquent si la cote est attribuée par la Library of Congress (LC) ou par un organisme autre que la LC. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

La zone 082 contient aussi le numéro d'édition du type de tables de classification Dewey (identifié par la valeur du premier indicateur) utilisé pour attribuer la cote. La zone peut aussi contenir les volumes et les dates auxquels la cote est appliquée. Les cotes particulières assignées aux différentes séquences de volumes et dates à l'intérieur d'une collection ou à différents ensembles ou exemplaires sont inscrites dans des zones 082 distinctes.

Les sources de l'indice de classification sont le *Dewey Decimal Classification and Relative Index*, l'*Abridged Dewey Decimal Classification and Relative Index*, et les mises à jour électroniques de l'une ou l'autre édition. Jusqu'en 1997, les mises à jour étaient publiées dans les *DC&: Dewey Decimal Classification Additions, Notes and Decisions*.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Type d'édition

La position du premier indicateur renferme une valeur précisant l'édition de la Classification décimale Dewey à partir de laquelle l'indice de classification a été tiré

##### 0 – Intégrale

La valeur «0» signale que l'indice de classification provient de l'édition intégrale.

082 00‡a780.92‡222

## 082

### 1 – Abrégée

La valeur «1» précise que l'indice de classification provient de l'édition abrégée.

082 10#a552#213

### 7 - Autre édition mentionnée à la sous-zone \$2

Cette valeur indique que l'indice de classification provient de l'édition mentionnée à la sous-zone \$2 (numéro d'édition).

082 74#a839.82#25/nor#qNO-OsNB

### ■ Second indicateur – Source de la cote

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si la cote a été attribuée par la Library of Congress ou par un autre organisme.

### ∅ – Aucune indication fournie

La valeur «∅» signale qu'on ne fournit pas de source de la cote ou de l'indice de classification.

082 0∅#aC848/.5407/05#221

### 0 – Attribué par la LC

La valeur «0» précise que la Library of Congress a attribué la cote ou l'indice.

082 00#a345.73#222

### 4 – Attribué par un organisme autre que la LC

La valeur «4» signale qu'un organisme autre que la Library of Congress a attribué la cote ou l'indice. La sous-zone #5 contient le code MARC de l'organisme.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### #a – Indice de classification

La sous-zone #a contient le segment représentant l'indice de classification dans la cote de la collection.

130 ∅0#aMémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse  
082 00#a949.4#222

#### #b – Numéro du document

La sous-zone #b renferme le segment du numéro de document de la cote de la collection. La sous-zone #b peut aussi contenir le numéro d'un exemplaire (ou d'un ensemble).

#### #d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone #d renferme une mention qui identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. La sous-zone #d sert seulement lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. La sous-zone #d peut également comprendre un numéro d'exemplaire (ou d'ensemble).

**‡2 – Numéro d'édition**

La sous-zone ‡2 contient le numéro de l'édition des systèmes de classification de Dewey dont on s'est servi pour attribuer l'indice de classification. Si on s'est servi de plusieurs numéros d'édition, on entre chaque numéro ou intervalle de numéros d'édition dans une zone 082 distincte.

111 20‡aInternational Kimberlite Conference‡n(3e :‡d1982 :‡cClermont-Ferrand, France).  
‡tKimberlites  
082 00‡a552.3‡222  
082 10‡a552‡213

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone****‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ordre**

La zone 082 contenant la cote *actuelle* précède la zone 082 contenant une *ancienne* cote.

**Constante d'affichage**

dc [abréviation associée au contenu de la sous-zone ‡2]

L'abréviation «*dc*» qui peut être affichée avant le numéro d'édition dans la sous-zone ‡2 ne paraît pas dans la notice MARC, mais le système peut la générer comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone ‡2.

*Zone de contenu désignée:*

082 10‡a552‡213

*Exemple d'affichage :*

552 dc13

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

*Premier indicateur - Type d'édition*

7 - Autre édition mentionnée à la sous-zone ‡2 [NOUVEAU, 2011]

[ Page blanche ]

## 083 Indice de la Classification décimale Dewey (R)

### Premier indicateur

Type d'édition

- 0 Intégrale
- 1 Abrégée
- 7 Autre édition mentionnée à la sous-zone ‡2

### Second indicateur

Source de l'indice de classification

- 0 Attribué par la LC
- 4 Attribué par un organisme autre que la LC

### Codes de sous-zones

- |    |  |    |   |
|----|--|----|---|
| ‡a | Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices (NR) | ‡z | Numéro de la table d'identification (NR)      |
| ‡b | Dernier indice de classification d'une série d'indices (NR)                                    | ‡2 | Numéro d'édition (NR)                         |
| ‡c | Terme explicatif (NR)  | ‡5 | Institution à laquelle s'applique la zone (R) |
| ‡y | Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément (R)     | ‡6 | Liaison (NR)                                  |
|    |  | ‡8 | Numéro de liaison de zone et de séquence (R)  |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un indice unique ou une série d'indices de la Classification décimale Dewey associés à une vedette des zones 1XX dans une notice de vedette établie ou une notice de subdivision. L'indice ou les indices de classification peuvent être qualifiés par un terme descriptif lorsque la vedette est représentée à plusieurs endroits dans les tables de la Classification décimale Dewey. Dans une notice de subdivision, la zone peut également contenir le numéro de la table d'où provient l'indice de classification. Chaque indice de classification unique ou chaque indice d'une série d'indices associé à une vedette est entré dans une zone 083 distincte. Les valeurs du second indicateur permettent d'indiquer si le contenu a été attribué par la Library of Congress ou par un organisme autre que la LC. L'organisme est identifié dans la sous-zone ‡5.

Les sources de l'indice de classification sont le *Dewey Decimal Classification and Relative Index*, l'*Abridged Dewey Decimal Classification and Relative Index*, et les mises à jour électroniques de l'une ou l'autre édition. Jusqu'en 1997, les mises à jour étaient publiées dans les *DC&: Dewey Decimal Classification Additions, Notes and Decisions*.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ■ Premier indicateur – Type d'édition

La position du premier indicateur renferme une valeur précisant l'édition de la Classification décimale Dewey à partir de laquelle l'indice de classification a été tiré.

##### 0 – Intégrale

La valeur « 0 » signale que l'indice de classification provient de l'édition intégrale.

150 ‡‡‡‡‡aMédecine aéronautique  
083 00‡a616.980213‡222

## 083

### 1 – Abrégée

La valeur « 1 » précise que l'indice de classification provient de l'édition abrégée.

150 ~~bb~~†aMédecine aéronautique  
083 10†a616.9†213

### ■ Second indicateur – Source de l'indice de classification

La position du second indicateur renferme une valeur qui indique si l'indice a été attribué par la Library of Congress ou par un autre organisme.

### 0 – Attribué par la LC

La valeur « 0 » indique que la Library of Congress a attribué l'indice de classification.

151 ~~bb~~†aChine  
083 00†a951†222

### 4 – Attribué par un organisme autre que la LC

La valeur « 4 » indique qu'un organisme autre que la Library of Congress a attribué l'indice. La sous-zone †5 contient le code MARC de l'organisme.

150 ~~bb~~†aTranslittération  
083 04†a411†222†5[code de l'organisme]

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### †a – Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices

La sous-zone †a contient un indice de classification unique ou le premier indice de classification d'une série d'indices.

130 ~~bb~~†aBible.†lAnglais.†sAuthorized  
083 00†a220.5203†222

151 ~~bb~~†aChine  
083 10†a951†213

181 ~~bb~~†zChine  
083 00†z2†a51†222

### †b – Dernier indice de classification d'une série d'indices

La sous-zone †b contient le dernier indice de classification d'une série d'indices lorsque le premier indice de la série est entré dans la sous-zone †a.

150 ~~bb~~†aGuerre mondiale, 1939-1945†vRécits personnels  
083 00†a940.5481†b940.5482†220

### †c – Terme explicatif

La sous-zone †c renferme un terme explicatif ou un syntagme qui précise le sujet de l'indice de classification. On utilise habituellement un tel syntagme pour différencier deux ou plusieurs indices de classification associés à la vedette.

150 ~~bb~~†aOr  
083 00†a669.22†cInterdisciplinaire†222  
083 00†a549.23†cMinéralogie†222  
083 00†a553.41†cGéologie économique†222

**‡z – Numéro de la table d'identification**

La sous-zone ‡z renferme le numéro de la table dans laquelle on a pris l'indice de classification d'une notice de subdivision. La sous-zone ‡z précède toujours la sous-zone ‡a associée dans la zone.

180 ‡xInformatique  
 083 00‡z1‡a0285‡222

185 ‡vDictionnaires  
 083 00‡z1‡a03‡cDictionnaires de sujets‡222  
 083 00‡z4‡a3‡cDictionnaires de langue‡222

**‡y – Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément**

La sous-zone ‡y renferme un numéro de séquence ou un autre identificateur d'un sous-classement interne ou d'une table de complément pour une classification donnée. La valeur « 1 » sera accordée à la première ou à la seule table de complément correspondant à un indice de classification donné et les valeurs entières successives seront accordées aux tables de compléments suivantes.

**‡2 – Numéro d'édition**

La sous-zone ‡2 contient le numéro de l'édition des tables de classification dont on s'est servi pour attribuer l'indice de classification. Si plusieurs éditions ont été utilisées, alors chaque indice unique ou une série d'indices est entré dans une zone 083 distincte.

100 1‡aSartre, Jean-Paul,‡d1905-  
 083 00‡a194848.91409‡cInterdisciplinaire‡222  
 083 00‡a848.91409194‡222

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 – Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉES DES DONNÉES****Constantes d'affichage**

- *[trait d'union associé au contenu des sous-zones ‡a et ‡b]*
- ( ... ) *[parenthèses associées au contenu de la sous-zone ‡c]*
- T *[abréviation associée au contenu de la sous-zone ‡z]*
- *[tiret associé au contenu des sous-zones ‡z et ‡a]*
- dc *[abréviation associée au contenu de la sous-zone ‡2]*

Une notice MARC ne comprend pas le trait d'union entre deux indices de classification d'une série d'indices dans les sous-zones ‡a et ‡b, ni les parenthèses qui peuvent contenir un terme explicatif dans la sous-zone ‡c d'une notice de vedette établie, ni l'abréviation « T » avant le numéro de table dans la sous-zone ‡z, ni le tiret entre le numéro de la table et l'indice de classification dans les sous-zones ‡z et ‡a, ni l'abréviation « dc » devant le numéro d'édition dans la sous-zone ‡2. Le système peut les générer comme des constantes d'affichage associées au contenu des sous-zones ‡a, ‡b, ‡c, ‡z et ‡2, respectivement.

## 083

*Zone de contenu désignée :*

**083 00#~~a~~346.3#~~b~~346.9#~~c~~Juridictions et aires géographiques particulières#~~2~~22**

*Exemple d'affichage :*

346.3-346.9 (Juridictions et aires géographiques particulières) dc22

*Zone de contenu désignée :*

**083 00#~~z~~4#~~a~~5#~~2~~22**

*Exemple d'affichage :*

T4-5 dc22

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*Premier indicateur – Type d'édition [CAN/MARC seulement]*

*# – Aucune information sur l'édition [PÉRIMÉ, 1997]*

*2 – Version abrégée NST [PÉRIMÉ, 1997]*

*Second indicateur – Source de l'indice de classification [Défini en 1995]*

Avant 1995, la zone 083 était réservée à certains organismes désignés et contenait seulement les indices de classification attribués par la Library of Congress. Les notices de la LC créées avant la définition de cet indicateur peuvent contenir un blanc (*#*) signifiant *non défini* dans cette position.

*Codes de sous-zones*

*#y – Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément [NOUVEAU, 2008]*

## 086 Cote de documents gouvernementaux (R)

### Premier indicateur

Source du numéro

- ♯ La source est spécifiée dans la sous-zone ♯2
- 0 Superintendent of Documents Classification System
- 1 Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

### Second indicateur

Non défini

- ♯ Non défini

### Codes de sous-zones

- |   |  |
|---|--|
| ♯a Cote (NR)                                      | ♯2 Source de l'indice de classification (NR)     |
| ♯d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR) | ♯5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) |
| ♯z Cote annulée ou invalide (R)                   | ♯6 Liaison (NR)                                  |
|   | ♯8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)  |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un cote du document officiel d'une collection lorsque la collection, en partie ou en totalité, est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone ♯a, code «c» ou «m»). Il peut s'agir d'un organisme gouvernemental à un palier quelconque (soit au niveau provincial, ou d'un État, national ou international). On peut identifier l'organisme qui attribue le numéro dans la sous-zone ♯5.

La zone 086 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels le numéro s'applique. Les divers numéros de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection ou des exemplaires ou des ensembles différents sont entrés dans des zones 086 distinctes.

Le cote du document officiel est un élément de données attribué par des organismes autorisés possédant un programme de classification de documents officiels.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur – Source du numéro

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la source du cote du document officiel.

##### ♯ – La source est spécifiée dans la sous-zone ♯2

La valeur «♯» signale que le code de classification géographique provient d'une source autre que celle précisée par l'une des autres valeurs d'indicateur définies pour laquelle le code est entré dans la sous-zone ♯2.

086 ♯♯♯aHEU/G74.3C49♯2ordocs

## 086

### 0 – Superintendent of Documents Classification System

La valeur «0» précise que la source du numéro est le U.S. Superintendent of Documents Classification System. Les numéros de ce système sont attribués seulement par le U.S. Government Printing Office (GPO). D'autres organismes peuvent entrer ces numéros après les avoir vérifiés dans le *Monthly Catalog of United States Government Publications* ou la *Daily Depository Shipping List*.

086 00#a 13.28:F 61/2/981 Glacier

### 1 – Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

La valeur «1» signale que la source du numéro est *Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification*. Les Services d'imprimerie du gouvernement canadien attribuent les indices de classification pour indiquer les collections ou les publications spéciales d'un ministère donné.

086 10#aCS13-211

#### ▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc ( ).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### #a – Cote

La sous-zone #a contient le cote du document officiel, y compris les qualificatifs entre parenthèses.

130 00#aCircular (Library of Congress. Copyright Office)  
086 00#aLC 3.4/2

130 0#aBGRS (Collection)  
086 00#aHEU/G74.4B1:#2ordocs

##### #d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone #d identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. Il faut utiliser la sous-zone #d lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. Il faut répéter la sous-zone #d pour entrer des cotes différentes de diverses séries de volumes ou de dates dans une collection ou un ensemble.

130 00#aGround water report (Salem, Or.)  
086 00#aWR.4G91:#d1975-#2ordocs  
086 00#aEn.4G91:#d1961-1974#2ordocs

##### #z – Cote annulée ou invalide

La sous-zone #z renferme un numéro de document officiel qui a été annulé ou invalidé par l'organisme autorisé. Il faut répéter la sous-zone #z pour entrer plusieurs cotes annulées ou invalides.

086 00#aA 1.1:#zA 1.1/3:984

**‡2 – Source de l'indice de classification**

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie le système ou le plan de classification de documents officiels lorsque la position du premier indicateur renferme un blanc (␣). La source du code MARC est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* gérée par la Library of Congress.

130 ␣0‡aBulletin (Oregon. Dept. of Geology and Mineral Industries)  
086 ␣␣‡aGM.4B87:‡2ordocs

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone****‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La zone 086 ne se termine pas par un point, sauf si le dernier élément de données de la zone est une abréviation, une initiale ou une lettre ou une autre donnée qui se termine par un point.

**Superintendent of Documents Call numbers**

On entre un espace entre les lettres et les chiffres, sauf s'il y a un signe de ponctuation.

086 0␣‡aTD 1.1:

**Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification**

Le numéro ne comprend pas d'espaces.

**Constantes d'affichage**

Le contenu de la sous-zone ‡2 peut servir à générer une constante d'affichage qui identifie la source du numéro de classification.

[ Page blanche ]

## 087 Numéro de classification de document officiel (R)

### Premier indicateur

Source du numéro

- ‡ Source spécifiée dans la sous-zone ‡2
- 0 Superintendent of Documents Classification System
- 1 Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

### Second indicateur

Non défini

- ‡ Non défini

### Codes de sous-zones

- ‡a Numéro de classification unique ou premier numéro de classification d'une série de numéros (NR)
- ‡b Dernier numéro de classification d'une série de numéros (NR)
- ‡c Terme explicatif (NR)
- ‡2 Source du numéro (NR)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un numéro de classification de document officiel unique, une partie principale de numéro ou une série de numéros associés à une vedette des zones 1XX dans une notice de vedette établie. Le ou les numéros de classification peuvent être qualifiés par un terme descriptif lorsque la vedette est représentée à plusieurs endroits dans le même système de classification. Chaque numéro de classification unique ou chaque numéro d'une série de numéros associés à une vedette est entré dans une zone 087 distincte.

Le numéro de classification de document officiel est un élément de données attribué par des organismes autorisés qui possèdent des programmes de classification de documents officiels.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur – Source du numéro

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la source du numéro de classification de document officiel.

#### ‡ – Source spécifiée dans la sous-zone ‡2

La valeur «‡» signale que le code de classification provient d'une source autre que celle précisée par l'une des autres valeurs d'indicateur définies pour laquelle le code est entré dans la sous-zone ‡2.

110 ‡‡aOregon.‡bDept. of Geology and Mineral Industries  
087 ‡‡aGM‡2ordocs

## 0 – Superintendent of Documents Classification System

La valeur «0» précise que la source du numéro est le U.S. Superintendent of Documents Classification System. Les numéros de ce système sont attribués seulement par le U.S. Government Printing Office (GPO). D'autres organismes peuvent entrer ces numéros après les avoir vérifiés dans le *Monthly Catalog of United States Government Publications* ou la *Daily Depository Shipping List*.

110 10#aÉtats-Unis.#bCongress.#bHouse.#bSelect Committee on Narcotics Abuse and Control  
087 00#aY 4.N 16

## 1 – Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

La valeur «1» signale que la source du numéro est *Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification*. Les Services d'imprimerie du gouvernement canadien attribuent les indices de classification pour indiquer les collections ou les publications spéciales d'un ministère donné.

110 10#aCanada.#bDéveloppement et marketing de la pêche  
087 10#aFs-85

### ▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (b).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### #a – Numéro de classification unique ou premier numéro de classification d'une série de numéros

La sous-zone #a contient un numéro de classification unique ou le premier numéro de classification d'une série de numéros.

110 10#aOregon.#bWater Resources Dept.  
087 00#aWR#c1987-#2ordocs

110 20#aNational Institute on Drug Abuse  
087 00#aHE 20.8216

110 10#aNew York (État).#bBoard of Statutory Consolidation.#bSubcommittee on a Plan for the Simplification of the Civil Practice  
087 00#aSTA 993#2nydocs

#### #b – Dernier numéro de classification d'une série de numéros

La sous-zone #b contient le dernier numéro de classification d'une série de numéros lorsque le premier numéro de la série est entré dans la sous-zone #a.

110 10#aCanada.#bMinistère des Pêches et des Océans.#bDirection générale des communications  
087 10#aFs-20#bFs-29

**‡c – Terme explicatif**

La sous-zone ‡c renferme un terme explicatif ou un syntagme qui précise le sujet du numéro de classification. On utilise habituellement un tel syntagme pour différencier deux ou plusieurs numéros de classification associés à la vedette.

110 1‡aOregon.‡bBoard of Geologist Examiners  
 087 ‡aY/G29/2‡c1987-‡2ordocs  
 087 ‡aC/G29/2‡c1977-1987‡2ordocs

110 10‡aOregon.‡bOccupational Safety Health Division  
 087 ‡aCon/Oc1‡c1993-‡2ordocs  
 087 ‡aIn/Oc1‡c1989-1993‡2ordocs

**‡2 – Source du numéro**

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie le système ou le plan de classification de documents officiels lorsque la position du premier indicateur renferme un blanc (‡). La source du code MARC est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* gérée par la Library of Congress.

087 ‡aHeu/G74‡2ordocs

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La zone 087 ne se termine pas par un point, sauf si le dernier élément de données de la zone est une abréviation, une initiale ou une lettre ou une autre donnée qui se termine par un point.

**Superintendent of Documents Classification numbers**

On entre un espace entre les lettres et les chiffres, sauf s'il y a un signe de ponctuation.

**Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification**

Le numéro ne comprend pas d'espaces.

## 087

### Constantes d'affichage

- *[trait d'union associé au contenu de la sous-zone #b]*  
(...) *[parenthèses associées au contenu de la sous-zone #c]*

La notice MARC ne comprend pas le trait d'union séparant les deux numéros de classification d'une série de numéros dans les sous-zones #a et #b ni les parenthèses qui peuvent contenir le terme explicatif dans la sous-zone #c. Le système peut les générer comme constantes d'affichage associées au contenu des sous-zones #b et #c, respectivement.

*Zone de contenu désignée:*

087 ~~bb~~#aC/G29/2#c1977-1987#2ordocs

*Exemple d'affichage :*

C/G29/2 (1977-1987)

Le contenu de la sous-zone #2 peut servir à générer une constante d'affichage qui identifie la source du numéro de classification.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*087 Indice de classification de Dewey attribué au Canada [REDÉFINI, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 087 a été redéfinie dans le CAN/MARC afin de contenir des numéros de classification de documents officiels. Avant d'être redéfinies, les valeurs du premier indicateur étaient : «b» (Pas d'édition mentionnée), «0» (Édition complète) et «1» (Édition abrégée). Les valeurs du second indicateur étaient : «0» (Indice attribué par la BNC), «1» (Indice attribué par un organisme autre que la BNC). Les codes de sous-zones étaient : #a (Indice de classification unique ou premier indice de classification d'une série d'indices de Dewey), #b (Dernier indice de classification d'une série d'indices de Dewey), #c (Terme explicatif), #2 (Source (c.-à-d. numéro d'édition)) et #5 (Bibliothèque à laquelle l'indice de classification s'applique).

## 09X Cotes locales

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 090-099 sont réservées aux cotes locales de collection attribuées lorsque l'ensemble ou une partie de la collection est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone 7a, code «c» ou «m»). Aux fins d'échange, on doit communiquer à l'autre partie de l'échange les pratiques utilisées dans les zones 09X.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### *090 Cotes locales [PÉRIMÉ]*

La zone 090 a été périmée dans toutes les spécifications MARC lorsque l'ensemble du groupe de chiffres dans les zones 09X a été réservé, en 1982, aux fins de d'utilisation et de définition des cotes locales. Avant ce changement, la zone était définie pour contenir des cotes de collections. Dans le format USMARC, les deux indicateurs n'étaient pas définis. Dans le format CAN/MARC, les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Cote courante) et «1» (Cote antérieure).

[ Page blanche ]

## Noms et termes – Sections de renseignements généraux

X00	Noms de personnes – Renseignements généraux
X10	Noms de collectivités – Renseignements généraux
X11	Noms de réunions – Renseignements généraux
X30	Titres uniformes – Renseignements généraux
X48	Termes chronologiques – Renseignements généraux
X50	Noms communs – Renseignements généraux
X51	Noms géographiques – Renseignements généraux
X55	Termes de genre/forme – Renseignements généraux
X80	Subdivisions générales – Renseignements généraux
X81	Subdivisions géographiques – Renseignements généraux
X82	Subdivisions chronologiques – Renseignements généraux
X85	Subdivisions de forme – Renseignements généraux

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les sections X00, X10, X11, X30, X48, X50, X51, X55, X80, X81, X82 et X85 contiennent de renseignements généraux sur les éléments de données définis aux fins d'utilisation dans les zones 1XX (*Vedette*), 4XX (*Rappel de renvoi 'voir'*), 5XX (*Rappel de renvoi 'voir aussi'*) et 7XX (*Liaison des vedettes*). Dans le format MARC 21, les définitions des éléments de données dans de nombreuses zones valent également pour d'autres zones au sein du même groupe (p. ex., les zones 1XX) aux fins d'uniformité et de mémorisation. C'est particulièrement le cas dans les zones définies pour les noms, les titres uniformes et les termes utilisés dans les vedettes ou les subdivisions de vedettes.

Chaque section de *Renseignements généraux* renferme une liste de désignateurs de contenu définis (les zones, les indicateurs et les codes de sous-zones), des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu communs à ces zones et des conventions d'entrée des données s'appliquant aux zones du groupe en question. Quant aux désignateurs de contenu qui ne sont pas valides pour toutes les zones du groupe, ils ne font pas habituellement l'objet d'une description intégrale dans les sections de renseignements généraux, mais plutôt d'un renvoi précisant où on pourra en trouver une description complète.

En général, les exemples donnés dans une section de renseignements généraux représentent une variété d'étiquettes de zones. Pour consulter un plus grand nombre d'exemples, des renseignements sur la définition et la portée portant sur des zones particulières ou des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu, il faut se reporter à l'une des sections de zones 1XX, 4XX, 5XX ou 7XX.

---

# Noms et termes

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### *140 Titre uniforme [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

La zone 140 est devenue périmée en 1997. Le premier indicateur n'était pas défini. Le second indicateur était défini pour indiquer le nombre de caractères à ignorer dans le classement (0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement). Les codes de sous-zones étaient : †a (Titre uniforme), †d (Date du traité), †f (Date de l'ouvrage), †g (Renseignements divers), †h (Indication générale du genre de document), †k (Sous-vedette de forme), †l (Langue), †m (Médium d'exécution pour la musique), †n (Numéro de partie ou de section/de collection, d'index thématique ou d'opus), †o (Arrangement ou arr. pour la musique), †p (Partie ou section), †r (Tonalité de la musique), †x (Subdivision générale de matière), †y (Subdivision chronologique de matière), †z (Subdivision géographique de sujet).

### *143 Titre collectif [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

En 1997, la zone 143 devenait périmée. Le premier indicateur était défini pour indiquer le type de document : (0 = Oeuvres complètes, 1 = Oeuvres choisies [oeuvres complètes publiées ensemble], 2 = Morceaux choisis [Extraits], 3 = Autres titres collectifs). Le second indicateur était défini pour indiquer le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : †a (Titre collectif), †d (Date du traité), †f (Date de l'ouvrage), †g (Renseignements divers), †h (Indication générale du genre de document), †k (Sous-vedette de forme), †l (Langue), †m (Médium d'exécution [pour la musique]), †n (Numéro de partie ou de section/de collection, d'index thématique ou d'opus), †o (Arrangement ou arr. pour la musique), †p (Partie ou section), †r (Tonalité de la musique) †s (Version).

## X00 Noms de personnes

### Renseignements généraux

- 100 Vedette - Nom de personne (NR)
- 400 Rappel de renvoi « voir » - Nom de personne (R)
- 500 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de personne (R)
- 700 Liaison des vedettes établies - Nom de personne (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

*Type de vedette de nom de personne*

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

##### Second indicateur

**100 / 400 / 500** - *Non défini*

- ⚭ Non défini

**700** - *Thésaurus*

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la National Agricultural Library
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

*Partie du nom*

- ‡a Nom de personne (NR)
- ‡b Numérotation (NR)
- ‡c Titres et autres qualificatifs associés au nom (R)
- ‡d Dates associées au nom (NR)
- ‡e Relation (R)
- ‡j Qualificatif d'attribution (R)
- ‡q Forme complète du nom (NR)

*Sous-zones de rappel et de liaison*

- ‡i Information sur la relation (R) [400 / 500]
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [400 / 500 / 700]
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [500 / 700]
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [700]
- ‡4 Code de relation (R) [400 / 500]
- ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [400 / 500 / 700]
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

*Partie du titre*

- ‡f Date du document (NR)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)
- ‡n Numéro de la partie ou section du document (R)
- ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)
- ‡p Nom de la partie ou section du document (R)
- ‡r Tonalité de la musique (NR)
- ‡s Version (NR)
- ‡t Titre du document (NR)

*Partie du nom et du titre*

- ‡g Renseignements divers (NR)

*Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de nom ou de nom/titre comprenant des noms de personnes établis selon les règles généralement reconnues de catalogage et de construction de thésaurus, par exemple, les *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2), et les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH). Les vedettes-matière comportant des noms de personnes, par exemple, Jean-Baptiste, saint, dans le Coran, sont inscrites dans les zones X50.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 400 et 500 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 700 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Type de vedette de nom de personne

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la forme de l'élément d'entrée de la partie du nom d'une vedette. Les valeurs permettent de faire la distinction entre les prénoms, les noms de famille et les noms d'une famille lorsqu'ils sont utilisés comme élément d'entrée.

##### 0 - Prénom

Cette valeur indique qu'il s'agit d'un prénom, un nom composé de mots, une expression, des initiales, des lettres séparées ou des chiffres présentés dans un ordre direct.

100 0**0**†aRadulfus,†cNiger,†dné ca. 1140.†tChronica

400 0**0**†aAuthor of The diary of a physician,†d1807-1877  
[Nom présenté en ordre direct.]

400 1**0**†aDiary of a physician, Author of The,†d1807-1877

100 0**0**†aC. E. L. J.

400 1**0**†aJ., C. E. L.

[Nom formulé en ordre inversé dans la zone 400; la valeur du premier indicateur est « 1 ».]

400 0**0**†aX,†cDr.

400 0**0**†aDr. X

##### 1 - Nom de famille

Cette valeur indique qu'il s'agit d'un nom de famille présenté dans l'ordre inversé (*nom de famille, prénom*) ou un nom sans prénom qui sont établis en tant que nom de famille. S'il existe une incertitude qu'un nom sans prénom est un nom de famille, la position du premier indicateur contient la valeur « 0 ». Les expressions, lorsqu'elles sont formulées dans l'ordre inversé et avec un élément d'entrée similaire à un nom de famille, sont traitées comme des noms de famille.

100 1**0**†a Olearius, Adam,†d1603-1671

400 1**0**†a Olearius,†cHerr†q(Adam),†d1603-1671

[Nom sans prénom reconnu comme étant un nom de famille.]

400 1**0**†aO., A.†q(Adam Olearius),†d1603-1671

100 1**0**†aDe Angelini, Anna

400 1**0**†aAngelini, Anna de

100 1**0**†aAllsworth-Jones, P.

400 1**0**†aJones, P. Allsworth-

100 1**0**†aAlderwerelt van Rosenburgh, C. R. W. K. van†q(Cornelis Rugier Willem

- Karel), †d1863-1936  
 400 1b†aVan Alderwerelt van Rosenburgh, C. R. W. K.†q(Cornelis Rugier Willem Karel), †d1863-1936  
 100 1b†aLepage, Robert  
 100 1b†aGaulle, Charles de,†d1890-1970  
 400 1b†aS., Anton D.  
 100 1b†aAleixandre Ferrandis, V.  
 100 1b†aHinojosa-S., Rolando R.  
 100 1b†aDigby of Geashill, Frances Noel Digby,†cBaronne,†d1660 ou 61-1684  
 100 1b†aMateu y Llopis, Felipe,†d1901-  
 100 1b†aSan Román, Teresa  
 100 1b†aEl Saffar, Ruth S.,†d1941-

### 3 - Nom d'une famille

Cette valeur indique qu'il s'agit du nom d'une famille, d'un clan, d'une dynastie, d'une maison ou d'un groupe similaire. Le nom peut être présenté dans l'ordre direct ou inversé.

- 100 3b†aArey (Famille).  
 500 3b†alhrig (Famille)  
  
 100 3b†aGuelf, Maison de  
 400 3b†aMaison de Guelf  
  
 100 3b†aAttalid, Dynastie des,†d282-133 av. J.-C.  
 100 3b†aVon der Au (Famille).

#### ■ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 100, 400 et 500 et renferme un blanc ( †° ).

La position du second indicateur pour la zone 700 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### †a - Nom de personne

Cette sous-zone renferme un nom qui peut prendre la forme d'un nom de famille et/ou d'un prénom, des lettres, des initiales, des abréviations, des expressions ou des numéros utilisés à la place d'un nom ou d'un nom d'une famille. Un terme qualificatif, figurant entre parenthèses, associé au nom est inscrit dans la sous-zone †c, et le nom complet est ajouté en tant que qualificatif dans la sous-zone †q.

- 100 0b†aThomas†c(Poète anglo-normand)  
 100 1b†aStoodt, Dieter  
 100 1b†aGranet Velez, Gail  
 100 3b†aPlantagenêt, Maison des  
 100 3b†aDynastie Han  
  
 100 1b†aKarkhanis, Sharad-  
 400 0b†aSharad Karkhanis  
  
 100 0b†aW. P.,†cM.  
 400 1b†aP., W.,†cM.  
 400 0b†aWP,†cM.

##### †b - Numérotation

Cette sous-zone renferme un chiffre romain ou un chiffre romain et une partie subséquente d'un prénom. Elle est utilisée seulement si l'élément d'entrée est un prénom, soit si la valeur du premier indicateur est « 0 ».

- 100 0b#aGustave#bV,#croid de Suède,#d1858-1950  
 400 0b#aOscar Gustave#bV Adolf,#croid de Suède,#d1858-1950  
 100 1b#aAppleton, Victor,#cII  
*[Un chiffre romain utilisé avec une vedette de nom de famille (premier indicateur, la valeur « 1 ») est entré dans la sous-zone #c.]*

### #c - Titres et autres qualificatifs associés au nom

Cette sous-zone contient des titres et d'autres mots associés à un nom. Parmi ceux-ci figurent les renseignements qualificatifs suivants :

- titres de rang, de fonction ou de noblesse, p. ex. : Sir
- titres de civilité, p. ex. : Madame
- initiales d'un diplôme universitaire ou d'une association, p. ex. : Ph. D.
- un chiffre romain utilisé avec un nom de famille
- autres mots ou expressions associés au nom, p. ex. : avocat, saint.

Si l'élément d'entrée de la vedette est un nom de famille et qu'il est suivi directement par un préfixe sans prénom ou initiale d'un prénom, le préfixe est contenu dans la sous-zone #c afin d'éviter qu'il soit traité comme un prénom lors des processus de recherche et de tri.

- 400 1b#aWalle-Lissnijder,#cvan de.

Des titres multiples et adjacents ou des mots associés à un nom sont contenus dans une seule sous-zone #c. Elle est répétée seulement lorsque des mots associés à un nom sont séparés par les sous-éléments contenus dans d'autres sous-zones.

- 100 0b#aNorodom Sihanouk Varman,#croid du Cambodge,#d1922-  
 100 0b#aCuthbert,#cFather, O.S.F.C.,#d1866-1939  
 100 0b#aThomas,#cD'Aquin, saint,#d1225?-1274  
 100 0b#aThomas#c(Poète anglo-normand),#tRoman de Tristan.#lAnglais  
 100 1b#aSaur, Karl-Otto,#cJr.  
 100 1b#aAppleton, Victor,#cII  
 100 0b#aMargaret,#creine, épouse de Jacques IV, roi d'Écosse,#d1489-1541  
 100 0b#aAugustin,#csaint, évêque d'Hippone  
 100 0b#aBlack Foot,#cChef,#dd. 1877#c(Esprit)  
*[La sous-zone #c est répétée à cause des sous-éléments qui interviennent.]*  
 400 1b#aWeiss, Judah Areyh,#cha-Levi  
 400 1b#aL'Épée,#cabbé de#q(Charles-Michel),#d1712-1789  
 400 3b#aKonbaung, Dynastie des#cBirmanie,#d1752-1885  
 100 1b#aMassena, André,#cprince d'Essling,#d1758-1817  
 400 1b#aE.,#cP. d',#d1758-1817  
 100 1b#aJourdain, Denis,#dit Labrosse,#d1671-1743  
 400 1b#aLabrosse, Denis Jourdain#d1671-1743

### #d – Dates associées au nom

Cette sous-zone contient les dates de naissance, de décès, époque ou toute autre date utilisée avec un nom. Les qualificatifs tels : né, m., ca, époque, ?, etc., utilisé avec une date sont également inclus dans la sous-zone #d.

- 100 1b#aLobb, Theophilus,#d1678-1763  
 100 1b#aLuckombe, Philip,#dm. 1803  
 100 1b#aSirillo, Solomon ben Joseph,#dm. ca. 1558  
 100 1b#aMalalas, John,#dca. 491-ca. 578  
 100 1b#aMarcellus, Marcus Claudius,#dm. 45 av. J.-C.  
 100 1b#aLevi, James,#dépoque 1706-1739  
 100 0b#aJoannes Aegidius,#cZamorensis,#d1240 ou 41-ca. 1316  
 400 1b#aCompton, Winny,#dnée 1787

### #e - Relation

Cette sous-zone contient une désignation de fonction qui décrit la relation entre le nom et

l'ouvrage.

100 1b#aBlum, Leon, #d1872-1950, #edéfendeur #tLeon Blum devant la Cour suprême, Riom. #IHébreux

#### #f - Date du document

Cette sous-zone renferme une date de publication utilisée avec le titre d'un document dans une vedette nom/titre.

100 1b#aDorst, Tankred. #tOeuvre. #f1985

100 1b#aSperoni, Sperone, #d1500-1588. #tMorceaux choisis. #f1982

400 1b#aSperoni, Sperone, #d1500-1588. #tCanace, e scritti in sua difesa. #f1982

Une date ajoutée entre parenthèses à un titre pour le distinguer d'un autre titre identique, entré sous le même nom, n'est pas codée dans une sous-zone distincte.

#### #g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des données qui ne peuvent être entrées dans une autre sous-zone définie.

Ce code est défini pour cohérence dans les zones de nom. *La sous-zone #g n'est habituellement pas utilisée dans une zone X00.*

#### #h - Indication générale du genre de document

Cette sous-zone contient un descriptif du support utilisé avec le titre d'un ouvrage dans la vedette nom/titre.

100 1b#aWagner, Richard, #d1813-1883. #tOuverture. #hEnregistrement sonore

#### #i - Information sur la relation [400 / 500]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 400 ou 500 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone #w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone #i ne convient qu'aux zones 400 et 500. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone #i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux.*

#### #j - Qualificatif d'attribution

Cette sous-zone renferme des renseignements relatifs au qualificatif d'attribution de noms dont la responsabilité est inconnue, incertaine, fictive ou pseudonyme. Il faut utiliser les qualificatifs qui suivent le nom d'un artiste connu pour l'oeuvre.

100 0b#aE.S., #cMeister, #d15th cent., #jFollower of

100 1b#aReynolds, Joshua, #cSir, #d1723-1792, #jPupil of

#### #k - Sous-vedette de forme

Cette sous-zone contient une forme de sous-vedette utilisée avec le titre d'un ouvrage dans une zone X00. Le terme « Morceaux choisis » est une forme de sous-vedette utilisée avec les noms de personnes.

100 1b#aHusák, Gustáv. #tDiscours. #kMorceaux choisis

100 1b#aAkhmatova, Anna Andreevna, #d1889-1966. #tMorceaux choisis. #IAnglais et russe. #f1985

*[L'expression «Morceaux choisis» est utilisée comme un titre uniforme et figure dans la sous-zone #t.]*

100 0b#aDémétrios, #cde Phalère, #dné 350 av. J.-C. #tDe elocution. #IRusse

400 0b#wnaa#aDémétrios, #cde Phalère. #kOuvrages contrefaits et apocryphes. #tDe elocution. #IRusse

**‡l – Langue du document**

Cette sous-zone contient le nom ou les noms des langues d'un document ou un terme représentant la langue, tel « polyglotte » utilisé avec le titre d'un document dans une vedette de nom/titre.

- 100 1‡l‡a Céline, Louis-Ferdinand, ‡d1894-1961. ‡tEntretiens avec le professeur Y. ‡lAnglais et français
- 100 1‡l‡a Jacobs, Una. ‡tSonnen-Uhr. ‡lAnglais
- 100 1‡l‡a Brezina, Otokar, ‡d1868-1929. ‡tPoèmes. ‡lPolyglotte

**‡m - Médium d'exécution pour la musique**

Cette sous-zone contient le ou les termes identifiant le médium d'exécution utilisé dans un titre uniforme d'un document dans la vedette nom/titre.

- 100 1‡m‡a Beethoven, Ludwig van, ‡d1770-1827. ‡tSonates, ‡mpiano. ‡kExtraits.
- 400 1‡m‡a Speer, Daniel, ‡d1636-1707. ‡tSonates, ‡mcornets à pistons (2), trombones (3), ‡rdo majeur.

Cette sous-zone ne doit pas être utilisée pour fournir de l'information concernant le médium d'exécution figurant dans le titre d'une page de titre utilisé dans une vedette de nom/titre.

- 100 1‡m‡a Ries, Ferdinand, ‡d1784-1838. ‡tOctuors, ‡mpiano, vents, cordes, ‡nop. 128, ‡rla bémol majeur
- 400 1‡m‡a Ries, Ferdinand, ‡d1784-1838. ‡tOctuors, opus 128, pour piano, clarinette, cor, basson, violon, alto, violoncelle et contrebasse

Les éléments adjacents multiples dans une seule mention de médium d'exécution sont contenus dans une seule sous-zone ‡m. Cette sous-zone est répétée seulement lorsque des mentions de médiums d'exécution sont séparées par des sous-éléments contenus dans d'autres sous-zones.

- 100 1‡m‡a Arne, Thomas Augustine, ‡d1710-1778. ‡tConcertos, ‡minstrument à clavier, orchestre. ‡nNo 3, ‡pCon spirito, ‡minstrument à clavier  
*[La sous-zone ‡m est répétée en raison de sous-éléments qui interviennent.]*

Si le titre uniforme inclut une des abréviations « acc. » ou « sans acc. », dans la mention du médium d'exécution elles seront alors transcrites dans une seule sous-zone ‡m. Par contre, l'abréviation « sans acc. » sera transcrite dans la sous-zone ‡t s'il ne s'agit pas d'un complément à la mention du médium d'exécution. Lorsqu'une expression telle que « pianos (2) », « 4 mains », etc., fait suite au titre uniforme collectif désignant un médium d'exécution particulier, cette expression est transcrite dans la sous-zone ‡t.

*D'autres exemples sont fournis dans la description des sous-zones ‡o et ‡r.*

**‡n - Numéro de la partie ou section du document**

Cette sous-zone contient le numéro d'une partie ou section d'un document utilisé avec un titre dans une vedette de nom/titre. La numérotation est l'indice d'une séquence qui peut prendre la forme de *Partie 1, Supplément A, Livre deux*, etc. Dans le cas de la musique, le numéro de la série, de l'opus ou de l'index thématique est entré dans la sous-zone ‡n.

- 100 1‡n‡a Crisp, Thomas, ‡dXVIIe s. ‡tBabel's-builders unmask't. ‡nPartie 1
- 100 0‡n‡a Ovid, ‡d43 av. J.-C.-17 ou 18 apr. J.-C. ‡tArs amatoria. ‡nLiber 1. ‡lAnglais
- 400 1‡n‡a Tolkien, J. R. R. ‡q(John Roland Reuel), ‡d1892-1973. ‡tLes deux tours  
*[La partie/section est numérotée et nommée.]*
- 400 1‡n‡a Hindemith, Paul, ‡d1895-1963. ‡tSonate, ‡mpiano, quatre mains ‡n(1938)  
*[La date entre parenthèses dans les titres de musique est une partie/section d'un document.]*

- 400 1~~b~~†a Hindemith, Paul, †d1895-1963. †tVierhaendige Sonata fuer zwei Klaviere, 1938  
[La date n'est pas un numéro de partie/section.]

Les numérotations alternatives multiples pour une partie/section qui sont habituellement séparées par une virgule sont contenues dans une seule sous-zone †n.

- 400 1~~b~~†a Mendelssohn-Bartholdy, Felix, †d1809-1847. †tQuatuors, †m cordes, †nno 7, op. 81

Une numérotation qui indique une sous-partie notée à la première partie/section qui est habituellement séparée par un point est entrée dans une sous-zone †n distincte.

- 400 1~~b~~†a Hindemith, Paul, †d1895-1963. †tMorceaux, †m orchestre à cordes, †nop. 44. †nno 4

#### †o - Mention d'arrangement pour la musique

Cette sous-zone contient l'abréviation « arr. » utilisée dans un titre uniforme pour un ouvrage dans une vedette nom/titre.

- 100 1~~b~~†a Telemann, Georg Philipp, †d1681-1767. †tSonates, †m flûtes (2), †nop. 5; †oarr.

- 100 1~~b~~†a Schubert, Franz, †d1797-1828. †tMélodies. †kExtraits; †oarr.

Il ne faut pas utiliser la sous-zone †o s'il s'agit d'une mention « arrangement » dans le titre d'une page de titre utilisé dans une vedette nom/titre.

- 100 1~~b~~†a Mozart, Wolfgang Amadeus, †d1756-1791. †tZauberflöte. †kExtraits; †oarr.

- 400 1~~b~~†a Mozart, Wolfgang Amadeus, †d1756-1791. †tDuos, pour deux violons ou flûtes, arr. tirés de l'opéra acclamé Zauberflöte

#### †p - Nom de la partie ou section du document

Cette sous-zone contient une indication du nom d'une partie ou section d'une oeuvre utilisée dans la zone de nom/titre.

- 100 1~~b~~†a Hindemith, Paul, †d1895-1963. †tNobilissima visione. †pMeditation.

- 100 1~~b~~†a Praetorius, Hieronymus, †d1560-1629. †tOpus musicum. †pCantiones sacrae.  
†pO vos omnes

- 100 1~~b~~†a Debussy, Claude, †d1862-1918. †tPréludes, †mpiano, †nlivre 1. †pCollines d'Anacapri  
[La partie/section est numérotée et nommée.]

#### †q – Forme complète du nom

Cette sous-zone contient une forme plus complète de la partie du nom qui se trouve dans la sous-zone †a.

- 100 1~~b~~†a Kalashnikov, S. D. †q(Sergei Dmitrievich)

- 100 1~~b~~†a Curien, P.-L. †q(Pierre-Louis)

- 100 0~~b~~†a Claudius †q(Claudius Ceccon)

#### †r - Tonalité de la musique

Cette sous-zone contient la mention relative à la tonalité utilisée dans un titre uniforme pour un ouvrage dans une vedette nom/titre.

- 100 1~~b~~†a Beethoven, Ludwig van, †d1770-1827. †tSonates, †mpiano, †nno 13, op. 27,  
no 1, †rmi majeur

Il ne faut pas utiliser cette sous-zone s'il s'agit d'une tonalité de la musique figurant dans le titre d'une page de titre utilisé; dans une vedette nom/titre.

- 100 1~~b~~†a Mozart, Wolfgang Amadeus, †d1756-1791. †tSonates, †mbasson, violoncelle,  
†nK 292, †rsi majeur, †0arr.

- 400 1~~b~~†a Mozart, Wolfgang Amadeus, †d1756-1791. †tSonate en si bémol majeur, K 292, pour  
basson et violoncelle

#### †s - Version

Cette sous-zone renferme les renseignements relatifs à la version, à l'édition, etc., utilisés avec

le titre d'un ouvrage dans une zone de nom ou de titre.

- 100 1**0**†**a**Kelly, Michael,†**d**1762-1826.†**t**Pizarro.†**s**Partition vocale
- 100 0**0**†**a**Raimon,†**d**1940†**t**Mémoires.†**s**Textes†**l**Espagnol et catalan.†**k**Extraits

### †t - Titre du document

Cette sous-zone contient le titre qui identifie un document ou une collection dans une vedette nom/titre.

- 100 1**0**†**a**Law, Felicia,†**t**Ways we move
- 400 1**0**†**a**Law, Felicia,†**t**Getting around
- 100 1**0**†**a**hara, Saikaku,†**d**1642-1693.†**t**Morceaux choisis.†**f**1978
- 100 0**0**†**a**Satprem,†**d**1923-†**t**Genèse du surhomme.†**l**Anglais
- 100 0**0**†**a**Leonardo,†**c**da Vinci,†**d**1452-1519.†**t**La Cène
- 100 1**0**†**a**Lewis, C. S.†**q**(Clive Staples),†**d**1898-1963.†**t**Chronique de Narnia (Collier)
- 100 1**0**†**a**Hoff, B. J.†**q**(Brenda Jane).†**t**Dalton saga
- 100 1**0**†**a**Mozart, Wolfgang Amadeus,†**d**1756-1791.†**t**Musique pour piano, pianos (2)
- 100 1**0**†**a**Donizetti, Gaetano,†**d**1797-1848.†**t**Musique pour piano, 4 mains

*La description des sous-zones †e, †f, †k, †l, †m, †n, †o, †p, et †r comprend d'autres exemples.*

### †v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone †v peut être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à une vedette de nom de personne pour en faire une vedette-matière étendue. Elle est aussi utilisée pour des termes de forme lorsqu'ils ont la fonction décrite ci-dessus. Il faut utiliser la sous-zone †x si les termes de forme servent de subdivisions générales.

- 100 0**0**†**a**Gautama Buddha†**v**Premiers ouvrages jusqu'en 1800
- 100 3**0**†**a**Clark (Famille)†**v**Fiction

### †w - Sous-zone de contrôle [400 / 500 / 700]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone †w seulement dans les zones 400, 500 et 700. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* comprend les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone †w dans les zones 400 et 500. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 700.

### †x - Subdivision générale

Cette sous-zone contient une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans la sous-zone †v (Subdivision de forme), la sous-zone †y (Subdivision chronologique) ou la sous-zone †z (Subdivision géographique). La sous-zone †x doit être utilisée dans les zones X00 seulement lorsqu'une subdivision de sujet est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

- 100 1**0**†**a**Brunhoff, Jean de,†**d**1899-1937†**x**Personnages†**x**Babar
- 100 1**0**†**a**Tatlin, Vladimir Evgrafovich,†**d**1885-1953.†**t**Monument to the Third International  
†**x**Reproduction
- 100 0**0**†**a**Napoléon†**bl**,†**c**Empereur des Français,†**d**1769-1821†**x**Assassinat, Tentative  
d', 1800 (24 décembre)
- 400 1**0**†**a**Washington, George,†**d**1732-1799†**x**Expédition, 1753-1754

### †y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone contient une subdivision de sujet qui indique une période de temps. La sous-zone †y doit être utilisée dans les zones X00 seulement lorsqu'une subdivision de sujet

chronologique est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

100 10#aShakespeare, William, #d1564-1616 #xCritique et interprétation #xHistoire #y18e siècle.

### #z - Subdivision géographique

La sous-zone #z contient une subdivision de sujet géographique. La sous-zone #z doit être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un nom ou un nom/titre.

100 00#aFrederic #bII, #cempereur du Saint Empire romain, #d1194-1250 #xRésidences et lieux familiaux #zItalie.

### #0 - Numéro de contrôle de notice [500 / 700]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

700 10#wDostoyevsky, Fyodor, #d1821-1881. #tCrime et châtement #0(DLC) #sj #b96005302

### #2 - Source de la vedette ou du terme [700]

Cette sous-zone renferme un code MARC qui identifie le thésaurus ou le fichier d'autorité qui est la source de la vedette si la position du second indicateur renferme la valeur « 7 ».

La sous-zone #2 doit être utilisée seulement dans la zone 700 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de la sous-zone #2.

### #4 - Code de relation [400 / 500]

Ce code contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 400 ou 500 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone #4 sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

### #5 - Institution à laquelle s'applique la zone [400 / 500 / 700]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### #6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### #8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Vedettes ambiguës

Voir l'Annexe D.

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X00, à moins que la zone se termine soit par une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

100 10#aTomlinson, Bridget

100 10#aMarmontel, Jean François, #d1723-1799

- 100 1b#aZweig, Martin.#tWinning on Wall Street  
 100 1b#aCarter, Elliott.#d1908-#tSuites,#msaxophones (4)  
 100 1b#aPond, Samuel W.#q(Samuel William)  
 100 1b#aDance, Daryl Cumber.#tShuckin' and jivin'  
 400 1b#aDorst, Tankred.#tWerkausgabe.#f1985  
 100 1b#aSloane, Eugene A.  
 100 1b#aTrotignon, Yves.#tXXe siècle en U.R.S.S.  
 100 1b#aSienkiewicz, Henryk.#d1846-1916.#tQuo vadis?  
 100 1b#aKelterborn, Rudolf.#d1931-  
 400 1b#aAshkenazi, Shemu el Yafeh.#dXVIe siècle.

La portion nom d'une zone nom/titre se termine par un signe de ponctuation. Le signe de ponctuation est placé à l'intérieur d'un guillemet de fermeture.

- 100 1b#aRavel, Maurice.#d1875-1937.#tMorceaux choisis;#oarr.  
 100 0b#aThomas#c(Poète anglo-normand).#tRoman de Tristan.#lAnglais  
 100 0b#aChristo.#d1935-#tSurrounded islands  
 100 0b#aDémétrios,#cde Phalère,#dné 350 av. J.-C.#tDe elocutione.#lRusse

La portion nom ou titre suivi d'une subdivision de sujet n'est pas terminée par un signe de ponctuation, à moins que la partie nom ou titre ne se termine par une abréviation, une initiale/lettre ou une date ouverte.

- 100 1b#aSavoskin, Anatolij Nikolajev#xBibliographie  
 100 1b#aTatlin, Vladimir Evgrafovich.#d1885-1953.#tMonument to the Third International  
 #xReproduction  
 100 1b#aCapote, Truman.#d1924-#xCritique et interprétation  
 100 0b#aAlexandre,#cle Grand.#d356-323 av. J.-C.#xArt

## Espacement

Les initiales ou lettres adjacentes de noms personnels ou une abréviation d'un nom et des initiales ou des lettres adjacentes au nom sont séparées par une espace.

- 100 1b#aHyatt, J. B.  
 100 1b#aFlam, F. A.#q(Floyd A.)  
 100 1b#aEnschedé, Ch. J.  
 100 1b#aGorbanev, R. V.#q(Rostislav Vasil'evich)

Aucun espace n'est utilisé pour les initiales ou lettres qui ne représentent pas des noms de personnes.

- 100 0b#aCuthbert,#cpère, O.S.F.C.,#d1866-1939.  
 100 1b#aSharma, S. K.,#cM.P.H.

Une abréviation composée de plus d'une seule lettre est séparée des mots ou des initiales ou des lettres qui la précèdent ou qui la suivent par une espace.

- 100 1b#aBrown, G. B.,#cPh. D.

Une portion de nom qui contient une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par d'autres données figurant dans la même zone. Aucune espace n'est requise lorsqu'une sous-zone est suivie d'une autre.

- 100 1b#aFord, Gerald R.,#d1913-#xAssassinat, Tentative d', 1975 (5 septembre)  
 100 1b#aDalí, Salvador.#d1904-#tHomage to Goya

## Constante d'affichage

- [tired associé au contenu des sous-zones #x, #y ou #z]

Une notice lisible par machine ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision de sujet dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré comme une constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #x, #y et #z.

*Zone de contenu désignée :*

100 1b#aBrunhoff, Jean de, #d1899-1937#xPersonnages#xBabar

*Exemple d'affichage :*

Brunhoff, Jean de, 1899-1937-Personnages-Babar.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Premier indicateur – Type de vedette de nom de personne

1 *Un seul nom de famille [REDÉFINI]*

2 *Nom de famille multiple [PÉRIMÉ]*

En 1996, la valeur «2» du premier indicateur (Nom de famille multiple) est devenue périmée. La valeur «1» (Un seul nom de famille) a été redéfinie en tant que nom de famille à être utilisée pour des noms simples ou multiples.

Second indicateur – Caractères à ignorer dans le classement [100/400/500] [PÉRIMÉ]

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 100, 400 et 500. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

Codes de sous-zones

*#i – Expression d'instruction de renvoi [400 / 500] [REDÉFINI, 2009]*

*#j – Qualificatif d'attribution [NOUVEAU, 2000]*

*#v – Numéro de contrôle de la notice [700] [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]*

*#0 – Numéro de contrôle de la notice [500/700] [NOUVEAU]*

*#3 – Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone #v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaison des vedettes 7XX. En 1995, *lorsqu'on* a adapté la sous-zone #v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes *d'autorité* du format MARC, on a redéfini la sous-zone #v pour contenir les *Subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone #0 pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

*#4 – Code de relation [400 / 500] [NOUVEAU, 2009]*

X00

[ Page blanche ]

## X10 Noms de collectivités Renseignements généraux

- 110 Vedette principale - Nom de collectivité (NR)  
 410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité (R)  
 510 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité (R)  
 710 Liaisons des vedettes établies - Nom de collectivité (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé  
 1 Nom de lieu  
 2 Nom en ordre direct

#### Second indicateur

##### 110 / 410 / 510 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 710 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie du nom

- ‡a Nom de collectivité ou de lieu en tant que vedette (NR)  
 ‡b Collectivité subordonnée (R)  
 ‡c Lieu de réunion (NR)  
 ‡e Relation (R)

#### Partie du nom et du titre

- ‡d Date de réunion ou de signature du traité (R)  
 ‡g Renseignements divers (NR)  
 ‡n Numéro de la partie, section ou réunion (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [410/510]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [410/510/710]  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [510/710]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [710]  
 ‡4 Code de relation (R) [410/510]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [410/510/710]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

#### Partie du titre

- ‡f Date du document (NR)  
 ‡h Indication générale du genre de document (NR)  
 ‡k Sous-vedette de forme (R)  
 ‡l Langue du document (NR)  
 ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)  
 ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)  
 ‡p Nom de la partie ou section du document (R)  
 ‡r Tonalité de la musique (NR)  
 ‡s Version (NR)  
 ‡t Titre du document (NR)

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu définis servent à identifier les sous-éléments qui ont été établis selon les règles en vigueur de catalogage et de construction de thésaurus par exemple, les *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2), les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), présents dans les

## X10

vedettes de nom ou de nom/titre comprenant des noms de collectivités. Un nom de collectivité, une sous-vedette de forme, un titre de document ou un quartier d'une ville entré également sous un nom de lieu et un nom de lieu représentant une entité ecclésiastique, sont considérés en tant que noms de collectivités faisant partie de la section X10. Dans les cas du traitement des vedettes, les noms de lieux utilisés seuls ou suivis de subdivisions de vedettes-matière sont considérés en tant que noms géographiques et sont enregistrés dans les zones X51. Dans les autres cas, les noms utilisés seuls ou sans subdivisions se retrouvent dans les zones X10. Une réunion entrée directement sous son nom se trouve dans les zones X11. Les vedettes-matière comportant un nom de collectivité par exemple, *Église catholique dans l'art*, sont enregistrées dans les zones X50.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 410 et 510 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 710 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Type de vedette de nom de collectivité

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la forme de la vedette inscrite dans la partie du nom de la vedette. Les valeurs permettent de faire la distinction entre un nom inversé, un nom de lieu et un nom de collectivité dans un ordre direct qui sont considérés en tant que vedette.

##### 0 – Nom inversé

Cette valeur indique que le nom de la collectivité commence par un nom de personne présenté dans l'ordre inversé (*nom de famille, prénom*).

410 0**b**†**a**Newman (Jean and Dorothy) Industrial Relations Library

410 0**b**†**a**Lister (D.B.) & Associates

Les noms de collectivité qui commencent par un nom de famille, un nom personnel dans l'ordre direct (non inversé) ou qui contient un nom de personne autre que la vedette, sont identifiés par la valeur « 2 ».

110 2**b**†**a**Jean Carrière et associés

110 2**b**†**a**Nigel Brooks chorale

##### 1 - Nom de lieu

Cette valeur indique que la vedette à enregistrer représente un nom de lieu également associé à une entité ecclésiastique ou un nom de lieu sous lequel un nom de collectivité, un quartier de ville ou le titre d'un document.

110 1**b**†**a**Ontario.†**b**Bureau d'information sur les conventions collectives

110 1**b**†**a**Jalisco (Mexique).†**t**Ley que aprueba el plan regional urbano de Guadalajara, 1979-1983

410 1**b**†**a**Cambridge (Mass.).†**b**East Cambridge

410 1**b**†**a**Marseille (France : Diocèse : Église catholique)

Les noms de collectivités qui contiennent un nom de lieu faisant partie intégrante du nom ou qualifiés par un nom de lieu sont identifiés par la valeur « 2 ».

110 2**b**†**a**Université du Québec à Montréal.†**b**Département de kinanthropologie

110 2**b**†**a**Association des ingénieurs-conseils du Canada

##### 2 - Nom en ordre direct

Cette valeur indique que le nom est présenté en ordre direct. La vedette peut contenir un descripteur entre parenthèses ou peut être même un acronyme ou un sigle.

110 2**b**†**a**Università di Bologna.

110 2**b**†**a**École des hautes études commerciales (Montréal, Québec)

110 2**b**†**a**J.B. Rolland (Firme)

110 2b#aAsted

▪ **Second indicateur**

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 110, 410 et 510 et renferme un blanc ( b ).

La position du second indicateur pour la zone 710 contient l'une des valeurs décrites dans la section 7XX *Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

■ **CODES DE SOUS-ZONES**

**#a - Nom de collectivité ou de lieu en tant que vedette**

Cette sous-zone renferme un nom de collectivité ou de la première entité lorsque des unités subordonnées sont présentes, un nom de lieu sous lequel une collectivité, un quartier de ville, ou un titre de document est entré ou un nom de lieu représentant également une entité ecclésiastique. Un terme descriptif entre parenthèses, un nom de lieu ou une date, autre que la date de réunion, n'est pas enregistré dans une sous-zone distincte.

110 2b#aUniversité de Lille III  
 110 2b#aFrance (Paquebot)  
 110 2b#aMaison des sciences de l'homme  
 110 1b#aCanada.#bAgriculture et agro-alimentaire Canada  
 110 2b#aCompagnie de la Baie d'Hudson  
 110 1b#aColombie-Britannique.#bFish and Wildlife Branch

**#b - Collectivité subordonnée**

Cette sous-zone renferme le nom d'une unité subordonnée à une collectivité, d'un quartier de ville ou d'un nom de réunion mis en vedette sous le nom d'une collectivité ou d'un nom de lieu.

110 1b#aCanada.#bParlement.#bDirection des échanges parlementaires et du protocole  
 110 2b#aAsted.#bCongrès  
 110 2b#aUniversité de Bordeaux III.#bInstitut d'histoire

**#c - Lieu de réunion**

Cette sous-zone renferme le nom du lieu ou le nom de l'organisme où la réunion a eu lieu. Des lieux multiples sont contenus dans une seule sous-zone #c.

110 2b#aÉglise catholique.#bConcilium Plenarium Americae Latinae#d(1899 :#cRome, Italie)  
 110 2b#aParti libéral du Canada.#bCongrès national#d(1980 :#cWinnipeg, Man.)  
 110 1b#aCanada.#bDélégation auprès de la Conférence interparlementaire, 82e, 1989, Londres, Royaume-Uni  
*[«Délégation auprès . . .» ne s'adresse pas à une réunion nommée ou identifiée; le numéro, la date et le lieu ne sont pas enregistrés dans une sous-zone distincte.]*

**#d – Date de réunion ou de signature du traité**

Cette sous-zone renferme la date de la réunion ou de la signature du traité.

110 2b#aCollège des médecins de famille du Canada.#bAssemblée scientifique#n(35e : #d1993 :#cHalifax, N.-É.)

La date de la signature d'un traité est aussi inscrite dans la sous-zone #d de la zone de nom/titre X10.

110 1b#aBelgique.#tTraités, etc.#gFrance,#d8 juillet 1899

**#e - Relation**

Cette sous-zone renferme une désignation de la fonction qui décrit la liaison entre un nom et un ouvrage.

**‡f - Date du document**

Cette sous-zone renferme la date du document contenue dans la portion du titre d'une vedette nom/titre.

110 2‡b‡aÉglise catholique.‡tSacramentaire.‡kSupplément (Canada).‡f1991

Une date, inscrite entre parenthèses à la suite d'un titre, sert à faire la distinction entre des titres identiques entrés sous un même nom, n'est pas enregistrée dans une sous-zone distincte

610 16‡aFrance.‡tConstitution (1946)

**‡g - Renseignements divers**

Cette sous-zone renferme des données qui ne conviennent à aucune sous-zone en particulier. Dans une vedette de réunion entrée sous un nom de collectivité, la sous-zone ‡g renferme également un sous-élément pour lequel les sous-zones ‡c, ‡d ou ‡n ne peuvent vraiment tenir compte.

110 1‡b‡aMinnesota.‡bConstitutional Convention‡d(1857 :‡gRepublican)

Le nom de l'autre *signataire* d'un traité ou d'ententes gouvernementales, etc., sont inscrits dans la sous-zone ‡g de la zone de nom/titre X10.

110 1‡b‡aFrance.‡tTraités, etc.‡gGrande-Bretagne,‡d16 nov. 1686

**‡h - Indication générale du genre de document**

Cette sous-zone renferme un descriptif du support du document associé au titre de l'oeuvre dans une vedette nom/titre.

110 2‡b‡aPearls Before Swine (Groupe musical).‡tOne nation underground.‡hEnregistrement sonore.

**‡i - Information sur la relation [410/510]**

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 410 ou 510 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 410 et 510. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

**‡k - Sous-vedette de forme**

Cette sous-zone renferme une sous-vedette de forme mentionnée dans la partie du titre d'une zone X10. Les sous-vedettes de forme telles que *Manuscrits*, et *Extraits*, sont utilisées avec des noms de collectivité.

110 2‡b‡aBritish Librarty. ‡kManuscrit.‡nArundel 384

110 1‡b‡aFrance.‡tTraités, etc.‡gPologne,‡d2 mars 1948.‡kProtocoles, etc.‡d6 mars 1951

110 2‡b‡aÉglise catholique.‡bPape (1958-1963 : Jean XXIII).‡tMater et magistra. ‡IFrançais. ‡kExtraits.‡f1963

**‡l - Langue du document**

Cette sous-zone renferme le ou les noms de langues d'un document apparaissant dans une vedette de nom/titre. Un terme représentant une langue, tel polyglotte, peut être utilisé.

710 2‡b‡aBanco Central de Venezuela.‡tProcedimiento para la obtención de divisas del mercado controlado para el pago de importaciones a través de cartas de crédito. ‡lAnglais & espagnol.

**‡m - Médium d'exécution pour la musique**

Cette sous-zone renferme le ou les termes identifiant le médium d'exécution d'une oeuvre musicale utilisé dans un titre uniforme figurant dans une vedette de zone nom/titre.

*Il est peu probable qu'une sous-zone ‡m soit utilisée dans une zone X10.*

**‡n – Numéro de la partie, section ou réunion**

Cette sous-zone renferme le *numéro d'une réunion* qui est entré sous un nom de collectivité.

110 2‡‡aAsted.‡bCongrès‡n(18e :‡d1991 :‡cChicoutimi, Québec)

Cette sous-zone peut aussi renfermer le numéro d'une partie ou section d'un document utilisé avec un titre dans une vedette de nom/titre. La numérotation est l'indice d'une séquence qui peut prendre la forme de *Partie 1, Supplément A, Livre deux*, etc.

Dans le cas de la musique, le numéro de la série, de l'opus ou de l'index thématique est entré dans la sous-zone ‡n.

110 1‡‡aItalie.‡tRegio decreto-legge 20 luglio 1934,‡nn. 1404.‡lAllemand

110 2‡‡aCorpus Christi College (University of Cambridge).‡bLibrary.‡kManuscript‡n57

110 1‡‡aPhilippines.‡tLabor Code of the Philippines.‡nLivre 5,‡pLabor Relations  
[*La partie/section est numérotée et nommée.*]

Les numérotations multiples alternatives, qui sont souvent séparées par une virgule, sont contenues dans une seule sous-zone ‡n.

110 2‡‡aMontevergine (Abbaye).‡bBiblioteca.‡kManuscrit.‡nScaffale XXIII, 171

Les numérotations multiples de formes hiérarchiques, qui elles sont souvent séparées par un point, sont contenues dans des sous-zones ‡n distinctes.

**‡o - Mention d'arrangement pour la musique**

Cette sous-zone renferme l'abréviation *arr.* utilisée dans un titre uniforme pour un ouvrage dans vedette de nom/titre. *Il est peu probable qu'une sous-zone ‡o soit utilisée dans une zone X10.*

**‡p - Nom de la partie ou section du document**

Cette sous-zone renferme une indication du nom d'une partie ou d'une section d'une oeuvre utilisée avec un titre dans une vedette de nom/titre .

110 1‡‡aÉtats-Unis.‡tConstitution.‡p13th Amendment.

110 2‡‡aUnited States Strategic Bombing Survey.‡tReports.‡pPacific war

110 1‡‡aÉquateur.‡tPlan Nacional de Desarrollo, 1980-1984.‡nParte 1,‡pGrandes objetivos nacionales.‡lAnglais  
[*La partie ou la section est numérotée et nommée.*]

Cette sous-zone renferme aussi une indication du nom suivant la subdivision de forme incluant la mention *Manuscrit*.

110 1‡‡aFrance.‡bBibliothèque nationale.‡kManuscrit.‡pFonds Dupuy

**‡r - Tonalité de la musique**

Cette sous-zone renferme l'information relative à la tonalité d'une oeuvre musicale, dans laquelle elle a été écrite, utilisée dans un titre uniforme dans une zone nom/titre. *Il est peu probable qu'une sous-zone ‡r soit utilisée dans une zone X10.*

**‡s - Version**

Cette sous-zone renferme les renseignements relatifs à la version, à l'édition, etc., utilisés avec un titre d'un document dans une vedette de nom/titre.

110 2‡‡aAmerican Library Association.‡bBookdealer-Library Relations Committee.  
‡tAcquisitions guidelines‡s(2e éd.)

**‡t - Titre du document**

Cette sous-zone renferme le titre un titre qui identifie un document ou une collection dans une vedette de nom/titre.

110 1‡a Venezuela.‡t Control de cambio no. 3.‡l Anglais & espagnol

110 1‡a États-Unis.‡t Traités, etc.

*Des exemples additionnels se trouvent dans les descriptions des sous-zones ‡f, ‡k, ‡l, ‡n, et ‡p.*

**‡v - Subdivision de forme**

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui indique un type ou un genre de matériel en particulier selon la définition du thésaurus utilisé.

Cette sous-zone peut être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de forme de sujet est ajoutée à une vedette de nom de collectivité pour en faire une vedette-matière étendue. La sous-zone ‡v est utilisée pour des termes de formes lorsqu'ils ont la fonction décrite ci-haut.

La sous-zone ‡x peut être utilisée si les termes servent en tant que subdivisions générales.

110 2‡a Nations Unies‡x Aide économique‡v Périodiques.

**‡w - Sous-zone de contrôle [410 / 510 / 710]**

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 410, 510 et 710. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* comprend les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 410 et 510. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 710.

**‡x - Subdivision générale**

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes-matière qui ne peut être placée dans la sous-zone ‡v (*Subdivision de forme*), la sous-zone ‡y (*Subdivision chronologique*) ou la sous-zone ‡z (*Subdivision géographique*). La sous-zone ‡x doit être utilisée dans une zone X10 seulement lorsqu'une subdivision de nom commun est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

110 2‡a Église luthérienne‡x Doctrines

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui indique une période de temps. Elle doit être utilisée dans une zone X10 seulement lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

610 16‡a Canada.‡b Armée canadienne‡x Histoire‡y Guerre mondiale, 1939-1945.

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes géographiques. Elle doit être utilisée dans une zone X10 seulement lorsqu'une subdivision de vedettes géographiques est ajoutée à un nom ou un nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

110 2‡a Église catholique‡z Allemagne‡x Histoire‡y 1933-1945

**‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [510 / 710]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [710]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 710 seulement. La section *7XX Liaison des*

*vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### ‡4 - Code de relation [410 / 510]

Ce code contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 410 ou 510 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡4 sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

#### ‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [410 / 510 / 710]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

**Vedettes ambiguës** : Voir l'Annexe E.

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X10, à moins que la zone se termine soit par une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

- 110 2‡aCommission scolaire La Vallière
- 110 2‡aI.N.R.S.-Urbanisation.‡bService de cartographie
- 110 1‡aBihar (Inde).‡tBihar Panchayat Raj Act, 1947
- 110 2‡aVerlag Netto-Marktpreiskatalog "Austria."
- 110 2‡aWestern Map and Publishing Co.
- 110 2‡aOrdre des ingénieurs forestiers du Québec.‡bCongrès‡n(71e :‡d1991 :  
‡cDrummondville, Québec)
- 410 2‡aC.I.M.A.

La partie du nom d'une vedette de nom ou de nom/titre se termine par un signe de ponctuation et il est placé à l'intérieur d'un guillemet fermant.

- 110 1‡aOttawa (Ont.).‡tLois, etc.
- 410 2‡aÉglise catholique.‡bPape (1978- : Jean-Paul II).‡tAperite portas Redemptori
- 410 2‡aCasa de la Cultura Ecuatoriana "Benjamín Carrión."‡bSección de Ciencias Biológicas.‡tColección Estudios científicos ecuatorianos

La partie nom ou titre suivie d'une subdivision de vedettes-matière ne se termine pas par un signe de ponctuation, à moins qu'elle ne se termine par une abréviation, une initiale ou une lettre ou une date ouverte.

- 110 2‡aSociété des amis‡zPennsylvanie‡xHistoire

### Espacement

Aucune espace n'est utilisée avec les sigles ainsi que les initiales ou les lettres de noms de personnes.

- 110 2‡aCommission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut (T.N.-O.)
- 110 2‡aMetallurgical Society of AIME.‡bNew Jersey Chapter

## X10

- 110 ~~20~~~~a~~Guru Ram Dass P.G. School of Planning
- 110 ~~20~~~~a~~Conföderation Iranischer Studenten (N.U.)
- 410 ~~20~~~~a~~D.B. Lister & Associates

Si une abréviation est composée de plus d'un terme de plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux termes. Une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par une subdivision de sujet.

- 110 ~~20~~~~a~~Monongalia Historical Society, Morgantown, W. Va.
- 110 ~~20~~~~a~~Scientific Society of San Antonio (1904- )

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*Second indicateur – Caractères à ignorer dans le classement [PÉRIMÉ, 1993]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 110, 410 et 510. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

### Codes de sous-zones

| #i - Information sur la relation [410/510] [REDÉFINI, 2009]

| #v - Numéro de contrôle de la notice [710] [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]

| #0 - Numéro de contrôle de la notice [510/710] [NOUVEAU, 1997]

| #3 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

| #4 – Code de relation [410 / 510] [NOUVEAU, 2009]

# X11 Noms de réunions

## Renseignements généraux

- 111 Vedette principale - Nom de réunion (NR)
- 411 Rappel de renvoi « voir » - Nom de réunion (R)
- 511 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de réunion (R)
- 711 Liaisons des vedettes établies - Nom de réunion (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

#### Second indicateur

##### 111 / 411 / 511 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 711 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie du nom

- ‡a Nom de réunion ou de lieu en tant que vedette (NR)
- ‡c Lieu de réunion (NR)
- ‡d Date de réunion (NR)
- ‡e Collectivité subordonnée (R)
- ‡j Relation (R)
- ‡q Nom de réunion suivant une vedette de nom de lieu (NR)

#### Partie du nom et du titre

- ‡g Renseignements divers (NR)
- ‡n Numéro de la partie section ou réunion (R)

#### Portion des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [411/511]
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [411/511/711]
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [511/711]
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [711]
- ‡4 Code de relation (R) [411/511]
- ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [411/511/711]
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

#### Partie du titre

- ‡f Date du document (NR)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡p Nom de la partie ou section du document (R)
- ‡s Version (NR)
- ‡t Titre du document (NR)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu définis servent à identifier les sous-éléments qui ont été établis selon les règles en vigueur de catalogage et de construction de thésaurus par exemple, les Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA 2), les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), présents dans les vedettes de nom de réunion. La section X10 comprend les noms de réunion enregistrés sous un nom de collectivité, ainsi que les noms de collectivité incluant les termes tels que *conférence* ou *congrès*. Par

exemple, le *Congress of Neurological Surgeons*, un groupe professionnel, est considéré en tant que nom de collectivité.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 411 et 511 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 711 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ▪ Premier indicateur - Type de vedette de nom de réunion

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la forme de la vedette inscrite dans la partie du nom de la vedette. Les valeurs permettent de faire la distinction entre un nom inversé, un nom de lieu et un nom de réunion dans un ordre direct qui sont considérés en tant que vedette.

#### 0 – Nom inversé

Cette valeur indique que le nom de la réunion commence par un nom de personne présenté dans l'ordre inversé (*nom de famille, prénom*).

411 0b#aSmith (David Nichol) Memorial Seminar

Les noms de réunion qui commencent par un nom de famille, un nom personnel dans l'ordre direct (non inversé) ou qui contient un nom de personne autre que la vedette, sont identifiés par la valeur « 2 ».

111 2b#aSymposium Internacional "Manuel Pedroso" In Memoriam#d(1976  
:#cGuanajuato, Mexique)

111 2b#aWittenberg University Luther Symposium#d(1983)

411 2b#aSymposium on Luther and Learning#d(1983 :#cWittenburg University)

#### 1 - Nom de lieu

Cette valeur indique que la vedette à enregistrer représente un nom de lieu.

411 1b#aVenise (Italie).#qInternational Biennial Exhibition of Art

Les noms de réunions qui contiennent un nom de lieu faisant partie intégrante du nom ou qualifiés par un nom de lieu sont identifiés par la valeur « 2 ».

111 2b#aConférence de Strasbourg sur la démocratie parlementaire#n(2e :#d1987)

110 2b#aBrussels Hemoglobin symposium

#### 2 - Nom en ordre direct

Cette valeur indique que le nom est présenté en ordre direct. La vedette peut contenir un descripteur entre parenthèses ou peut être même un acronyme ou un sigle.

111 2b#aSymposium international de l'ASTED

111 2b#aSymposium (International) on Combustion

111 2b#aConférence de l'IASC sur l'astronautique#n(9e : #d1996 :#cOttawa, Ont.)

111 2b#aEsto '84 Raamatunäituse Komitee

111 2b#aInternational Congress of Romance Linguistics and Philology#n(17e :#d1983  
:#cAix-en-Provence, France).#tActes du XVIIe Congrès international de linguistique  
et philologie romanes

111 2b#aCongresso Brasileiro de Publicações

### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 111, 411 et 511 et renferme un blanc ( b ).

La position du second indicateur pour la zone 711 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a - Nom de réunion ou nom de lieu en tant que vedette

Cette sous-zone renferme le nom d'une réunion ou de lieu sous lequel une réunion est enregistrée. Un terme descriptif entre parenthèses n'est pas enregistré dans une sous-zone distincte.

- 111 2‡a‡a Congrès international d'acoustique
- 411 1‡a‡a Venise (Italie).‡q International Biennial Exhibition of Art

### ‡c - Lieu de réunion

Cette sous-zone renferme le nom du lieu ou le nom de l'organisme où la réunion a eu lieu. Des lieux multiples sont contenus dans une seule sous-zone ‡c.

- 111 2‡a‡a Conférence sur le tabac et la santé‡d(1983 :‡c Université d'Ottawa)
- 111 2‡a‡a Congrès international d'archéologie classique‡n(7e :‡d 1958 :‡c Rome, Italie et Naples, Italie)

### ‡d – Date de réunion

Cette sous-zone renferme la date de la réunion.

- 111 2‡a‡a Colloquio franco-italiano di Aosta‡d(1982)
- 111 2‡a‡a Symposium sur la culture de la fraise‡d(1985 :‡c Université Laval)
- 111 2‡a‡a Special Conference on the Chinese Customs Tariff‡d(1925-1926 :‡c Pékin, Chine)

La date indiquée entre parenthèses suivant un nom de réunion sert principalement à faire la distinction entre des noms identiques de réunions et ne sont pas enregistrés dans des sous-zones distinctes.

- 111 2‡a‡a International Symposium on Quality Control (1974- )

### ‡e - Collectivité subordonnée

Cette sous-zone renferme le nom d'une collectivité subordonnée qui est enregistré en tant que un nom de réunion.

- 111 2‡a‡a Jeux olympiques‡n(21es :‡d 1976 : ‡c Montréal, Québec).‡e Comité organisateur.  
‡e Programme Arts et culture.‡e Secteur des arts visuels
- 111 2‡a‡a Festivals de Montréal.‡e Orchestre
- 111 2‡a‡a White House Conference on Library and Information Services‡d(1979 :‡c Washington, D.C.).‡e Ohio Conference Delegation

### ‡f - Date du document

Cette sous-zone renferme la date de publication du document utilisée avec un titre collectif uniforme dans une vedette nom/titre.

- 111 2‡a‡a Hybrid Corn Industry Research Conference.‡t Works.‡f 1980

Une date, inscrite entre parenthèses à la suite d'un titre, sert principalement à faire la distinction entre des titres identiques enregistrés sous un même nom, n'est pas enregistrée dans une sous-zone distincte

- 111 2‡a‡a International Symposium on Quality Control (1974-

### ‡g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des données qui ne conviennent à aucune sous-zone en particulier.

- 111 2‡a‡a Symposium on Nonsteady Fluid Dynamics,‡c San Francisco,‡d 1978  
‡g (Projeté, non tenu)

**‡h - Indication générale du genre de document**

Cette sous-zone renferme un descriptif du support du document associé au titre de l'oeuvre dans une vedette nom/titre.

**‡i - Information sur la relation [411/511]**

Cette sous-zone une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 411 et 511. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

**‡j – Relation**

Cette sous-zone décrit la relation entre un nom et un ouvrage.

711 2‡b‡aForum on Bilateral Conversations‡n(5th :‡d1930 ‡cBudapest, Hungary),  
‡jcommanditaire. ‡tRapport.‡f1991

**‡k - Sous-vedette de forme**

Cette sous-zone renferme une sous-vedette de forme mentionnée dans la partie du titre d'un ouvrage dans une vedette de nom/titre. Les sous-vedettes de forme telles que *Extraits*, sont utilisées avec des noms de réunions.

111 2‡b‡aConcile de Trente‡d(1545-1563).‡tCanones et decreta.‡lAnglais.‡kExtraits.  
‡f1912

**‡l - Langue du document**

Cette sous-zone renferme le ou les noms de langues d'un document apparaissant dans une vedette de nom/titre. Un terme représentant une langue, tel polyglotte, peut être utilisé.

111 2‡b‡aBiennale di Venezia‡d(1980).‡eSettore arti visive.‡tCatalogo generale  
1980.‡lAnglais

**‡n – Numéro de la partie, section ou réunion**

Cette sous-zone renferme le *numéro d'une réunion* qui est entré sous un nom de collectivité.

111 2‡b‡aCongrès mondial de gastro-entérologie‡n(9e :‡d1990 :‡cSydney, Nouvelle-Galles  
du Sud)

Cette sous-zone peut aussi renfermer le numéro d'une partie ou section d'un document utilisé avec un titre dans une zone de nom/titre. La numérotation est l'indice d'une séquence qui peut prendre la forme de *Partie 1, Supplément A, Livre deux*, etc.

Dans le cas des titres uniformes pour la musique, le numéro d'ordre, de l'opus ou de l'index thématique ou la date servant à différencier une oeuvre d'une autre est contenu dans la sous-zone ‡n.

Les numérotations multiples alternatives, qui sont souvent séparées par une virgule, sont contenues dans une seule sous-zone ‡n.

Les numérotations multiples de formes hiérarchiques, qui elles sont souvent séparées par un point, sont contenues dans des sous-zones ‡n distinctes.

111 2‡b‡aAsian Games‡n(9th :‡d1982 :‡cDelhi, India).‡eSpecial Organising Committee  
411 2‡b‡aConcile du Vatican‡n(2e :‡d1962-1965).‡tConstitutio pastoralis de ecclesia in  
mundo huius temporis.‡n46-52,‡pDe dignitate matrimonii et familiae fovenda  
[La partie ou section est numérotée et nommée.]

**‡p - Nom de la partie ou section du document**

Cette sous-zone renferme une indication du nom d'une partie ou d'une section d'une oeuvre dans une vedette de nom/titre .

- 111 2b‡aInternational Conference on Gnosticism‡d(1978 :‡cNew Haven, Conn.).‡tRediscovery of Gnosticism.‡pModern writers  
 111 2b‡aConference on the Limitation of Armament‡d(1921-1922 :‡cWashington, D.C.).  
 ‡tWashington Kaigi keika.‡n1.‡pGunbi seigen ni kansuru mondai  
 [La partie ou la section est numérotée et nommée.]

**‡q – Nom de réunion suivant une vedette de nom de lieu**

Cette sous-zone renferme un nom de réunion enregistré à la suite du nom de lieu contenu dans la sous-zone ‡a. Il ne faut pas utiliser cette construction dans la vedette 111 formulée selon les règles des RCAA2 ou dans les zones 511 (Rappel de renvoi « voir aussi »). On peut retrouver cette construction dans les zones 411 (Rappel de renvoi « voir »).

- 411 1b‡aParis.‡qConférence de la paix,‡d1919

**‡s - Version**

Cette sous-zone renferme les renseignements relatifs à la version, à l'édition, etc., ajoutés au titre d'un document dans une vedette de nom/titre.

*Il est peu probable que cette sous-zone soit utilisée dans une zone X11.*

**‡t -Titre du document**

Cette sous-zone renferme le titre qui identifie un document ou une collection dans une vedette de nom/titre.

- 111 2b‡aConcile du Vatican‡n(2e :‡d1962-1965).‡tDecretum de presbyterorum ministerio et vita  
 111 2b‡aKolloquim Kunst und Philosophie‡d(1980:‡cPaderborn, Allemagne).  
 ‡tKolloquim Kunst

*Des exemples additionnels se trouvent dans les descriptions des sous-zones ‡f, ‡k, ‡l, ‡n, et ‡p.*

**‡v - Subdivision de forme**

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui indique un type ou un genre de matériel en particulier selon la définition du thésaurus utilisé.

Cette sous-zone peut être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de forme de sujet est ajoutée à une vedette de nom de réunion pour en faire une vedette-matière étendue. La sous-zone ‡v est utilisée pour des termes de formes lorsqu'ils ont la fonction décrite ci-haut.

La sous-zone ‡x peut être utilisée si les termes servent en tant que subdivisions générales.

- 111 2b‡aJeux olympiques‡xHistoire‡vOuvrages pour la jeunesse  
 111 2b‡aPurdue Pest Control Conference‡vPériodiques

**‡w - Sous-zone de contrôle** [411 / 511 / 711]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 411, 511 et 711. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* comprend les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 411 et 511. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 711.

**‡x - Subdivision générale**

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes-matière qui ne peut être placée dans la sous-zone ‡v (*Subdivision de forme*), la sous-zone ‡y (*Subdivision chronologique*) ou la sous-zone ‡z (*Subdivision géographique*). La sous-zone ‡x doit être utilisée dans une zone X11 seulement lorsqu'une subdivision de nom commun est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

111 2b‡aTour de France (Course cycliste)‡xHistoire  
111 2b‡aJeux olympiques‡n(11<sup>e</sup> :‡d1936 :‡cBerlin, Allemagne)‡xAnniversaires

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui indique une période de temps. Elle doit être utilisée dans une zone X11 seulement lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à une vedette de nom ou de nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes géographiques. Elle doit être utilisée dans une zone X11 seulement lorsqu'une subdivision de vedettes géographiques est ajoutée à un nom ou un nom/titre pour en faire une vedette-matière étendue.

**‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [511/711]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [711]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 711 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [411/511]**

Ce code contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 411 ou 511 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡4 sont décrites dans la section : *Rappels et renvois – Renseignements généraux*.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [411/511/711]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**

**Vedettes ambiguës** : Voir l'Annexe E.

**Ponctuation**

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X11, à moins que la zone se termine soit par une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant

par un signe de ponctuation.

- 111 2b#aConvergno Santa Caterina in Finalborgo#d(1980 :#cCivico museo del Finale)  
 111 2b#aPh. D. in Music Symposium#d(1985 :#cBoulder, Colo.)

La partie du nom d'une vedette de nom/titre se termine par un signe de ponctuation

- 111 1b#aCongrès international de l'histoire de l'art#n(24e :#d1979 :#cBologne, Italie).#tAtti del XXIV Congresso internazionale di storia dell'arte

En présence de guillemets, le signe de ponctuation est placé avant le guillemet fermant

- 111 2b#aSimposio "Antropólogos y Misioneros: Posiciones Incompatibles?"#d(1985 :#cBogota, Colombie)

La partie nom ou titre suivie d'une subdivision de sujet ne se termine pas par un signe de ponctuation, à moins qu'elle ne se termine par une abréviation, une initiale ou une lettre ou une date ouverte.

- 111 2b#aConcile du Vatican#n(2e :#d1962-1965).#tActa synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II#vIndex  
 111 2b#aConcile de Constantinople#n(1er :#d381)#xHistoire

### Espacement

Aucune espace n'est utilisée avec les sigles ainsi que les initiales ou les lettres de noms de personnes.

- 111 2b#aCongrès de l'IRSCl#n(6e :#d1983 :#cBordeaux, France)  
 111 2b#aJeux olympiques#n(22e :#d1980 :#cMoscou, R.S.F.S.R.)  
 111 2b#aInternational SEG Meeting  
 411 2b#aS.E.G. Meeting

Si une abréviation est composée de plus d'un terme de plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux termes.

- 111 2b#aPh. D. in Music Symposium#d(1985 :#cBoulder, Colo.)  
 111 2b#aInternational Symposium on Quality Control (1974- )#n(6e :#d1987 :#cOsaka, Japon)

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

*Zone de contenu désignée :*

- 111 2b#aPurdue Pest Control Conference#vPériodiques

*Exemple d'affichage :*

Purdue Pest Control Conference-Périodiques

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*Second indicateur – Caractères à ignorer dans le classement [PÉRIMÉ, 1993]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 111, 411 et 511. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

### Codes de sous-zones

*#b - Numéro [PÉRIMÉ 1980]*

En 1980, la définition de la sous-zone #n a été élargie pour inclure les numéros de réunions, et la sous-zone #b est alors

## X11

devenue périmée. Les notices créées avant ce changement peuvent renfermer le numéro de la réunion dans la sous-zone #b.

*#i - Expression d'instruction de renvoi [411/511] [REDÉFINI, 2009]*

*#j - Relation [NOUVEAU 2006]*

*#v - Numéro de contrôle de la notice [711] [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]*

*#0 - Numéro de contrôle de la notice [51/1711] [NOUVEAU, 1997]*

*#3 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

*#4 - Code de relation [411 / 511] [NOUVEAU, 2009]*

## X30 Titres uniformes

### Renseignements généraux

- 130 Vedette - Titre uniforme (NR)  
 430 Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme (R)  
 530 Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme (R)  
 730 Liaison des vedettes établies - Titre uniforme (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ∅ Non défini

##### Second indicateur

###### 130 / 430 / 530 - Caractères à ignorer dans le classement

- 0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

###### 730 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### Partie du titre

- ‡a Titre uniforme (NR)  
 ‡d Date de signature du traité (R)  
 ‡f Date du document (NR)  
 ‡g Renseignements divers (NR)  
 ‡h Indication générale du genre de document (NR)  
 ‡k Sous-vedette de forme (R)  
 ‡l Langue du document (NR)  
 ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)  
 ‡n Numéro de la partie ou section du document (R)  
 ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)  
 ‡p Nom de la partie ou section du document (R)  
 ‡r Tonalité de la musique (NR)  
 ‡s Version (NR)  
 ‡t Titre du document (NR)

##### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

##### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [430 / 530]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [430 / 530 / 730]  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [530 / 730]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [730]  
 ‡4 Code de relation (R) [430 / 530]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [430/530/730]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans un titre qui identifie un document ou une collection qui n'est pas entré sous un nom dans une vedette nom/titre établis selon les règles généralement reconnues de catalogage et de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), les *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2). Les titres uniformes utilisés dans les expressions formant une vedette-matière par exemple, *Bible et athéisme*, sont entrés dans les zones X50. Un titre entré sous un nom est dans la sous-zone ‡t (Titre du document) dans la zone appropriée pour le nom de l'auteur (X00, X10, X11)

Seule la description complète des désignateurs de contenu d'application générale est présentée dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 430 et 530 et

7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux pour la zone 730 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

### ▪ Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement [130 / 430 / 530]

La position du second indicateur contient une valeur qui précise le nombre de positions associées à un article défini ou à un article indéfini, par exemple, *Le*, *Un*, apparaissant au début d'une vedette de titre uniforme, et qui est ignoré lors du tri et du classement.

#### 0 – Aucun caractère à ignorer dans le classement

Cette valeur indique qu'il n'y a aucun caractère initial ignoré ou omis. Les signes diacritiques ou les caractères spéciaux au début d'une vedette de titre uniforme, qui ne commencent pas avec des articles, ne sont pas considérés comme des caractères exempts du tri et du classement.

130 *0␣#a*"Hsüan lai hsi kan" hsi lieh.  
130 *0␣#a*Élektroshlakovyi pereplav.

Un article défini ou indéfini initial peut également être supprimé lors de la formulation de la vedette de titre uniforme. Si l'article initial est retenu et s'il doit être conservé lors des processus de tri et de classement, la valeur utilisée est « 0 ».

130 *0␣#a*Bastard  
[Le titre complet est «Der Bastard».]

#### 1-9 – Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Une valeur, à l'exception du zéro, indique qu'une vedette débute avec un article défini ou indéfini qui sera ignoré lors des processus de tri et de classement. Tout signe diacritique, espacement ou signe de ponctuation associé à l'article et tout espacement ou signe de ponctuation précédant le premier caractère de classement est inclus au nombre des caractères à ignorer dans le classement. Cependant, tout signe diacritique associé au premier caractère de classement n'est pas inclus dans le nombre de caractères à ignorer dans le classement.

*Les valeurs 1-9 ne sont habituellement pas utilisées dans les zones 130, 430 et 530 parce que, selon les pratiques de catalogage, les articles initiaux sont ignorés lors des processus de tri et de classement.*

### ▪ Second indicateur [730]

La position du second indicateur pour la zone 730 contient l'une des valeurs décrites dans la section 7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### #a - Titre uniforme

Cette sous-zone renferme un titre uniforme. Les renseignements indiqués entre parenthèses permettent de rendre un titre plus précis et ne sont pas encodés séparément dans une sous-zone, sauf dans le cas de la date de signature d'un traité ajoutée à un titre uniforme (voir la description de la sous-zone #d).

130 *␣0#a*Manuscrits de la mer Morte  
130 *␣0#a*Siège d'Orléans (Mystère)  
130 *␣0#a*Codex Brucianus  
130 *␣0#a*Beowulf.  
130 *␣0#a*Imago (Collection)  
130 *␣0#a*Resources information series

130 0#aEconomia (Franco Angeli editore : 1985)

130 0#aNotícias de Macau

130 0#aTraité d'Utrecht#d(1713)

[La date, entre parenthèses, de la signature d'un traité est contenue dans la sous-zone #d.]

#### #d - Date de signature du traité

Cette sous-zone renferme la date de signature d'un traité ou d'une entente intergouvernementale utilisée dans une zone titre uniforme.

130 0#aConvention de Bonn#d(1952)

430 0#aBonner Vertrag#d(1952)

#### #f - Date du document

Cette sous-zone renferme la date de publication du document contenue dans une vedette de titre uniforme.

130 0#aBible.#lLatin.#sVulgate.#f1454?

130 0#aTosefta.#lAnglais.#f1977.

Une date, inscrite entre parenthèses à la suite d'un titre uniforme, sert à faire la distinction entre des titres uniformes identiques et elle n'est pas codée dans une sous-zone distincte.

130 0#aNew York statesman (1823)

#### #g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des données comprises dans une vedette de titre uniforme et qui ne conviennent à aucune autre sous-zone en particulier.

430 0#wnaa#aBible.#gManuscrits, Latin.#pN.T.#pÉvangiles (Évangiles Lindisfarne)

#### #h - Indication générale du genre de document

Cette sous-zone renferme un terme précisant le support du document utilisé dans une vedette de titre uniforme.

130 0#aFarinelli (Film cinématographique).#hEnregistrement sonore

#### #i - Information sur la relation [430 / 530]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 430 ou 530 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone #w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone #i ne convient qu'aux zones 430 et 530. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone #i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

#### #k - Sous-vedette de forme

Cette sous-zone renferme une sous-vedette de forme utilisée dans une vedette de titre uniforme. Les sous-vedettes de forme telles que *Manuscrits, Protocoles, etc.*, et *Extraits* sont utilisées avec des titres uniformes.

130 0#aConvention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales #d(1950).#kProtocoles, etc.

130 0#aPortrait and biographical album of Isabella County, Mich.#kExtraits

130 0#aVedas.#pRgveda.#lItalien & sanskrit.#kExtraits

#### #l - Langue du document

Cette sous-zone renferme le ou les noms de langues d'un document apparaissant dans une vedette de titre uniforme. Un terme représentant une langue, tel polyglotte, peut aussi être utilisé.

130 0#aKhimiià i tekhnologiià vody.#lAnglais

- 130 **0**‡a Prière au Seigneur. ‡IPolyglotte  
 130 **0**‡a Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ‡d(1968). ‡IEspagnol  
 130 **0**‡a Avesta. ‡pVendidad. ‡IPahlavi & Avestan. ‡kExtraits

### ‡m - Médium d'exécution pour la musique

Cette sous-zone renferme le ou les termes identifiant le médium d'exécution d'une oeuvre musicale utilisé dans une vedette de titre uniforme.

Si le titre uniforme comprend, en tant que partie du médium d'exécution, l'abréviation « acc. » ou « sans acc. », cette abréviation sera transcrite dans la sous-zone ‡m. Par contre, l'abréviation « sans acc. » sera transcrite dans la sous-zone ‡a lorsqu'il ne s'agit **pas** d'une addition à la mention du médium. Lorsqu'une expression telle que « pianos (2) », « 4 mains », etc., fait suite au titre uniforme collectif désignant un médium d'exécution particulier, cette expression est transcrite dans la sous-zone ‡a.

- 130 **0**‡a Duos, ‡mviolon, alto, ‡nop. 10. ‡nNo 3.  
*[Vedette de titre uniforme utilisée pour une oeuvre dont l'auteur est inconnu.]*  
 130 **0**‡a Chansons, sans acc.

### ‡n - Numéro de la partie ou section du document

Cette sous-zone renferme une indication précisant le numéro de la partie ou de la section d'une oeuvre utilisée dans une vedette de titre uniforme. La *numérotation* est une indication de la séquence, peu importe la forme par exemple, *Partie 1, Supplément A, Livre deux*.

Dans le cas des titres uniformes pour la musique, le numéro d'ordre, de l'opus ou de l'index thématique ou la date servant à différencier une oeuvre d'une autre est contenu dans la sous-zone ‡n.

- 130 **0**‡a Études méthodologiques. ‡nSérie F.  
 130 **0**‡a Opéras français du XIXe siècle. ‡nSérie A.  
 130 **0**‡a Annale Universiteit van Stellenbosch. ‡nSerie A2, ‡pSöologie  
*[La partie ou la section est numérotée et nommée.]*  
 130 **0**‡a Duos ‡mViolon, alto, ‡nop. 10

Les numérotations multiples alternatives séparées par une virgule sont contenues dans une seule sous-zone ‡n.

Les numérotations multiples séparées par un point indiquent habituellement une sous-section à une section déjà mentionnée, sont contenues dans des sous-zones ‡n distinctes.

### ‡o - Mention d'arrangement pour la musique

Cette sous-zone renferme l'abréviation « arr. » qui est utilisée dans une zone de titre uniforme.

- 130 **0**‡a God save the king; ‡oarr.

### ‡p - Nom de la partie ou section du document

Cette sous-zone renferme une indication du *nom* d'une partie ou d'une section d'une oeuvre utilisée dans une vedette de titre uniforme.

- 130 **0**‡a Questões internacionais. ‡pSérie Estudos  
 130 **0**‡a Recherches morales. ‡pDocuments  
 130 **0**‡a Talmud Yerushalmi. ‡pNezikin. ‡IAllemand. ‡kExtraits  
 130 **0**‡a Statistical bulletin (Bamako, Mali). ‡pSupplement  
 130 **0**‡a American Convention on Human Rights ‡d(1969). ‡nPart 2, ‡pMeans of Protection. ‡IEspagnol  
*[La partie ou la section est numérotée et nommée.]*

Une partie identifiée, qui indique la présence d'une sous-partie liée à la première partie ou section notée, est contenue dans une sous-zone ‡p distincte.

- 130 **0**‡a Biblioteca Francisco Javier Clavijero. ‡pSerie menor. ‡pColección Fuentes para el estudio de la historia del movimiento obrero mexicano

- 130 00#aBible.#pN.T.#pRomains.#iMohawk.#sMartin.#f1879  
 430 00#aBible.#pN.T.#pMathieu VI, 9-13

#### #r - Tonalité de la musique

Cette sous-zone renferme l'information relative à la tonalité d'une oeuvre musicale, dans laquelle elle a été écrite, utilisée dans une vedette de titre uniforme.

- 130 00#aConcerto.#mviolon, orchestre à cordes.#rré majeur

#### #s - Version

Cette sous-zone renferme les renseignements relatifs à la version, à l'édition, etc., utilisés dans une vedette de titre uniforme.

- 130 00#aBible.#iAnglais.#sVersions#xAuthorized  
 130 00#aBible.#pN.T.#pLuc.#iGrec.#sCodex Sinaiticus

#### #t - Titre du document

Cette sous-zone renferme le titre de la page titre d'un document.

*Il est peu probable que cette sous-zone soit utilisée dans une zone X30.*

#### #v - Subdivision de forme

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone #v doit être utilisée dans les zones X30 seulement si une subdivision de forme est ajoutée à une vedette de titre uniforme pour former une vedette-matière étendue. La sous-zone #v est utilisée pour des termes de forme lorsqu'ils ont la fonction décrite ci-dessus. Il faut entrer les termes dans la sous-zone #x s'ils servent de subdivisions générales.

- 130 00#aGawain and the Grene Knight#vBibliographie  
 130 00#aMonde illustré (Montréal, Québec :1884)#vIndex  
 130 00#aBeowulf#xLangue#vGlossaires, etc.  
 130 00#aBible.#pN.T.#vTraductions interlinéaires

#### #w - Sous-zone de contrôle [430 / 530 / 730]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone #w seulement dans les zones 430, 530 et 730.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone #w dans les zones 430 et 530. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 730.

#### #x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone #v (Subdivision de forme), #y (Subdivision chronologique) ou #z (Subdivision géographique). La sous-zone #x doit être utilisée seulement dans les zones X30 lorsqu'une subdivision de sujet de nom commun est ajoutée à une vedette de titre uniforme pour former une vedette-matière étendue.

- 130 00#aTalmud#xThéologie  
 130 00#aHildebrandslied#xPaternité littéraire  
 130 00#aBible.#xInfluence#xCivilisation moderne et contemporaine

#### #y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone #y doit être utilisée seulement dans les zones X30 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à une vedette de titre uniforme pour former une vedette étendue.

130 00#Coran#Critique, interprétation, etc.#Histoire#19e siècle

#### #z - Subdivision géographique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. Elle doit être utilisée seulement dans les zones X30 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à une vedette de titre uniforme pour former une vedette-matière étendue.

130 00#Bible#Allemagne

130 00#Coran#Appréciation#Europe

#### #0 - Numéro de contrôle de notice [530 / 730]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### #2 - Source de la vedette ou du terme [730]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone #2 doit être utilisée dans la zone 730 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

730 07#a1900-1999#2fast

730 07#a1800-1899#2fast

#### #4 - Code de relation [430 / 530]

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 430 ou 530 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### #5 - Institution à laquelle s'applique la zone [430/ 530 / 730]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### #6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### #8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

**Vedettes ambiguës** : Voir l'Annexe E.

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou du système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X30, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

130 00#Décalogue

130 00#God save the king;#oarr.

130 00#Talmud#Critique, interprétation, etc.

130 00#Publicación miscelánea (Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture)

130 00#Bible.#pN.T.#Anglais.#sRevised Standard.#f1961?

430 00#Pax et bonum, Éd.

Un signe de ponctuation est placé à l'intérieur d'un guillemet fermant.

- 130 0#wb#aPublicaciones del Archivo Histórico de la Provincia de Buenos Aires "Ricardo Levene."#nIII,#pDocumentos del archivo

Une vedette de titre uniforme suivie d'une subdivision de sujet ne se termine pas par un signe de ponctuation, à moins que le titre ne se termine par une abréviation ou un sigle.

- 130 0#aConvention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises  
#d(1980)#vCongrès  
130 0#aLivre de Mormon#xAntiquités  
130 0#aBible.#pN.T.#xRelation avec l'Ancien Testament

### Espacement

Aucune espace n'est utilisée dans les sigles.

- 130 0#aCahiers du CEDIN ;#vno 8  
130 0#aBible.#pN.T.#pMathieu

Une espace est placée entre deux initiales si l'abréviation est composée de plus d'une lettre.

- 130 0#aMineral resources series (Morgantown, W. Va.)

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

*Zone de contenu désignée :*

- 130 0#aBeowulf#xLangue#vGlossaires, etc.

*Exemple d'affichage :*

Beowulf-Langue-Glossaires, etc.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

- #i - Expression d'instruction de renvoi [430 / 530] [REDÉFINI, 2009]
- #v - Numéro de contrôle de la notice [730] [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]
- #0 - Numéro de contrôle de la notice [530/730] [NOUVEAU, 1997]
- #3 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CANMARC seulement]
- #4 - Code de relation [430 / 530] [NOUVEAU, 2009]

[ Page blanche ]

## X48 Termes chronologiques Renseignements généraux

- 148 Vedette - Terme chronologique (NR)
- 448 Rappel de renvoi « voir » - Terme chronologique (R)
- 548 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme chronologique (R)
- 748 Liaison des vedettes établies - Terme chronologique (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Non défini

- ∅ Non défini

#### Second indicateur

##### 148 / 448 / 548 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 748 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie principale du terme

- ‡a Terme chronologique (NR)

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- | ‡i Information sur la relation (R) [448 / 548]
- | ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [448 / 548 / 748]
- | ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [548 / 748]
- | ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [748]
- | ‡4 Code de relation (R) [448 / 548]
- | ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [448/548/748]
- | ‡6 Liaison (NR)
- | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de termes chronologiques établis selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, le *Faceted Application of Subject Terminology* (FAST).

Les termes chronologiques comprennent les dates utilisées en tant que vedette principale ou vedettes secondaires dans des notices bibliographiques. La zone 182 (Subdivision chronologique) comprend un terme chronologique dont l'utilisation est autorisée **seulement** à titre de partie d'une subdivision de sujet d'une vedette-matière étendue.

Seule la description complète des désignateurs de contenu d'application générale est présentée dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 448 et 548 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 748 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (  $\emptyset$  ).

### ■ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 148, 448 et 548 et renferme un blanc (  $\emptyset$  ).

La position du second indicateur pour la zone 748 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a – Terme chronologique

Cette sous-zone renferme un terme chronologique utilisé en tant qu'élément d'entrée.

748  $\emptyset$ 7‡a1710-1714‡2fast

748  $\emptyset$ 7‡a1500-1700‡2fast

148  $\emptyset$ ‡a1863

### ‡i - Information sur la relation [448 / 548]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 448 ou 548 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 448 et 548. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois – Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée dans les zones X48 seulement si une subdivision de forme est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

### ‡w - Sous-zone de contrôle [448 / 548 / 748]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 448, 548 et 748.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 448 et 548. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 748.

748  $\emptyset$ 7‡a1710-1714‡2fast‡wna

### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X48 lorsqu'une subdivision générale de nom commun est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

### ‡y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X48 lorsqu'une subdivision de sujet

chronologique est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette étendue.

#### ‡z - Subdivision géographique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. Elle doit être utilisée seulement dans les zones X48 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un terme principal pour former une vedette-matière étendue.

#### ‡0 - Numéro de contrôle de notice [548 / 748]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡2 - Source de la vedette ou du terme [748]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 748 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

748 ‡7‡a1900-1999‡2fast

748 ‡7‡a1800-1899‡2fast

#### ‡4 - Code de relation [448 / 548]

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 448 ou 548 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### ‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [448/ 548 / 748]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles du système de vedettes-matière/thésaurus. Ces conventions d'entrée des données servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de signe de ponctuation à la fin d'une zone X48, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

### Espacement

Les sigles, les initiales et les abréviations ne comportent aucune espace. Si une abréviation est composée de plus d'un terme de plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux termes. Une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par une subdivision de sujet.

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

## X48

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### Codes de sous-zones

*#i – Expression d'instruction de renvoi [448 / 548] [REDÉFINI, 2009]*

*#4 – Code de relation [448 / 548] [NOUVEAU, 2009]*

## X50 Noms communs

### Renseignements généraux

- 150 Vedette - Nom commun (NR)  
 450 Rappel de renvoi « voir » - Nom commun (R)  
 550 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom commun (R)  
 750 Liaison des vedettes établies - Nom commun (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ∅ Non défini

##### Second indicateur

###### 150 / 450 / 550 - Non défini

- ∅ Non défini

###### 750 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### Partie principale du terme

- ‡a Vedette de sujet ou vedette comportant un nom géographique (NR)  
 ‡b Vedette de sujet débutant par un nom géographique (NR)

##### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

##### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [450 / 550]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [450 / 550 / 750]  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [550 / 750]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [750]  
 ‡4 Code de relation (R) [450 / 550]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [450/550/750]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de termes, de nom commun et de noeud, établis selon les règles généralement reconnues de catalogage et de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH). Les noms communs comprennent les noms d'occupations et de fonctions qui sont utilisés en tant qu'éléments principaux de zones d'accès de vedettes-matière ou de vedettes secondaires dans des notices bibliographiques. Les zones 180 (Subdivision générale) ou 182 (Subdivision chronologique) comprennent un nom commun dont l'utilisation est autorisée **seulement** à titre de partie d'une subdivision de sujet d'une vedette-matière étendue.

Seule la description complète des désignateurs de contenu d'application générale est présentée dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 450 et 550 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 750 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (  ).

### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 150, 450 et 550 et renferme un blanc (  ).

La position du second indicateur pour la zone 750 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a – Vedette de sujet ou vedette comportant un nom géographique

Cette sous-zone renferme un nom commun ou un nom géographique utilisé à titre d'élément d'entrée d'un nom commun ou d'un nom d'étiquette de noeud. L'information qualificative entre parenthèses, qui est associée au terme, ne doit pas figurer dans une sous-zone distincte.

- 150 ‡aSang
- 150 ‡aCatalogues selon la source
- 150 ‡aPersonnages dans la littérature
- 150 ‡aBull Run, 2nd Battle of, Va., 1862
- 450 ‡aCaracas.‡bBolivar Statue

*[Exemple d'un rappel voir de nom commun qui ne figure pas dans les LCSH]*

### ‡b – Vedette de sujet débutant par un nom géographique

Cette sous-zone renferme un nom commun qui est entré sous un nom géographique contenu dans la sous-zone ‡a. On n'utilise habituellement pas cette construction dans les zones de vedette 150 ou 550; elle peut toutefois être utilisée dans les zones 450 (Rappel de renvoi « voir »).

- 450 ‡aWashington (D.C.)‡bLincoln Memorial

### ‡i - Information sur la relation *[450 / 550]*

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 450 ou 550 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 450 et 550. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement si une subdivision de sujet de forme est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

- 150 ‡aPlongée sous-marine‡vPériodiques

### ‡w - Sous-zone de contrôle *[450 / 550 / 750]*

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 450, 550 et 750.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 450 et 550. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 750.

**‡x - Subdivision générale**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision générale de nom commun est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

- 150 ‡b‡aSalaires‡xCadres (Personnel)
- 150 ‡b‡aSpectacles et divertissementsalaires‡xAspect religieux‡xBouddhisme, [Christianisme, etc.]

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette étendue.

- 150 ‡b‡aArchitecture‡y19e siècle
- 150 ‡b‡aDieu‡xHistoire des doctrines‡y600-1500 (Moyen Âge)
- 150 ‡b‡aMusique‡y500-1400

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

- 150 ‡b‡aChapelles‡zAllemagne (Ouest)
- 150 ‡b‡aRessources en eau‡xExploitation‡zKenya
- 150 ‡b‡aFestivals de musique‡zIllinois

**‡0 - Numéro de contrôle de notice [550 / 750]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [750]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 750 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [450 / 550]**

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 450 ou 550 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [450/ 550 / 750]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

**Vedettes ambiguës** - Voir l'Annexe D

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par le système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas signe de ponctuation à la fin d'une zone X50, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

- 150 **‡a** Illustrations de périodiques
- 150 **‡a** Variations saisonnières (Économie politique)
- 150 **‡a‡z** Éducation Washington (D. C.)
- 150 **‡a‡z** Musées Russie
- 150 **‡a‡y** Art chinois Jusqu'à 221 av. J.-C.
- 150 **‡a‡z‡x** Bibliothèques de recherche Mexique Associations

### Espacement

Les sigles, les initiales et les abréviations ne comportent aucune espace.

- 150 **‡a** Envois C.R.

Si une abréviation est composée de plus d'un terme de plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux abréviations. Une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par une subdivision de sujet.

- 150 **‡a** Ph. D. degree

### Constante d'affichage

- [*tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z*]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

- 150 **‡a** Chapelles‡z Allemagne

*Exemple d'affichage :*

Chapelles-Allemagne

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Indicateurs

*Second indicateur – Caractères à ignorer dans le classement [150/450/550] [PÉRIMÉ, 1993]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 150, 450 et 550. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

### Codes de sous-zones

- ‡i – Expression d'instruction de renvoi [450 / 550] [REDÉFINI, 2009]*
- ‡v – Numéro de contrôle de la notice [750] [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]*
- ‡0 – Numéro de contrôle de la notice [550/750] [NOUVEAU, 1997]*
- ‡3 – Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*
- ‡4 – Code de relation [450 / 550] [NOUVEAU, 2009]*

## X51 Noms géographiques Renseignements généraux

- 151 Vedette - Nom géographique (NR)
- 451 Rappel de renvoi « voir » - Nom géographique (R)
- 551 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom géographique (R)
- 751 Liaison des vedettes établies - Nom géographique (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Non défini

- ∅ Non défini

#### Second indicateur

##### 151 / 451 / 551 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 751 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie du nom

- ‡a Nom géographique (NR)

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- | ‡i Information sur la relation (R) [451 / 551]
- | ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [451 / 551 / 751]
- | ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [551 / 751]
- | ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [751]
- | ‡4 Code de relation (R) [451 / 551]
- | ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [451/551/751]
- | ‡6 Liaison (NR)
- | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de noms géographiques établis selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), les *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2). Les noms de lieux, y compris ceux des entités ecclésiastiques, utilisés seuls ou suivis de subdivisions de sujet constituent des noms géographiques conformes aux zones X51. Les zones X10 renferment des noms de collectivités, des sous-vedettes de forme, des titres de documents et/ou des noms de quartiers de villes entrés sous des noms de lieux. Les vedettes-matière formées d'expressions comportant des noms géographiques par exemple, *Iran dans le Coran* sont entrées dans les zones X50. La zone 181 (Subdivision géographique) ne comprend que les noms géographiques autorisés à être utilisés en tant que subdivision de matière faisant partie d'une vedette-matière étendue.

Seule la description complète des désignateurs de contenu d'application générale est présentée dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 451 et 551 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 751 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 151, 451 et 551 et renferme un blanc ( *␣* ).

La position du second indicateur pour la zone 751 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a – Nom géographique

Cette sous-zone renferme un nom géographique et parfois des informations complémentaires au terme principal figurant entre parenthèses sont entrées dans une seule et même sous-zone.

- 151 *␣␣‡a* Amazone (Fleuve)
- 151 *␣␣‡a* Pays socialistes
- 151 *␣␣‡a* Halley, Comète de
- 151 *␣␣‡a* Interstate 70
- 151 *␣␣‡a* Himalaya
- 151 *␣␣‡a* Irrawaddy (Birmanie : Région)
- 151 *␣␣‡a* Palenque (Mexique : Site archéologique)
- 151 *␣␣‡a* Pompéi (Ville ancienne)
- 151 *␣␣‡a* Altamira, Grottes d' (Espagne)
- 151 *␣␣‡a* Greenwich Village (New York, N.Y.)
- 151 *␣␣‡a* Grassy Narrows (Ont. : Réserve indienne)
- 151 *␣␣‡a* Ambassador Bridge (Detroit, Mich. et Windsor, Ont.)

### ‡i - Information sur la relation [451 / 551]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 451 ou 551 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 451 et 551. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à une subdivision géographique pour en faire une vedette-matière étendue.

- 151 *␣␣‡a* Paris (France)‡v Guides
- 151 *␣␣‡a* Russie‡x Expansion territoriale‡v Cartes illustrées

### ‡w - Sous-zone de contrôle [451 / 551 / 751]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 451, 551 et 751.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 451 et 551. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 751.

**‡x - Subdivision générale**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de sujet de nom commun ou une subdivision de sujet de forme est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette-matière étendue.

- 151 ‡a Ontario ‡x Fonctionnaires ‡x Précomptes
- 151 ‡a Aix-en-Provence (France) ‡x Moeurs et coutumes
- 151 ‡a États-Unis ‡x Commerce

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette étendue.

- 151 ‡a Grèce ‡x Histoire ‡y ca 900-700 av. J.-C. (Époque géométrique)
- 151 ‡a Uruguay ‡x Histoire ‡y 1843-1852 (Grande guerre)
- 151 ‡a États-Unis ‡x Histoire ‡y 1861-1865 (Guerre civile) ‡x Objecteurs de conscience

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. Il est convenu d'utiliser les zones X51 seulement lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette-matière étendue.

- 151 ‡a États-Unis ‡x Frontières ‡z Canada

**‡0 - Numéro de contrôle de notice [551 / 751]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [751]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 751 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [451 / 551]**

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 451 ou 551 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [451 / 551 / 751]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**

**Vedettes ambiguës** - Voir l'Annexe D

**Ponctuation**

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou des règles du système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X51, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

- 151 ~~bb~~~~†~~aCambridge (Mass.)~~†~~xPopulation
- 151 ~~bb~~~~†~~aÉgypte~~†~~xHistoire~~†~~yJusqu'à 332 av. J.-C.
- 151 ~~bb~~~~†~~aÉtats-Unis~~†~~xPolitique économique~~†~~y1981-1993
- 151 ~~bb~~~~†~~w~~nn~~a~~aa~~~~†~~aChino Valley, Ariz.
- 151 ~~bb~~~~†~~aChine~~†~~xHistoire~~†~~y202 av. J.-C.-220 (Dynastie Han)~~†~~vBibliographie

**Espacement**

Les sigles ne comportent aucune espace.

- 151 ~~bb~~~~†~~aWashington (D.C.)
- 151 ~~bb~~~~†~~aHudson, Vallée de l' (N.Y. et N.J.)
- 151 ~~bb~~~~†~~aChine~~†~~xHistoire~~†~~y202 av. J.-C.-220 (Dynastie Han)

Si l'abréviation comporte plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux abréviations.

- 151 ~~bb~~~~†~~aVienne (W. Va.)
- 151 ~~bb~~~~†~~aAdelaide Geosyncline (S. Aust.)
- 151 ~~bb~~~~†~~aÉtats-Unis~~†~~xRelations extérieures~~†~~y1993- ~~†~~vPériodiques

**Constante d'affichage**

- [tiret associé au contenu des sous-zones ~~†~~v, ~~†~~x, ~~†~~y ou ~~†~~z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ~~†~~v, ~~†~~x, ~~†~~y et ~~†~~z.

*Zone de contenu désignée :*

- 151 ~~bb~~~~†~~aÉtats-Unis~~†~~xFrontières~~†~~zCanada

*Exemple d'affichage :*

États-Unis-Frontières-Canada

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

*Second indicateur – Caractères à ignorer dans le classement [151/451/551] [PÉRIMÉ]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 151, 451 et 551. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

Codes de sous-zones

*~~†~~b - Nom suivant un lieu comme mot de classement [151/451/751] [PÉRIMÉ]*

En 1987, la sous-zone ~~†~~b est devenue périmée dans les zones 151, 451 et 551. Un nom de quartier d'une ville est entré sous le nom d'une juridiction est contenu dans une zone X10. Les notices créées avant ce changement peuvent contenir une zone X51 comprenant une sous-zone ~~†~~b pour ce genre de nom.

*~~†~~i – Expression d'instruction de renvoi [451 / 551] [REDÉFINI, 2009]*

*~~†~~v Numéro de contrôle de la notice [751] [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]*

*~~†~~0 Numéro de contrôle de la notice [551/751] [NOUVEAU]*

*~~†~~3 Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] (CAN/MARC seulement)*

*~~†~~4 – Code de relation [451 / 551] [NOUVEAU, 2009]*

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone ~~†~~v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 7XX de liaisons des vedettes. En 1995, lorsqu'on a adapté la sous-zone ~~†~~v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes d'autorité du format USMARC, on a redéfini la sous-zone ~~†~~v pour contenir les *subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone ~~†~~0 pour renfermer le *numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

## X55 Termes de genre / forme Renseignements généraux

- 155 Vedette - Terme de genre / forme (NR)
- 455 Rappel de renvoi « voir » - Terme de genre / forme (R)
- 555 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme de genre / forme (R)
- 755 Liaison des vedettes établies - Terme de genre / forme (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Non défini

- ∅ Non défini

#### Second indicateur

##### 155 / 455 / 555 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 755 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie principale du terme

- ‡a Terme de genre / forme (NR)

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- | ‡i Information sur la relation (R) [455 / 555]
- | ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [455 / 555 / 755]
- | ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [555 / 755]
- | ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [755]
- | ‡4 Code de relation (R) [455 / 555]
- | ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [455/555/755]
- | ‡6 Liaison (NR)
- | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de termes de genre / forme établis selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, l'*Art & Architecture Thesaurus*. Les termes de genre des documents textuels désignent des genres particuliers de documents qui se distinguent par le style ou la technique de leur contenu intellectuel, notamment, les biographies, les catéchismes, les essais, hymnes ou les critiques. Les termes de forme désignent des genres particuliers de documents à caractère historique et fonctionnel qui peut être déterminé à la suite d'un examen de leurs caractéristiques matérielles, les caractéristiques du contenu intellectuel ou de l'ordre dans lequel l'information y est inscrite par exemple, mentionnons entre autres les journaux intimes, les répertoires, les revues, les notes, les questionnaires, les prospectus ou les feuilles de présence. S'il s'agit de documents graphiques, les vedettes de genre dénotent des catégories de documents qui se distinguent par le point de vue, le but visé, les caractéristiques du créateur, le statut de la publication ou la méthode de représentation.

Seule la description complète des désignateurs de contenu d'application générale est présentée dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 455 et 555 et

## X55

7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux pour la zone 751 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

#### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 155, 455 et 555 et renferme un blanc ( *␣* ).

La position du second indicateur pour la zone 755 contient l'une des valeurs décrites dans la section 7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Terme de genre / forme

Cette sous-zone renferme des termes de genre / forme qui peuvent être composé de plusieurs mots.

155 *␣␣‡a*Bird's eye view‡y1874

155 *␣␣‡a*Cartoons‡y1952

#### ‡i - Information sur la relation [455 / 555]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 455 ou 555 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 455 et 555. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

#### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement si une subdivision de sujet de forme est ajoutée à un terme de genre / forme pour former une vedette-matière étendue.

155 *␣␣‡a*Cartoons‡vPublication en série

#### ‡w - Sous-zone de contrôle [455 / 555 / 755]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 455, 555 et 755.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 455 et 555. La section 7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 755.

#### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision générale de nom commun est ajoutée au terme principal pour former une vedette-matière étendue.

155 *␣␣‡a*Dictionnaires‡xFrançais‡y18e siècle

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée terme principal pour former une vedette étendue.

155 ~~‡a~~‡aCompetition drawings‡y1984

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un terme principal pour former une vedette-matière étendue.

155 ~~‡a~~‡aHymnals‡zMassachussetts‡y18e siècle

**‡0 - Numéro de contrôle de notice [555 / 755]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [755]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 755 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [455 / 555]**

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 455 ou 555 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [455 / 555 / 755]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

Un terme suivi d'une subdivision de sujet n'est pas suivi d'un signe de ponctuation à moins que le terme qui le précède se termine par une abréviation, une initiale ou une lettre, une date ouverte ou une autre donnée qui se termine par un signe de ponctuation.

155 ~~‡a~~‡aPrayer books‡zRhode Island‡y18e siècle

**Espacement**

Aucune espace n'est utilisée dans les sigles, les acronymes ou les abréviations. Un élément de données qui contient une date ouverte se termine par un espace lorsqu'elle est suivie par une subdivision de sujet.

**Constante d'affichage**

- [tiret associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

*Zone de contenu désignée :*

155 #aAgenda#xHebdomadaire#y1980-1985

*Exemple d'affichage :*

Agenda-Hebdomadaire-1980-1985

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

Avant la définition des zones X55, les zones X50 (Noms communs) servaient à entrer les vedettes de genre/forme.

**Codes de sous-zones**

#i – Expression d'instruction de renvoi [455 / 555] [REDÉFINI, 2009]

#v Numéro de contrôle de la notice [755] [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]

#0 Numéro de contrôle de la notice [555/755] [NOUVEAU, 1997]

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone #v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 7XX de liaisons des vedettes. En 1995, lorsqu'on a adapté la sous-zone #v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes d'autorité du format MARC, on a redéfini la sous-zone #v pour contenir les *subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone #0 pour renfermer le *numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

#4 – Code de relation [455 / 555] [NOUVEAU, 2009]

## X80 Subdivisions générales

### Renseignements généraux

- 180 Vedette - Subdivision générale (NR)  
 480 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision générale (R)  
 580 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision générale (R)  
 780 Liaison des vedettes de subdivisions - Subdivision générale (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ␣ Non défini

##### Second indicateur

###### 180 / 480 / 580 - Non défini

- ␣ Non défini

###### 780 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone †2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### *Sous-zones de rappel et de liaison*

- †i Information sur la relation (R) [480 / 580]  
 †w Sous-zone de contrôle (NR) [480 / 580 / 780]  
 †0 Numéro de contrôle de la notice (R) [580 / 780]  
 †2 Source de la vedette ou du terme (NR) [780]  
 †4 Code de relation (R) [480 / 580]  
 †5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [480 / 580 / 780]  
 †6 Liaison (NR)  
 †8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

##### *Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- †v Subdivision de forme (R)  
 †x Subdivision générale (R)  
 †y Subdivision chronologique (R)  
 †z Subdivision géographique (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de subdivisions générales établies selon les règles généralement reconnues de catalogage et de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), les *Medical Subject Headings*. Une subdivision générale peut être un nom commun ou un terme de langue qui est utilisé comme partie d'une subdivision d'une zone d'accès d'une matière étendue ou d'un terme d'indexation dans des notices bibliographiques. La zone 150 (Vedette – Nom commun) renferme un nom commun ou un terme de langue qui est utilisé en tant qu'élément principal d'une notice de vedette établie.

La présente section comporte seulement la description complète des désignateurs de contenu d'application générale. Les sections Rappel et renvois - Renseignements généraux pour les zones 480 et 580 et 7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux pour la zone 780 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

#### ■ INDICATEURS

##### ■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (␣).

## ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 180, 480 et 580 et renferme un blanc ( ).

La position du second indicateur pour la zone 780 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡i - Information sur la relation [480 / 580]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 480 ou 580 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 480 et 580. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement dans les zones X80 lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à une vedette de nom de personne pour en faire une vedette-matière étendue.

180 ‡v‡x Russes‡v Dictionnaires

### ‡w - Sous-zone de contrôle [480 / 580 / 780]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 480, 580 et 780. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 480 et 580. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 780.

### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision de langue ou de nom commun.

180 ‡x‡v Aspect politique

180 ‡x‡v Rhétorique‡x Test d'aptitude

180 ‡x‡v Arabes

### ‡y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X80 lorsqu'une subdivision chronologique est ajoutée à une subdivision générale pour former une vedette de subdivision étendue.

180 ‡y‡x Civilisation‡y 16e siècle

180 ‡y‡x Histoire‡y 18e siècle‡v Expositions

180 ‡y‡x Histoire des doctrines‡y ca. 30-600 (Église primitive)

### ‡z - Subdivision géographique

La sous-zone ‡z renferme une subdivision de nom géographique. La sous-zone ‡z doit être utilisée seulement dans les zones X80 lorsqu'une subdivision géographique est ajoutée à une subdivision générale pour former une vedette de subdivision étendue.

180 ‡z‡x Frontières‡y Canada

180 ‡z‡x Sécurité du réacteur nucléaire‡y 1975-1985‡z États-Unis

**180 ~~bb~~xCampagnes et batailles~~z~~Tunisie****‡0 - Numéro de contrôle de notice [580 / 780]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [780]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée seulement dans la zone 780. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [480 / 580]**

Cette sous-zone contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 480 ou 580 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [480 / 580 / 780]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X80, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

**180 ~~bb~~xSalaires, etc.**

**180 ~~bb~~xConditions économiques~~y~~1960-**

**Espacement**

Les sigles ne comportent aucune espace.

**180 ~~bb~~xHistoire~~y~~332-30 av. J.-C.**

Une espace est utilisée après le point d'un terme abrégé s'il est suivi d'un mot ou d'un chiffre.

**180 ~~bb~~xHistoire~~y~~ca. 30-600 (Église primitive)**

**Constante d'affichage**

- [tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

**180 ~~bb~~xConditions économiques~~y~~1960-**

*Exemple d'affichage :*

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*‡i* – Expression d'instruction de renvoi [480 / 580] [REDÉFINI, 2009]

*‡3* - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone *‡v* était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaison des vedettes 7XX. En 1995, *lorsqu'on* a adapté la sous-zone *‡v* pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes *d'autorité* du format MARC, on a redéfini la sous-zone *‡v* pour contenir les *Subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone *‡0* pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

*‡4* – Code de relation [480 / 580] [NOUVEAU, 2009]

## X81 Subdivisions géographiques

### Renseignements généraux

- 181 Vedette - Subdivision géographique (NR)
- 481 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision géographique (R)
- 581 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision géographique (R)
- 781 Liaison des vedettes de subdivisions - Subdivision géographique (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ∅ Non défini

##### Second indicateur

###### 181 / 481 / 581 - Non défini

- ∅ Non défini

###### 781 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 *Medical Subject Headings*
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*
- 4 Source non précisée
- 5 *Canadian Subject Headings*
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### *Sous-zones de rappel et de liaison*

- ‡i Information sur la relation (R) [481 / 581]
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [481 / 581 / 781]
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [581 / 781]
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [781]
- ‡4 Code de relation (R) [481 / 581]
- ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [481 / 581 / 781]
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

##### *Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de subdivisions géographiques établies selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), les *Medical Subject Headings*. Une subdivision géographique est utilisée en tant que partie d'une subdivision d'une zone d'accès d'une matière étendue ou d'un terme d'indexation dans des notices bibliographiques. La zone 151 (Vedette – Nom géographique) renferme un nom géographique qui est utilisé en tant qu'élément principal d'une notice de vedette établie.

La présente section comporte seulement la description complète des désignateurs de contenu d'application générale. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 481 et 581 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 781 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

#### ■ INDICATEURS

- Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

#### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 181, 481 et 581 et renferme un blanc ( *␣* ).

La position du second indicateur pour la zone 781 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡i - Information sur la relation [481 / 581]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 481 ou 581 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 481 et 581. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section : *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

##### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement dans les zones X81 lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à une subdivision géographique pour en faire une vedette-matière étendue.

181 *␣␣*‡zParis (France)‡vPhotographies

##### ‡w - Sous-zone de contrôle [481 / 581 / 781]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 481, 581 et 781. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 481 et 581. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 781.

##### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision de langue ou de nom commun. La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X81 lorsqu'une subdivision générale est ajoutée à une subdivision géographique pour former une vedette de subdivision étendue.

181 *␣␣*‡zOntario‡zOttawa‡xHistoire

##### ‡y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X81 lorsqu'une subdivision chronologique est ajoutée à une subdivision géographique pour former une vedette de subdivision étendue.

181 *␣␣*‡zWashington (D.C.)‡y1890-1910

181 *␣␣*‡zFrance‡y18e siècle

##### ‡z - Subdivision géographique

La sous-zone ‡z renferme une subdivision de nom géographique.

181 *␣␣*‡zHudson, Vallée de l' (N.Y. et N.J.)

181 *␣␣*‡zÉtats-Unis

181 *␣␣*‡zNew York (État)‡zBuffalo

##### ‡0 - Numéro de contrôle de notice [581 / 781]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡2 - Source de la vedette ou du terme [781]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 781 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### ‡4 - Code de relation [481 / 581]

Cette sous-zone contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 481 ou 581 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### ‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [481 / 581 / 781]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X81, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

181 ~~bb~~‡zMexique‡xAssociations

### Espacement

Les sigles ne comportent aucune espace.

181 ~~bb~~‡zWashington (D.C.)

181 ~~bb~~‡zHudson, Vallée de l' (N.Y. et N.J.)

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

181 ~~bb~~‡zWashington (D.C.)‡y1890-1910

*Exemple d'affichage :*

Washington, (D.C.)-1890-1910-

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

## X81

| *‡i* – Expression d'instruction de renvoi [481 / 581] [REDÉFINI, 2009]

| *‡3* – Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone ‡v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaison des vedettes 7XX. En 1995, *lorsqu'on* a adapté la sous-zone ‡v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes *d'autorité* du format MARC, on a redéfini la sous-zone ‡v pour contenir les *Subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone ‡0 pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

| *‡4* – Code de relation [481 / 581] [NOUVEAU, 2009]

## X82 Subdivisions chronologiques

### Renseignements généraux

- 182 Vedette - Subdivision chronologique (NR)  
 482 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision chronologique (R)  
 582 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision chronologique (R)  
 782 Liaison des vedettes de subdivisions - Subdivision chronologique (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ∅ Non défini

##### Second indicateur

###### 182 / 482 / 582 - Non défini

- ∅ Non défini

###### 782 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### *Sous-zones de rappel et de liaison*

- ‡i Information sur la relation (R) [482 / 582]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [482 / 582 / 782]  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [582 / 782]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [782]  
 ‡4 Code de relation (R) [482 / 582]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [482 / 582 / 782]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

##### *Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de subdivisions chronologiques établies selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), les *Medical Subject Headings*. Une subdivision chronologique est utilisée en tant que partie d'une subdivision d'une zone d'accès d'une matière étendue ou d'un terme d'indexation dans des notices bibliographiques. La zone 150 (Vedette – Nom commun) renferme un terme chronologique qui est utilisé en tant qu'élément principal d'une notice de vedette établie.

La présente section comporte seulement la description complète des désignateurs de contenu d'application générale. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 482 et 582 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 782 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

#### ■ INDICATEURS

- Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

#### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 182, 482 et 582 et renferme un blanc ( *␣* ).

La position du second indicateur pour la zone 782 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡i - Information sur la relation [482 / 582]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 482 ou 582 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 482 et 582. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

##### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui indique le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée dans les zones X82 seulement lorsqu'une subdivision de sujet de forme est ajoutée à une subdivision chronologique pour former une vedette de subdivision étendue.

182 *␣␣*‡v1981-‡vPériodiques

##### ‡w - Sous-zone de contrôle [482 / 582 / 782]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 482, 582 et 782. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 482 et 582. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 782.

##### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision de langue ou de nom commun. La sous-zone ‡x doit être utilisée dans les zones X82 seulement lorsqu'une subdivision générale est ajoutée à une subdivision chronologique pour former une vedette de subdivision étendue.

182 *␣␣*‡x1981-‡xFrançais

182 *␣␣*‡x1500-1700‡xHistoire et critique

##### ‡y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision qui représente une période de temps.

182 *␣␣*‡yAvant 1500

182 *␣␣*‡y18e siècle

182 *␣␣*‡yca. 30-600 (Église primitive)

182 *␣␣*‡y1843-1852 (Grande guerre)

##### ‡z - Subdivision géographique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet de nom géographique. Elle doit être utilisée dans les zones X82 seulement lorsqu'une subdivision géographique est ajoutée à une subdivision chronologique pour former une vedette de subdivision étendue.

**‡0 - Numéro de contrôle de notice** [582 / 782]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme** [782]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 782 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation** [482 / 582]

Cette sous-zone contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 482 ou 582 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone** [482 / 582 / 782]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X81, à moins que la zone se termine soit par une abréviation, un sigle ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

182 ‡y Jusqu'à 221 av. J.-C.

182 ‡y 1981-

**Espacement**

Les sigles ne comportent aucune espace.

182 ‡y 332-30 av. J.-C.

Une espace est utilisée après le point d'un terme abrégé s'il est suivi d'un mot ou d'un chiffre.

182 ‡y ca. 30-600 (Église primitive)

**Constante d'affichage**

- [tired associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision de sujet dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

182 ‡y 18e siècle

*Exemple d'affichage :*

18e siècle

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

*‡i* – Expression d'instruction de renvoi [482 / 582] [REDÉFINI, 2009]

*‡3* – Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone ‡v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaison des vedettes 7XX. En 1995, *lorsqu'on* a adapté la sous-zone ‡v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes *d'autorité* du format MARC, on a redéfini la sous-zone ‡v pour contenir les *Subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone ‡0 pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

*‡4* – Code de relation [482 / 582] [NOUVEAU, 2009]

## X85 Subdivisions de forme

### Renseignements généraux

- 185 Vedette - Subdivision de forme (NR)  
 485 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision de forme (R)  
 585 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision de forme (R)  
 785 Liaison des vedettes subdivisions - Subdivision de forme (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ∅ Non défini

##### Second indicateur

###### 185 / 485 / 585 - Non défini

- ∅ Non défini

###### 785 - Thésaurus

- 0 *Library of Congress Subject Headings*  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 *Medical Subject Headings*  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la *National Agricultural Library*  
 4 Source non précisée  
 5 *Canadian Subject Headings*  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### *Sous-zones de rappel et de liaison*

- ‡i Information sur la relation (R) [485 / 585]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [485 / 585 / 785]  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) [585 / 785]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [785]  
 ‡4 Code de relation (R) [485 / 585]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [485 / 585 / 785]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

##### *Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de subdivisions de forme établies selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, les *Medical Subject Headings*. Une subdivision de forme est utilisée en tant que partie d'une subdivision d'une zone d'accès d'une matière étendue ou d'un terme d'indexation dans des notices bibliographiques. La zone 155 (Vedette – Terme de genre/forme) renferme un terme de forme qui est utilisé en tant qu'élément principal d'une notice de vedette établie.

La présente section comporte seulement la description complète des désignateurs de contenu d'application générale. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux* pour les zones 485 et 585 et *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* pour la zone 785 renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (  $\emptyset$  ).

### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 185, 485 et 585 et renferme un blanc (  $\emptyset$  ).

La position du second indicateur pour la zone 785 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡i - Information sur la relation [485 / 585]

Cette sous-zone indique la relation qui existe entre l'entité décrite dans les zones 485 ou 585 et celle décrite dans les zones 1XX de la notice. La relation peut prendre la forme d'une expression d'instruction de renvoi autre que celles générées par le système à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 485 et 585. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui indique le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé.

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  Romans, nouvelles, etc.

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  Abréviations

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  Index‡vPériodiques

040  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  aDNLM‡cDNLM

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  études de cas‡vlogiciel

### ‡w - Sous-zone de contrôle [485 / 585 / 785]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 485, 585 et 785. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 485 et 585. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 785.

### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision de langue ou de nom commun. La sous-zone ‡x doit être utilisée dans les zones X85 seulement lorsqu'une subdivision générale est ajoutée à une subdivision de forme pour former une vedette de subdivision étendue.

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  dictionnaires‡xitalien

### ‡y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme un terme de subdivision qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée dans les zones X85 seulement lorsqu'une subdivision chronologique est ajoutée à une subdivision de forme pour former une vedette de subdivision étendue.

185  $\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset\emptyset$  Poésie‡yAvant 1500

**‡z - Subdivision géographique**

La sous-zone ‡z renferme une subdivision de sujet de nom géographique. La sous-zone ‡z doit être utilisée dans les zones X85 seulement lorsqu'une subdivision géographique est ajoutée à une subdivision de forme pour former une vedette de subdivision étendue.

**185** ~~00~~‡vCatalogues et collections‡zÉtats-Unis

**‡0 - Numéro de contrôle de notice [585 / 785]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [785]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ».

La sous-zone ‡2 doit être utilisée dans la zone 785 seulement. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Code de relation [485 / 585]**

Cette sous-zone contient la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 485 ou 585 avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [485 / 585 / 785]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de système de vedettes-matière/thésaurus. Ces conventions d'entrée des données servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X85, à moins que la zone se termine soit par une abréviation, un sigle ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

**Espacement**

Les sigles ne comportent aucune espace.

**185** ~~00~~‡vPériodiques‡zNew York (N.Y.)

Une espace est utilisée après le point final d'un terme abrégé s'il est suivi d'un mot ou d'un chiffre.

**Constante d'affichage**

- [*tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z*]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision de sujet dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

## X85

### Utilisation des sous-zones †v, †x, †y, et †z dans les *LCSH*

Pour les termes provenant des *Library of Congress Subject Headings*, on n'utilisera probablement pas les sous-zones †v (Subdivision de forme), †x (Subdivision générale), †y (Subdivision chronologique) et †z (Subdivision géographique) avec un terme primaire dans une zone X85, car une subdivision de forme n'est habituellement pas suivie d'une autre subdivision lorsqu'elle fonctionne en tant que subdivision de forme.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

†i – *Expression d'instruction de renvoi* [485 / 585] [RE DÉFINI, 2009]

†3 – *Numéro de contrôle de la notice d'autorité* [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Dans le format USMARC, de 1993 à 1995, la sous-zone †v était définie comme étant le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaison des vedettes 7XX. En 1995, lorsqu'on a adapté la sous-zone †v pour contenir les subdivisions de forme dans les zones de données bibliographiques et de vedettes d'autorité du format MARC, on a redéfini la sous-zone †v pour contenir les *Subdivisions de forme*. En 1997, on a ajouté la sous-zone †0 pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones 5XX et 7XX.

†4 – *Code de relation* [485 / 585] [NOUVEAU, 2009]

## 1XX-3XX Vedettes Renseignements généraux

- 100 Vedette – Nom de personne (NR)
- 110 Vedette – Nom de collectivité (NR)
- 111 Vedette – Nom de réunion (NR)
- 130 Vedette – Titre uniforme (NR)
- 148 Vedette – Terme chronologique (NR)
- 150 Vedette – Nom commun (NR)
- 151 Vedette – Nom géographique (NR)
- 155 Vedette – Terme de genre/forme (NR)
- 180 Vedette – Subdivision générale (NR)
- 181 Vedette – Subdivision géographique (NR)
- 182 Vedette – Subdivision chronologique (NR)
- 185 Vedette – Subdivision de forme (NR)
  
- 046 Dates spéciales codées (R)
- 336 Genre de contenu (R)
- 368 Autres attributs associés à des collectivités (R)
- 370 Lieu associé (R)
- 371 Adresse (R)
- 372 Domaine d'activité (R)
- 373 Groupe associé (R)
- 374 Profession (R)
- 375 Sexe de la personne (R)
- 376 Renseignements sur la famille (R)
- 377 Langue associée (R)
- 378 Forme développée du nom de personne (NR)
- 380 Genre de l'oeuvre (R)
- 381 Autres caractéristiques d'une oeuvre ou expression (R)
- 382 Médium d'exécution d'une oeuvre (R)
- 383 Numéro d'identification de l'oeuvre musicale (R)
- 384 Tonalité (NR)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 1XX renferment des noms, des titres uniformes et des termes utilisés dans des vedettes ou des subdivisions de vedettes que l'on entre habituellement selon des règles généralement reconnues de catalogue et de construction de thésaurus.

Chaque section d'une zone individuelle d'une zone 1XX contient une liste des éléments de données valides, la description et la portée des zones ainsi que des exemples. La description des indicateurs et des codes de sous-zones, de même que des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu et des conventions d'entrée des données des zones 100, 110, 111, 130, 148, 150, 151, 155, 180, 181, 182 et 185 se retrouvent dans les sections suivantes de *Renseignements généraux* : X00, X10, X11, X30, X48, X50, X51, X55, X80, X81, X82 et X85.

Les zones 046 et 3XX renferment des renseignements supplémentaires concernant les caractéristiques des vedettes des zones 100-185.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Zones

- 140 *Titre uniforme [PÉRIMÉ] [CAN/MARC seulement]*
- 143 *Titre collectif [PÉRIMÉ] [CAN/MARC seulement]*
- 148 *Vedette - Terme chronologique [NOUVEAU, 2002]*
- 336 *Genre de contenu [NOUVEAU, 2009]*
- 368 *Autres attributs associés à des collectivités [NOUVEAU, 2011]*
- 370 *Lieu associé [NOUVEAU, 2009]*
- 371 *Adresse [NOUVEAU, 2009]*
- 372 *Champ d'activité [NOUVEAU, 2009]*
- 373 *Affiliation [NOUVEAU, 2009, REDEFINÉE et RENOMMÉE 2011]*  
*En 2011, cette zone porte le nom de Groupe associé.*
- 374 *Profession [NOUVEAU, 2009]*
- 375 *Sexe de la personne [NOUVEAU, 2009]*
- 376 *Renseignements sur la famille [NOUVEAU, 2009]*
- 377 *Langue associée [NOUVEAU, 2009]*
- 378 *Forme développée du nom de personne [NOUVEAU, 2011]*
- 380 *Genre de l'oeuvre [NOUVEAU, 2010]*
- 381 *Autres caractéristiques d'une oeuvre ou expression [NOUVEAU, 2010]*
- 382 *Médium d'exécution d'une oeuvre [NOUVEAU, 2010]*
- 383 *Numéro d'identification de l'oeuvre musicale [NOUVEAU, 2010]*
- 384 *Tonalité [NOUVEAU, 2010]*

## 100 Vedette – Nom de personne (NR)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de personne

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

### Second indicateur

Non défini

- Ⓝ Non défini

### Codes de sous-zones

- |   |   |
|---|---|
| ‡a Nom de personne (NR)                               | ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)   |
| ‡b Numérotation (NR)                                  | ‡p Nom de la partie/section du document (R)     |
| ‡c Titres et autres qualificatifs associés au nom (R) | ‡q Forme complète du nom (NR)                   |
| ‡d Dates associées au nom (NR)                        | ‡r Tonalité de la musique (NR)                  |
| ‡e Relation (R)                                       | ‡s Version (NR)                                 |
| ‡f Date du document (NR)                              | ‡t Titre du document (NR)                       |
| ‡g Renseignements divers (NR)                         | ‡v Subdivision de forme (R)                     |
| ‡h Indication générale du genre de document (NR)      | ‡x Subdivision générale (R)                     |
| ‡j Qualificatif d'attribution (R)                     | ‡y Subdivision chronologique (R)                |
| ‡k Sous-vedette de forme (R)                          | ‡z Subdivision géographique (R)                 |
| ‡l Langue du document (NR)                            | ‡6 Liaison (NR)                                 |
| ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)             | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |
| ‡n Numéro de la partie/section du document (R)        |   |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom de personne utilisé dans une vedette de nom ou de nom/titre dans une notice de vedette établie ou dans une notice de renvoi avec ou sans rappel. Dans une notice de vedette établie, la zone 100 renferme la forme établie d'un nom de personne. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un nom de personne.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X00 Noms de personnes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 100 ainsi que des conventions d'entrée des données.

## ■ EXEMPLES

- 100 0b#aManyá K'Omalowete a Djonga, #d1950-
- 100 1b#aMeyer
- 100 1b#aJones, James E., #cJr.
- 100 1b#aSoares, A. J. #q(António José)
- 100 1b#aSenapati, Fakir Mohan, #d1843-1918. #tMorceaux choisis. #lAnglais. #f1984
- 100 1b#aCasadesus, Henri Gustave, #d1870-1947. #tConcertos, #mvioloncelle, orchestre, #rdo mineur
- 100 1b#aVaughan Williams, Ralph, #d1872-1958
- 100 3b#aNormandie, Ducs de
- 100 0b#aAmerican, #cpseud.
- 100 1b#aLe Saout, Françoise
- 100 3b#aClark (Famille) #vRomans, nouvelles, etc.
- 100 0b#aE.S., #cMeister, #d15th cent., #jFollower of
- 100 1b#aReynolds, Joshua, #cSir, #d1723-1792, #jPupil of

## 110 Vedette – Nom de collectivité (NR)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ♭ Non défini

### Codes de sous-zones

- ‡a Nom de collectivité ou nom de lieu comme élément de classement (NR)
- ‡b Collectivité subordonnée (R)
- ‡c Lieu de réunion (NR)
- ‡d Date de réunion ou de signature du traité (R)
- ‡e Relation (R)
- ‡f Date du document (NR)
- ‡g Renseignements divers (NR)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)

- ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)
- ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)
- ‡p Nom de la partie/section du document (R)
- ‡r Tonalité de la musique (NR)
- ‡s Version (NR)
- ‡t Titre du document (NR)
- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom de collectivité utilisé dans une vedette de nom ou de nom/titre dans une notice de vedette établie ou dans une notice de renvoi avec ou sans rappel. Dans une notice de vedette établie, la zone 110 renferme la forme établie d'un nom de collectivité. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un nom de collectivité.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X10 Noms de collectivités – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 110 ainsi que des conventions d'entrée des données.

## ■ EXEMPLES

- 110 1b#aConstantinople (Patriarcat oecuméniste)
- 110 1b#aVenezuela. #bFuerza Aérea Venezolana
- 110 2b#aSociété internationale pour l'éducation de l'enfance. #bSéminaire d'été #d(1980 :  
#cTaïpeh, Taïwan)
- 110 1b#aArgentine. #tLey no. 20,771
- 110 1b#aÉtats-Unis. #tTruth in Lending Act (1980)
- 110 1b#aAngleterre et Pays de Galles. #tTraités, etc. #gSavoie (Duché), #d19 sept. 1669
- 110 1b#aArlington National Cemetery (Va.)
- 110 1b#aMexique. #tTraités, etc. #gÉtats-Unis, #d3 fév. 1944. #kProtocoles, etc., #d14 nov. 1944
- 110 2b#aReal Academia de la Historia (Espagne). #kManuscrit. #nH
- 110 2b#aAlcazar (Madrid, Espagne)
- 110 2b#aSociété des amis #zPennsylvanie #xHistoire #vCartes
- 110 2b#aEverett Literary Association (Brooklyn, New York, N.Y.)
- 110 2b#aYale University. #bDept. of Manuscripts and Archives
- 110 2b#aTouring club italiano. #bServizio cartografico. #tCarta stradale d'Europa
- 110 2b#aÉglise catholique #xHistoire
- 110 2b#a"I hai" pien chi pu
- 110 2b#aNur (Firme)

## 111 Vedette – Nom de réunion (NR)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

### Codes de sous-zones

- |   |  |
|---|--|
| ‡a Nom de réunion ou nom de lieu comme élément de classement (NR) | ‡p Nom de la partie/section du document (R)                                  |
| ‡c Lieu de réunion (NR)   | ‡q Nom de la réunion suivant le nom de lieu comme élément de classement (NR) |
| ‡d Date de réunion (NR)   | ‡s Version (NR)  |
| ‡e Collectivité subordonnée (R)                                   | ‡t Titre du document (NR)  |
| ‡f Date du document (NR)  | ‡v Subdivision de forme (R)  |
| ‡g Renseignements divers (NR)                                     | ‡x Subdivision générale (R)  |
| ‡h Indication générale du genre de document (NR)                  | ‡y Subdivision chronologique (R)   |
| ‡j Relation (R)   | ‡z Subdivision géographique (R)  |
| ‡k Sous-vedette de forme (R)                                      | ‡6 Liaison (NR)  |
| ‡l Langue du document (NR)  | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)                              |
| ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)                        |  |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom de réunion utilisé dans une vedette de nom ou de nom/titre dans une notice de vedette établie ou dans une notice de renvoi avec ou sans rappel. Dans une notice de vedette établie, la zone 111 renferme la forme établie d'un nom de réunion. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un nom de réunion.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X11 Noms de réunions – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 111 ainsi que des conventions d'entrée des données.

■ EXEMPLES

- 111 ~~20~~~~†~~~~a~~European Congress of Biopharmaceutics and Pharmacokinetics  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Concile du Vatican~~†~~~~n~~(1er :~~†~~~~d~~1869-1870)  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Conférence internationale de l'Unesco sur l'éducation des adultes~~†~~~~n~~(4e :  
~~†~~~~d~~1985 :~~†~~~~c~~Paris, France).~~†~~~~e~~Délégation du Mexique  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer~~†~~~~n~~(3e :~~†~~~~d~~1973-1982 :~~†~~~~c~~New  
 York, N.Y., etc.).~~†~~~~e~~Délégations  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~International Purdue Workshop on Industrial Computer Systems.~~†~~~~e~~Man/Machine  
 Interface Committee  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Geophysical Symposium~~†~~~~n~~(21e :~~†~~~~d~~1976 :~~†~~~~c~~Leipzig, Allemagne).~~†~~~~t~~Proceedings.  
~~†~~~~k~~Extraits  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~"Foro sobre el Pueblo Guaymí y su Futuro"~~†~~~~d~~(1981 :~~†~~~~c~~Panama, Panama)  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Conférence de Yalta~~†~~~~d~~(1945)~~†~~~~v~~Périodiques  
 111 ~~20~~~~†~~~~a~~Österreichischer Juristentag.~~†~~~~e~~Arbeitsgemeinschaft Konsumentenschutz

## 130 Vedette – Titre uniforme (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement  
 0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

### Codes de sous-zones

‡a Titre uniforme (NR)	‡p Nom de la partie/section du document (R)
‡d Date de signature du traité (R)	‡r Tonalité de la musique (NR)
‡f Date du document (NR)	‡s Version (NR)
‡g Renseignements divers (NR)	‡t Titre du document (NR)
‡h Indication générale du genre de document (NR)	‡v Subdivision de forme (R)
‡k Sous-vedette de forme (R)	‡x Subdivision générale (R)
‡l Langue du document (NR)	‡y Subdivision chronologique (R)
‡m Médium d'exécution pour la musique (R)	‡z Subdivision géographique (R)
‡n Numéro de la partie/section du document (R)	‡6 Liaison (NR)
‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un titre utilisé comme une vedette dans une notice de vedette établie ou dans une notice de renvoi avec ou sans rappel. Dans une notice de vedette établie, la zone 130 renferme la forme établie d'un titre uniforme. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un titre uniforme.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X30 Titres uniformes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 130 ainsi que des conventions d'entrée des données.

#### ■ EXEMPLES

- 130 ⚭‡aA l'épreuve
- 130 ⚭‡aOptiques-Hazan
- 130 ⚭‡aPublicação da série "D"
- 130 ⚭‡aContribution (Victoria University of Wellington. Analytical Facility)
- 130 ⚭‡aCinéma d'aujourd'hui (Lherminier (Firme))
- 130 ⚭‡aAurex Jazz Festival '81 (Collection)
- 130 ⚭‡aOxford anthology of music (Enregistrement sonore).‡pMusique médiévale.  
‡hEnregistrement sonore
- 130 ⚭‡aOinarrizko euskarazko argitalpenak.‡n2. maila
- 130 ⚭‡aBible.‡pA.T.‡pPentateuque.‡lAraméen‡xVersions palestiniennes
- 130 ⚭‡aBeowulf‡xLangue‡vGlossaires, etc.
- 130 ⚭‡aCoran‡xGéographie‡vCartes
- 130 ⚭‡aBible‡xCritique, interprétation, etc.‡xHistoire‡y600-1500 (Moyen Âge)
- 130 ⚭‡aNew York times‡vIndex

[ Page blanche ]

## 148 Vedette – Terme chronologique (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme chronologique (NR)  
 ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un terme chronologique utilisé comme une vedette dans une notice de vedette établie, dans une notice de vedette établie et de subdivision, une notice de renvoi avec ou sans rappel ou dans une notice de renvoi et de subdivision. Dans une notice de vedette établie, la zone 148 renferme la forme établie d'un terme chronologique. Dans des notices pour des renvois cette zone contient une forme non établie de terme chronologique.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X48 Termes chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 148 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

148 ⚭‡a1700-1714  
 148 ⚭‡a1500-1700  
 148 ⚭‡a1863

[ Page blanche ]

## 150 Vedette – Nom commun (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette de sujet ou vedette comportant un nom géographique (NR)	‡x Subdivision générale (R)
‡b Vedette de sujet débutant par un nom géographique (NR)	‡y Subdivision chronologique (R)
‡v Subdivision de forme (R)	‡z Subdivision géographique (R)
	‡6 Liaison (NR)
	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom commun utilisé comme une vedette dans une notice de vedette établie, dans une notice de vedette établie et de subdivision, une notice de renvoi avec ou sans rappel, une notice de renvoi et de subdivision ou dans une notice d'étiquette de nœud. Dans une notice de vedette établie, la zone 150 renferme la forme établie d'un nom commun. Dans des notices pour des renvois et des étiquettes de nœud, cette zone contient une forme non établie de nom commun.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X50 Noms communs – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 150 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

- 150 ⚭‡aCatalogue . . .
- 150 ⚭‡abiographies sous forme de
- 150 ⚭‡aJean-Baptiste, saint dans le Coran
- 150 ⚭‡aBible et athéisme
- 150 ⚭‡aGrèce dans les manuels
- 150 ⚭‡aOuragan Flora, 1963
- 150 ⚭‡aSalut‡xLivres de prières et dévotions allemands, [anglais, français, etc.]‡xHistoire et critique
- 150 ⚭‡aAnglais (Langue)‡y1100-1500 (Moyen anglais)
- 150 ⚭‡aThéâtre (Genre littéraire)‡y17e siècle
- 150 ⚭‡aStratigraphie‡yCarbonifère
- 150 ⚭‡aFrançais (Langue)‡y16e siècle‡vGlossaires, vocabulaires, etc.
- 150 ⚭‡aEau-forte (Gravure) espagnol‡y18e siècle
- 150 ⚭‡aÜberhaupt (Le mot allemand)
- 150 ⚭‡aLa Plata dolphin
- 150 ⚭‡aAfrihili (Langue artificielle)

[ Page blanche ]

## 151 Vedette – Nom géographique (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Nom géographique (NR)  
 ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom géographique utilisé comme une vedette dans une notice de vedette établie, dans une notice de subdivision et de vedette établie, dans une notice de renvoi avec ou sans rappel ou dans une notice de renvoi et de subdivision. Dans une notice de vedette établie, la zone 151 renferme la forme établie d'un nom géographique. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un nom géographique.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X51 Noms géographiques – Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 151 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

- 151 ⚭‡aNorth End (Boston, Mass.)
- 151 ⚭‡aGrands Lacs
- 151 ⚭‡aMississippi (Fleuve)
- 151 ⚭‡aGulf Stream
- 151 ⚭‡aRégions tropicales
- 151 ⚭‡aVénus (Planète)
- 151 ⚭‡aGreen (Kent. : Rivière)
- 151 ⚭‡aGreen (Wyom. -Utah : Rivière)
- 151 ⚭‡aMur de l'Atlantique (France et Belgique)
- 151 ⚭‡aPays en voie de développement
- 151 ⚭‡aBerens River (Man. : Réserve indienne)
- 151 ⚭‡aCasper (Wyo.)‡vCartes
- 151 ⚭‡aChorweiler (Cologne, Allemagne)
- 151 ⚭‡aÉtats-Unis‡xRelations extérieures‡zURSS
- 151 ⚭‡aLos Olmos Creek (Tex.)
- 151 ⚭‡aÎles d'Aland (Finlande)
- 151 ⚭‡aLa Plata (Argentine)

[ Page blanche ]

## 155 Vedette – Terme de genre/forme (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme de genre/forme (NR)  
 ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un terme de genre/forme utilisée comme une vedette dans une notice de vedette établie, dans une notice de subdivision et de vedette établie, dans une notice de renvoi avec ou sans rappel ou dans une notice de renvoi et de subdivision. Dans une notice de vedette établie, la zone 155 renferme la forme établie d'un terme de genre/forme. Dans une notice de renvoi, cette zone contient une forme non établie d'un terme de genre/forme. Le terme de genre/forme peut comprendre plusieurs mots.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X55 Termes de genre/forme – Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 155 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

155 ⚭‡aBird's eye-views‡y1874  
 155 ⚭‡aCartoons‡y1952  
 155 ⚭‡aDictionaries‡xFrench‡y18th century  
 155 ⚭‡aCompetition drawings‡y1984  
 155 ⚭‡aPhotographs‡vPeriodicals

[ Page blanche ]

## 180 Vedette – Subdivision générale (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un terme de nom commun, de forme ou de langue utilisé comme vedette dans une notice de subdivision.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X80 Subdivisions générales– Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 180 ainsi que des conventions d'entrée des données.

#### ■ EXEMPLES

180 ⚭‡xPériodiques‡vIndex  
 180 ⚭‡xAnomalies  
 180 ⚭‡xCritique, interprétation, etc.‡xHistoire‡y600-1500 (Moyen Âge)

[ Page blanche ]

## 181 Vedette – Subdivision géographique (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom ou un terme géographique utilisé comme une vedette dans une notice de subdivision.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X81 Subdivisions géographiques – Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 181 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

181 ⚭‡zTahiti (Polynésie française)  
 181 ⚭‡zAllemagne‡xHistoire‡y1933-1945  
 181 ⚭‡zCalifornie‡zSan Francisco  
 181 ⚭‡zAnarctica‡zWeddell Sea Region

[ Page blanche ]

## 182 Vedette – Subdivision chronologique (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### PORTÉE ET DÉFINITION DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme chronologique utilisé comme vedette dans une notice de subdivision.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X82 Subdivisions chronologiques – Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 182 ainsi que des conventions d'entrée des données.

#### ■ EXEMPLES

- 182 ⚭‡yca 900-700 av. J.-C. (Époque géométrique)
- 182 ⚭‡y600-1500 (Moyen Âge)
- 182 ⚭‡y960-1368 (Dynastie des Song et des Yuan)
- 182 ⚭‡y1861-1865 (Guerre de Sécession)‡xObjecteurs de conscience
- 182 ⚭‡y1981- ‡vPériodiques

[ Page blanche ]

## 185 Vedette – Subdivision de forme (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de genre/forme utilisée comme vedette dans une notice de subdivision.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X85 Subdivisions de forme – Renseignements généraux* comprend des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu définis pour la zone 185 ainsi que des conventions d'entrée des données.

### ■ EXEMPLES

185 ⚭‡v Traductions interlinéaires anglaises, [françaises, etc.]  
 185 ⚭‡v Traductions allemand, [françaises, etc.]  
 185 ⚭‡v Abréviations

[ Page blanche ]

## Rappels et renvois

### Renseignements généraux

#### *2XX-3XX Renvois complexes de vedettes-matière*

- 260 Renvoi complexe « voir » - Vedette-matière (R)
- 360 Renvoi complexe « voir aussi » - Vedette-matière (R)

#### *4XX Rappels de renvoi « voir »*

- 400 Rappel de renvoi « voir » - Nom de personne (R)
- 410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité (R)
- 411 Rappel de renvoi « voir » - Nom de réunion (R)
- 430 Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme (R)
- 448 Rappel de renvoi « voir » - Terme chronologique (R)
- 450 Rappel de renvoi « voir » - Nom commun (R)
- 451 Rappel de renvoi « voir » - Nom géographique (R)
- 455 Rappel de renvoi « voir » - Terme de genre ou de forme (R)
- 480 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision générale (R)
- 481 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision géographique (R)
- 482 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision chronologique (R)
- 485 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision de forme (R)

#### *5XX Rappel de renvoi « voir aussi »*

- 500 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de personne (R)
- 510 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité (R)
- 511 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de réunion (R)
- 530 Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme (R)
- 548 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme chronologique (R)
- 550 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom commun (R)
- 551 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom géographique (R)
- 555 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme de genre ou de forme (R)
- 580 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision générale (R)
- 581 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision géographique (R)
- 582 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision chronologique (R)
- 585 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision de forme (R)

#### *Sous-zones particulières utilisées dans les zones 4XX et 5XX*

- ‡i Information sur la relation (R)
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR)
  - /0 Relation particulière
  - /1 Restriction de l'utilisation du rappel
  - /2 Forme antérieure de la vedette
  - /3 Affichage du renvoi
- ‡4 Code de relation (R)

#### *663-666 Renvois complexes de vedettes de nom*

- 663 Renvoi complexe « voir aussi » - Vedette de nom (NR)
- 664 Renvoi complexe « voir » - Vedette de nom (NR)
- 665 Renvoi historique (NR)
- 666 Renvoi explicatif général - Vedette de nom (NR)

### DÉFINITION ET PORTÉE

Un renvoi permet d'établir une liaison entre une vedette non autorisée et une vedette autorisée (rappel de renvoi « voir ») ou entre une vedette autorisée et d'autres vedettes autorisées (rappel de renvoi « voir aussi »). En fait, les notices d'autorité ne comprennent habituellement pas de véritables renvois explicites. Les notices d'autorité comprennent plutôt une variante ou des vedettes associées que l'on entre soit dans les zones de *rappel* ou de *renvoi*. On peut générer des affichages de renvoi en combinant le contenu d'une zone de note d'un rappel ou d'un renvoi et celui d'une zone 1XX de vedette d'une notice.

---

### ZONES DE RAPPEL

Les zones de rappel permettent d'établir une liaison directe entre deux vedettes. Une zone 4XX (rappel de renvoi « voir ») établit une liaison entre une vedette non autorisée et une vedette autorisée. Une zone 5XX (rappel de renvoi « voir aussi ») établit une liaison entre deux vedettes autorisées. On utilise les zones 4XX et 5XX seulement dans les notices de vedettes établies et les notices de subdivisions.

Les affichages de renvoi générés à partir des zones de rappel sont appelés des *renvois simples*. Dans un affichage de renvoi simple, le contenu d'une zone 4XX ou 5XX indique la *vedette de départ du renvoi* (à partir de laquelle on effectue le renvoi), et, à la suite d'une expression d'instruction de renvoi, le contenu de la zone 1XX précise la *vedette d'arrivée du renvoi* (vers laquelle on effectue le renvoi). Dans les zones de rappel, l'expression d'instruction de renvoi peut être associée implicitement avec l'étiquette de la zone ou le code de la sous-zone †w/0 (Relation particulière). Exceptionnellement, l'expression d'instruction de renvoi peut être contenue explicitement dans la sous-zone †i (Expression d'instruction de renvoi).

Dans certains cas, l'expression d'instruction de renvoi peut être reportée de manière explicite dans la sous-zone †i (Information sur la relation). Elle peut aussi être associée à une désignation de la relation décrite dans la sous-zone †i ou encore, sous une forme codée dans la sous-zone †4 (Code de relation).

008/09 a [*notice de vedette établie*]

100 1~~b~~†aDe Angelini, Anna

400 1~~b~~†aAngelini, Anna de

[L'expression d'instruction de renvoi est associée à l'étiquette de la zone 400.]

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Angelini, Anna de

rechercher sous : De Angelini, Anna

008/09 d [*notice de subdivision*]

180 ~~b~~†xSigles

580 ~~b~~†xAbréviations

[L'expression d'instruction de renvoi est associée à l'étiquette de la zone 580.]

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Abréviations

rechercher aussi sous : Sigles

---

### ZONES DE RAPPEL DE RENVOI

Les zones de notes de renvoi établissent une liaison entre une ou plusieurs vedettes. Il faut utiliser une zone de note de renvoi si on doit faire appel à une instruction de référence ou de renvoi plus complexe qui ne peut être précisée par un ou plusieurs renvois simples générés à partir des zones 4XX ou 5XX. Les affichages de renvoi générés à partir des zones de notes de renvoi sont des *renvois complexes*. Dans un affichage de renvoi complexe, le contenu d'une zone 1XX d'une notice constitue la *vedette de départ du renvoi* et, à la suite d'une expression d'instruction de renvoi, la zone de note de renvoi renferme la ou les *vedettes d'arrivée du renvoi*. Dans les zones 260 et 360, l'instruction de renvoi complète peut comprendre un syntagme associé implicitement à l'étiquette de la zone et du texte explicite dans la sous-zone †i (Texte

explicatif). Dans les zones 663, 664, 665 et 666, le texte d'instruction de renvoi est entré dans la sous-zone †a (Texte explicatif).

**008/09** f [notice de vedette établie et notice de subdivision]

**150** †aGestion

**360** †isubdivision de sujet†aGestion†isous types d'industries

[L'expression d'instruction de renvoi est associée à l'étiquette de la zone 360 et est également explicite dans 360 †i.]

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Gestion

rechercher aussi sous : subdivision du sujet Gestion sous types d'industries.

**008/09** a [notice de vedette établie]

**100** 1†aArlen, Harold,†d1905-1986.†tBloomer girl

**664** †aPour les collections commençant par ce titre, rechercher sous†bArlen, Harold, 1905-1986 †tComédies musicales. Extraits

[L'expression d'instruction de renvoi est explicite dans la zone 664 †a.]

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Arlen, Harold, 1905 - 1986 Bloomer girl

Pour les collections commençant par ce titre, rechercher sous : Arlen, Harold, 1905-1986 Comédies musicales. Extraits

Il existe deux types de zones de notes de renvoi : 1) celles qui sont utilisées dans les notices de vedettes établies; et 2) celles qui sont utilisées dans les notices de renvoi. Il faut utiliser les zones servant à entrer des notes de renvoi *voir aussi* (les zones 360, 663 et 665) pour établir une liaison entre une vedette établie et d'autres vedettes établies. Les zones utilisées pour entrer des notes de renvoi *voir* (les zones 260, 664 et 666) servent, dans des notices de renvoi, à établir une liaison entre une vedette non établie et des vedettes établies.

La pratique de catalogage actuelle n'encourage pas l'utilisation d'une zone de note de renvoi si des renvois générés de rappels dans une ou plusieurs zones 4XX et/ou 5XX guident suffisamment l'utilisateur. Par exemple, au lieu d'utiliser une zone de renvoi historique 665 dans chaque notice de vedette établie portant sur des changements de noms de collectivité, on peut effectuer un rappel de chaque nom dans une zone 4XX ou 5XX. La liaison des noms antérieur et postérieur entre chaque zone 4XX ou 5XX et la zone 1XX est indiquée par un code dans la sous-zone †w/0 (Relation particulière).

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La présente section comprend des lignes directrices pour l'application des sous-zones †i (Expression d'instruction de renvoi) et †w (Sous-zone de contrôle) dans les zones 4XX et 5XX, de même que des exemples d'affichages de renvois simples. Quant aux lignes directrices pour l'application des autres désignateurs de contenu définis pour les zones 4XX et 5XX, on les retrouvera dans les sections de *Renseignements généraux* pour chaque type de vedette (X00 Noms de personnes; X10 Noms de collectivités; X11 Noms de réunions; X30 Titres uniformes; X48 Termes chronologiques; X50 Noms communs; X51 Noms géographiques; X55 Termes de genre ou de forme; X80 Subdivisions générales; X81 Subdivisions géographiques; X82 Subdivisions chronologiques; X85 Subdivisions de forme).

Cette section renferme également des exemples d'affichages de renvois complexes qui peuvent être générés à partir des zones 260, 360, 663, 664, 665 et 666. Elle ne renferme toutefois pas les lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu établis pour ces zones; il faudra consulter les sections distinctes portant sur chaque zone.

### ZONES DE RAPPEL - RENVOIS SIMPLES

Les renvois simples sont générés aux fins d'affichage à partir des zones de rappel. La description suivante relative aux zones de rappel est organisée selon la source de l'expression d'instruction de renvoi utilisée dans le renvoi : l'étiquette associée, les sous-zones †i, †w et †4. Dans la présente section, on décrit également les positions de caractère définies pour la sous-zone †w.

#### Expression d'instruction de renvoi associée à l'étiquette

Une expression d'instruction de renvoi telle que *voir :* ou *rechercher sous :* peut être associée implicitement à une étiquette d'une zone 4XX et peut servir à générer un affichage de renvoi. Une expression d'instruction de renvoi telle que *voir aussi :* ou *rechercher aussi sous :* peut être associée implicitement à une zone 5XX et peut servir à générer un affichage de renvoi.

008/09 a [*notice de vedette établie*]  
100 1†aArief, Barda Nawawi,†d1943-  
400 0†aBarda Nawawi Arief,†d1943-

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Barda Nawawi Arief, 1943-  
rechercher sous : Arief, Barda Nawawi, 1943-

008/09 d [*notice de subdivision*]  
180 †vMicroformes†vCatalogues  
580 †vBibliographie†vMicroformes†vCatalogues

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Bibliographie-Microformes-Catalogues  
rechercher aussi sous : Microformes-Catalogues

#### †i – Information sur la relation

Cette sous-zone peut contenir une *désignation de relation* de l'entité décrite dans les zones 4XX et 5XX à celle décrite dans les zones 1XX de la notice. Elle peut aussi contenir une *expression d'instruction de renvoi* qui sera utilisée à des fins d'affichage. Elle indique alors la relation de l'entité décrite dans les zones 1XX dans la notice et celle des zones 4XX et 5XX. Si la sous-zone contient une désignation de la relation, l'expression d'instruction de renvoi appropriée peut en être dérivée. En présence de noms de personnes, de familles, ou d'organisme seulement, la relation peut prendre la forme de nom à nom. En présence de nom/titre ou titre, elle peut aussi prendre la forme de ressource à ressource.

*Désignation de relation :* Lorsqu'une zone de rappel contient une désignation de relation dans la sous-zone †i, alors la sous-zone de contrôle †w/0 contient le code « r » (Désignation de relation dans la sous-zone †i ou †4). Le code « r » indique que la génération d'une étiquette liée à une expression d'instruction de renvoi dans l'affichage d'un renvoi simple devrait être supprimée. Le contenu de la sous-zone †i ou †4 devrait être utilisé pour générer une expression d'instruction de renvoi qui est employée dans un affichage de renvoi simple.

100 1†aClemens, Samuel,†d1835-1910  
500 †wr†iidentité alternative†aTwain, Mark,†d1835-1910

*Exemple d'affichage*

Twain, Mark, 1835-1910

Voir aussi sa véritable identité Clemens, Samuel, 1835-1910

*Exemple réciproque de l'exemple précédent*

100 1**0****1****a**Twain, Mark,**1****d**1835-1910

500 **0****0****1****w****r****1****i**Véritable identité**1****a**Clemens, Samuel,**1****d**1835-1910

*Exemple d'affichage*

Clemens, Samuel, 1835-1910

Voir aussi son identité alternative Twain, Mark, 1835-1910

*Expression d'instruction de renvoi:* Lorsqu'une zone de rappel contient une expression d'instruction de renvoi dans la sous-zone **1i**, alors la sous-zone de contrôle **1w/0** contient le code « **i** » (Expression d'instruction de renvoi dans la sous-zone **1i**). Le code « **i** » indique que la génération d'une étiquette liée à une expression d'instruction de renvoi dans l'affichage d'un renvoi simple devrait être supprimée. Le contenu de la sous-zone **1i** constitue l'expression d'instruction de renvoi qui est employée dans un affichage de renvoi simple.

100 1**0****1****a**Clemens, Samuel,**1****d**1835-1910

500 **0****0****1****w****i****1****i**Voir aussi sa véritable identité**1****a**Twain, Mark,**1****d**1835-1910

*Exemple d'affichage*

Twain, Mark, 1835-1910

Voir aussi sa véritable identité Clemens, Samuel, 1835-1910

*Exemple réciproque de l'exemple précédent*

100 1**0****1****a**Clemens, Samuel,**1****d**1835-1910

500 **0****0****1****w****i****1****i**Voir aussi son identité alternative**1****a**Clemens, Samuel,**1****d**1835-1910

*Exemple d'affichage*

Clemens, Samuel, 1835-1910

Voir aussi son identité alternative Twain, Mark, 1835-1910

008/09 a *[notice de vedette établie]*

151 **0****0****1****a**Sri Lanka

451 **0****0****1****w****i****b****1****a**Ceylan**1****i**Pour les vedettes-matières, rechercher sous

551 **0****0****1****w****a****a****1****a**Ceylan

*[Il faut deux renvois en raison des structures de renvois différentes de vedettes-matières d'autorité et de vedettes de nom.]*

*Exemple d'affichage de renvoi à partir de la zone 451 :*

Ceylan

Pour les vedettes-matières, rechercher sous : Sri Lanka

*Exemple d'affichage de renvoi à partir de la zone 551 :*

Ceylan

Rechercher aussi sous le nom antérieur : Sri Lanka

**14 - Code de relation**

Cette sous-zone renferme la forme codée de la *désignation de relation* d'une entité décrite dans une zone 4XX ou 5XX avec celle décrite dans une zone 1XX d'une notice. Pour obtenir plus d'information sur les indicateurs de relation, consultez la description de la sous-zone **1i**.

**w – Sous-zone de contrôle**

La sous-zone **1w** renferme jusqu'à quatre positions de caractère (identifiées par **1w/0**, etc.) qui indiquent si des directives particulières s'appliquent à l'affichage de la vedette dans une zone 4XX ou 5XX et si l'utilisation d'un rappel est restreinte à la structure de renvoi d'un type de vedette particulier. Il ne faut pas utiliser la sous-zone **1w** si aucune de ces caractéristiques ne s'applique. Étant donné que les définitions des codes contenus dans la sous-zone **1w** dépendent de la position de caractère dans laquelle ils se trouvent, pour coder toute position de caractère, il faut que chaque position de caractère qui la précède renferme un code ou un caractère de remplissage (  ); il n'est pas nécessaire d'utiliser les positions de caractère qui la succèdent. Par

## Rappels et renvois

exemple, si les positions  $\#w/0$  et  $\#w/1$  ne s'appliquent pas, mais que la position  $\#w/2$  est pertinente, il faudra alors entrer dans chacune des positions  $\#w/0$  et  $\#w/1$  le code « n » (Sans objet) ou un caractère de remplissage ( | ).

### /0 – Relation particulière

La sous-zone  $\#w/0$  renferme un code alphabétique à un caractère qui décrit une liaison entre la vedette dans une zone 1XX et une vedette dans une zone 4XX ou 5XX qui est plus spécifique que la relation implicite dans l'étiquette. On peut utiliser les codes pour produire une expression d'instruction de renvoi particulière dans un affichage de renvoi.

- a – Nom antérieur
- b – Nom postérieur
- d – Acronyme
- f – Composition musicale
- g – Terme plus large
- h – Terme plus étroit
- i – Expression d'instruction de renvoi dans la sous-zone  $\#i$
- n – Sans objet
- | r – Désignation de relation dans la sous-zone  $\#i$  ou  $\#4$
- t – Collectivité-mère immédiate

#### a – Nom antérieur

Le code « a » précise que la vedette dans la zone de rappel est un nom antérieur de la vedette dans la zone 1XX. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *rechercher aussi sous le nom postérieur de la vedette* .:

110 1~~b~~ $\#a$ Nouveau-Brunswick. $\#b$ Division des retombées industrielles  
510 1~~b~~ $\#wa$  $\#a$ Nouveau-Brunswick. $\#b$ Section des retombées industrielles

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Nouveau-Brunswick. Section des retombées industrielles  
rechercher aussi sous le nom postérieur de la vedette :  
Nouveau-Brunswick. Division des retombées industrielles

#### b – Nom postérieur

Le code « b » signale que la vedette dans la zone de rappel est un nom postérieur de la vedette dans la zone 1XX. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *rechercher aussi sous le nom antérieur de la vedette* .:

110 1~~b~~ $\#a$ Nouveau-Brunswick. $\#b$ Section des retombées industrielles  
510 1~~b~~ $\#wb$  $\#a$ Nouveau-Brunswick. $\#b$ Division des retombées industrielles

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Nouveau-Brunswick. Division des retombées industrielles  
rechercher aussi sous le nom antérieur de la vedette :  
Nouveau-Brunswick. Section des retombées industrielles

#### d – Acronyme

Le code « d » précise que la vedette dans la zone de rappel est l'acronyme de la vedette dans la zone 1XX. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *rechercher sous le nom complet de la vedette* .:

110 2~~b~~ $\#a$ Associação Brasileira para o Desenvolvimento das Industrias de Base

**410 2b†wd†a**Abdib*Exemple d'affichage de renvoi :*

Abdib

rechercher sous le nom complet de la vedette :

Associação Brasileira para o Desenvolvimento das Industrias de Base

**f – Composition musicale**

Le code « f » signale que la vedette dans la zone 4XX ou 5XX s'applique à une œuvre littéraire sur laquelle la composition musicale dans la vedette de la zone 1XX est inspirée. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *pour une composition musicale fondée sur cette œuvre, rechercher aussi sous :*

**100 1b†a**Debussy, Claude,†d1862-1918.†tChute de la maison Usher**500 1b†wf†a**Poe, Edgar Allan,†d1809-1849.†tFall of the house of Usher*Exemple d'affichage de renvoi :*

Poe, Edgar Allan, 1809-1849. Fall of the house of Usher

pour une composition musicale fondée sur cette œuvre, rechercher aussi sous :

Debussy, Claude, 1862-1918. Chute de la maison Usher

**g – Terme plus large**

Le code « g » signale que la vedette dans la zone 4XX ou 5XX est un terme plus large que la vedette dans la zone 1XX. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *rechercher aussi sous le terme plus étroit :*

**150 0b†a**Orteils**550 0b†wg†a**Pied*Exemple d'affichage de renvoi :*

Pied

rechercher aussi sous le terme plus étroit : orteils

**h – Terme plus étroit**

Le code « h » précise que la vedette dans la zone 4XX ou 5XX est un terme plus étroit de la vedette dans la zone 1XX. Dans un affichage de renvoi, le code peut servir à générer une expression d'instruction de renvoi particulière telle que *rechercher sous le terme plus large :*

**150 0b†a**Pied**550 0b†wh†a**Orteils*Exemple d'affichage de renvoi :*

Orteils

rechercher aussi sous le terme plus large: pied

**i – Expression d'instruction de renvoi dans la sous-zone †i**

Le code « i » est utilisé conjointement avec la sous-zone †i (Information sur la relation). Les lignes directrices concernant l'application du code « i » se trouvent dans la description de la sous-zone †i.

**n – Sans objet**

Le code « n » précise que la liaison entre la vedette dans la zone 4XX ou 5XX et la vedette dans la zone 1XX ne constitue pas l'une des liaisons particulières pour lesquelles d'autres codes sont définis dans la sous-zone †w/0. Dans un affichage de renvoi, on peut utiliser une expression d'instruction de renvoi associée à l'étiquette telle

## Rappels et renvois

que *rechercher sous* : ou *rechercher aussi sous* : à partir de la vedette associée. Si le code « n » s'applique, il n'est pas nécessaire de coder la position  $\neq w/0$  à moins de devoir coder une position de caractère subséquente.

180  $\neq \neq x$  Esthétique

480  $\neq \neq x$  Points de vue sur l'esthétique

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Points de vue sur l'esthétique

rechercher sous : esthétique

### r – Désignation de relation dans la sous-zone $\neq i$ ou $\neq 4$

Ce code est utilisé conjointement avec la sous-zone  $\neq i$  (Information sur la relation) ou avec la sous-zone  $\neq 4$  (Code de relation). Les lignes directrices concernant l'application du code « r » se trouvent dans la description de la sous-zone  $\neq i$ .

110  $2\neq \neq a$  I.M. Pei & Partners

500  $1\neq \neq wr \neq i$  fondateur  $\neq a$  Pei, I.M.  $\neq d$  1917-

510  $1\neq \neq wb \neq a$  Pei Cobb Freed & Partners

*Exemple d'affichage de renvoi*

Pei, I.M. 1917-

Voir aussi l'organisation fondée I.M. Pei & Partners

Pei Cobb Freed & Partners

Voir aussi le nom antérieur I.M. Pei & Partners

100  $1\neq \neq a$  Pei, I.M.  $\neq d$  1917-

510  $2\neq \neq wr \neq i$  fondateur de  $\neq a$  I.M. Pei & Partners

*Exemple d'affichage de renvoi*

I.M. Pei & Partners

Voir aussi le fondateur Pei, I.M. 1917-

100  $1\neq \neq a$  Stoppard, Tom.  $\neq t$  Rosencrantz and Guildenstern are dead

500  $1\neq \neq wr \neq i$  d'après (l'oeuvre de)  $\neq a$  Shakespeare, William,  $\neq d$  1564-1616.  $\neq t$  Hamlet

*Exemple d'affichage de renvoi*

Shakespeare, William, 1564-1616. Hamlet

Oeuvre dérivée : Stoppard, Tom. Rosencrantz and Guildenstern are dead

### t – Collectivité-mère immédiate

Le code « t » signale que la vedette dans la zone 5XX est le nom d'une collectivité-mère de l'entité nommée dans la zone 1XX. Le code « t » s'applique seulement aux noms de collectivités. On peut s'en servir dans des documents d'archives dans lesquels il faut identifier la structure hiérarchique complète d'une collectivité.

110  $2\neq \neq a$  Compagnies Loblaw Limitée

510  $2\neq \neq wt \neq a$  George Weston Limitée

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Compagnies Loblaw Limitée

rechercher aussi sous la collectivité-mère immédiate :

George Weston Limitée

### /1 – Restriction de l'utilisation du rappel

La sous-zone  $\neq w/1$  renferme un code alphabétique à un caractère qui précise la structure de renvoi des vedettes d'autorité pour laquelle il convient d'utiliser une zone 4XX ou 5XX pour produire un renvoi. Si l'utilisation du renvoi de rappel diffère de celle de la vedette dans

la zone 1XX, un code de restriction de l'utilisation du rappel dans la sous-zone †w/1 permettra de supprimer ou de produire le renvoi requis selon le type de la structure de renvoi.

- a – Structures de renvoi des vedettes de nom seulement
- b – Structures de renvoi des vedettes-matières seulement
- c – Structures de renvoi des vedettes de collection seulement
- d – Structures de renvoi des noms et des vedettes-matières
- e – Structures de renvoi des vedettes de nom et de collection
- f – Structures de renvoi des vedettes-matières et de collection
- g – Structures de renvoi des vedettes de nom, de vedettes-matières et de collection
- h – Aucune structure de renvoi
- n – Sans objet

Le code « h » (Aucune structure de renvoi) indique que le renvoi est non valide dans quelques structures de renvoi que ce soit. Le code « n » (Sans objet) précise que l'utilisation de la structure de la vedette d'autorité est la même que celle de la notice bibliographique codée dans les positions 008/14-16 pour la vedette dans la zone 1XX. S'il y a lieu d'utiliser le code « n », on ne doit pas coder la position †w/1 sauf si on doit coder une position de caractère subséquente.

### /2 – Forme antérieure de la vedette

La sous-zone †w/2 contient un code alphabétique à un caractère qui indique si la vedette dans la zone 4XX est une forme antérieure de la vedette dans laquelle la vedette d'autorité de nom ou la vedette-matière a été établie selon le fichier national d'autorité pertinent ou selon un autre fichier d'autorité.

- a – Forme de la vedette selon les pré-RCAA2 (fichier national des vedettes d'autorité de nom)
- e – Forme établie de la vedette antérieure (fichier national d'autorité)
- o – Forme établie de la vedette antérieure (autre fichier d'autorité)
- n – Sans objet

### Ordre de priorité des codes

Quand plus d'un code s'applique à la vedette dans une zone 4XX, il faut utiliser le tableau ci-dessous afin de déterminer l'ordre de priorité de chaque code. Il s'agit d'un ordre de priorité décroissant, c'est-à-dire que les codes inscrits au début de la liste ont la priorité la plus élevée. Le tableau *Vedettes de nom* porte sur les notices dont les vedettes de nom sont formulées selon les règles de catalogage descriptif. Le tableau *Vedettes-matières* porte sur des notices dont les vedettes-matières sont formulées selon l'usage des systèmes ou des thésaurus de vedettes-matières.

#### Vedettes de nom

- n – Sans objet
- a – Forme de la vedette selon les pré-RCAA2 (fichier national des vedettes d'autorité de nom)
- e – Forme établie de la vedette antérieure (fichier national d'autorité)
- o – Forme établie de la vedette antérieure (autre fichier d'autorité)

#### Vedettes-matières

- n – Sans objet
- e – Forme établie de la vedette antérieure (fichier national d'autorité)
- o – Forme établie de la vedette antérieure (autre fichier d'autorité)

- a – Forme de la vedette selon les pré-RCAA2 (fichier national des vedettes d'autorité de nom)

Le code « a » signale que la vedette dans la zone 4XX est une forme (de la vedette dans la zone 1XX) de vedette établie selon les pré-RCAA2 qui était la vedette autorisée

## Rappels et renvois

dans le fichier national des vedettes d'autorité de nom au moment du passage aux RCAA2.

100 ~~1~~~~0~~~~0~~~~a~~Callaghan, Bede,~~†~~~~c~~Sir,~~†~~~~d~~1912-  
400 ~~1~~~~0~~~~0~~~~w~~~~n~~~~n~~~~a~~~~†~~~~a~~Callaghan, Bede Bertrand,~~†~~~~c~~Sir,~~†~~~~d~~1912-

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Callaghan, Bede Bertrand, Sir, 1912-  
rechercher sous la forme postérieure de la vedette :  
Callaghan, Bede, Sir, 1912-

### e – Forme établie de la vedette antérieure (fichier national d'autorité)

Le code « e » précise que la vedette dans la zone 4XX est une forme de la vedette dans la zone 1XX qui avait été antérieurement établie dans le fichier national d'autorité pertinent pour être utilisée dans une situation autre que celle précisée par le code « a ». Par exemple, le code « e » sert à indiquer que la vedette dans la zone 4XX est une vedette antérieurement autorisée dans un fichier d'autorité national qui est maintenant remplacée par la forme ultérieure de la vedette dans la zone 1XX. On s'en sert aussi lorsque le rappel est une forme établie pré-RCAA2 d'une vedette de nom, de nom-titre ou de titre uniforme qui a été établie avant dans le fichier national d'autorité, mais qui n'était pas la vedette établie au moment du passage aux RCAA2.

150 ~~0~~~~0~~~~0~~~~a~~Margarine  
450 ~~0~~~~0~~~~0~~~~w~~~~n~~~~n~~~~e~~~~†~~~~a~~Oléomargarine

151 ~~0~~~~0~~~~0~~~~a~~Boston (Angleterre)  
451 ~~0~~~~0~~~~0~~~~w~~~~n~~~~n~~~~e~~~~†~~~~a~~Boston (Lincolnshire)

### o – Forme établie de la vedette antérieure (autre fichier d'autorité)

Le code « o » signale que la vedette dans la zone de rappel est une forme antérieure de la vedette dans la zone 1XX qui avait été antérieurement établie dans un fichier d'autorité autre que le fichier national d'autorité pertinent.

### n – Sans objet

Le code « n » précise que le rappel ne contient pas la forme antérieure établie de la vedette dans la zone 1XX. S'il y a lieu d'utiliser le code « n », il n'est pas nécessaire de coder la position ~~†~~w/2, sauf si on doit coder une position de caractère subséquente.

## /3 – Affichage du renvoi

La sous-zone ~~†~~w/3 renferme un code alphabétique à un caractère qui permet de produire ou de supprimer un renvoi à partir d'une zone 4XX ou 5XX.

a – Aucun renvoi n'est produit  
b – Aucun renvoi n'est produit, zone 664 utilisée  
c – Aucun renvoi n'est produit, zone 663 utilisée  
d – Aucun renvoi n'est produit, zone 665 utilisée  
n – Sans objet

### a – Aucun renvoi n'est produit.

Le code « a » signale qu'on devrait supprimer la production d'un affichage de renvoi à partir d'une zone de rappel. Il faut utiliser le code « a » lorsque la raison de la suppression n'est pas couverte par les codes « b », « c » ou « d ».

110 ~~2~~~~0~~~~0~~~~a~~Entomological Society of Karachi  
510 ~~2~~~~0~~~~0~~~~w~~~~a~~~~n~~~~n~~~~a~~~~†~~~~a~~Karachi Entomological Society  
*[Le renvoi est supprimé, car la vedette n'a pas été utilisée.]*

### b – Aucun renvoi n'est produit, zone 664 utilisée.

Le code « b » signale qu'il faudrait supprimer la production d'un affichage de renvoi à partir d'une zone 4XX en raison de la présence d'une notice de renvoi distincte qui renferme une zone 664.

Il faut se reporter à la description de la zone 664 pour consulter des exemples de la position  $\ddagger w/3$  renfermant le code « b » dans les zones 4XX dans les notices de vedettes établies. Veuillez consulter la description dans cette section de Zones de renvoi – Renvois complexes pour obtenir des exemples d'affichages de renvoi produits à partir de la zone 664.

**c – Aucun renvoi n'est produit, zone 663 utilisée.**

Le code « c » précise qu'on devrait supprimer la production d'un affichage de renvoi à partir d'une zone 5XX en raison de la présence de la zone 663 dans la même notice.

Veuillez vous reporter à la description de la zone 663 pour obtenir des exemples de la position  $\ddagger w/3$  renfermant le code « c » dans les zones 5XX de notices de vedettes établies. Veuillez consulter la description dans cette section de Zones de renvoi – Renvois complexes pour obtenir des exemples d'affichages de renvoi produits à partir de la zone 663.

**d – Aucun renvoi n'est produit, zone 665 utilisée.**

Le code « d » signale qu'on devrait supprimer la production d'un affichage de renvoi à partir d'une zone 4XX ou 5XX en raison de la présence d'une zone 665 (Renvoi historique) dans la même notice.

Veuillez vous reporter à la description de la zone 665 pour obtenir des exemples de la position  $\ddagger w/3$  renfermant le code « d » dans les zones 4XX et 5XX de notices de vedettes établies. Veuillez consulter la description dans cette section de Zones de renvoi – Renvois complexes pour obtenir des exemples d'affichages de renvoi produits à partir de la zone 665.

**n – Sans objet**

Le code « n » signale qu'aucune restriction de l'affichage de renvoi s'applique à la zone 4XX ou 5XX. Si le code « n » s'applique, il ne faut pas coder la sous-zone  $\ddagger w/3$ .

**ZONES DE RAPPEL - RENVOIS COMPLEXES**

Les renvois complexes sont indiqués directement dans les notices dans des zones de notes de renvoi. La description suivante est organisée selon la source de l'expression d'instruction de renvoi, soit qu'elle est associée à l'étiquette (avec la sous-zone  $\ddagger i$ ) et à la sous-zone  $\ddagger a$ .

**Expression d'instruction de renvoi associée à l'étiquette et avec la sous-zone  $\ddagger i$**

On peut utiliser la zone 260 pour produire un affichage de renvoi comprenant une expression d'instruction de renvoi telle que *voir* : ou *rechercher sous* :. La zone 360 peut servir à produire un affichage de renvoi comprenant une expression d'instruction de renvoi telle que *voir aussi* : ou *rechercher aussi sous* :. Le texte dans la sous-zone  $\ddagger i$  (Texte explicatif) ajoute des précisions à l'expression d'instruction de renvoi associée à l'étiquette.

260 Renvoi complexe voir – Vedette-matière

008/09 b [notice de renvoi sans rappel]

150  $\ddagger a$  Catalogue . . .

260  $\ddagger i$  vedettes-matières commençant par le mot  $\ddagger a$  Catalogue

Exemple d'affichage de renvoi :

Catalogue . . .

rechercher sous : vedettes-matières commençant par le mot Catalogue

260 Renvoi complexe voir – Vedette-matière:

## Rappels et renvois

008/09 g [notice de renvoi et notice de subdivision]

150 ~~bb~~†aManuels d'amateurs

260 ~~bb~~†isubdivision†aManuels d'amateurs†isous les vedettes-matières, p. ex. †aRadio-Manuels d'amateurs

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Manuels d'amateurs

rechercher sous : subdivision Manuels d'amateurs sous les vedettes-matières, p. ex., Radio- Manuels d'amateurs

360 Renvoi complexe voir aussi – Vedette-matière:

008/09 a [notice de vedette établie]

100 ~~0b~~†aMarie,†cSainte Vierge†xApparitions et miracles

360 ~~bb~~†inoms d'apparitions et de miracles particuliers, p. ex. †aNossa Senhora de Fatima

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Marie, Sainte Vierge-Apparitions et miracles

rechercher aussi sous : noms d'apparitions et de miracles particuliers, p. ex., Nossa Senhora de Fatima

### †a – Texte explicatif

La sous-zone †a renferme toute expression d'instruction de renvoi requise dans les zones 663, 664, 665 et 666.

663 Renvoi complexe voir aussi – Vedette de nom :

008/09 a [notice de vedette établie]

100 ~~1b~~†aJapp, Alexander H.†q(Alexander Hay),†d1839-1905

663 ~~bb~~†aPour des œuvres de cet auteur écrites sous des pseudonymes, rechercher aussi sous†bGray, E. Condor, 1839-1905†aet†bPage, H. A., 1839-1905

*Exemple d'affichage de renvoi (Les renvois à partir de Gray et de Page possèdent une construction semblable.) :*

Japp, Alexander H. (Alexander Hay), 1839-1905

Pour des œuvres de cet auteur écrites sous des pseudonymes, rechercher aussi sous : Gray, E. Condor, 1839-1905 et Page, H. A., 1839-1905

664 Renvoi complexe voir – vedette de nom :

008/09 c [notice de renvoi avec rappel]

100 ~~1b~~†aReger, Max,†d1873-1916.†tDies irae

664 ~~bb~~†aPour ce mouvement inclus dans le Requiem non terminé du compositeur, rechercher sous†bReger, Max, 1873-1916.†tRequiem (Messe)

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Reger, Max, 1873-1916. Dies irae

Pour ce mouvement inclus dans le Requiem non terminé du compositeur, rechercher sous : Reger, Max, 1873-1916. Requiem (Messe)

666 Renvoi explicatif général – vedette de nom :

008/09 b [notice de renvoi sans rappel]

110 ~~2b~~†aAktiebolaget . . .

666 ~~bb~~†aLa vedette est établie au nom suivant ce terme lorsque celui-ci apparaît au début du nom.

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Aktiebolaget . . .

La vedette est établie au nom suivant ce terme lorsque celui-ci apparaît au début du nom.

665 Renvoi historique (Les renvois des autres noms de collectivités possèdent une construction semblable.) :

008/09 a [notice de vedette établie]

110 1~~b~~~~a~~Connecticut.~~†~~bDept. of Social Services

665 ~~b~~~~a~~En janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance.~~†~~aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :~~†~~aConnecticut. Dept. of Social Services.~~†~~aConnecticut. Dept. of Human Resources.~~†~~aConnecticut. Dept. of Income Maintenance.  
~~†~~aVEDETTE-MATIÈRE :~~†~~aLes ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

*Exemple d'affichage de renvoi :*

Connecticut. Dept. of Social Services

En janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance. On peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication:

Connecticut. Dept. of Social Services

Connecticut. Dept. of Human Resources

Connecticut. Dept. of Income Maintenance

VEDETTE-MATIÈRE.: Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Les conventions générales d'entrée des données dans les zones 4XX et 5XX sont fournies dans les sections de *Renseignements généraux* pour chaque type de vedette (X00 Noms de personnes; X10 Noms de collectivités; X11 Noms de conférences; X30 Titres uniformes; X48 Termes chronologiques; X50 Noms communs; X51 Noms géographiques; X55 Termes de genre/forme; X80 Subdivisions générales; X81 Subdivisions géographiques; X82 Subdivisions chronologiques; X85 Subdivisions de forme.) Dans la description de chaque zone, on retrouvera les conventions d'entrée des données concernant les zones de notes de renvoi.

### Constantes d'affichage des renvois

La notice MARC ne comprend pas les expressions d'instruction de renvoi, telles que celles qui sont énumérées ci-dessous, dans les zones 4XX et 5XX. Ces expressions peuvent être produites comme des constantes d'affichage associées au code dans la sous-zone ~~†~~w/0 or /2 ou à l'étiquette de la zone.

#### Associées au code de la sous-zone ~~†~~w/0 :

a rechercher aussi sous [voir aussi] lavedette postérieure :

b rechercher aussi sous [voir aussi] la vedette antérieure :

d rechercher sous [voir] la forme complète de la vedette :

g rechercher aussi sous [voir aussi] le terme plus étroit :

h rechercher aussi sous [voir aussi] le terme plus large :

n [On peut utiliser une expression d'instruction de renvoi associée à l'étiquette.]

t rechercher aussi sous [voir aussi] la collectivité-mère :

#### Associées à l'étiquette :

voir :

voir aussi :

rechercher sous :

rechercher aussi sous :

#### Associées au code de la sous-zone ~~†~~w/2 :

## Rappels et renvois

a rechercher sous [voir] la forme postérieure de la vedette :

Dans les zones de *notes de renvoi* 260 et 360, l'instruction de renvoi complète peut être une combinaison d'un syntagme associé à une étiquette, telle que *voir*, *voir aussi*, *rechercher sous*, *rechercher aussi sous*, et du texte explicite dans la sous-zone  $\#i$  (Texte explicatif).

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Codes de sous-zones

$\#i$  – Expression d'instruction de renvoi [REDÉFINI, 2009]

Redéfini Information sur la relation et élargi afin d'inclure la désignation de relation en plus des expressions d'instruction de renvoi.

$\#4$  – Code de relation [NOUVEAU, 2009]

$\#w/0$  – Code de constante d'impression [REDÉFINI, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs suivantes ont été redéfinies : « g » (Nom complet), « h » (Nom véritable), « i » (Nom véritable (présumé))  
Les valeurs suivantes sont devenues périmées : « j » (Nom à l'origine), « k » (Nom de religion), « l » (Nom séculier),  
« m » (Nom de théâtre de), « o » (Variante du nom), « p » (Nom abrégé), « q » (Nom officiel), « r » (Terme plus large),  
« s » (Terme plus étroit), « x » (Constante d'impression tirée de l'étiquette), « z » (Texte figurant dans la sous-zone  $\#i$ )

$\#w/0$  – Relation ; particulière

r – Désignation de relation dans la sous-zone  $\#i$  ou  $\#4$  [NOUVEAU, 2009]

$\#w/1$  – Restriction de l'utilisation du rappel

h – Aucune structure de renvoi [NOUVEAU, 2007]

$\#w/2$  – Forme antérieure de la vedette

x – Le rappel ne désigne pas la forme de vedette établie selon les anciennes règles de catalogage [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

$\#w/3$  – Affichage du renvoi

e – Seule une note est produite à partir du rappel [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

i – Renvoi invisible « voir de » [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

x – Le renvoi est produit à partir du rappel [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

$\#w/4$  – Code de vedette établie antérieurement [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs suivantes étaient définies : « d » (La vedette dans la zone 1XX remplace l'ancienne vedette acceptée.), « s » (L'ancienne vedette acceptée est remplacée par d'autres vedettes dont l'une est entrée dans la zone 1XX), « x » (La vedette n'est pas une ancienne vedette acceptée.)

## 2XX, 3XX Renvois complexes de vedettes-matière

### Renseignements généraux

- 260 Renvoi complexe « voir » - Vedette-matière (R)  
360 Renvoi complexe « Voir aussi » - Vedette-matière (R)
- 

#### DÉFINITION ET PORTÉE

Lorsqu'un ou plusieurs renvois simples ne suffisent pas à indiquer les liaisons, les zones 260 et 360 servent à entrer de l'information sur des formes non autorisées de vedettes-matière, sur diverses formes autorisées de vedettes-matière ainsi que d'autres variantes qui n'ont pas été choisies en tant que forme autorisée.

Pour de plus amples renseignements sur les renvois et les rappels, il faut se reporter à la section *Rappels et renvois – Renseignements généraux*.

2XX-3XX

[ Page blanche ]

## 260 Renvoi complexe « voir » – Vedette-matière (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette d'arrivée du renvoi (R)

‡i Texte explicatif (R)

‡0 Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et les *vedettes d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre des vedettes-matières non établies et établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par un ou plusieurs renvois simples produits à partir de zones 4XX Rappel voir dans la notice de vedette établie. Il faut utiliser cette zone seulement dans une notice de renvoi avec ou sans rappel ou dans une notice de renvoi et de subdivision pour les vedettes-matières.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette-matière non établie de départ du renvoi. La zone 260 contient le texte explicatif du renvoi voir et la vedette établie d'arrivée du renvoi. La vedette non établie contenue dans la zone 1XX de la notice de renvoi peut faire l'objet d'un rappel dans une zone 4XX ou d'une note dans une zone 681 (Note de rappel d'exemple de vedette-matière) dans la notice pour chaque vedette d'arrivée du renvoi dans la zone 260.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 260 de la notice de renvoi. Les directives de renvoi peuvent comprendre une expression associée à l'étiquette et du texte dans la sous-zone ‡i. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡a renferme une vedette établie vers laquelle on effectue un renvoi à partir d'une forme de vedette non établie dans la zone 1XX de la notice. La vedette d'arrivée, vers laquelle le renvoi s'effectue, peut être une forme complète d'une vedette-matière établie ou une vedette de subdivision de sujet autorisée. La vedette peut comporter des descripteurs d'usage général entre parenthèses carrées. Il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. On peut entrer les vedettes adjacentes d'arrivée du renvoi dans une seule sous-zone ‡a.

**‡i – Texte explicatif**

La sous-zone ‡i contient le texte explicatif du renvoi *voir*. Le texte peut être entrecoupé de données contenues dans la sous-zone ‡a; il peut aussi comprendre simplement un terme connecteur tel que *p. ex.* ou *et*.

008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*

150 ‡aCatalogue . . .

260 ‡i vedettes-matières commençant par le mot ‡aCatalogue

*[Aucune notice comprenant des vedettes commençant par le mot catalogue ne contient une zone 681.]*

008/09 b *[notice de renvoi sans rappel]*

150 ‡aChicano (Langue)

260 ‡i subdivisions ‡aDialectes ‡iet ‡aRégionalismes ‡isous ‡aEspagnol (Langue) ‡idivisés selon les États-Unis ou selon une région particulière aux États-Unis, p. ex. ‡aEspagnol (Langue)-Dialectes-États-Unis; Espagnol (Langue)-Régionalismes-États du sud-ouest

008/09 a *[notice de vedette établie]*

150 ‡aEspagnol (Langue) ‡xDialectes ‡zÉtats-Unis

681 ‡iExemple sous le renvoi de ‡aChicano (Langue)

008/09 a *[notice de vedette établie]*

150 ‡aEspagnol (Langue) ‡xRégionalismes ‡zÉtats-Unis (Sud-Ouest)

681 ‡iExemple sous le renvoi de ‡aChicano (Langue)

**‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

150 ‡aProjektrechnung

260 ‡aProjekt ‡0(DE-101b)4115645-6

260 ‡aKostenrechnung ‡0(DE-101b) 4032592-1

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Zones de longueur variable des notices de renvoi**

Les notices de renvoi doivent renfermer un Guide, un Répertoire et les zones suivantes de longueur variable : 001 (Numéro de contrôle), 003 (Identité du numéro de contrôle), 005 (Date et heure de la dernière transaction), 008 (Éléments de données de longueur fixe), 040 (Source du catalogage) et 1XX (Vedette).

**Constantes d'affichage**

Voir : *[associée à l'étiquette de zone]*

rechercher sous : *[associée à l'étiquette de zone]*

Une notice MARC ne comprend pas d'expression d'instruction de renvoi telle que *voir:* ou *rechercher sous:*. Le système peut produire une telle expression comme constante d'affichage associée à l'étiquette de zone. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

| #0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

[ Page blanche ]

## 360 Renvoi complexe « voir aussi » – Vedette-matière (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette d'arrivée du renvoi (R)

‡i Texte explicatif (R)

‡0 Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et la *vedette d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre des vedettes-matières établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par un ou plusieurs renvois simples produits à partir de zones 5XX Rappel voir aussi de. Il faut utiliser cette zone seulement dans les notices de vedettes établies ou les notices de vedettes établies et de subdivision pour les vedettes-matières.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette-matière établie de départ du renvoi. La zone 360 contient le texte explicatif du renvoi voir aussi et les autres vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette contenue dans la zone 1XX ne fait habituellement pas l'objet d'un rappel dans une zone 5XX dans les notices des vedettes-matières d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 360. La vedette fait plutôt l'objet d'une note dans une zone 681 (Note de rappel d'exemple de vedette-matière) dans la notice de chaque vedette-matière d'arrivée mentionnée dans la zone 360.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 360 de la notice. Les directives de renvoi peuvent comprendre une expression associée à l'étiquette et du texte dans la sous-zone ‡i. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡a renferme une vedette-matière associée vers laquelle on effectue un renvoi à partir de la vedette dans la zone 1XX de la notice. La vedette d'arrivée, vers laquelle le renvoi s'effectue, peut être une forme complète d'une vedette-matière établie ou une vedette de subdivision de sujet autorisée. La vedette peut comporter des descripteurs d'usage général entre parenthèses carrées. Il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. On peut entrer les vedettes adjacentes d'arrivée du renvoi dans une seule sous-zone ‡a.

**‡i – Texte explicatif**

La sous-zone ‡i contient le texte explicatif du renvoi voir aussi. Le texte peut être entrecoupé de données contenues dans la sous-zone ‡a; il peut aussi comprendre simplement un terme connecteur tel que *p. ex., et ou etc.*

008/09 a *[notice de vedette établie]*

100 00‡aMarie,‡cSainte Vierge‡xApparitions et miracles

360 00‡i noms d'apparitions et de miracles particuliers, p. ex.‡aNossa Senhora de Fatima

008/09 a *[notice de vedette établie]*

150 00‡aNossa Senhora de Fatima

681 00‡i Exemple sous‡aMarie, Sainte Vierge-Apparitions et miracles

008/09 a *[notice de vedette établie]*

130 00‡aBible‡xÉtudes comparatives

360 00‡i subdivision‡aRelation avec [l'Ancien Testament, Matthieu, Psaumes, etc.]‡i sous la Bible et des parties de la Bible, p. ex.‡aBible. N.T.-Relation avec l'Ancien Testament; Bible. N.T. Matthieu-Relation avec les Psaumes; Bible. A.T. Psaumes-Relation avec Marc;‡ietc.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

130 00‡aBible.‡pN.T.‡xRelation avec l'Ancien Testament

681 00‡i Exemple sous‡aBible-Études comparatives

*[On utilise la même zone 681 dans les notices pour les autres vedettes-matières d'arrivée du renvoi dans la zone 360.]*

**‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Constantes d'affichage**

voir aussi : *[associée à l'étiquette de zone]*

rechercher aussi sous : *[associée à l'étiquette de zone]*

Une notice MARC ne comprend pas d'expression d'instruction de renvoi telle que *voir aussi:* ou *rechercher sous:*. Le système peut produire une telle expression comme constante d'affichage associée à l'étiquette de zone. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois.

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

| ‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

## 336 Genre de contenu (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Genre de contenu (R)

‡b Code du genre de contenu (R)

‡2 Source (NR)

‡3 Documents précisés (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone fournit l'information concernant la forme de communication par laquelle une oeuvre est exprimée. Elle est utilisée en conjonction avec la position de caractère 06 (Type de notice), indiquant la nature générale du contenu de la ressource. Les informations de la zone 336 permettent une description des genres de contenu plus spécifiques et des genres de contenu provenant de listes diverses.

Les genres de contenu multiples provenant du même vocabulaire source ou liste de codes peuvent être inscrite dans la même zone dans des sous-zones ‡a (Genre de contenu) distinctes et dans la sous-zone ‡b (Code de genre de contenu). Les termes provenant de vocabulaires sources différents sont inscrits dans des zones distinctes de la zone.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Genre de contenu

Cette sous-zone renferme le genre de contenu de l'oeuvre décrite.

336 ␣␣‡amusique interprétée‡2rdacontent

336 ␣␣‡aimage animée à deux dimensions‡bdi‡2rdacontent

#### ‡b - Code du genre de contenu

Cette sous-zone renferme le code représentant le genre de contenu de l'oeuvre décrite.

336 ␣␣‡bprm‡2rdacontent

336 ␣␣##‡btxt‡2rdacontent‡3texte de pochette

#### ‡2 - Source

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la source du terme ou du code utilisé pour enregistrer les informations concernant le genre de contenu.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**336** ~~00~~†btdm†2rdacontent

### †3 - Documents précisés

Cette sous-zone identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

**336** ~~00~~†atxt†2rdacontent†3texte de pochette

### †6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### †8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 368 Autres attributs associés à des collectivités (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Type de collectivité (R)

‡b Type de juridiction (R)

‡c Autre désignation (R)

‡0 Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice  
d'autorité (R)

‡2 Source du code (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un mot, une expression ou une abréviation indiquant l'incorporation ou le statut juridique d'une collectivité, ou tout terme servant à différencier la collectivité d'autres collectivités, personnes, etc.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Type de collectivité

Cette sous-zone renferme une désignation convenable dans langue privilégiée par l'agence créant les données si le nom privilégié de la collectivité n'évoque pas une collectivité.

110 2␣‡aCFTM 10 (Station de télévision : Montréal, Québec)

368 ␣␣‡aStation de télévision

110 2␣‡aClaude Turcot (Firme)

368 ␣␣‡aFirme

#### ‡b - Type de juridiction

Cette sous-zone renferme le type de juridiction dans la langue privilégiée par l'agence créant les données.

151 2␣‡aCompton (Québec : Comté)

368 ␣␣‡bComté

**‡c - Autre désignation**

Cette sous-zone renferme la désignation appropriée dans la langue privilégiée par l'agence créant les données si ni le lieu, ni la date, ni une institution associée, ni un type de juridiction associé à la collectivité ne sont suffisants ou appropriés pour établir une distinction entre deux collectivités ou plus.

110 2b‡aChurch of God (Holiness)

368 ~~2b‡a~~‡bHoliness

110 2b‡aChurch of God (Seventh Day)

368 ~~2b‡a~~‡bSeventh Day

**‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source**

Identification de la source des termes lorsqu'ils proviennent d'une liste contrôlée.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## 370 Lieu associé (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Lieu de naissance (NR)	‡t	Fin de la période (NR)
‡b	Lieu de décès (NR)	‡u	Identificateur de ressource uniforme (R)
‡c	Pays associé (R)	‡v	Source de l'information (R)
‡e	Lieu de résidence, de sièges sociaux (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡f	Autre lieu associé (R)	‡2	Source (NR)
‡g	Lieu d'origine de l'oeuvre (R)	‡6	Liaison (NR)
‡s	Début de la période (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone fournit l'information concernant la ville, la province, l'état, le pays associés aux personnes, aux organismes, aux familles, aux oeuvres et aux modes d'expressions.

*Pour une personne* : elle renferme la ville, la province, l'état, le pays associé au lieu de naissance, de décès, de résidence ou d'identité d'une personne.

*Pour un organisme* : elle renferme l'emplacement significatif associé à l'organisme, par exemple, l'emplacement d'une conférence, du siège social de l'organisme, etc.

*Pour une famille* : elle renferme le lieu de résidence d'une famille, le lieu où elle a déjà résidé ou celui ayant un certain lien avec elle.

*Pour une oeuvre ou expression* : elle renferme le pays ou autre juridiction territoriale à partir desquels provient une oeuvre ou une expression.

La zone 370 devrait être répétée lorsque la période de début et de fin dans les sous-zones ‡s et ‡t se rapporte à un lieu associé différent. Lorsque le lieu provient d'un lexique contrôlé, ce lexique est indiqué à la sous-zone ‡2 (Source).

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Lieu de naissance

Cette sous-zone renferme la ville, la province, l'état, le pays de naissance d'une personne. Il est possible d'enregistrer la date de naissance d'une personne dans la zone 046 (Dates spéciales codées).

- 100 1b#aSinger, Isaac Bashevis, #d1904-1991.  
 370 bb#aRadzimyn, Poland#bSurfside, Fla., USA  
 [Né à Radzimyn en Pologne, décédé à Surfside en Floride aux É.-U.]

#### #b - Lieu de décès

Cette sous-zone renferme la ville, la province, l'état, le pays de décès d'une personne. Il est possible d'enregistrer la date de décès d'une personne dans la zone 046 (Dates spéciales codées).

- 100 1b#aSinger, Isaac Bashevis, #d1904-1991.  
 370 bb#aRadzimyn, Poland#bSurfside, Fla., USA  
 [Né à Radzimyn en Pologne, décédé à Surfside en Floride aux É.-U.]

#### #c - Pays associé

Cette sous-zone renferme le pays associé à une personne, un organisme, une famille ou une oeuvre. Il faut enregistrer les dates qui se rapportent au pays dans les sous-zones #s (Début de la période) et #t (Fin de la période).

#### #e - Lieu de résidence, de sièges sociaux

Cette sous-zone renferme la ville, la province, l'état, le pays ou l'endroit où réside ou a déjà résidé une personne, ou l'endroit où se situe le siège social d'un organisme.

- 100 1b#aHemingway, Ernest, #d1899-1961.  
 370 bb#aOak Park, Ill.#bKetchum, Idaho#eOak Park, Ill.#eToronto, Ont.#eChicago, Ill.  
 #eParis, France#eKey West, Fla.#eCuba#eKetchum, Idaho  
 [Né à Oak Park en Illinois, décédé à Ketchum en Idaho aux É.-U et a vécu à Oak Park, Ill.; Toronto, Ont.; Chicago, Ill.; Paris, France; Key West, Fla.; Cuba; Ketchum, Idaho]

- 100 3b#aYan (Famille)  
 370 bb#ePagsanjan, Philippines  
 [Famille a vécu à Pagsanjan aux Philippines]

- 110 2b#aParti républicain (Calif.)  
 370 bb#eCalif.

#### #f - Autre lieu associé

Cette sous-zone renferme soit une autre ville, province, État ou pays associé à des personnes, des organismes, des familles des oeuvres et des modes d'expressions. Il faut enregistrer les dates qui se rapportent à d'autres lieux dans les sous-zones #s (Début de la période) et #t (Fin de la période).

#### #g - Lieu d'origine de l'oeuvre

Cette sous-zone renferme le pays ou autre juridiction territoriale à partir desquels provient une oeuvre. Il faut enregistrer les dates qui se rapportent au lieu d'origine de l'oeuvre dans les sous-zones #s (Début de la période) et #t (Fin de la période).

- 130 b0#aAdvocate (Boise, Idaho)  
 370 bb#gBoise, Idaho  
 [Lieu d'origine du mensuel « Advocate »]

- 130 b0#aAdvocate (Nairobi, Kenya)  
 370 bb#gNairobi, Kenya  
 [Lieu d'origine du mensuel « Advocate »]

**‡s - Début de la période**

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période de l'association d'une personne, d'un organisme, d'une famille, d'une oeuvre ou d'une expression à un lieu particulier.

100 1‡aOndaatje, Michael,‡d1943-

370 ‡aColombo, Sri Lanka

370 ‡eEngland‡s1954‡t1962

370 ‡cCanada‡eCanada‡s1962

[Né à Colombo au Sri Lanka; a vécu en Angleterre de 1954 à 1962; a déménagé au Canada en 1962]

**‡t - Fin de la période**

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'association d'une personne, d'un organisme, d'une famille, d'une oeuvre ou d'une expression à un lieu particulier.

**‡u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 370 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant un lieu enregistré dans la zone.

**‡v - Source de l'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 370.

**‡0 - Numéro de contrôle de la notice**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme concernant les lieux identifiés dans les sous-zones ‡a, ‡b, ‡c, ‡d, ‡e, ‡f et ‡g s'il y a lieu. Cette sous-zone suit immédiatement celle à laquelle elle s'applique.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡3 - Documents précisés**

Cette sous-zone identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

[ Page blanche ]

## 371 Adresse (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Adresse (R)	‡t	Fin de la période (NR)
‡b	Ville (NR)	‡u	Identificateur de ressource uniforme (R)
‡c	Territoire, province, état, etc. (NR)	‡v	Source de l'information (R)
‡d	Pays (NR)	‡z	Note destinée au public (R)
‡e	Code postal (NR)	‡4	Code de relation (NR)
‡m	Adresse de courriel (R)	‡6	Liaison (NR)
‡s	Début de la période (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone fournit l'information concernant une adresse ou différents les modes d'accès électronique tels les courriels, les numéros de téléphone, de télécopieur, de téléimprimeur et autres modes d'accès associés à l'entité décrite dans la notice. Les adresses multiples, telles que les adresses postales et adresses correspondant à l'emplacement d'un document ou des installations, sont enregistrées dans des zones 371 distinctes.

*Pour une personne* : elle renferme l'adresse du lieu de résidence, d'affaire, de l'employeur ou l'adresse de courriel ou Internet d'une personne.

*Pour un organisme* : elle renferme l'adresse du siège social ou des bureaux ou l'adresse de courriel ou Internet de l'organisme.

Il y a une distinction à faire entre la zone 371 (Adresse) et la zone 370 (Lieu associé). La zone 370 (Lieu associé) renferme l'information concernant le milieu géographique comme le pays, le territoire, la ville, etc., associée à une personne ou un organisme. La zone 371 (Adresse) renferme l'information concernant l'endroit physique associé à une personne ou un organisme où il est possible de les joindre comme une adresse de courriel, une adresse postale, etc.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Adresse

Cette sous-zone renferme toutes les informations contenues dans l'adresse avant le nom de la ville et elle peut aussi contenir de l'information qui indique l'absence de renseignement concernant l'adresse. La répétition de cette sous-zone permet de séparer les différentes composantes d'une adresse.

100 1b#aSmith, Arthur  
 371 bb#aBox 1216#bBarrière#dCanada#eV0E 1E0

#### #b - Ville

Cette sous-zone renferme le nom de la ville contenue dans l'adresse d'une personne ou d'un organisme.

110 2b#aÉquiterre  
 371 bb#abureau 206#a2177, rue Masson#bMontréal#cQC#dCanada#eH2H 1B1

#### #c - Territoire, province, État, etc.

Cette sous-zone renferme le nom du territoire, de la province, de l'État ou autre région associée à une personne ou à un organisme.

#### #d - Pays

Cette sous-zone renferme le nom du pays contenu dans l'adresse d'une personne ou d'un organisme.

#### #e - Code postal

Cette sous-zone renferme le code alphanumérique assigné à une zone de distribution postale par l'agence nationale de la poste.

#### #m - Adresse de courriel

Cette sous-zone renferme l'adresse de courrier électronique associé à une personne ou à un organisme. Il faut répéter cette sous-zone lorsque plus d'une adresse de courriel existe pour une même personne ou un même organisme.

#### #s - Début de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période de l'association d'une adresse à une personne ou à un organisme.

#### #t - Fin de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'association d'une adresse à une personne ou à un organisme.

#### #u - Identificateur de ressource uniforme

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone #u de la zone 371 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information. La page d'accueil de l'entité mentionnée dans les zones 1XX de la notice doit être enregistrée dans la zone 856.

#### #v - Source de l'information

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 371.

#### #z - Note destinée au public

Cette sous-zone renferme une note concernant l'information en rapport avec l'adresse contenue dans la zone 371. Cette note est écrite dans une forme qui convient ou est destinée à l'affichage public.

**‡4 - Code de relation**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la relation entre l'adresse et l'entité décrite dans la notice. Il est possible d'utiliser plus d'un code de relation en présence de plusieurs relations.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

[ Page blanche ]

## 372 Domaine d'activité (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Domaine d'activité (R)

‡s Début de la période (NR)

‡t Fin de la période (NR)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source de l'information (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

*Pour une personne* : elle renferme le domaine d'activité ou d'expertise dans lequel une personne est ou était impliquée.

*Pour un organisme* : elle renferme le domaine des affaires dans lequel un organisme est impliqué, son domaine de compétence, de responsabilité, de juridiction, etc.

Il faut répéter la zone 372 lorsque l'entité possède plusieurs domaines d'activité différents et à différentes périodes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Domaine d'activité

Cette sous-zone renferme le domaine d'activité ou d'expertise dans lequel une personne ou un organisme est impliqué.

100 1␣‡aHudson, David‡cJoueur de didgeridoo

**372** ␣␣‡aJoueur de didgeridoo

110 2␣‡aOrganisation du traité de l'Atlantique Nord

**372** ␣␣‡aL'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une organisation politico-militaire qui rassemble 26 pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Ceux-ci se sont engagés à atteindre les objectifs du traité de l'Atlantique Nord signé le 4 avril 1949.

**‡s - Début de la période**

Cette sous-zone renferme la date du début de la période de l'implication d'une personne ou d'un organisme dans un domaine des affaires ou d'activité en particulier.

**‡t - Fin de la période**

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'implication d'une personne ou d'un organisme dans un domaine des affaires ou d'activité en particulier.

**‡u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 372 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant un champ d'activité accessible de façon électronique.

**‡v - Source de l'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 372.

**‡0 - Numéro de contrôle de la notice**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme concernant le champ d'activité identifié dans la sous-zone ‡a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 373 Groupe associé (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Groupe associé (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡s	Début de la période (NR)	‡2	Source du terme (NR)
‡t	Fin de la période (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡u	Identificateur de ressource uniforme (R)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡v	Source de l'information (R)		

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Information sur une institution, une association, un groupe etc., qui est associé à l'entité dans la zone 1XX. Il peut également s'agir d'un groupe avec lequel une personne est ou a été affiliée, y compris les dates d'association.

Il faut répéter la zone 373 lorsque la personne a des affiliations multiples à différentes périodes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Groupe associé

Un groupe qui est associé à une entité dans la zone 1XX ou avec lequel l'entité est ou a été affiliée par l'emploi, l'appartenance, l'identité culturelle, etc.

Cette sous-zone renferme l'information sur un groupe avec lequel une personne est ou a été affiliée par l'emploi, l'appartenance, l'identité culturelle, etc.

```
100 1␣‡aAshton, John
373 ␣␣‡aFaculty of Biological Science, Leeds University‡s2000‡t2005
373 ␣␣‡aFaculty of Life Science, Manchester University‡s2005
```

#### ‡s - Début de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période de l'association.

#### ‡t - Fin de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'association.

#### ‡u - Identificateur de ressource uniforme

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone †u de la zone 373 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant les groupes associés accessible de façon électronique.

#### †v - Source de l'information

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 373.

#### †0 - Numéro de contrôle de la notice

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### †2 - Source du terme

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme concernant l'association identifié dans la sous-zone †a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

#### †6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### †8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

| Zone 373 - Affiliation [RENOMMÉE et REDÉFINIE, 2011]

La zone a été renommée *Groupe associé*.

Codes de sous-zones

| †a - Affiliation [RENOMMÉE et REDÉFINIE, 2011]

La sous-zone a été renommée *Groupe associé*.

## 374 Profession (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Profession (R)

‡s Début de la période (NR)

‡t Fin de la période (NR)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source de l'information (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information sur la profession ou l'emploi qu'une personne occupe ou a occupé, y compris les dates correspondantes.

Il faut répéter la zone 374 lorsque la personne a occupé plus d'un emploi à différentes périodes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (∅).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a - Profession

Cette sous-zone renferme l'information sur la profession ou l'emploi qu'une personne occupe ou a occupé.

374 ∅‡acompositeur‡2[code du vocabulaire contrôlé]

##### ‡s - Début de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période de l'emploi ou de la profession occupée par une personne.

##### ‡t - Fin de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'emploi ou de la profession occupée par une personne.

**‡u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 374 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant l'emploi ou la profession accessible de façon électronique.

**‡v - Source de l'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 374.

**‡0 - Numéro de contrôle de la notice**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme concernant la profession identifiée dans la sous-zone ‡a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 375 Sexe de la personne (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Sexe de la personne (R)

‡s Début de la période (NR)

‡t Fin de la période (NR)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source de l'information (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information concernant le sexe de la personne, soit masculin ou féminin, y compris les dates correspondantes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (∅).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a - Sexe de la personne

Cette sous-zone renferme l'information concernant le sexe de la personne, soit masculin ou féminin.

100 1∅‡aNabokov, Vladimir,‡d1869-1922

**375** ∅∅‡a**masculin**

##### ‡s - Début de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période de l'identification du sexe de la personne, soit masculin ou féminin.

100 1∅‡aMorris, Jan,‡d1926-

400 1∅‡wnne‡aMorris, James,‡d1926-

670 ∅∅‡adans Conundrum de l'auteur, 1974

**375** ∅∅‡a**masculin**‡s1926 ‡2iso5218

**375** ∅∅‡a**féminin**‡s1972? ‡2iso5218

##### ‡t - Fin de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période de l'identification du sexe de la personne, soit masculin ou féminin.

**‡u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 375 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant le sexe de la personne, soit masculin ou féminin, accessible de façon électronique.

**‡v - Source de l'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 375.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme d'un vocabulaire contrôlé concernant le sexe de la personne identifiée dans la sous-zone ‡a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 376 Renseignements sur la famille (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Genre de famille (R)	‡v	Source de l'information (R)
‡b	Personnalité importante de la famille (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡c	Titre héréditaire (R)	‡2	Source du terme (NR)
‡s	Début de la période (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡t	Fin de la période (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡u	Identificateur de ressource uniforme (R)		

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information supplémentaire concernant les familles, y compris les genres de familles, les personnalités importantes, les titres héréditaires.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (∅).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Genre de famille

Cette sous-zone renferme l'information concernant la catégorisation ou le descripteur générique du genre de famille, par exemple la dynastie, le clan, la maison royale, etc.

046	∅∅‡s1925‡t1979
100	3∅‡aPahlavi (Dynastie : ‡d1925-1979)
<b>376</b>	∅∅‡aDynastie
046	∅∅‡s1529‡t1739
100	3∅‡aNayak (Dynastie : ‡cMadurai, Inde)
370	∅∅‡fMadurai, Inde
<b>376</b>	∅∅‡aDynastie
100	3∅‡aYan (Famille : Chine)
370	∅∅‡cChine
<b>376</b>	∅∅‡aFamille

#### ‡b - Personnalité importante de la famille

Cette sous-zone renferme l'information concernant une personnalité importante d'une famille.

100	3∅‡aMedici (Maison royale : ‡gMedici, Lorenzo de', 1449-1492)
<b>376</b>	∅∅‡aMaison royale‡bMedici, Lorenzo de', 1449-1492

100 3**b**†aDenney (Famille : †gDenny, Anthony, 1501-1549)  
 376 **b**†aFamille†bDenny, Anthony, 1501-1549

100 3**b**†aDenney (Famille : †gDenny, Arthur Armstrong, 1822-1899)  
 [La différenciation de deux familles ayant le même nom par l'ajout d'une personnalité importante à la famille.]  
 376 **b**†aFamille†bDenny, Arthur Armstrong, 1822-1899

### †c - Titre héréditaire

Cette sous-zone renferme l'information concernant le titre de noblesse, etc. associé à une famille.

### †s - Début de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque le début de la période associée à une famille, telle son origine.

100 3**b**†aCholmley (Famille)  
 400 3**b**†aCholmeley (Famille)  
 400 3**b**†aCholmondeley (Famille)  
 376 **b**†aFamille†cMarquis de Cholmondeley  
 376 **b**†aFamille†cDucs de Cholmondeley†s1852

### †t - Fin de la période

Cette sous-zone renferme la date qui marque la fin de la période associée à une famille.

### †u - Identificateur de ressource uniforme

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone †u de la zone 376 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant la famille, accessible de façon électronique.

### †v - Source de l'information

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 376.

### †0 - Numéro de contrôle de la notice

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### †2 - Source du terme

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du terme d'un vocabulaire contrôlé concernant la famille identifiée dans la sous-zone †a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

### †6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### †8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## 377 Langue associée (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Source du code

␣ Code de langue MARC  
7 Source indiquée dans la sous-zone †2

### Codes de sous-zones

†a Code de langue (R)

†l Nom de la langue (R)

†2 Source du code (NR)

†6 Liaison (NR)

†8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Codes des langues associées à l'entité décrite dans la notice. Renferme la langue utilisée par une personne lors de la rédaction, de la publication, de la diffusion, etc., la langue utilisée par une collectivité lors de ses communications, la langue utilisée par une famille ou la langue dans laquelle une œuvre est exprimée.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et contient un blanc (␣).

#### ▪ Second indicateur - Source du code

##### ␣ – Code de langue MARC

La source du code est le document intitulé *Codes des langues MARC*.

##### 7 - Source indiquée dans la sous-zone †2

Source du code de langue indiquée dans la sous-zone †2.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### †a - Code de langue

Cette sous-zone renferme le code qui identifie la langue qu'une personne, un organisme ou une famille utilise lors de publications, communication, etc., ou dans laquelle une œuvre est exprimée.

100 1␣†aNabokov, Vladimir,†d1869-1922

377 ␣†arus†aeng

**‡1 - Nom de la langue**

Cette sous-zone renferme le nom de la langue qu'une personne, un organisme ou une famille utilise lors de publications, communication, etc., ou dans laquelle une œuvre est exprimée.

130 0‡aBible‡lLenje‡f2003

377 0‡abnt‡lLenje

[La langue lenje se retrouve sous le code collectif bnt (bantoues, autres langues).]

100 1‡aZingani, Willie T.

377 0‡aeng

377 0‡anya‡lChewa

[Zingani écrit à la fois dans le dialecte chewa lequel se retrouve sous le code collectif nya (nyanja) et en anglais.]

**‡2 - Source du code**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui correspond à la source du code de langue identifiée dans la sous-zone ‡a.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

110 2‡aCanadian Standards Association

377 0‡aeng‡afre

377 07‡aen‡afir‡2iso639-1

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**Sous-zones

‡1 - Nom de la langue [NOUVEAU, 2011]

## 378 Forme développée du nom de personne (NR)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡q Forme développée du nom de personne (R)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source d'information (R)

‡v Source d'information (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un élément de nom utilisé pour établir une distinction entre deux personnes portant le même nom. Il peut être nécessaire lorsqu'une partie d'un nom est représentée que par une initiale ou une abréviation dans la forme choisie comme le nom privilégié, ou lorsqu'une partie du nom n'est pas comprise dans la forme choisie comme le nom privilégié. Cette zone s'applique uniquement au nom dans l'étiquette 1XX.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡q – Forme développée du nom de personne

Cette sous-zone renferme la forme complète du nom nécessaire pour établir la distinction entre deux personnes portant le même nom privilégié.

100 1␣‡aJohnson, A. W.‡q(Alva William)

378 ␣␣‡aAlva William

100 1␣‡aH. D.‡q(Hilda Doolittle)

378 ␣␣‡aHilda Doolittle

#### ‡u - Identificateur de ressource uniforme

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. Ces données peuvent être utilisées pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

La sous-zone ‡u de la zone 378 permet l'enregistrement de l'adresse électronique d'une source d'information concernant la forme développée d'un nom de personne accessible de façon électronique.

**‡v - Source d'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 378.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 380 Genre de l'oeuvre (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Genre de l'oeuvre (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information concernant la classe ou le genre concernant une oeuvre. Elle est utile pour différencier une oeuvre d'une autre ayant le même titre.

Cette zone peut comporter les genres multiples d'une oeuvre provenant du même vocabulaire source ou liste de codes, mais dans des sous-zones ‡a (Genre de l'oeuvre) distinctes. L'utilisation de zones distinctes permet l'énumération des termes provenant de vocabulaires sources différents.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Genre de l'oeuvre

Cette sous-zone renferme un terme décrivant le genre, la classe de l'oeuvre décrite.

100 1␣‡aWilder, Thornton,‡d1897-1975‡tOur town

380 ␣␣‡aPlay

130 0␣‡aCendrillon (Chorégraphie)

380 ␣␣‡aChorégraphie

130 0␣‡aMinuit le soir (Émission télévisée)

380 ␣␣‡a Émission télévisée

#### ‡0 - Numéro de contrôle de la notice

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la source du terme dans la sous-zone ‡a lorsque celui-ci provient d'une liste contrôlée.  
La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 381 Autres caractéristiques d'une oeuvre ou expression (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Autres caractéristiques distinctes (R)

‡u Identificateur de ressource uniforme (R)

‡v Source de l'information (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme les caractéristiques qui servent à caractériser une oeuvre ou une expression, mais qui ne sont pas contenues dans une zone particulière. Des exemples courants peuvent être, un organisme émetteur, notes d'arrangements de musique, une version, ou un terme géographique. Cette zone est utile pour différencier une oeuvre d'une autre ayant le même titre.

Cette zone peut comporter les caractéristiques multiples d'une oeuvre provenant du même vocabulaire source ou liste de codes, mais dans des sous-zones ‡a (Autres caractéristiques distinctes) distinctes. L'utilisation de zones distinctes permet l'énumération des termes provenant de vocabulaires sources différents.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Autres caractéristiques distinctes

Cette sous-zone renferme un terme décrivant une caractéristique qui différencie une oeuvre ou une d'expression d'une autre.

130 0␣‡aResearch paper (South African Law Commission)

**381** ␣␣‡aSouth African Law Commission  
[Attributs d'une oeuvre]

130 0#‡aHarlow (Film cinématographique : 1965 : Douglas)

**381** ␣␣‡aDouglas  
380 ␣␣‡aFilm cinématographique  
046 ␣␣‡k1965  
[Attributs d'une oeuvre]

- 130 00#a1 + 1 = 3 (Chorégraphie : D'Amboise)  
**381** 00#aD'Amboise  
 380 00#aChorégraphie  
 [Attributs d'une expression]
- 130 00#aBible.#fFrançais.#sAutorisé.#f2004  
**381** 00#aAutorisé  
 046 00#k2004  
 [Attributs d'une expression]
- 100 10#aDebussy, Claude,#d1862-1918.#tChansons de Bilitis.(Chansons)#pChevelure;  
 #oarrangé  
 380 00#aChansons  
**381** 00#aArrangé  
 [Attributs d'une expression]
- 100 10#aGibbon,Edward,#d1737-1794.#tHistoire du déclin et de la chute de l'Empire  
 romain.#kOeuvres choisies  
**381** 00#aOeuvres choisies  
 [Attributs d'une expression]

#### **#u - Identificateur de ressource uniforme**

Cette sous-zone renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple une URL ou une URN, qui permet un accès électronique aux données dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

Dans la zone 381, la sous-zone #u est utilisée pour enregistrer l'adresse électronique d'une source d'information.

#### **#v - Source de l'information**

Cette sous-zone indique la source, autre qu'un identificateur de ressource uniforme (URI), de l'information enregistrée dans la zone 381.

#### **#0 - Numéro de contrôle de la notice**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### **#2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la source du terme dans la sous-zone #a lorsque celui-ci provient d'une liste contrôlée.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

#### **#6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### **#8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## 382 Médium d'exécution d'une oeuvre (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Médium d'exécution d'une oeuvre (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡2 Source du terme (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme la description du médium d'exécution, instrumentale, vocale ou autre, pour laquelle une oeuvre a été conçue à l'origine ou pour lequel l'expression musicale a été écrite ou interprétée. Cette zone permet de différencier deux œuvres de même titre.

Cette zone peut comporter plusieurs médiums d'exécution provenant du même vocabulaire source, mais dans des sous-zones ‡a (Médium d'exécution) distinctes. L'utilisation de zones distinctes permet l'énumération des termes provenant de différents vocabulaires sources.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Médium d'exécution d'une oeuvre

Cette sous-zone renferme un terme décrivant le médium d'exécution, instrumentale, vocale ou autre d'une oeuvre musicale.

100 1␣‡aMahler, Gustav,‡d1860-1911.‡tSymphonies,‡nno.2,‡rdo mineur

382 ␣␣‡asoprano‡aalto‡avoix mixtes‡aorchestre

383 ␣␣‡ano. 2

384 ␣␣‡ado mineur

100 1␣‡aFaith, Richard,‡d1926-‡tMiniatures

382 ␣␣‡ahautbois‡apiano

382 ␣␣‡aclarinette‡apiano

[Cet exemple comporte différentes sections en rapport avec les interprétations.]

- 100 101aBeethoven, Ludwig van, d1770-1827. tSonates, mpiano nno. 14, op. 27, no. 2,  
rdo dièse mineur  
382 001a piano  
383 001ano. 14, op. 27, no. 2  
384 001ado dièse mineur

**0 - Numéro de contrôle de la notice**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**2 - Source du terme**

Cette sous-zone renferme le code MARC qui identifie la source du terme dans la sous-zone 1a lorsque celui-ci provient d'une liste contrôlée.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC*.

**6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 383 Numéro d'identification de l'oeuvre musicale (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de série (R)

‡b Numéro d'opus (R)

‡c Numéro d'index thématique (R)

‡d Code d'index thématique (R)

‡e Éditeur associé à un numéro de série ou à un numéro d'opus (NR)

‡2 Source (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un numéro de série, un numéro d'opus, ou un numéro d'index thématique attribué à une oeuvre musicale par le compositeur, l'éditeur, ou le musicologue. Cette zone est utile pour différencier une oeuvre d'une autre ayant le même titre.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a - Numéro de série

Cette sous-zone renferme un numéro utilisé lorsque des oeuvres de même titre et de même médium d'exécution sont numérotées consécutivement dans les sources de référence musicale.

##### ‡b - Numéro d'opus

Cette sous-zone renferme un numéro d'identification d'une composition musicale précédée par le numéro d'opus.

100 1␣‡aHovhaness, Alan,‡d1911-2000.‡tIsland of Mysterious Bells.  
383 ␣␣‡bop. 244

##### ‡c - Numéro d'index thématique

Cette sous-zone renferme un numéro attribué à une oeuvre dans un index thématique reconnu pour certains compositeurs.

100 1␣‡aVivaldi, Antonio,‡d1678-1741.‡tCimento dell'armonia e dell'inventione.‡nN. 1-4  
383 ␣␣‡bop. 8, no. 1-4  
383 ␣␣‡cRV 269‡cRV 315‡cRV 293‡cRV 297  
383 ␣␣‡cF. 1,22-25

[Cet exemple comporte plusieurs numéros d'identification associé à l'oeuvre.]

**‡d - Code d'index thématique**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie l'index thématique associé au numéro d'identification attribué à une oeuvre musicale mentionné dans la sous-zone ‡c.

- 100 1‡aVivaldi, Antonio,‡d1678-1741.‡tCimento dell'armonia e dell'inventione.‡nN. 1-4  
**383** ‡b‡bop. 8, no. 1-4  
**383** ‡b‡cRV 269‡cRV 315‡cRV 297‡dRyom‡2mlati  
**383** ‡b‡cF. I,22-25‡dFanna‡2mlati

**‡e Éditeur associé à un numéro de série ou à un numéro d'opus**

Cette sous-zone renferme une brève identification de l'éditeur associé à un numéro de série enregistré dans la sous-zone ‡b. Cette sous-zone est utilisée seulement lorsque différents éditeurs ont assigné différents numéros d'opus à une même oeuvre, ou lorsque différents éditeurs ont assigné le même numéro d'opus à différentes oeuvres.

- 100 1‡aGyrowetz, Adalbert,‡d1763-1850.‡tSerenades,‡mclarinets (2), horns (2),  
bassoon,‡nop. 3 (André)  
400 1‡aGywrowetz, Adalbert,‡d1763-1850.‡tSerenades,‡mclarinets (2), horns (2),  
bassoon,‡nop. 5 (Hummel)  
**383** ‡b‡bop. 3‡bAndré  
**383** ‡b‡bop. 5‡bHummel

**‡2 - Source**

Cette sous-zone indique la source du code qui identifie l'index thématique mentionné à la sous-zone ‡d.

Présentement, seul le code **mlati** (*Music Library Association Thematic Indexes*) est utilisé en tant que source des index thématiques.

Ce code provient des *Codes de relations, de sources et de conventions de description* qui sont disponibles en ligne.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

Codes de sous-zones

*‡d - Code d'index thématique [NOUVEAU, 2011]*

*‡e - Éditeur associé à un numéro de série ou à un numéro d'opus [NOUVEAU, 2011]*

*‡2 - Source [NOUVEAU, 2011]*

## 384 Tonalité (R)

### Premier indicateur

Type de tonalité

- ♭ Relation à la tonalité d'origine inconnue
- 0 Tonalité d'origine
- 1 Tonalité transposée

### Second indicateur

Non défini

- ♭ Non défini

### Codes de sous-zones

- ‡a Tonalité (NR)
- ‡6 Liaison (NR)

- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone indique les relations entre l'ensemble des tonalités qui constitue une classe de tonalité unique en tant que tonalité centrale pour une oeuvre ou une expression musicale. Elle peut être utilisée pour différencier une oeuvre d'une autre ayant le même titre.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Type de tonalité

##### ♭ – Relation à la tonalité d'origine inconnue

La relation entre la tonalité précisée à la tonalité d'origine dans laquelle l'oeuvre musicale a été écrite.

##### 0 - Tonalité d'origine

##### 1 - Tonalité transposée

Représente une tonalité différente de celle de l'oeuvre originale.

#### ▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (♭).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Tonalité

Cette sous-zone indique la tonalité, par exemple, une oeuvre musicale en Do majeur, en Sol dièse mineur, etc.

- 100 1#‡aMahler, Gustav, ‡d1860-1911. ‡tLieder nach Rückert. ‡plch atmet' einen linden Duft
- 384 0#‡aré majeur

- 100 101 Mozart, Wolfgang Amadeus, 1756-1791. Concertos, hautbois, orchestre,  
n. 314 rdo majeur; oarrangé  
382 101 flûte orchestre  
383 101 ano. 2  
383 101 aK. 285 cK. 314  
**384 101** aré majeur

**6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## 4XX Rappel de renvoi 'voir' – Renseignements généraux

- 400 Rappel de renvoi 'voir' – Nom de personne (R)
- 410 Rappel de renvoi 'voir' – Nom de collectivité (R)
- 411 Rappel de renvoi 'voir' – Nom de réunion (R)
- 430 Rappel de renvoi 'voir' – Titre uniforme (R)
- 448 Rappel de renvoi 'voir' – Terme chronologique (R)
- 450 Rappel de renvoi 'voir' – Nom commun (R)
- 451 Rappel de renvoi 'voir' – Nom géographique (R)
- 455 Rappel de renvoi 'voir' – Terme de genre/forme (R)
- 480 Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision générale (R)
- 481 Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision géographique (R)
- 482 Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision chronologique (R)
- 485 Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision de forme (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

On utilise les zones 400-485, soit les zones de rappel *voir de*, pour identifier les formes de vedettes non autorisées et d'autres variantes qui n'ont pas été choisies pour être la forme autorisée. Pour de plus amples renseignements sur les rappels et les renvois, veuillez consulter la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

- 448 *Rappel de renvoi 'voir' -- Terme chronologique [NOUVEAU, 2002]*

[ Page blanche ]

## 400 Rappel de renvoi « voir » - Nom de personne (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de personne

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

<ul style="list-style-type: none"> <li>‡a Nom de personne (NR)</li> <li>‡b Numérotation (NR)</li> <li>‡c Titres et autres qualificatifs associés au nom (R)</li> <li>‡d Dates associées au nom (NR)</li> <li>‡e Relation (R)</li> <li>‡f Date du document (NR)</li> <li>‡g Renseignements divers (NR)</li> <li>‡h Indication générale du genre de document (NR)</li> <li>‡i Information sur la relation (R)</li> <li>‡j Qualificatif d'attribution (R)</li> <li>‡k Sous-vedette de forme (R)</li> <li>‡l Langue du document (NR)</li> <li>‡m Médium d'exécution pour la musique (R)</li> <li>‡n Numéro de la partie/section du document (R)</li> <li>‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)</li> <li>‡p Nom de la partie/section du document (R)</li> <li>‡q Forme complète du nom (NR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>‡r Tonalité de la musique (NR)</li> <li>‡s Version (NR)</li> <li>‡t Titre du document (NR)</li> <li>‡v Subdivision de forme (R)</li> <li>‡w Sous-zone de contrôle (NR)               <ul style="list-style-type: none"> <li>/0 Relation particulière</li> <li>/1 Restriction de l'utilisation du rappel</li> <li>/2 Forme antérieure de la vedette</li> <li>/3 Affichage du renvoi</li> </ul> </li> <li>‡x Subdivision générale (R)</li> <li>‡y Subdivision chronologique (R)</li> <li>‡z Subdivision géographique (R)</li> <li>‡4 Code de relation (R)</li> <li>‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)</li> <li>‡6 Liaison (NR)</li> <li>‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)</li> </ul>
---	---

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom de personne. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom de personne non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 400 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 100 (Vedette – Nom de personne), 500 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Nom de personne) et 700 (Liaison des vedettes établies – Nom de personne).

La section *X00 Noms de personnes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 400.

■ EXEMPLES

100 0~~b~~†aBhagata Singha,†d1921-

400 1~~b~~†aSingh, Bhagat,†d1921-

100 1~~b~~†aBeethoven, Ludwig van,†d1770-1827.†tConcertos,†mviolon, orchestre,†nop. 61,†rré majeur

400 1~~b~~†aBeethoven, Ludwig van,†d1770-1827.†tKonzert für Violine und Orchester D-Dur op. 61

100 1~~b~~†aSawyer, Lemuel,†d1777-1852

400 1~~b~~†aBlackbeard, auteur de,†d1777-1852

400 0~~b~~†aAuteur de Blackbeard,†d1777-1852

100 0~~b~~†aJésus-Christ†xHistoire des doctrines†yca 30-600 (Église primitive)

400 0~~b~~†aJésus-Christ†xInterprétations, néotestamentaires

100 3~~b~~†aAnjou, Maison d'

400 3~~b~~†aAngiò, Maison d'

100 1~~b~~†aCampbell, Pam.†tBibleLog for adults.†pThru the Old Testament series

400 1~~b~~†aCampbell, Stan.†tBibleLog for adults.†pThru the Old Testament series

## 410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

‡a	Nom de collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡r	Tonalité de la musique (NR)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡s	Version (NR)
‡c	Lieu de réunion (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de réunion ou de signature du traité (R)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡e	Relation (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)	‡4	Code de relation (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom de collectivité. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom de collectivité non utilisé à une vedette établie.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 410 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette – Nom de collectivité), 510 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Nom de collectivité) et 710 (Liaison des vedettes établies – Nom de collectivité).

La section *X10 Noms de collectivités – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 410.

■ EXEMPLES

- 110 1b#aHonduras.#bOficina de Estudios Territoriales  
 410 1b#aHonduras.#bEstudios Territoriales, Oficina de
- 110 1b#aVenezuela.#tReforma del control de cambio no. 2.#lAnglais & espagnol  
 410 1b#aVenezuela.#tAmendment of exchange agreement no. 2
- 151 b#aChinatown (San Francisco, Calif.)  
 410 1b#aSan Francisco (Calif.).#bChinatown
- 110 2b#aConföderation Iranischer Studenten (N.U.)  
 410 2b#aCISNU  
 410 2b#wnaa#aConföderation Iranischer Studenten
- 110 2b#aLherminier (Firme)  
 410 2b#aPierre Lherminier (Firme)
- 130 b#aLienzo Totomixtlahuaca  
 410 2b#aCentro de Estudios de Historia de México.#kManuscrit.#sCódice Condumex
- 130 b#aBiology research report  
 410 2b#aMuseum of Northern Arizona.#tBiology research report

## 411 Rappel de renvoi « voir » - Nom de réunion (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Nom de réunion ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡s	Version (NR)
‡c	Lieu de réunion (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de réunion (NR)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡e	Collectivité subordonnée (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡j	Relation (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡k	Subdivision de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)	‡4	Code de relation (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡q	Nom de la réunion suivant le nom de lieu comme élément de classement (NR)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom de réunion. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom de réunion non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 411 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 111 (Vedette – Nom de réunion), 511 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Nom de réunion) et 711 (Liaison des vedettes établies – Nom de réunion).

La section *X11 Noms de réunions – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 411.

■ EXEMPLES

- 111 2b#aInternational Symposium on Laser Anemometry  
 411 2b#aSymposium on Laser Anemometry, International
- 111 2b#aBayreuther Festspiele.#eOrchester  
 411 1b#wnnaa#aBayreuth (Allemagne)#qFestspiele.#eOrchester
- 111 2b#aJakob-Stainer-Tagung#d(1983 :#cInnsbruck, Autriche)  
 411 2b#aJakob-Stainer-Symposium#d(1983 :#cInnsbruck, Autriche)
- 111 2b#aInternational Population Conference#d(1959 :#cVienne, Autriche).#eWorking  
 Committee of the Conference  
 411 2b#aInternational Population Conference#d(1959 :#cVienne, Autriche).#eArbeitsausschuss  
 des Kongresses
- 130 b0#aPublications of the Carlsberg Expedition to Phoenicia  
 411 2b#aCarlsberg Expedition to Phoenicia#d(1958-1959).#tPublications of the Carlsberg  
 Expedition to Phoenicia

## 430 Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

### Codes de sous-zones

‡a	Titre uniforme (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de signature du traité (R)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡f	Date du document (NR)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡g	Renseignements divers (NR)		/0 Relation particulière
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡i	Information sur la relation (R)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡k	Sous-vedette de forme (R)		/3 Affichage du renvoi
‡l	Langue du document (NR)	‡x	Subdivision générale (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡n	Numéro de la partie/section du document (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡4	Code de relation (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡r	Tonalité de la musique (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡s	Version (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un titre uniforme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un titre uniforme non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 430 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 130 (Vedette – Titre uniforme), 530 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Titre uniforme) et 730 (Liaison des vedettes établies – Titre uniforme).

La section *X30 Titres uniformes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 430.

■ EXEMPLES

130 ~~0~~†aCollection Les Grandes familles industrielles

430 ~~0~~†aGrandes familles industrielles

100 1~~0~~†aLewis, C. S.†q(Clive Staples),†d1898-1963.†tChronicles of Narnia (Collier Books (Firme))

430 ~~0~~†aChronicles of Narnia (Collier Books (Firme))

130 ~~0~~†aThémis.†pGestion

430 ~~0~~†aGestion (Presses universitaires de France)

130 ~~0~~†aBible†xInfluence†xCivilisation médiévale

430 ~~0~~†aBible†xInfluence†yMoyen Âge

130 ~~0~~†aBible†xGéographie†vCartes

430 ~~0~~†aBible†vAtlas

150 ~~0~~†alran dans le Coran

430 ~~0~~†aCoran†zIran

## 448 Rappel de renvoi « voir » - Terme chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme chronologique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un terme chronologique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un terme chronologique non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 448 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 148 (Vedette – Terme chronologique), 548 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Terme chronologique) et 748 (Liaison des vedettes établies – Terme chronologique).

La section *X48 Termes chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 448.

### ■ EXEMPLES

148 ∅∅‡a1800-1899

448 ∅∅‡aDix-neuvième siècle

148 ∅∅‡a1900-1999

448 ∅∅‡aVingtième siècle

[ Page blanche ]

## 450 Rappel de renvoi « voir » - Nom commun (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette de sujet ou vedette comportant un nom géographique (NR)

‡b Vedette de sujet débutant par un nom géographique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom commun. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom commun non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 450 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 150 (Vedette – Nom commun), 550 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Nom commun) et 750 (Liaison des vedettes établies – Nom commun).

La section *X50 Noms communs – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 450.

### ■ EXEMPLES

150 ∅∅‡aThéâtre africain (anglais)

450 ∅∅‡aThéâtre anglais‡x∅Auteurs africains

150 ∅∅‡aMusique‡xThéorie‡y15e siècle

450 ∅∅‡aMusique‡y15e siècle‡xThéorie

150 ∅∅‡aGrammaire comparée et générale‡xExclamations

450 ∅∅‡aExclamations (Linguistique)

[ Page blanche ]

## 451 Rappel de renvoi « voir » - Nom géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Nom géographique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom géographique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom géographique non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 451 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 151 (Vedette – Nom géographique), 551 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Nom géographique) et 751 (Liaison des vedettes établies – Nom géographique).

La section *X51 Noms géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 451.

### ■ EXEMPLES

151 ∅∅‡aAdirondacks, Monts (N.Y.)

451 ∅∅‡aAdirondacks (N.Y.)

151 ∅∅‡aAmazone

451 ∅∅‡aAmazone (Fleuve)

151 ∅∅‡aPalenque (Mexique)

451 ∅∅‡aPalenque (Mexique : site archéologique)

151 ∅∅‡aMedina (Ohio)

451 ∅∅‡wnnaa‡aMedina, Ohio

151 ∅∅‡aGeorgetown (Washington, D.C.)‡vCartes

451 ∅∅‡aWest Washington (D.C.)‡vCartes

[ Page blanche ]

## 455 Rappel de renvoi « voir » - Terme de genre / forme (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme de genre / forme (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un terme de genre / forme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un terme de genre / forme non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 455 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 155 (Vedette – Terme de genre / forme), 555 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Terme de genre / forme) et 755 (Liaison des vedettes établies – Terme de genre / forme).

La section *X55 Termes de genre / forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 455.

### ■ EXEMPLES

155 ∅∅‡aOpéras

455 ∅∅‡aOpérettes

155 ∅∅‡aScience-fiction

455 ∅∅‡aSci-fi

155 ∅∅‡aPanoramas

455 ∅∅‡aVues panoramiques

[ Page blanche ]

## 480 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision générale (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'une subdivision générale. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'une subdivision générale non utilisée à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 480 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 180 (Vedette – Subdivision générale), 580 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Subdivision générale) et 780 (Liaison des vedettes établies – Subdivision générale).

La section *X80 Subdivisions générales – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous- zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 480.

### ■ EXEMPLES

180 ∅∅‡xEsthétique  
 480 ∅∅‡xConnaissances‡xEsthétique  
 480 ∅∅‡xPoints de vue sur l'esthétique

180 ∅∅‡xPensée politique et sociale  
 480 ∅∅‡xPensée sociale  
 480 ∅∅‡xPensée sur la politique et la société  
 480 ∅∅‡xPensée sur la société

[ Page blanche ]

## 481 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'une subdivision géographique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'une subdivision géographique non utilisée à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 481 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 181 (Vedette – Subdivision géographique), 581 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Subdivision géographique) et 781 (Liaison des vedettes établies – Subdivision géographique).

La section *X81 Subdivisions géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 481.

### ■ EXEMPLES

181 ∅‡zQuébec (Province)‡zSaint-Anne, Mont

481 ∅‡zQuébec (Province)‡zMont-Saint-Anne

[ Page blanche ]

## 482 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'une subdivision chronologique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'une subdivision chronologique non utilisée à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 482 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 182 (Vedette – Subdivision chronologique), 582 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Subdivision chronologique) et 782 (Liaison des vedettes établies – Subdivision chronologique).

La section *X82 Subdivisions chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 482.

### ■ EXEMPLES

182 ∅∅‡yca. 30-600 (Église primitive)  
 482 ∅∅‡yDébut de l'Église, ca. 30-600

[ Page blanche ]

## 485 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision de forme (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'une subdivision de forme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'une subdivision de forme non utilisée à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 485 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 185 (Vedette – Subdivision de forme), 585 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Subdivision de forme) et 785 (Liaison des vedettes établies – Subdivision de forme).

La section *X85 Subdivisions de forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous- zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 485.

### ■ EXEMPLES

185 ∅∅‡vChansons

485 ∅∅‡vLieder

485 ∅∅‡vMélodies

*[Exemple d'une vedette ne provenant pas des LCSH et de rappels associés]*

185 ∅∅‡vJournaux intimes

485 ∅∅‡vJournaux (Genre littéraire)

[ Page blanche ]

## 5XX Rappel de renvoi 'voir aussi' – Renseignements généraux

- 500 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de personne (R)
- 510 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de collectivité (R)
- 511 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de réunion (R)
- 530 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Titre uniforme (R)
- 548 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Terme chronologique (R)
- 550 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom commun (R)
- 551 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom géographique (R)
- 555 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Terme de genre/forme (R)
- 580 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision générale (R)
- 581 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision géographique (R)
- 582 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision chronologique (R)
- 585 Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision de forme (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 500-585, soit les zones de rappel de renvoi *voir aussi de*, servent à identifier les diverses formes de vedettes autorisées associées à la forme autorisée dans la zone 1XX. Pour plus de renseignements sur les rappels et les renvois, veuillez consulter la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

- 548 *Rappel de renvoi 'voir aussi' -- Terme chronologique [NOUVEAU, 2002]*

[ Page blanche ]

## 500 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de personne (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de personne

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

‡a	Nom de personne (NR)	‡r	Tonalité de la musique (NR)
‡b	Numérotation (NR)	‡s	Version (NR)
‡c	Titres et autres qualificatifs associés au nom (R)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Dates associées au nom (NR)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡e	Relation (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡j	Qualificatif d'attribution (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡n	Numéro de la partie/section du document (R)	‡4	Code de relation (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡6	Liaison (NR)
‡q	Forme complète du nom (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom de personne. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un nom de personne établi à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 500 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 100 (Vedette – Nom de personne), 400 (Rappel de renvoi « voir » – Nom de personne) et 700 (Liaison des vedettes établies – Nom de personne).

La section *X00 Noms de personnes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 500.

## ■ EXEMPLES

110 2~~b~~†aCorinthian Hall (Kansas City, Mo.)

500 1~~b~~†wLong, Robert Alexander,†d1850-1934†xRésidences et lieux familiaers†zMissouri

100 1~~b~~†aFauré, Gabriel,†d1845-1924.†tBallades,†mpiano, orchestre†nop. 19

500 1~~b~~†aFauré, Gabriel,†d1845-1924.†tBallades,†mpiano†nop. 19

100 3~~b~~†aVan Horn (Famille)

500 3~~b~~†aHorn (Famille)

## 510 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

<ul style="list-style-type: none"> <li>‡a Nom de collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)</li> <li>‡b Collectivité subordonnée (R)</li> <li>‡c Lieu de réunion (NR)</li> <li>‡d Date de réunion ou de signature du traité (R)</li> <li>‡e Relation (R)</li> <li>‡f Date du document (NR)</li> <li>‡g Renseignements divers (NR)</li> <li>‡h Indication générale du genre de document (NR)</li> <li>‡i Information sur la relation (R)</li> <li>‡k Sous-vedette de forme (R)</li> <li>‡l Langue du document (NR)</li> <li>‡m Médium d'exécution pour la musique (R)</li> <li>‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)</li> <li>‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)</li> <li>‡p Nom de la partie/section du document (R)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>‡r Tonalité de la musique (NR)</li> <li>‡s Version (NR)</li> <li>‡t Titre du document (NR)</li> <li>‡v Subdivision de forme (R)</li> <li>‡w Sous-zone de contrôle (NR)               <ul style="list-style-type: none"> <li>/0 Relation particulière</li> <li>/1 Restriction de l'utilisation du rappel</li> <li>/2 Forme antérieure de la vedette</li> <li>/3 Affichage du renvoi</li> </ul> </li> <li>‡x Subdivision générale (R)</li> <li>‡y Subdivision chronologique (R)</li> <li>‡z Subdivision géographique (R)</li> <li>‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)</li> <li>‡4 Code de relation (R)</li> <li>‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)</li> <li>‡6 Liaison (NR)</li> <li>‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)</li> </ul>
---	---

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom de collectivité. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un nom de collectivité établi à une vedette établie associée.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 510 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette – Nom de collectivité), 410 (Rappel de renvoi « voir » – Nom de collectivité) et 710 (Liaison des vedettes établies – Nom de collectivité).

La section *X10 Noms de collectivités – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 510.

## ■ EXAMPLES

110 2b#aOklahoma Council on Juvenile Justice

510 2b#wb#aOklahoma Council on Juvenile Delinquency

110 2b#aACM#bSpecial Interest Group on Personal Computing

510 2b#wb#aAssociation for Computing Machinery.#bSpecial Interest Group on Small and Personal Computing Systems and Applications

110 1b#aMaryland.#bBureau of Air Quality Control

510 1b#wb#aMaryland.#bAir Quality Programs

510 1b#wb#aMissouri.#bState Highway Patrol.#bCriminal Records Section

510 2b#wb#aKarachi Entomological Society

## 511 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de réunion (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Nom de réunion ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡s	Version (NR)
‡c	Lieu de réunion (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de réunion (NR)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡e	Collectivité subordonnée (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡j	Relation (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡k	Subdivision de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡4	Code de relation (R)
‡q	Nom de la réunion suivant le nom de lieu comme élément de classement (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
		‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom de réunion. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un nom de réunion établi à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 511 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 111 (Vedette – Nom de réunion), 411 (Rappel de renvoi « voir » – Nom de réunion) et 711 (Liaison des vedettes établies – Nom de réunion).

La section *X11 Noms de réunion – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 511.

■ EXEMPLES

- 111 2b#aInternational Drip Irrigation Congress  
 511 2b#w#aInternational Drip Irrigation Meeting  
 511 2b#wb#aInternational Drip/Trickle Irrigation Congress
- 111 2b#aCongrès européen de droit rural  
 511 2b#w#aColloque européen de droit rural
- 111 2b#aEntretiens de Bichat  
 511 2b#wb#aEntretiens de Bichat Pitié-Salpêtrière
- 110 1b#aUnited States. #bDelegation to the Mexico-United States Interparliamentary Conference,  
 19th, 1979, Mexico City and Ixtapa, Mexico  
 511 2b#aMexico-United States Interparliamentary Conference. #eDelegations
- 130 1b0#aConference proceedings (Australian Institute of Criminology)  
 511 2b#w#aAIC Seminar. #tProceedings

## 530 Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme (R)

### Premier indicateur

Non défini

⌘ Non défini

### Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

---

### Codes de sous-zones

‡a	Titre uniforme (NR)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡d	Date de signature du traité (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡n	Numéro de la partie/section du document (R)	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡4	Code de relation (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡r	Tonalité de la musique (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡s	Version (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡t	Titre du document (NR)		

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un titre uniforme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un titre uniforme établi à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 530 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 130 (Vedette – Titre uniforme), 430 (Rappel de renvoi « voir » – Titre uniforme) et 730 (Liaison des vedettes établies – Titre uniforme).

La section *X30 Titres uniformes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 530.

■ **EXEMPLES**

130 ~~0~~†aHabakkuk commentary

**530** ~~0~~†aDead Sea scrolls

130 ~~0~~†aOECD reviews of national policy for education

**530** ~~0~~†aReviews of national policies for education

130 ~~0~~†aData report (Maryland. Air Quality Programs)

**530** ~~0~~†wb†aData report (Maryland. Air Management Administration)

130 ~~0~~†aDossiers Cinéma d'aujourd'hui

**530** ~~0~~†aCollection Cinéma d'aujourd'hui.†pDossiers

130 ~~0~~†aPublicaciones del Archivo Histórico de la Provincia de Buenos Aires.†pDocumentos del archivo

**530** ~~0~~†wb†aPublicaciones del Archivo Histórico de la Provincia de Buenos Aires "Ricardo Levene."†nIII,†pDocumentos del archivo

150 ~~0~~†aDieux védiques

**530** ~~0~~†wg†aVédas†xCritique et interprétation, etc.

## 548 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme chronologique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un terme chronologique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une vedette de terme chronologique établie à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 548 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 148 (Vedette – Terme chronologique), 448 (Rappel de renvoi « voir » – Terme chronologique) et 748 (Liaison des vedettes établies – Terme chronologique).

La section *X48 Termes chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 548.

### ■ EXEMPLES

148 ␣‡a1710-1717

548 ␣‡a1700-1799

148 ␣‡a1863

548 ␣‡a1800-1899

[ Page blanche ]

## 550 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom commun (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette de sujet ou vedette comportant un nom géographique (NR)

‡b Vedette de sujet débutant par un nom géographique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom commun. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une vedette de nom commun établie à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 550 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 150 (Vedette – Nom commun), 450 (Rappel de renvoi « voir » – Nom commun) et 750 (Liaison des vedettes établies – Nom commun).

La section *X50 Noms communs – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 550.

### ■ EXEMPLES

150 ∅∅‡aTrithéisme

550 ∅∅‡wg‡aDieu

150 ∅∅‡aSand Creek Massacre, Colo., 1864

550 ∅∅‡wg‡aIndians of North America‡xWars‡y1862-1865

[ Page blanche ]

## 551 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Nom géographique (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom géographique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un nom géographique établi à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 551 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 151 (Vedette – Nom géographique), 451 (Rappel de renvoi « voir » – Nom géographique) et 751 (Liaison des vedettes établies – Nom géographique).

La section *X51 Noms géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 551.

### ■ EXEMPLES

151 ∅∅‡aBuenos Aires (Argentine)

551 ∅∅‡aBelgrano (Buenos Aires, Argentine)

151 ∅∅∅aChelsea (Londres, Angleterre)

551 ∅∅‡aKensington et Chelsea (Londres, Angleterre)

551 ∅∅‡aLondres (Angleterre)

151 ∅∅‡aBarents, Mer de

551 ∅∅‡wg‡aArctique, Océan

[ Page blanche ]

## 555 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme de genre / forme (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme de genre / forme (NR)

‡i Information sur la relation (R)

‡v Subdivision de forme (R)

‡w Sous-zone de contrôle (NR)

/0 Relation particulière

/1 Restriction de l'utilisation du rappel

/2 Forme antérieure de la vedette

/3 Affichage du renvoi

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)

‡4 Code de relation (R)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un terme de genre / forme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un terme de genre / forme établi à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 555 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 155 (Vedette – Terme de genre / forme), 455 (Rappel de renvoi « voir » – Terme de genre / forme) et 755 (Liaison des vedettes établies – Terme de genre / forme).

La section *X55 Termes de genre / forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 555.

### ■ EXEMPLES

155 ∅∅‡aCinéma

555 ∅∅‡wh‡aCinéma en relief

155 ∅∅‡aPériodiques

555 ∅∅‡wg‡aPublications en série

[ Page blanche ]

## 580 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision générale (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i	Information sur la relation (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡v	Subdivision de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡w	Sous-zone de contrôle (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
	/0 Relation particulière	‡0	Numéro de contrôle de la notice (R)
	/1 Restriction de l'utilisation du rappel	‡4	Code de relation (R)
	/2 Forme antérieure de la vedette	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
	/3 Affichage du renvoi	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'une subdivision générale. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une subdivision générale autorisée à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 580 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 180 (Vedette – Subdivision générale), 480 (Rappel de renvoi « voir » – Subdivision générale) et 780 (Liaison des vedettes établies – Subdivision générale).

La section *X80 Subdivisions générales – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous- zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 580.

### ■ EXEMPLES

180 ∅∅‡xMonuments

580 ∅∅‡xSanctuaires

180 ∅∅‡xFonctionnaires‡xDisponibilité

580 ∅∅‡xFonctionnaires‡xPermis d'absence‡xRèglements

[ Page blanche ]

## 581 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

---

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'une subdivision géographique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une subdivision géographique autorisée à une vedette établie associée.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 581 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 181 (Vedette – Subdivision géographique), 481 (Rappel de renvoi « voir » – Subdivision géographique) et 781 (Liaison des vedettes établies – Subdivision géographique).

La section *X81 Subdivisions géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 581.

[ Page blanche ]

## 582 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'une subdivision chronologique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une subdivision chronologique autorisée à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 582 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 182 (Vedette – Subdivision chronologique), 482 (Rappel de renvoi « voir » – Subdivision chronologique) et 782 (Liaison des vedettes établies – Subdivision chronologique).

La section *X82 Subdivisions chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous- zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 582.

### ■ EXEMPLES

150 ∅∅‡aCrise des missiles de Cuba, oct. 1962

582 ∅∅‡w‡y1961-1963

[ Page blanche ]

## 585 Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision de forme (R)

### Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡i Information sur la relation (R) ‡v Subdivision de forme (R) ‡w Sous-zone de contrôle (NR) /0 Relation particulière /1 Restriction de l'utilisation du rappel /2 Forme antérieure de la vedette /3 Affichage du renvoi	‡x Subdivision générale (R) ‡y Subdivision chronologique (R) ‡z Subdivision géographique (R) ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R) ‡4 Code de relation (R) ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'une subdivision de forme. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'une subdivision de forme autorisée à une vedette établie associée.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 585 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 185 (Vedette – Subdivision de forme), 485 (Rappel de renvoi « voir » – Subdivision de forme.) et 785 (Liaison des vedettes établies – Subdivision de forme).

La section *X85 Subdivisions de forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous- zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Code de relation) dans la zone 585.

### ■ EXEMPLES

185 ∅∅‡vSigles

585 ∅∅‡vAbréviations

185 ∅∅‡vBibliographie‡vCatalogues de microformes

585 ∅∅‡vCatalogues de microformes

185 ∅∅‡vJournaux intimes

[ Page blanche ]

## 64X Traitement de collection – Renseignements généraux

- 640 Dates de publication et/ou indication séquentielle de collection (R)
- 641 Particularités de numérotation de collection (R)
- 642 Exemple de numérotation de collection (R)
- 643 Lieu et éditeur de la collection/organisme de publication (R)
- 644 Usage en matière d'analyse de collection (R)
- 645 Usage en matière de rappel de collection (R)
- 646 Usage en matière de classification de collection (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 640-646 renferment de l'information concernant le traitement d'une vedette de collection 1XX lorsque cette vedette est utilisée dans des notices bibliographiques. On trouve d'autre information de traitement de collection dans les éléments de données de longueur fixe de la zone 008 et dans les zones de liaison, du numéro normalisé et de la cote dans les zones 01X-09X.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

- 642 *Exemple de numérotation de collection*
- 643 *Lieu et éditeur de la collection/organisme de publication*
- 644 *Usage en matière d'analyse de collection*
- 645 *Usage en matière de rappel de collection*
- 646 *Usage en matière de classification de collection*
- Premier indicateur*
- 0 *Exemple de numérotation courante [PÉRIME, 1997] [can/marc SEULEMENT]*
- 1 *Exemple de numérotation antérieure [PÉRIME, 1997] [can/marc SEULEMENT]*

[ Page blanche ]

## 640 Dates de publication et/ou indication séquentielle de collection (R)

### Premier indicateur

Type de format de la note

0 Note structurée

1 Note non structurée

### Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Dates de publication et/ou indication séquentielle (NR)

‡z Source d'information (NR)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient la ou les premières/dernières dates de publication et/ou les indications séquentielles utilisées pour des documents d'une collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Elle peut également renfermer une citation de la source d'information. L'information peut être entrée dans une note sous une forme structurée ou non structurée.

L'information concernant l'indication séquentielle contenue dans cette zone ne constitue pas un exemple de la forme de numérotation de la collection qui peut être utilisée dans une notice bibliographique; cette information est contenue dans la zone 642 (Exemple de numérotation de collection). L'information sur la couverture de l'année d'activité et les particularités de numérotation est contenue dans la zone 641 (Particularités de numérotation de collection).

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Type de format de la note

La position du premier indicateur renferme une valeur qui précise si la note dans la sous-zone ‡a est formulée sous forme structurée ou non structurée.

#### 0 - Note structurée

La valeur «0» signale que la sous-zone ‡a contient une note structurée.

640 0∅‡av. 1- avril 1970-

640 0∅‡a1972-

# 640

## 1 – Note non structurée

La valeur «1» précise que la sous-zone †a renferme une note non structurée.

640 1†aVol. publ. pendant les années 1953-1966

640 1†aCollection complète en 10 v.

## ▪ Second Indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (†).

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### †a – Dates de publication et/ou indication séquentielle

La sous-zone †a renferme une indication de la ou les première/dernières dates de publication et/ou le nombre de documents dans une collection.

640 1†aCollection complète en 15 v.

640 1†aVol. publ. pendant les années 1864-1910

### †z - Source d'information

La sous-zone †z contient une citation de la source d'information contenue dans la sous-zone †a.

640 1†aAnnée civile de 1982 publ. en 1983†zp. 3

640 1†aVol. 1 publ. en 1954†zp. 2 de la couv., vol. 15

640 1†aPrévu pour être publ. en 6 v.†zv. 1, p. 316

### †6 – Liaison

### †8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la sous-zone †a, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

640 1†aParaît depuis 1978†zOCLC 8253525

640 1†aCollection complète en 18 v.†zvol. 1, p. de t. de la collection

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 640, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

640 1†aPlanification en 2 v.†zvol. 2, CIP info. Vol. 2 publ. en 1985

640 1†aCollection complète en 22 v.†zvol. 3, préf.

640 1†aNe paraît plus après la livr. 2 (1964)

640 0†av. 1- avril 1970-

### Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

640 1b#aCollection complète en 16 v.#zvol. 1, introd.

Dans une note structurée, trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone #a lorsqu'elle est suivie de données supplémentaires dans la sous-zone #a.

640 0b#av. 1- avril 1970-

### Constante d'affichage

-Cf. *[associée au contenu de la sous-zone #z]*

Le terme d'instruction *-Cf.* ne paraît pas dans une notice MARC, mais le système peut le produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #z.

*Zone de contenu désignée :*

640 1b#aAnnée civile 1982 publ. en 1983#zp. 3

*Exemple d'affichage :*

Année civile 1982 publ. en 1983-Cf. p. 3

[ Page blanche ]

## 641 Particularités de numérotation de collection (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Note sur les particularités de numérotation de la collection (NR)  
 ‡z Source d'information (NR)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une note qui décrit les irrégularités de la couverture de l'année d'activité et/ou la numérotation de la collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Elle peut également contenir une citation de la source d'information. Il faut entrer des éléments d'information distincts dans des zones 641 séparées. Si la zone 641 est utilisée, la position 008/13 (Collection numérotée ou non numérotée) renferme le code «a» ou «c».

Les modifications ou les variations dans la numérotation d'une collection que l'on doit utiliser dans une notice bibliographique sont contenues dans la zone 642 (Exemple de numérotation de collection). Il faut entrer le nombre de volumes d'une collection dans la zone 640 (Dates de publication et/ou indication séquentielle de collection).

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Note sur les particularités de numérotation de la collection

La sous-zone ‡a contient une note décrivant les irrégularités dans la couverture de l'année d'activité et/ou la numérotation d'une collection. Dans cette sous-zone, on peut mentionner de l'information, soit entre autres s'il y a une numérotation en double, des numéros non inclus dans la numérotation ordinaire de la collection, des documents non publiés, des numéros ou des volumes combinés et si la numérotation ne commence pas par le numéro un.

- 641 ␣‡a Sur la couv. de chaque livr.: 1er avril au 31 mars
- 641 ␣‡a Certaines livr. publiées : avec une indication numérique/alphabétique ou alphanumérique (447P; X042); certaines livr. possèdent une numérotation double (3092R-3092T); et certaines livr. possèdent une sous-division numérique (825/1)
- 641 ␣‡a Première et dernière livr. non numérotées
- 641 ␣‡a La numérotation débute par le no 3

# 641

## ‡z – Source d'information

La sous-zone ‡z renferme une citation de la source de l'information contenue dans la sous-zone ‡a.

- 641 ‡aNumérotation double cesse depuis le t. 179‡zt. 179, p. de t.
- 641 ‡aNo 7 jamais publ.‡zno 11, verso de la p. de t.
- 641 ‡aNumérotation ne débute pas par le v. 1‡zbase de données de la LC, 8-5-85
- 641 ‡aPublication suspendue 1922-29‡zListe collective des publications en série

## ‡6 – Liaison

## ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la sous-zone ‡a, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

- 641 ‡aNumérotation irrégulière; v. 4 manque; v. 5 répété‡zlettre publ. le 7 nov. 76
- 641 ‡aLa numérotation débute par le v. 10; documents publ. avant 1980 non numérotés‡zDeut. Bibl.

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 641, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

- 641 ‡aVol. 25 jamais publ.‡zappel tel. à l'éditeur 1/22/82
- 641 ‡aLa numérotation se répète chaque année‡zexamen des volumes.
- 641 ‡aVol. des 8e-19e réunions annuelles designés aussi v. 7-17 (no 9 et 10 combinés dans le v. 8)
- 641 ‡Publications désignées 1e –67e, 1878-1946; 68e éd.- 1947-
- 641 ‡aAucun autre numéro publ.?

### Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

- 641 ‡aNouvelle coll. v. 2 (sept.-déc. 1837) non publ.

Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone ‡a lorsqu'elle est suivie de données supplémentaires dans la sous-zone ‡a.

- 641 ‡aRapports de 1938- se terminant le 30 juin; 1981- se terminant le 30 sept.

**Constante d'affichage**

-Cf. *[associée au contenu de la sous-zone ꞑz]*

Le terme d'instruction *-Cf.* ne paraît pas dans une notice MARC, mais le système peut le produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone ꞑz.

*Zone de contenu désignée:*

641 ꞑꞑꞑaNo 7 jamais publ.ꞑzno 11, verso de la p. de t.

*Exemple d'affichage:*

No 7 jamais publ.-Cf. no 11, verso de la p. de t.

[ Page blanche ]

## 642 Exemple de numérotation de collection (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Exemple de numérotation de collection (NR)  
 ‡d Volumes/dates auxquels s'applique l'exemple de numérotation de collection (NR)

‡5 Institution/exemplaire auquel s'applique la zone (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient l'exemple de numérotation de collection que l'on doit suivre dans la partie de l'indication séquentielle d'un rappel de vedette secondaire de collection dans des notices bibliographiques de numéros individuels de la collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Si la forme de numérotation varie dans une collection, il faut répéter la zone 642 pour fournir des exemples de numérotation de collection pour les divers intervalles de volumes ou de dates extrêmes. Il faut également entrer dans des zones 642 distinctes les exemples de numérotation de collection différents de diverses organisations et/ou les exemplaires ou les ensembles différents au sein d'une même organisation.

Il faut utiliser la zone 642 seulement si une collection numérotée (008/13, Collection numérotée ou non numérotée, code «a» ou «c») doit faire l'objet d'un rappel dans des notices bibliographiques (645, Usage en matière de rappel de collection, sous-zone ‡a, code «t»). La zone 641 (Particularités de numérotation de collection) renferme les irrégularités de numérotation d'une collection.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓟ).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Exemple de numérotation de collection

La sous-zone ‡a contient un exemple de la forme de numérotation de collection que l'on doit utiliser dans un rappel de collection pour une vedette secondaire de collection dans des notices bibliographiques sur des numéros individuels d'une collection.

## 642

Il faut également entrer dans des zones 642 distinctes les exemples de variations de numérotation de collection des divers intervalles de volumes ou de dates extrêmes ou de diverses organisations.

130 001aJEB (Collection)  
642 001a79/25CaOONL

130 001aRapport d'information (Centre forestier du Pacifique)  
642 001ano BC-X-3565CaOONL

### ¶d – Volumes/dates auxquels s'applique l'exemple de numérotation de collection

La sous-zone ¶d renferme un énoncé qui décrit l'application de l'exemple de numérotation de collection. Il faut utiliser la sous-zone ¶d seulement lorsque l'exemple de numérotation de collection contenu dans la sous-zone ¶a ne s'applique pas à tous les documents de la collection.

130 001aDocument hors-série (Centre canadien de gestion)  
642 001ano 19¶documents publiés <1982>5CaOONL  
642 001avol. 3, no 4¶documents publiés avant <1979>5CaOONL

### ¶5 – Institution/exemplaire auquel s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

130 001aDocument hors-série (Université McGill. Centre des études est-asiatiques)  
642 001ano 45CaOONL

130 001a<titre de la collection>  
642 001ano 345CaOONL  
642 001a1992, no 15CaOONL

### ¶6 – Liaison

### ¶8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 642, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

642 001aE35DLC photo-offset reprint

### Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

642 001apublicação no 135DLC

Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone ¶d lorsqu'elle est suivie de données supplémentaires de la sous-zone ¶d.

642 001ano 19¶documents publiés<1982>5CaOONL

## Ordre

Il faut entrer la zone 642 contenant un exemple de numérotation de collection *courante* avant la zone 642 qui renferme un exemple de numérotation de collection *antérieure*.

642 001ano 19ddocuments publiés <1982>#5CaOONL  
642 001avol. 3, no 4ddocuments publiés avant <1979>#5CaOONL

## Constantes d'affichage

Exemple de numérotation de la vedette- secondaire de collection:	<i>[associée au contenu de la sous-zone #a]</i>
S'applique à/aux:	<i>[associée au contenu de la sous-zone #d]</i>
( ... )	<i>[Parenthèses associée au contenu de la sous- zone #5]</i>

Les expressions telles que *Exemple de numérotation de la vedette-secondaire de collection:* et *S'applique à/aux:* ne paraissent pas dans une notice MARC. Le système peut les produire comme constantes d'affichage associées au contenu des sous-zones #a et #d respectivement.

Les parenthèses entre lesquelles se trouve le code MARC ne paraissent pas dans une notice. Le système peut les produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #5.

*Zone de contenu désignée:*

642 001avol. 3, no 4ddocuments publiés avant <1979 >#5CaOONL

*Exemple d'affichage :*

Exemple de numérotation de la vedette secondaire de collection: vol. 3, no 4 S'applique à/aux :  
documents publiés avant <1979 > (CaOONL)

[ Page blanche ]

## 643 Lieu et éditeur de la collection/organisme de publication (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Lieu (R) ‡b Éditeur/organisme de publication (R) ‡d Volumes/dates auxquels s'appliquent le lieu et l'éditeur ou l'organisme de publication (NR)	‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
--	--

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le lieu de publication et le nom de l'éditeur ou de l'organisme de publication de la collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie d'une collection. La zone peut également renfermer les volumes ou les dates auxquels s'applique l'information de publication. On peut entrer plusieurs lieux et noms d'éditeurs ou d'organismes de publication dans la zone si chacun est pertinent à la collection pendant un intervalle de dates ou de volumes particulier. Cependant, il faut entrer ces lieux et noms d'éditeurs et d'organismes de publication dans des zones 643 distinctes s'ils portent sur des intervalles différents de volumes ou de dates.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (⑆).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Lieu

La sous-zone ‡a renferme un lieu de publication. Lorsqu'il y a plusieurs lieux de publication pour une collection pendant un intervalle particulier de dates ou de volumes, il faut entrer chaque lieu dans une sous-zone ‡a distincte. Si les lieux de publication s'appliquent à plusieurs intervalles de volumes ou de dates, il faut les entrer dans des zones 643 distinctes.

130 ⑆0‡aColección Tesi  
 643 ⑆⑆‡aQuito‡bs.n.

130 ⑆0‡aStudies in sociology (Manchester University Press)  
 643 ⑆⑆‡aLondres, Angleterre‡aDover, N.H.‡bManchester University Press

## 643

### ‡b – Éditeur/organisme de publication

La sous-zone ‡b contient le nom de l'éditeur ou de l'organisme de publication de la collection. Lorsqu'il y a plusieurs éditeurs ou organismes de publication pour une collection pendant un intervalle particulier de dates ou de volumes, on entre chacun de ces noms dans une sous-zone ‡b distincte. S'il s'agit de plusieurs éditeurs ou d'organismes de publication d'une collection pendant des intervalles différents de volumes ou de dates, il faut entrer ces noms dans des zones 643 distinctes.

130 0‡aTextes de loi en espagnol  
643 0‡aMadrid‡bJ. & A. Garrigues

130 0‡aOriginal papers (Bowling Green State University. Social Philosophy & Policy Center)  
643 0‡aBowling Green, OH‡bSocial Philosophy and Policy Center‡aNew Brunswick, USA  
‡bTransaction Books

### ‡d – Volumes/dates auxquels s'appliquent le lieu et l'éditeur ou l'organisme de publication

La sous-zone ‡d renferme un énoncé qui décrit l'intervalle des volumes ou des dates qui s'applique au lieu et à l'éditeur ou l'organisme de publication. Il n'est pas nécessaire d'utiliser la sous-zone ‡d si le lieu et l'éditeur ou l'organisme de publication s'appliquent à tous les documents de la collection. Il faut entrer chaque modification de lieu et d'éditeur ou d'organisme de publication dans une zone 643 distincte.

130 0‡aEstudos, ensaios e documentos.  
643 0‡aLisbonne‡bInstituto de Investigação Científica Tropical/Junta de Investigações Científicas do Ultramar‡dno 137-  
643 0‡aLisbonne‡bJunta de Investigações Científicas do Ultramar‡dno<130>-136  
643 0‡aLisbonne‡bMinistério do Ultramar, Junta de Investigações do Ultramar‡d<no 3-127>

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la sous-zone ‡a, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

643 0‡aStockholm, Suède‡bPoststyrelsen‡d1964-66  
643 0‡aNew York, N.Y.‡bRandom House  
643 0‡aCardiff‡bH.M.S.O.

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 643, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

643 0‡aLondon‡bHome Office  
643 0‡aSt. Louis‡bCity Art Museum of St. Louis‡ddocuments publiés après 1908  
643 0‡aNew York‡bGolden Press‡aRacine, Wis.‡bWestern Pub. Co.

## Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques. Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone #d lorsqu'elle est suivie de données supplémentaires de la sous-zone #d.

643 00#aQuébec#bMinistère de l'industrie et du commerce#dnouvelle coll., vol. 1- , 1982-

## Ordre

Il faut entrer la zone 643 contenant l'information de publication *courante* avant la zone 643 qui renferme l'information de publication *antérieure*.

643 00#aHambourg#bStiftung Europa-Kolleg#bFundament-Verlag Sasse#dBd. 4-

643 00#aHambourg#bChristen#bStiftung Europa-Kolleg#dBd. 2

## Constantes d'affichage

S'applique à/aux: *[associée au contenu de la sous-zone #d]*  
 Ponctuation de l'adresse *[associée au contenu des sous-zones #a et #b]*  
 bibliographique de l'ISBD:

Une expression telle que *S'applique à/aux:* ne paraît pas dans une notice MARC, mais le système peut la produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #d.

*Zone de contenu désignée:*

643 00#aSt. Louis#bCity Art Museum of St. Louis#ddocuments publiés après 1908

*Exemple d'affichage:*

St. Louis : City Art Museum of St. Louis S'applique à/aux: documents publiés après 1908

La ponctuation de l'ISBD qui est associée aux éléments de données de l'adresse bibliographique ne paraît pas dans la notice MARC. Le système peut la générer comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #a et #b.

*Zone de contenu désignée par le contenu:*

643 00#aBowling Green, OH#bSocial Philosophy and Policy Center#aNew Brunswick, USA  
 #bTransaction Books

*Exemple d'affichage:*

Bowling Green, OH : Social Philosophy and Policy Center ; New Brunswick, USA : Transaction Books

[ Page blanche ]

## 644 Usage en matière d'analyse de collection (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Usage en matière d'analyse de collection (NR)	‡5 Institution/exemplaire auquel s'applique la zone (R)
‡b Exceptions à l'usage en matière d'analyse de collection (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡d Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière d'analyse de collection (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un code alphabétique à un caractère qui indique un usage en matière d'analyse propre à un organisme particulier qui s'applique à une collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Le code précise si aucun volume, quelques ou tous les volumes d'une collection ont été analysés pour des notices bibliographiques. La zone peut également contenir les volumes/dates et/ou l'identification de l'institution/exemplaire auquel l'usage s'applique. Il ne faut pas utiliser la zone 644 pour indiquer qu'une expression analogue à une collection n'est pas analysée. Il faut entrer dans des zones 644 distinctes les usages différents en matière d'analyse qui s'appliquent à divers intervalles de volumes/dates dans une collection, à divers exemplaires ou ensembles au sein de la même organisation, ou à diverses organisations.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Usage en matière d'analyse de collection

La sous-zone ‡a renferme un code alphabétique à un caractère pour indiquer l'usage en matière d'analyse de la collection.

**f – Analyse complète**

**p – Analyse partielle**

**n – Aucune analyse**

## 644

Il faut entrer les divers usages en matière d'analyse dans des zones 644 distinctes.

130 001aMunkavédelem, szociálpolitika  
644 001af5DLC

130 001aRapports des campagnes à la mer  
644 001ap5DLC

130 001aCollection Quoi faire?  
644 001an5dv. 49-5CaOONL  
644 001af5dv. 1-485CaOONL

### 001b – Exceptions à l'usage en matière d'analyse de collection

La sous-zone 001b contient un énoncé qui identifie les documents de la collection auxquels le code d'usage en matière d'analyse dans la sous-zone 001a ne s'applique pas. On peut entrer l'usage en matière d'analyse qui s'applique aux documents faisant l'objet d'*exception* dans une zone 644 distincte. Il faut utiliser la sous-zone 001b seulement si le code d'usage en matière d'analyse contenu dans la sous-zone 001a ne s'applique pas à tous les documents d'une collection.

130 001aEastern European economics  
644 001an5excepté le v. 10, no 1-3, v. 19, no 45CaOONL

### 001d – Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière d'analyse de collection

La sous-zone 001d contient un énoncé qui identifie les documents de la collection auxquels l'usage en matière d'analyse s'applique. Il faut utiliser la sous-zone 001d seulement si l'usage en matière d'analyse mentionné dans la sous-zone 001a ne s'applique pas à tous les documents de la collection.

100 101aDiwo, Jean, 1914-101tDames du Faubourg  
644 101af101parties analysables5CaOONL

130 001a<titre de collection>  
644 001an5documents traités après le 27 mai 19935CaOONL  
644 001af5documents traités avant le 28 mai 19935CaOONL

### 0015 – Institution/exemplaire auquel s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

130 001aArchives d'études orientales  
644 001af5DLC5DLC photo-offset reprint

130 001aColección R  
644 001af5DLC5MH

### 0016 – Liaison

### 0018 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 644, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

644 000ap5DLC photo-offset reprint

### Majuscules

Il faut entrer le code dans la sous-zone #a en lettres minuscules.

644 000ap5UnM

### Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

644 000af#bexcepté no 6#d5CaOONL

Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone #d lorsqu'elle est précédée ou suivie de données supplémentaires de la sous-zone #d.

644 000af#d<1984- >5DLC

644 000ap#d< -1980>5DLC

644 000an#dv. 49-5DLC

### Ordre

Il faut entrer la zone 644 contenant l'usage en matière d'analyse *courant* avant la zone 644 qui renferme l'usage en matière d'analyse *antérieur*.

644 000an#dvol. 49-5DLC

644 000af#dvol. 1-485DLC

### Constantes d'affichage

: Analyse complète	[associée avec le code «f» dans la sous-zone #a]
: Analyse partielle	[associée avec le code «p» dans la sous-zone #a]
: Aucune analyse	[associée avec le code «n» dans la sous-zone #a]
S'applique à/aux:	[associée avec le contenu de la sous-zone #d]
( ... )	[Parenthèses associée avec le contenu de chaque sous-zone #5]

Une notice MARC ne contient pas des expressions comme *Analyse complète*, *Analyse partielle* ou *Aucune analyse*. Le système peut les produire comme constantes d'affichage associées au code contenu dans la sous-zone #a.

## 644

Une notice MARC ne renferme pas d'expressions comme *S'applique à/aux*:. Le système peut les produire comme constante d'affichage associée au code contenu dans la sous-zone †d.

*Zone de contenu désignée:*

644 †b†af†dparties analysables†5CaOONL

*Exemple d'affichage:*

f: Analyse complète S'applique à/aux: parties analysables (CaOONL)

Les parenthèses entre lesquelles se trouve le code MARC ne paraissent pas dans une notice, mais le système peut les produire comme constante d'affichage associée au contenu de chaque sous-zone †5.

*Zone de contenu désignée:*

644 †b†af†5CaOONL

*Exemple d'affichage:*

f: Analyse complète (CaOONL)

## 645 Usage en matière de rappel de collection (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Usage en matière de rappel de collection (NR)  
 ‡d Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière de rappel de collection (NR)

‡5 Institution/exemplaire auquel s'applique la zone (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un code alphabétique à un caractère qui indique l'usage en matière de rappel d'une organisation particulière concernant une collection nommée dans une zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Le code précise si la collection est utilisée comme vedette secondaire de collection ou une note de collection sans rappel dans des notices bibliographiques. La zone peut également contenir les volumes/dates et/ou l'identificateur de l'institution/exemplaire auxquels l'usage en matière de rappel s'applique. Il ne faut pas utiliser la zone 645 pour indiquer qu'une expression analogue à une collection ne fait pas l'objet d'un rappel. Il faut entrer dans des zones 645 distinctes les divers usages en matière de rappel s'appliquant à divers intervalles de volumes/dates d'une collection, à divers exemplaires ou ensembles existant au sein de la même organisation, ou à des organisations différentes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓟ).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Usage en matière de rappel de collection

La sous-zone ‡a renferme un code alphabétique à un caractère qui indique l'usage en matière de rappel de la vedette secondaire de collection dans des notices bibliographiques.

##### t – Fait l'objet d'un rappel comme vedette secondaire de collection

##### n – Ne fait pas l'objet d'un rappel comme vedette secondaire de collection

## 645

Il faut entrer les divers usages en matière de rappel dans des zones 645 distinctes.

130 001aCollection Quoi faire?  
645 001at5CaOONL

130 001aSeria "Motywacje"  
645 001an5DLC

### 0d – Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière de rappel de collection

La sous-zone 0d renferme un énoncé qui identifie les documents de la collection auxquels s'applique l'usage en matière de rappel. Il faut utiliser la sous-zone 0d seulement si l'usage en matière de rappel contenu dans la sous-zone 0a ne s'applique pas à tous les documents d'une collection.

130 001aBiblioteca del cielo  
645 001at5documents catalogués après le 31 déc. 19805CaOONL  
645 001an5documents catalogués avant le 1er janv. 19815CaOONL

### 05 – Institution/exemplaire auquel s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

130 001aPoint de vue (Yaoundé, Cameroun)  
645 001an5CaOONL

130 001aColección R  
645 001an5DLC5MH

### 06 – Liaison

### 08 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 645, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

645 001at5DLC photo-offset reprint

### Majuscules

Il faut entrer le code dans la sous-zone 0a en lettres minuscules.

645 001at5Sd

## Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

645 001an dBk. 1-305DLC

Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone #d lorsqu'elle est suivie de données supplémentaires de la sous-zone #d.

645 001at d<1983- >5DLC

## Ordre

Il faut entrer la zone 645 contenant l'usage en matière de rappel *courant* avant la zone 645 qui renferme l'usage en matière de rappel *antérieur*.

645 001at ddocuments catalogués après le 31 déc. 19805CaOONL

645 001an ddocuments catalogués avant le 1er janv. 19815CaOONL

## Constantes d'affichage

: Avec rappel	<i>[associée au code «t» dans la sous-zone #a]</i>
: Sans rappel	<i>[associée au code «n» dans la sous-zone #a]</i>
S'applique à/aux:	<i>[associée au contenu de la sous-zone #d]</i>
( ... )	<i>[Parenthèses associée au contenu de chaque sous-zone #5]</i>

La notice MARC ne comprend pas des termes comme *Avec rappel* ou *Sans rappel*, mais le système peut les produire comme constantes d'affichage associées au code contenu dans la sous-zone #a.

Une expression telle que *S'applique à/aux:* ne paraît pas dans une notice MARC. Le système peut la produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #d.

*Zone de contenu désignée:*

645 001an ddocuments catalogués avant le 1er janv. 19815CaOONL

*Exemple d'affichage:*

n: Sans rappel S'applique à/aux: documents catalogués avant le 1er janv. 1981 (CaOONL)

Les parenthèses entre lesquelles se trouve le code MARC ne paraissent pas dans une notice, mais le système peut les produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #5.

*Zone de contenu désignée:*

645 001at 5CaOONL

*Exemple d'affichage:*

t: Avec rappel (CaOONL)

[ Page blanche ]

## 646 Usage en matière de classification de collection (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Usage en matière de classification de collection (NR)

‡d Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière de classification (NR)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un code alphabétique à un caractère qui indique l'usage en matière de classification d'une organisation particulière s'appliquant à une collection nommée dans la zone 1XX d'une notice de vedette établie de collection. Le code précise si les volumes de la collection sont classés comme une collection, avec la collection principale ou séparément. La zone peut également contenir les volumes/dates et/ou l'indicateur de l'organisme/exemplaire auxquels s'applique l'usage en matière de classification. Il ne faut pas utiliser la zone 646 pour indiquer qu'une expression analogue à une collection n'est pas classée. Il faut entrer dans des zones 646 distinctes les divers usages en matière de classification s'appliquant à divers intervalles de volumes/dates d'une collection, à divers exemplaires ou ensembles existant au sein de la même organisation, ou à des organisations différentes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Usage en matière de classification de collection

La sous-zone ‡a contient un code alphabétique à un caractère qui indique l'usage en matière de classification d'une collection.

##### s – Volumes classés séparément

Le code «s» précise qu'on n'a pas attribué d'indice de classification à la collection parce que chaque volume de la collection est classé séparément.

## 646

### c – Volumes classés comme collection

### m – Volumes classés avec la collection principale ou avec d'autres collections

Les codes «c» et «m» signalent que la collection possède un indice de classification. La cote de la collection est contenue dans l'une des zones de cotes (050, 060, 070, 082) ou dans une zone de cote définie localement (09X) dans la notice de vedette établie de collection.

Il faut entrer les divers usages en matière de classification dans des zones 646 distinctes.

130 001aBibliothèque des «Temps nouveau» (Collection)  
646 001as5CaOONL  
*[Aucun indice de classification n'a été attribué à la collection, car elle est classée séparément.]*

100 101aDostoïevski, Fiodor Mikhaïlovitch, d1821-1881. Ouvrages. f1972  
646 001ac5CaOONL  
050 001aPG3325b.A1 1972

130 001aRapport technique (Nouveau Brunswick. Ministère des ressources naturelles)  
646 001as5CaOONL  
646 001ac5DI  
090 001aQH198.H3bC665DI

### d – Volumes/dates auxquels s'applique l'usage en matière de classification

La sous-zone d contient un énoncé qui identifie les documents de la collection auxquels l'usage en matière de classification s'applique. Il faut utiliser la sous-zone d seulement si l'usage en matière de classification contenu dans la sous-zone a ne s'applique pas à tous les documents de la collection.

130 001aOccasional paper (Chinese University of Hong Kong. Dept. of Geography)  
646 001acdno. 65-5DLC  
646 001asdno. 1-645DLC  
050 001aG1b.O228dno. 65-

### 5 – Institution à laquelle s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

130 001aCollection des petits débrouillards  
646 001as5CaOONL

### 6 – Liaison

### 8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de point à la fin de la zone 646, sauf si elle se termine par une abréviation, un sigle ou une autre donnée se terminant par un point.

646 001as5DLC photo-offset reprint

### Majuscules

Il faut entrer le code dans la sous-zone #a en lettres minuscules.

646 001ac5NjP

### Espacement

Il y a un espace entre les termes ou les abréviations et les désignations numériques ou alphabétiques.

646 001as#dvol. 20-#5DLC

646 001ac#dvol. 1-19#5DLC

Trois espaces représentent la partie manquante d'une désignation de numérotation ouverte contenue dans la sous-zone #d lorsqu'elle est précédée ou suivie de données supplémentaires de la sous-zone #d.

646 001ac#d< -1981>#5DLC

646 001as#d<160- >#5DLC

### Ordre

Il faut entrer la zone 646 contenant l'usage en matière de classification *courant* avant la zone 646 qui renferme l'usage en matière de classification *antérieur*.

646 001ac#dvol. 10, no. 4-#5DLC

646 001as#dvol. 1, no. 1-vol.10, no 2-3#5DLC

### Constantes d'affichage

: Volumes classés séparément	<i>[associée avec le code «s» dans la sous-zone #a]</i>
: Volumes classés comme une collection	<i>[associée avec le code «c» dans la sous-zone #a]</i>
: Volumes classés avec la collection principale ou avec d'autres collections	<i>[associée avec le code «m» dans la sous-zone #a]</i>
S'applique à/aux: ( ... )	<i>[associée avec le contenu de la sous-zone #d] [Parenthèses associée avec le contenu de chaque sous-zone #5]</i>

## 646

Des expressions comme *Volumes classés séparément*, *Volumes classés comme une collection* ou *Volumes classés avec la collection principale ou avec d'autres collections* ne paraissent pas dans une notice MARC. Le système peut produire ces expressions comme constantes d'affichage associées au code contenu dans la sous-zone †a. Une expression telle que *S'applique à/aux:* ne paraît pas dans une notice MARC. Le système peut la produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone †d.

*Zone de contenu désignée :*

646 †††as†dv. 20-†5CaOONL

*Exemple d'affichage :*

s : Volumes classés séparément S'applique à/aux : v. 20- (CaOONL)

Les parenthèses entre lesquelles se trouve le code MARC ne paraissent pas dans une notice MARC. Le système peut les produire comme constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone †5.

*Zone de contenu désignée :*

646 †††ac†5CaOONL

*Exemple d'affichage :*

c: Volumes classés comme une collection (CaOONL)

**663-666 Renvois complexes de vedettes de nom –  
Renseignements généraux**

- 663 Renvoi complexe voir aussi – Vedette de nom (NR)  
664 Renvoi complexe voir – Vedette de nom (NR)  
665 Renvoi historique (NR)  
666 Renvoi explicatif général – Vedette de nom (NR)
- 

**DÉFINITION ET PORTÉE**

Les zones 663-666 renferment de l'information sur des formes non autorisées de vedettes de nom, diverses formes autorisées de vedettes de nom et d'autres variantes qui n'ont pas été choisies comme la forme autorisée lorsque les liaisons ne peuvent pas être précisées convenablement par un ou plusieurs renvois simples. Pour plus de renseignements sur les rappels et les renvois, il faut se reporter à la section *Rappels et renvois – Renseignements généraux*.

[ Page blanche ]

## 663 Renvoi complexe voir aussi – Vedette de nom (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⅈ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⅈ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Texte explicatif (R)

‡b Vedette d'arrivée du renvoi (R)

‡t Titre d'arrivée du renvoi (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et la *vedette d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre des vedettes-matières établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par un ou plusieurs renvois simples produits à partir de zones 5XX Rappel de renvoi 'voir aussi'. Il faut utiliser cette zone seulement dans les notices de vedettes établies pour les vedettes d'autorité de nom.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette établie de départ du renvoi. La zone 663 contient le texte explicatif du renvoi voir aussi et les autres vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette établie contenue dans la zone 1XX fait également l'objet d'un rappel dans une zone 5XX dans chaque notice des vedettes établies d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 663. La sous-zone ‡w/3 (Affichage du renvoi) dans chacune des zones 5XX renferme le code «c» (Aucun renvoi n'est produit, zone 663 utilisée). Le code «c» précise qu'on devrait supprimer la production d'un renvoi simple à partir de la zone 5XX.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 663 de la notice. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (ⅈ).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Texte explicatif

La sous-zone ‡a contient le texte explicatif du renvoi voir aussi. Le texte comprend une expression d'instruction de renvoi telle que *voir aussi*; ou *rechercher aussi sous*.

**‡b – Vedette d'arrivée du renvoi**

La sous-zone ‡b renferme la vedette établie associée vers laquelle on effectue un renvoi à partir de la vedette dans la zone 1XX de la notice. À l'exception de la sous-zone ‡t, il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. Chaque vedette d'arrivée du renvoi est entrée dans une sous-zone ‡b distincte.

**‡t – Titre d'arrivée du renvoi**

La sous-zone ‡t renferme la partie du titre de la vedette de nom/titre d'arrivée du renvoi. L'exemple suivant illustre les zones 663 et les zones de rappel correspondantes 5XX dans des notices de vedettes établies s'il s'agit d'un auteur qui écrit sous son véritable nom (Alexander H. Japp) et deux pseudonymes (E. Condor Gray et H. A. Page) :

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 100 1‡b‡aJapp, Alexander H.‡q(Alexander Hay),‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aGray, E. Condor,‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aPage, H. A.,‡d1839-1905  
 663 ‡b‡aPour les œuvres de cet auteur écrites sous des pseudonymes, rechercher aussi sous ‡bGray, E. Condor, 1839-1905‡aet‡bPage, H. A., 1839-1905

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 100 1‡b‡aGray, E. Condor,‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aJapp, Alexander H.‡q(Alexander Hay),‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aPage, H. A.,‡d1839-1905  
 663 ‡b‡aPour des œuvres de cet auteur écrites sous son véritable nom, rechercher aussi sous ‡bJapp, Alexander H. (Alexander Hay), 1839-1905.‡aPour des œuvres écrites sous un autre pseudonyme, rechercher aussi sous‡bPage, H. A., 1839-1905

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 100 1‡b‡aPage, H. A.,‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aJapp, Alexander H.‡q(Alexander Hay),‡d1839-1905  
 500 1‡b‡wnnc‡aGray, E. Condor,‡d1839-1905  
 663 ‡b‡a aPour des œuvres de cet auteur écrites sous son véritable nom, rechercher aussi sous‡bJapp, Alexander H. (Alexander Hay), 1839-1905.‡aPour des œuvres écrites sous un autre pseudonyme, rechercher aussi sous‡bGray, E. Condor, 1839-1905

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation et espacement**

Les conventions sur la ponctuation et l'espacement décrites dans les sections *Renseignements généraux* des vedettes de nom s'appliquent également aux sous-zones Vedette (‡b) et Titre (‡t) dans la zone 663. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 663, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

## 664 Renvoi complexe voir – Vedette de nom (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Texte explicatif (R)  
 ‡b Vedette d'arrivée du renvoi (R)  
 ‡t Titre d'arrivée du renvoi (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et les *vedettes d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre une vedette de nom non établie et une ou plusieurs vedettes de nom établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par des renvois simples produits à partir de zones 4XX Rappel de renvoi 'voir'. Il faut utiliser cette zone seulement dans les notices de renvoi avec rappel des vedettes de nom.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette de nom non établie de départ du renvoi. La zone 664 contient le texte explicatif du renvoi voir et les vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette non établie contenue dans la zone 1XX fait également l'objet d'un rappel dans une zone 4XX dans chaque notice des vedettes établies d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 664. La sous-zone ‡w/3 (Affichage du renvoi) dans chacune des zones 4XX renferme le code «b» (Aucun renvoi n'est produit, zone 664 utilisée). Le code «b» précise qu'on devrait supprimer la production d'un renvoi simple à partir de la zone 4XX.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 664 de la notice. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Texte explicatif

La sous-zone ‡a contient le texte explicatif du renvoi voir. Le texte comprend une expression d'instruction de renvoi telle que *voir:* ou *rechercher sous:*.

## 664

### ‡b – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡b renferme la vedette établie vers laquelle on effectue un renvoi à partir de la vedette dans la zone 1XX de la notice. À l'exception de la sous-zone ‡t, il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. Chaque vedette d'arrivée du renvoi est entrée dans une sous-zone ‡b distincte.

### ‡t – Titre d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡t renferme la partie du titre de la vedette de nom/titre d'arrivée du renvoi. Chaque titre d'arrivée d'un renvoi sous une seule vedette de nom est entré dans une sous-zone ‡t distincte.

008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*  
100 1‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tDies irae  
664 ‡‡aPour ce mouvement inclus dans le Requiem inachevé du compositeur, rechercher sous‡bReger, Max, 1873-1916.‡tRequiem (Messe)

008/09 a *[notice de vedette établie]*  
100 1‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tRequiem (Messe)  
400 1‡w‡nb‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tDies irae

008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*  
100 1‡aMahfouz, Naguib  
664 ‡‡arechercher sous‡bMahfuz, Najib, 1882-‡bMahfuz, Najib, 1912-

008/09 a *[notice de vedette établie]*  
100 1‡aMahfuz, Najib,‡d1882-  
400 1‡w‡nb‡aMahfouz, Naguib

008/09 a *[notice de vedette établie]*  
100 1‡aMahfuz, Najib,‡d1912-  
400 1‡w‡nb‡aMahfouz, Naguib

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Zones des notices de renvoi

Les notices de renvoi doivent contenir un Guide, un Répertoire et les zones suivantes de longueur variable : 001 (Numéro de contrôle), 003 (Identité du numéro de contrôle) 005 (Date/heure de la dernière transaction), 008 (Éléments de données de longueur fixe), 040 (Source du catalogage) et 1XX (Vedette).

### Ponctuation et espacement

Les conventions sur la ponctuation et l'espacement décrites dans les sections *Renseignements généraux* des vedettes de nom s'appliquent également aux sous-zones Vedette (‡b) et Titre (‡t) dans la zone 664. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 664, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

## 665 Renvoi historique (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⅈ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⅈ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Renvoi historique (R)  
 ‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

La zone 665 renferme de l'information textuelle de notes de renvoi comportant de l'information historique sur des noms. On l'utilise lorsqu'il faut donner plus d'information sur les liaisons existantes qui peuvent être précisées convenablement à l'aide de renvois simples produits à partir de zones 5XX. La zone 665 peut également contenir de l'information textuelle décrivant le traitement des vedettes-matières d'œuvres portant sur diverses vedettes associées. Il convient d'utiliser la zone seulement dans une notice de vedette établie.

La zone 1XX de la notice renferme une vedette établie de départ du renvoi. La zone 665 renferme l'historique des changements de noms et les autres vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette établie contenue dans la zone 1XX fait également l'objet d'un rappel dans une zone 5XX dans les notices des vedettes établies d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 665. La sous-zone ‡w/3 (Affichage du renvoi) dans chacune des zones de rappel peut contenir le code « d » (Aucun renvoi n'est produit, zone 665 utilisée). Le code « d » précise qu'on devrait supprimer la production d'un renvoi simple à partir de la zone 5XX.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 665 de la notice. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (ⅈ).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Renvoi historique

La sous-zone ‡a renferme de l'information concernant l'historique ou textuelle décrivant les liaisons et les vedettes d'arrivée du renvoi produit à partir d'une vedette dans une zone 1XX de la notice. Il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes.

On peut répéter la sous-zone †a pour permettre la présentation des vedettes sous forme de paragraphes et/ou d'une liste de vedettes dans un affichage de renvoi.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b†aConnecticut.†bDept. of Social Services

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Human Resources

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Income Maintenance

665 bb†aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance.†aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :†aConnecticut. Dept. of Social Services. †aConnecticut. Dept. of Human Resources.†aConnecticut. Dept. of Income Maintenance. †aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b†aConnecticut.†bDept. of Human Resources

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Social Services

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Income Maintenance

665 bb†aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance†aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :†aConnecticut. Dept. of Social Services. †aConnecticut. Dept. of Human Resources.†aConnecticut. Dept. of Income Maintenance.†aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b†aConnecticut.†bDept. of Income Maintenance

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Social Services

510 1b†wnnnd†aConnecticut.†bDept. of Human Resources

665 bb†aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance†aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :†aConnecticut. Dept. of Social Services. †aConnecticut. Dept. of Human Resources.†aConnecticut. Dept. of Income Maintenance.†aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 2b†aBritish Columbia Association of Hospitals and Health Organizations

510 2b†aBritish Columbia Hospitals' Association

665 bb†aLe nom a été changé en octobre 1973 de British Columbia Hospitals' Association.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 2b†aBritish Columbia Hospitals' Association

510 2b†aBritish Columbia Association of Hospitals and Health Organizations

665 bb†aAssociation établie en 1918? Son nom a été changé en octobre 1973 à British Columbia Association of Hospitals and Health Organizations.

†6 – Liaison

†8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## 666 Renvoi explicatif général – Vedette de nom (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⅃ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⅃ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Renvoi explicatif général (R)  
 ‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient de l'information textuelle qui explique comment on a entré dans un dossier les noms ayant une caractéristique commune (p. ex., des prénoms avec des préfixes écrits séparément). Il convient d'utiliser cette zone seulement dans une notice de renvoi sans rappel.

La zone 1XX de la notice renferme les éléments de données non établis de départ du renvoi. La zone 666 contient de l'information explicative. La vedette dans une zone 1XX ne fait pas l'objet d'un rappel dans une zone 4XX dans toute notice de vedette établie des noms commençant par la caractéristique précisée.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 666 de la notice de renvoi. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (⅃).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Renvoi explicatif général

La sous-zone ‡a renferme le renvoi explicatif textuel.

008/09 b            *[notice de renvoi sans rappel]*

100 0⅃‡aDe la

666 ⅃⅃‡aLes noms commençant par ce préfixe sont aussi entrés sous La (p. ex., La Bretèque, Pierre de) ou sous le nom suivant le préfixe (p. ex., Torre, Marie de la)

008/09 b            *[notice de renvoi sans rappel]*

110 2⅃‡aAktiebolaget . . .

666 ⅃⅃‡aLa vedette est établie au nom suivant ce terme lorsque celui-ci apparaît au début du nom.

## 666

#6 – Liaison

#8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

#### Zones des notices de renvoi

Les notices de renvoi doivent contenir un Guide, un Répertoire et les zones suivantes de longueur variable : 001 (Numéro de contrôle), 003 (Identité du numéro de contrôle) 005 (Date/heure de la dernière transaction), 008 (Éléments de données de longueur fixe), 040 (Source du catalogage) et 1XX (Vedette).

#### Ponctuation

Il y a un point à la fin de la zone 666, sauf si les données se terminent par un autre signe de ponctuation tel qu'une parenthèse de fermeture.

## 667-68X Notes – Renseignements généraux

- 667 Note générale non destinée au public (R)
- 670 Source des données (R)
- 675 Source des données non trouvée (NR)
- 678 Données biographiques ou historiques (R)
- 680 Note générale destinée au public (R)
- 681 Note de rappel d'exemple de vedette-matière (R)
- 682 Renseignements sur les vedettes supprimées (NR)
- 688 Note d'application historique (R)

---

### DÉFINITION ET PORTÉE

On entre des notes générales dans les zones 667 (Note générale non destinée au public) ou 680 (Note générale destinée au public). On utilise les autres zones 667-68X pour entrer de l'information spécialisée. À l'exception des zones 678 et 680, ces notes ne sont habituellement pas formulée sous une forme qui convient à l'affichage à l'intention du public.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*668 Note – Caractères dans l'alphabet autre que romain [PÉRIMÉ, 19xx] [USMARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (caractères dans l'alphabet autre que romain), ‡w (Sous-zone de contrôle)

*671 Note – Ouvrage catalogué (noms/titres) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Citation), ‡6 (Liaison)

*675 Source des données inconnue [REDÉFINI, 2002]*

*676 Note – Règles de catalogage (noms/titres) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Numéro(s) de la ou des règles et renseignements supplémentaire), ‡6 (Liaison)

*685 Note – Source de données (matières) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Source consultée et origine de l'information), ‡6 (Liaison)

*686 Note – Source de données inconnue (matières) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Source consultée), ‡6 (Liaison)

*687 Note – Usage (matières) [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les positions des deux indicateurs n'étaient pas définies. Les codes de sous-zones étaient : ‡a (Note d'usage), ‡6 (Liaison)

[ Page blanche ]

## 667 Note générale non destinée au public (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Note générale non destinée au public (NR)  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient une note qui donne des renseignements généraux sur une vedette dans une zone 1XX pour laquelle une zone de note spécialisée n'a pas été définie. Il peut s'agir d'information permanente ou temporaire dont la formulation peut ne pas convenir à l'affichage à l'intention du public. Il faut entrer chaque élément d'information dans une zone 667 distincte.

Il faut entrer les notes générales destinées au public dans la zone 680 (Note générale destinée au public).

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓟ).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Note générale non destinée au public

La sous-zone ‡a renferme une note générale non destinée au public.

100 1Ⓟ‡aMozart, Wolfgang Amadeus, ‡d1756-1791. ‡tFugues, ‡mpianos (2), ‡nK. 426, ‡rDo mineur

667 ⓅⓅ‡aArr. plus tard pour un orchestre à cordes pour faire partie de Adagio et Fuge, K. 546

100 1Ⓟ‡aShakespeare, William, ‡d1564-1616 ‡xExEt les hommes

667 ⓅⓅ‡aPour des œuvres portant sur les relations avec un seul homme, attribuer une vedette supplémentaire pour le nom de l'homme.

##### ‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

130 Ⓟ0‡aLivre in-quarto

667 ⓅⓅ‡aDonner le syntagme comme une note citée. ‡5CaOONL

## 667

‡6 – Liaison

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

667 *Usage ou portée (Noms) [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

‡a *Note d'usage ou de portée [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

En 1991, cette zone a été redéfinie comme une note générale non destinée au public, et sa portée a été élargie aux fins d'utilisation dans les notices d'autorité pour les noms et les matières.

## 670 Source des données (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Citation de la source (NR)  
 ‡b Information trouvée (NR)  
 ‡u Uniform Resource Identifier (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une citation portant sur une source consultée dans laquelle se trouve l'information sur la vedette d'une zone 1XX d'une notice de vedette établie, d'une notice de vedette établie et de subdivision, d'une notice de subdivision ou d'une notice de renvoi. La zone peut également contenir l'information trouvée dans la source. On entre chaque citation de source dans une zone 670 distincte.

Il faut entrer une citation portant sur une source consultée qui ne renferme pas d'information sur la vedette dans la zone 675 (Source des données non trouvée).

Les citations et l'information dans cette zone ne sont habituellement pas rédigées dans une forme qui convient à l'affichage public.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (⑆).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Citation de la source

La sous-zone ‡a renferme une citation sur un document publié ou une description de toute source ou mesure qui a permis d'obtenir l'information sur la vedette (p. ex., un appel téléphonique à l'éditeur). La citation comprend suffisamment d'information pour identifier le document, notamment le titre et la date de publication. Si le document possède un titre non distinct (p. ex., un terme générique), la citation peut commencer par le nom de l'auteur. Si le nom de l'auteur est identique à la vedette dans la zone 1XX, on peut utiliser: *Son.* Si une vedette de la zone 100 est utilisée pour plus d'une personne (008/32, Nom de personne non différencié, code « b »), la sous-zone ‡a peut contenir un terme descriptif sur un auteur entré entre crochets (p. ex., [Auteur de l'Irlande]).

110 2⑆‡aOxon Hill Manor (Md.)

670 ⑆⑆‡aAppel tél. au National Register of Historic Places

## 670

- 110 2b#aBanque mondiale  
670 bb#aSon Rapport annuel, 1981: #bp.3 (La Banque mondiale est un groupe comprenant trois organismes, soit la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI)).
- 100 1b#aSmith, Howard  
670 bb#a[Vedette secondaire d'Inside Japan]  
670 bb#aInside Japan, 1981 (vedette-secondaire) #bverso de la p. de t. (Howard Smith)  
670 bb#a[Auteur d'Ireland]  
670 bb#aSon ouvrage Ireland, 1974: #bp. de t. (Howard Smith)

### #b – Information trouvée

La sous-zone #b contient un énoncé d'information trouvé dans la source et inscrit entre parenthèses. La sous-zone #b peut également renfermer des termes pour préciser l'emplacement de l'information dans la source, notamment *couverture*, *p. de t.*, *avant-propos*. Si on a trouvé plusieurs renseignements à divers emplacements dans la même source, il faut les entrer une seule sous-zone #b.

- 100 1b#aDefoe, Daniel, #d1661?-1731  
670 bb#aDans les dossiers U/Wing STC #b(usage : a lay-hand in the country).
- 110 2b#aTwin City Federal  
670 bb#aLund, D. A. Billions for homes, c1980 (vedette-matière) #bp. de t. (TCF) verso de la p. de t. (Twin City Federal) p. 11 (fondé le 4-2-23)
- 110 2b#aBentley Historical Library  
670 bb#aBillington, R. A. #bLocal history is ... 1974.  
670 bb#aSon Guide to manuscripts in the Bentley Historical Library, 1976: #bp. de t. (Bentley Historical Library, Michigan Historical Collections, Univ. of Mich.)
- 130 b0#aAstronomy library  
670 bb#aEicher, D.J. Beyond the solar system, c1992: #bp. de t. (Astronomy library)

### #u – Uniform Resource Identifier

La sous-zone #u renferme l'identificateur de ressources uniformes (Uniform Resource Identifier, URI), par exemple un nom de ressources uniformes (URN) ou un localisateur de ressources uniformes (URL), qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

- 100 1b#aKing, Stephen, #d1947-  
670 bb#aThe official Stephen King web presence, visionée 26 oct. 2001: #bThe man (Stephen Edwin King; né à Portland, Maine, 1947) #uhttp://www.stephenking.com

### #6 – Liaison

### #8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation et espacement

Il faut faire preuve de discernement pour la ponctuation et l'espacement. Les exemples donnés dans la zone des *Lignes directrices* reflètent la pratique courante de la Library of Congress.

### Ordre

La première zone 670 dans une notice doit contenir la citation, si elle existe, sur l'ouvrage pour lequel la vedette dans la zone 1XX est établie. On peut inscrire les autres sources dans n'importe quel ordre.

### Usage de la Bibliothèque nationale du Canada

Lorsque la vedette dans la zone 1XX représente le nom de l'auteur de l'ouvrage cité, la BNC utilise «Son ouvrage» dans la citation de la source (sous-zone †a)

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

‡a *Source consultée et origine de l'information [REDÉFINI, 1997] [CAN/MARC seulement]*  
‡u *Uniform Resource Identifier [NOUVEAU, 2002]*

[ Page blanche ]

## 675 Source des données non trouvée (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Citation de la source (R)  
 ‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une citation portant sur une source consultée qui ne comporte pas d'information sur la vedette d'une zone 1XX d'une notice de vedette établie, d'une notice de vedette établie et de subdivision ou d'une notice de subdivision. Dans des circonstances inhabituelles, la zone peut aussi contenir l'information douteuse trouvée dans la source (p. ex., si le nom trouvé fait allusion à une personne différente). Toutes les citations de sources sont contenues dans une seule zone 675.

Il faut entrer une citation portant sur une source consultée qui renferme de l'information sur la vedette dans la zone 670 (Source des données).

Les citations et l'information dans cette zone sont habituellement rédigées dans une forme qui ne convient pas à l'affichage public.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Citation de la source

La sous-zone ‡a renferme une citation sur un document publié ou une description de toute source qui n'a pas permis d'obtenir de l'information sur la vedette. Il faut entrer chaque citation de source dans une sous-zone ‡a distincte.

151 ␣␣‡aSkarvsnes (Antarctique)  
 675 ␣␣‡aLippincott;‡aRand McNally;‡aWeb. geog.;‡aRand McNally new international atlas

110 2␣‡alronmaster's House (Pa.)  
 675 ␣␣‡aNat. reg. hist. pl.

100 1␣‡aFoote, Arthur, ‡d1853-1937. ‡tDuets, ‡mpiano, 4 mains, ‡nop. 21  
 675 ␣␣‡aNew Grove;‡aThompson, 10e éd.

130 ␣0‡aHeadline series  
 675 ␣␣‡aHarsch, Joseph C. Germany at war, 1942: p. de t. de la collection. (Headline books)

‡6 – Liaison

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il y a un point-virgule entre les citations de sources multiples.

## 678 Données biographiques ou historiques (R)

### Premier indicateur

Type de données

- ♯ Aucune indication fournie
- 0 Énoncé biographique
- 1 Historique administratif

### Second indicateur

Non défini

- ♯ Non défini

### Codes de sous-zones

- ♯a Données biographiques ou historiques (R)
- ♯b Extension (NR)
- ♯u Uniform Resource Identifier (R)

- ♯6 Liaison (NR)
- ♯8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient des données biographiques, historiques ou d'autre information sur la vedette 1XX dans une notice de vedette établie, dans une notice de vedette établie et de subdivision ou dans une notice de subdivision. La note est habituellement rédigée dans une forme qui convient à l'affichage public.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur – Type de données

La position du premier indicateur renferme une valeur qui identifie le type de données contenues dans la zone.

#### ♯ – Aucune indication fournie

La valeur « ♯ » précise qu'on ne fournit pas d'information sur le type de données contenues dans la zone.

678 ♯♯♯aActif depuis le 15 mars 1905 jusqu'au 17 avril 1989.

#### 0 – Énoncé biographique

La valeur « 0 » signale que l'information entrée dans la zone est un énoncé biographique.

678 0♯♯aNé à Kingston, N.Y., le 4 avril 1856; a travaillé à J.J. Bufford's Lith. à Boston, 1890-1895.

## 1 – Historique administratif

La valeur « 1 » précise que l'information dans la zone se rapport à l'historique administratif d'une organisation.

678 1b‡aL'Office of Geography offre des services de recherche et d'autres services du personnel au Board on Geographic Names interministériel et au Secretary of the Interior sur la nomenclature géographique étrangère.‡bL'Office a ainsi hérité des fonctions et des dossiers des organes et des comités antérieurs qui effectuaient des travaux semblables. L'organisme le plus ancien, le U.S. Board on Geographic Names, avait été créé par décret le 4 septembre 1890 en vue d'assurer un usage uniforme au sein des ministères administratifs du gouvernement.

### ▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (b).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Données biographiques ou historiques

La sous-zone ‡a renferme un bref énoncé comprenant des renseignements biographiques sur une personne. Elle peut également contenir de l'information historique et administrative sur une organisation.

100 1b‡aJordan, Joseph A.

678 bb‡aM.D., M.R.C.O.G.;‡aDept. of Obstetrics and Gynaecology, Birmingham Maternity Hosp., Queen Elizabeth Medical Center, Edgbaston.

100 1b‡aHaupt, Georges

678 bb‡ané 1928

670 bb‡aSon ouvrage Aspects of international socialism, 1871-1914:‡bCIP préf. (né Szatmar; il a écrit en roumain, en hongrois, en russe; il est déménagé à Paris en 1958; m. en 1978)

#### ‡b – Extension

La sous-zone ‡b renferme une extension des données biographiques ou historiques contenues dans la sous-zone ‡a.

678 1b‡aL'Office of Geography offre des services de recherche et d'autres services du personnel au Board on Geographic Names interministériel et au Secretary of the Interior sur la nomenclature géographique étrangère.‡bL'Office a ainsi hérité des fonctions et des notices des organes et des comités antérieurs qui effectuaient des travaux semblables. L'organisme le plus ancien, le U.S. Board on Geographic Names, avait été créé par décret le 4 septembre 1890 en vue d'assurer un usage uniforme au sein des ministères administratifs du gouvernement.

**‡u - Uniform Resource Identifier**

La sous-zone ‡u renferme l'Uniform Resource Identifier (URI), par exemple un URL or un URN, qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

678 ‡aThe Faribault State School and Hospital provided care, treatment, training, and a variety of other services. It was operated by the State of Minnesota from 1879 to 1998 under different administrative structures and with different names. A more detailed history of the Hospital may be found at‡u<http://www.mnhs.org/library/findaids/80881.html>

**‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

Il y a un point à la fin de la zone 678, sauf si elle se termine par un autre signe de ponctuation.

[ Page blanche ]

## 680 Note générale destinée au public (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓝ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓝ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Terme de vedette ou de subdivision (R)  
 ‡i Texte explicatif (R)  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient une note qui donne des renseignements généraux sur une vedette dans une zone 1XX pour laquelle une zone de note spécialisée n'a pas été définie. Il faut entrer chaque élément d'information dans une zone 680 distincte. La note est rédigée de façon à pouvoir être affichée au public. Il faut entrer les notes générales non destinées au public dans la zone 667 (Note générale non destinée au public).

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓝ).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Terme de vedette ou de subdivision

La sous-zone ‡a renferme une vedette qui est utilisée pour intensifier le texte de la note contenue dans la sous-zone ‡i (Texte explicatif). On peut entrer des vedettes adjacentes dans une seule sous-zone ‡a.

150 Ⓝ‡aGrisou

680 Ⓝ‡iSous cette vedette, on trouve les ouvrages sur le méthane sous forme de gaz inflammable se dégageant des mines de charbon. On entre les ouvrages sur le méthane contenu dans des strates de charbon sous‡aMéthane des couches de charbon.

150 Ⓝ‡aRelations économiques internationales

680 Ⓝ‡iSous cette vedette, on trouve les ouvrages sur les relations économiques entre les pays. On entre les ouvrages traitant des relations économiques extérieures des pays, des villes, etc. sous des vedettes du type.‡a[lieu]–Relations économiques extérieures,‡i qui sont subdivisées par lieu au besoin. Dans ce cas, on attribue une deuxième vedette avec les noms de lieux en positions inversées, p. ex.‡a1. États-Unis–Relations économiques extérieures–France. 2. France–Relations économiques extérieures–États-Unis.

## 680

### ‡i – Texte explicatif

La sous-zone ‡i renferme le texte d'une note générale destinée au public. Il faut répéter la sous-zone ‡i si les éléments de la sous-zones ‡a sont intégrés au texte.

150 ‡aRuthènes

680 ‡iSous cette vedette, on trouve les ouvrages portant sur les Ukrainiens et sur les résidents des Ruthènes subcarpatiques dans le territoire comprenant l'ancien Empire austro-hongrois. On a entré les ouvrages portant sur leurs descendants après 1918 sous ‡aUkrainiens‡iou‡aRuthènes.

150 ‡aChirurgie ambulatoire

680 ‡iChirurgie s'adressant aux malades non hospitalisés. Elle peut être effectuée dans un hôpital, un bureau ou un centre de chirurgie.

680 ‡ichirurgie effectuée sur des malades non hospitalisés dans un cabinet de médecin, dans un centre de chirurgie ou dans un hôpital;only/econ/methods/psychol/stand/trends/util (selon la définition de MeSH)

180 ‡xAbréviations

680 ‡iUtiliser sous des vedettes de nom commun s'il s'agit d'ouvrages contenant des listes d'abréviations portant sur le sujet.

### ‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone

### ‡6 – Liaison

### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

680 *Note de portée (matières) [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

‡a *Vedette-matière ou terme de subdivision [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

En 1991, cette zone a été redéfinie comme une note générale destinée au public, et sa portée a été élargie aux fins d'utilisation dans les notices d'autorité pour les noms et les matières.

## 681 Note de rappel d'exemple de vedette-matière (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette-matière ou terme de subdivision (R)  
 ‡i Texte explicatif (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une note qui décrit l'utilisation d'une vedette-matière établie ou d'une vedette de subdivision autorisée 1XX en guide d'exemple ou de renvoi dans les zones 260 Renvoi complexe voir, 360 Renvoi complexe voir aussi ou 680 Note générale destinée au public d'une autre notice d'autorité. Elle permet de mettre à jour les zones 260, 360 ou 680 lorsqu'une modification est apportée à une vedette dans une zone 1XX.

L'information dans cette zone est très souvent rédigée dans une forme qui ne convient pas à l'affichage public.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (⑆).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a – Vedette-matière ou terme de subdivision

La sous-zone ‡a contient une vedette 1XX de la notice qui renferme les zones 260, 360 et/ou 680 dans lesquelles une vedette-matière établie ou une vedette de subdivision autorisée est citée.

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 151 ⑆‡aÉtats-Unis‡xHistoire‡y1702-1713 (Guerre de la reine Anne)  
 681 ⑆‡iExemple sous‡aGuerre

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 150 ⑆‡aGuerre  
 360 ⑆‡isubdivision‡aRéclamations‡isous des noms particuliers de guerre; sous des noms particuliers de guerres, de batailles, etc., p. ex. ‡aGuerre russo-japonaise, 1904-1905; États-Unis-Histoire-1702-1713 (Guerre de la reine Anne); Gettysburg, Bataille de, 1863

## ‡i – Texte explicatif

La sous-zone ‡i renferme du texte, comme *Exemple sous [...]* et *Note sous [...]*, qui précise l'utilisation de la vedette dans la notice d'autorité pour la vedette d'arrivée du renvoi dans la sous-zone ‡a.

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
 110 2‡a Société des Nations‡xFonctionnaires  
 681 ‡‡‡i Exemple sous la subdivision‡a Fonctionnaires

008/09 d            *[notice de subdivision]*  
 180 ‡‡‡xFonctionnaires  
 680 ‡‡‡i Utilisés sous des noms de pays, de villes, etc., et également sous des types d'organismes gouvernementaux et des noms d'organismes internationaux privés et gouvernementaux; et des vedettes de syntagmes pour des types particuliers de dirigeants et d'employés, p. ex. ‡a Société des Nations-Fonctionnaires

## ‡6 – Liaison

## ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*Premier indicateur [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les valeurs définies étaient : «0» (Aucune constante d'impression requise), «1» (Exemple sous/Exemple under), «2» (Note sous/Note under), «3» (Exemple sous le renvoi de/Example under reference from)

*‡a Vedette-matière ou terme de subdivision [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

En 1991, cette zone a été redéfinie comme une note générale destinée au public, et sa portée a été élargie aux fins d'utilisation dans les notices d'autorité pour les noms et les matières.

## 682 Renseignements sur les vedettes supprimées (NR)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Vedette de remplacement (R)

‡i Texte explicatif (R)

‡0 Substitution du numéro de contrôle de la notice d'autorité (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient du texte qui explique pourquoi on a supprimé une vedette d'un fichier d'autorité. La zone peut aussi renfermer une vedette de remplacement ou plusieurs. La zone 682 convient uniquement lorsque le Guide/05 (Statut de la notice) contient un code «d» (Supprimé).

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Vedette de remplacement

La sous-zone ‡a contient la vedette qui remplace une vedette supprimée. On place chaque vedette de remplacement dans une différente sous-zone ‡a.

#### ‡i – Texte explicatif

La sous-zone ‡i renferme le texte explicatif de la note. Le texte peut être scindé par les données de la sous-zone ‡a et peut ne constituer qu'un terme connecteur tel *et*.

Guide/05 d [supprimé]

150 ␣‡a Paléontologistes allemands, [américaines, etc.]

682 ␣‡i Cette vedette est remplacée par des vedettes de type ‡a Paléontologistes-[lieu]‡i pour laquelle des notices d'autorité de vedettes-matières individuelles ne sont pas produites.

Guide/05 d [supprimé]

110 1␣‡a États-Unis.‡b Embassade.‡b Japon

682 ␣‡i Cette vedette est retirée du fichier d'autorité de vedettes-matières parce qu'elle ne constitue pas une vedette RCAA2 valide.

Guide/05 d [supprimé]

151 ~~001a~~ Valley Forge National Historical Park (Penns.)

682 ~~001i~~ Cette vedette est retirée du fichier d'autorité de vedettes-matières parce qu'il existe une vedette identique dans le fichier d'autorité de nom (n81-18255).

Guide/05 d [supprimé]

180 ~~001x~~ Discours, essais, conférences

682 ~~001i~~ Cette subdivision est périmée.

#### ‡0 – Substitution du numéro de contrôle de la notice d'autorité

Le numéro de contrôle du système de la substitution de la notice d'autorité précédé par le code MARC, indiqué entre parenthèses, pour l'organisme auquel s'applique le numéro de contrôle.

Consultez l'Annexe F, *Sources des codes des organismes*, qui contient les données bibliographiques des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les formats MARC 21.

Guide/05 d [supprimé]

016 ~~701a~~ 108585077‡2(DE-101b)

100 ~~101a~~ Hohenberger, Werner Max

682 ~~001a~~ Hohenberger, Werner‡0(DE-101-b)132213052

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone à l'Annexe A.

#### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone à l'Annexe A.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

| ‡0 - Substitution du numéro de contrôle de la notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

## 688 Note d'application historique (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 Ⓟ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Note d'application historique (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme de l'information qui renseigne sur les changements relatifs à l'application d'une vedette 1XX. La zone peut contenir de l'information historique telle le moment où un terme de nom commun ou de nom géographique devient valide pour l'accès sujet, les formes antérieures de la vedette et la période de temps pendant laquelle chaque forme antérieure a été valide.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (Ⓟ).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a – Note d'application historique

La sous-zone ‡a contient une note d'application historique.

008/11 a      *[code indiquant LCSH]*  
 150 Ⓟ‡aChild abuse  
 450 Ⓟ‡wnnen‡aCruelty to children  
 688 Ⓟ‡aétabli 1975; antérieurement: Cruelty to children [1952-1965]

#### ‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone

#### ‡6 – Liaison

#### ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones à l'Annexe A.

## CONVENTION D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation et espacement

La ponctuation et l'espacement sont une question de jugement.

[ Page blanche ]

## 7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux

700	Liaison des vedettes établies – Nom de personne (R)
710	Liaison des vedettes établies – Nom de collectivité (R)
711	Liaison des vedettes établies – Nom de réunion (R)
730	Liaison des vedettes établies – Titre uniforme (R)
748	Liaison des vedettes établies – Terme chronologique (R)
750	Liaison des vedettes établies – Nom commun (R)
751	Liaison des vedettes établies – Nom géographique (R)
755	Liaison des vedettes établies – Terme de genre/forme (R)
780	Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision générale (R)
781	Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision géographique (R)
782	Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision chronologique (R)
785	Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision de forme (R)
788	Données de liaison des vedettes complexes (NR)

*Indicateur particulier et sous-zones utilisés dans les zones 7XX*

Second indicateur – Thésaurus

‡2	Source de la vedette ou du terme
‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
/0	Affichage de la liaison
/1	Complexité de remplacement

### DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 7XX de liaisons des vedettes fournissent une liaison lisible par machine dans un système entre des vedettes équivalentes possédant une structure identique ou différente, provenant de fichiers d'autorité ou de thésaurus imprimés identiques ou différents ou constituant des notices d'autorité distinctes. L'inclusion d'une zone de liaison de vedettes dans la vedette établie ou la notice de la vedette et de subdivision établie de nom, de nom/titre, de titre uniforme, de nom commun, d'un terme de forme ou d'une vedette-matière étendue, ou dans la notice de vedette établie d'une subdivision de sujet autorisée peut servir à relier des vedettes telles que :

- des noms équivalents dans un thésaurus multilingue

*Exemple* : la vedette en anglais de la Bibliothèque nationale du Canada *Francis, of Assisi, Saint, 1182-1226* et la vedette en français de la Bibliothèque nationale du Canada *François, d'Assise, saint, 1182-1226*

- des vedettes de noms communs équivalentes dans des systèmes d'autorité différents

*Exemple* : les vedettes des *Library of Congress Subject Headings (LCSH) Medical referral et Medical consultation* et la vedette de *Medical Subject Headings (MeSH) Referral and Consultation*

- une vedette de nom commun (zone 150) et le même terme ou un terme semblable utilisé comme subdivision de sujet (zone 78X)

*Exemple* : le terme établi *Histoire* et la subdivision de sujet *Histoire*

*Exemple* : le terme établi *Vingtième siècle* et la subdivision de sujet *20e siècle*

## 7XX

- une vedette de nom géographique (zone 151) et la forme indirecte de ce nom utilisée comme subdivision de sujet géographique (zone 751)

*Exemple* : la vedette établie *Rome (N.Y.)* et la subdivision de sujet *New York (État)-Rome*

- une vedette de terme de genre/forme (zone 155) et le même terme ou un terme semblable utilisé comme une subdivision de forme de sujet (zone 755)

*Exemple* : la vedette établie *Périodiques* et la subdivision de sujet *Périodiques*

L'étiquette des zones 7XX précise si la zone de liaison des vedettes renferme une vedette établie (zones 700-755) ou une vedette de subdivision autorisée (zones 780-785). Le second indicateur ou la sous-zone †2 identifie le système d'autorité de la vedette entrée dans une zone 7XX. La sous-zone †0 (Numéro de contrôle de la notice) renferme le numéro de contrôle du système de la notice associée s'il existe une notice d'autorité MARC de la vedette contenue dans une zone 7XX.

Si on ne peut bien décrire la liaison dans les zones de liaisons des vedettes 700-785, il faut alors la décrire textuellement dans la zone 788.

---

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La présente section comprend des lignes directrices pour l'application du second indicateur, de la sous-zone †2 (Source de la vedette ou du terme) et de la sous-zone †w (Sous-zone de contrôle) dans les zones 7XX, de même que des directives spéciales sur la zone 788. Les sections de *Renseignements généraux* renferment des lignes directrices pour l'application des autres désignateurs de contenu définis pour les zones 700-785 pour chaque type de vedette (X00 Noms de personnes, X10 Noms de collectivités, X11 Noms de réunions, X30 Titres uniformes, X48 Termes chronologiques, X50 Noms communs, X51 Noms géographiques, X55 Termes de genre/forme, X80 Subdivisions générales, X81 Subdivisions géographiques, X82 Subdivisions chronologiques et X85 Subdivisions de forme).

La position du premier indicateur et tous les codes de sous-zones définis pour la zone 788 (Données de liaison de vedettes complexes) sont décrits dans la description de cette zone. La présente section comprend la description de la position du second indicateur.

#### ■ INDICATEUR

##### ▪ Second indicateur – Thésaurus

La position du second indicateur précise le nom ou le système de vedettes-matières ou du thésaurus utilisé pour construire la vedette.

##### 0 – Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom

La valeur «0» signale que la vedette est conforme au fichier des *Library of Congress Subject Headings* et/ou au fichier Name Authority Cooperative (NACO) qui sont gérés de façon coopérative par la Library of Congress.

##### 1 – Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse

La valeur «1» précise que la vedette est conforme à la section «AC Subject Headings» des *Library of Congress Subject Headings* qui est géré par la Library of Congress.

## 2 – Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)

La valeur «2» signale que la vedette est conforme aux *Medical Subject Headings* (MeSH) et/ou aux fichiers d'autorité de nom de la National Library of Medicine.

## 3 – Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library

La valeur «3» précise que la vedette est conforme au fichier d'autorité de vedettes-matières de la U.S. National Agricultural Library.

## 4 – Source non précisée

La valeur «4» signale que la vedette est conforme à une liste contrôlée qui ne peut être précisée par l'un des systèmes de vedettes-matières/thésaurus désignés par les valeurs 0-3, 5-6 du second indicateur ou par un code d'identification MARC dans la sous-zone ‡2.

## 5 – Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)

La valeur «5» précise que la vedette est conforme aux *Canadian Subject Headings* et/ou au fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada.

## 6 – Répertoire de vedettes-matière

La valeur «6» signale que la vedette est conforme au *Répertoire de vedettes-matière* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

## 7 – Source indiquée dans la sous-zone ‡2

La valeur «7» précise que la formulation de la vedette est conforme à une liste contrôlée autre que celle précisée par l'une des autres valeurs définies et dont le code d'identification MARC est entré dans la sous-zone ‡2.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡w – Sous-zone de contrôle

La sous-zone ‡w renferme jusqu'à deux positions de caractères (désignée par ‡w/0 ou ‡w/1) qui contrôlent la création d'un affichage de liaison ou indiquent la complexité d'une vedette dans une zone 700-785. Il faut utiliser la sous-zone ‡w seulement si on doit supprimer l'affichage de liaison ou pour analyser le remplacement d'une vedette. Puisque les définitions des codes qui figurent dans la sous-zone ‡w dépendent de la position d'un caractère, le codage lié à la position des caractères exige que chaque position précédente contienne un code ou un caractère de remplissage. Il n'est pas nécessaire d'utiliser des positions de caractères qui se succèdent.

#### /0 – Affichage de la liaison

La sous-zone ‡w/0 renferme un code alphabétique à un caractère qui contrôle la suppression de l'affichage de la liaison à partir d'une zone 700-785.

- a – Liaison non affichée
- b – Liaison non affichée, zone 788 utilisée
- c – Liaison non affichée, zone autre que 7XX utilisée
- n – Sans objet

## 7XX

### a – Liaison non affichée

Le code «a» indique la suppression de la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785. Il faut utiliser le code «a» s'il y a lieu de supprimer l'affichage en raison d'un système local si la raison de la suppression ne peut être indiquée par le code «b» ou «c». Aux fins d'échanges, il faut remplacer le code «a» par le code «n» ou un caractère de remplissage ( ).

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
110 2b‡aLast Poets (Group)  
710 27‡wa‡aLast Poets‡2<code de la source>  
*[Le système de la LC ne comprend pas la notice de liaison des vedettes de la forme du nom.]*

### b – Liaison non affichée, zone 788 utilisée

Le code «b» précise que la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785 est supprimée en raison de la présence de la zone 788 (Données de liaison des vedettes complexes) dans la notice.

008/09a        *[notice de vedette établie]*  
008/11c        *[code indiquant les MeSH]*  
150 b‡aReferral and Consultation  
750 b0‡81‡wb‡aMedical referral  
750 b0‡81‡wb‡aMedical consultation  
*[Les deux vedettes des LCSH sont équivalentes à la vedette des MeSH.]*

### c – Liaison non affichée, zone autre que 7XX utilisée

Le code «c» signale que la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785 est supprimée parce qu'une zone autre qu'une zone 7XX (p. ex., 360, 680) dans la notice décrit la liaison.

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
150 b‡aCorrosion and anti-corrosives  
360 b‡isubdivision‡aCorrosion‡sous des matériaux particuliers, des métaux et des composés métalliques et des types de structures d'ingénierie, d'équipements et de véhicules. P. ex., ‡aConcrete-Corrosion; Copper-Corrosion; Automobile-Corrosion  
780 b0‡wc‡xCorrosion

### n – Sans objet

Le code «n» signale qu'il n'existe pas de restriction d'affichage de liaison à partir d'une zone 7XX. Si le code «n» convient, il n'est pas nécessaire d'utiliser la sous-zone ‡w/0.

### /1 – Complexité de remplacement

La sous-zone ‡w/1 renferme un code alphabétique à un caractère qui indique la possibilité de remplacer automatiquement une vedette dans une zone 700-785.

**a – Remplacement d'une vedette ne doit pas faire l'objet d'un examen**  
**b – Remplacement d'une vedette doit faire l'objet d'un examen**  
**n – Sans objet**

**a – Remplacement d'une vedette ne doit pas faire l'objet d'un examen**

Le code «a» identifie les vedettes qui sont toujours utilisées pour remplacer celles qui sont périmées (c.-à-d. les vedettes qui peuvent être remplacées automatiquement, sans faire l'objet d'un examen manuel).

040 000aDLCdOCLCffast  
 150 000aSummer resorts  
 550 000aResorts  
 550 000aSeaside resorts  
 750 000aSummer resorts0(DLC)sh08513043000wna

**b – Remplacement d'une vedette doit faire l'objet d'un examen**

Le code «b» identifie une vedette qui peut servir de remplacement, mais qui doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer sa pertinence (c.-à-d. les vedettes que l'on devrait utiliser comme remplacement que lorsqu'elles ont fait l'objet d'un examen manuel).

040 000aDLCdOCLCffast  
 151 000aMichiganzCharlevoix  
 751 000aCharlevoix (Mich.) 0(DLC)n0820627050wnb

**n – Sans objet**

Le code «n» indique qu'on ne remplace pas une vedette par une autre. Si le code «n» ne s'applique pas, il n'est pas nécessaire d'utiliser 0w/1.

**2 – Source de la vedette ou du terme**

La sous-zone 2 renferme un code MARC qui identifie le thésaurus ou le fichier d'autorité qui est la source de la vedette si la position du second indicateur renferme la valeur «7». La source du code est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Library of Congress.

008/09 d [notice de subdivision]  
 008/11 r [code indiquant le AAT]  
 185 000vatlases  
 755 07vatlases0<numéro de contrôle de la notice>2aat

008/09 a [notice de vedette établie]  
 008/11 r [code indiquant le AAT]  
 155 000aatlases  
 785 07vatlases0<numéro de contrôle de la notice>2aat  
 [Dans le Art & Architecture Thesaurus, la même vedette sert de terme pour désigner une vedette-matière et une subdivision.]

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**

Les conventions d'entrée générales des zones 7XX sont données dans les sections de *Renseignements généraux* pour chaque type de vedette (X00 Noms de personnes; X10 Noms de collectivités; X11 Noms de réunions; X30 Titres uniformes; X48 Termes chronologiques, X50 Noms communs; X51 Noms géographiques; X55 Termes de genre/forme; X80 Subdivisions générales; X81 Subdivisions géographiques; X82 Subdivisions chronologiques, X85 Subdivisions de forme).

# 7XX

## Ordre des sous-zones

Lorsqu'on utilise les sous-zones #6 et #5, il faut les placer respectivement au début et à la fin d'une zone. Si on utilise ces sous-zones et d'autres sous-zones de contrôle et de liaison dans une zone de liaison de vedettes 7XX, il faut les placer dans l'ordre suivant.

#6 #8 #w <sous-zones de vedettes : #a, etc.> #0 #2 #5

## Constantes d'affichage des liaisons des vedettes

Dans les zones de liaison des vedettes 7XX, les expressions telles que celles énumérées ci-dessous ne paraissent pas dans une notice MARC. Elles peuvent être générées comme constantes d'affichage associées à l'étiquette de zone.

Vedette associée:	Subdivision associée:
Vedette équivalente:	Subdivision équivalente:

Si les vedettes des zones 1XX et 7XX proviennent de systèmes ou de thésaurus différents, une constante d'affichage peut comprendre une expression liée à l'étiquette telle que celles mentionnées ci-dessus et des données codées ou textuelles générées par la valeur contenue dans la position du second indicateur (Système de vedettes-matières/thésaurus) ou le code de la source contenu dans la sous-zone #2 (Source de la vedette ou du terme).

Quant à la zone 788, la constante d'affichage complète peut contenir une expression liée à l'étiquette et du texte explicatif contenu dans la sous-zone #i (Texte explicatif).

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#v *Subdivision de forme [REDÉFINI] [USMARC seulement]*

#u *Numéro de contrôle de la notice [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]*

De 1993 à 1995, la sous-zone #v était définie pour renfermer un *Numéro de contrôle de la notice* dans les zones de liaisons des vedettes 7XX. En 1995, la sous-zone #v a été redéfinie pour renfermer une *Subdivision de forme* et la sous-zone #u a été définie pour le *Numéro de contrôle de la notice*. En 1997, la sous-zone #0 a été définie pour renfermer le *Numéro de contrôle de la notice*, et la sous-zone #u est alors devenue périmée.

#w/1 *Complexité de remplacement [NOUVEAU, 2002]*

En 2002, sous-zone #w/1 a été défini. Les valeurs définies étaient : «a» (Remplacement d'une vedette ne doit pas faire l'objet d'un examen), «b» (Remplacement d'une vedette doit faire l'objet d'un examen), «n» (Sans objet).

748 *Liaison des vedettes établies -- Terme chronologique [NOUVEAU, 2002]*

9XX *Vedettes équivalentes [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les zones de vedettes 9XX sont devenues périmées en 1997, car les zones 7XX du format USMARC étaient déjà définies pour les vedettes équivalentes.

## 700 Liaison des vedettes établies – Nom de personne (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de personne

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

### Second indicateur

Thésaurus

- 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom
- 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse
- 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library
- 4 Source non précisée
- 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

- ‡a Nom de personne (NR)
- ‡b Numérotation (NR)
- ‡c Titres et autres qualificatifs associés au nom (R)
- ‡d Dates associées au nom (NR)
- ‡e Relation (R)
- ‡f Date du document (NR)
- ‡g Renseignements divers (NR)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡j Qualificatif d'attribution (R)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)
- ‡n Numéro de la partie/section du document (R)
- ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)
- ‡p Nom de la partie/section du document (R)

- ‡q Forme complète du nom (NR)
- ‡r Tonalité de la musique (NR)
- ‡s Version (NR)
- ‡t Titre du document (NR)
- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR)
  - /0 Affichage de la liaison
  - /1 Complexité de remplacement
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
- ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom de personne équivalent au nom contenu dans la zone 100 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

## ■ LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 700 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 100 (Vedette – Nom de personne), 400 (Rappel de renvoi 'voir' – Nom de personne) et 500 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de personne). La section *X00 Noms de personnes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 700.

## ■ EXEMPLES

### *Noms de personnes équivalents provenant de divers thésaurus :*

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
 100 1b†aDostoyevsky, Fyodor,†d1821-1881.†tPrestuplenie i nakazenie.†lEnglish  
                          *[Vedette de nom de la LC]*  
 700 11†wa†aDostoyevsky, Fyodor,†d1821-1881.†tCrime and punishment  
                          *[Vedette de nom/titre (comme matière) de la LC pour la littérature de jeunesse]*

### *Nom de personne équivalent provenant d'un thésaurus multilingue :*

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
 100 0b†aAugustin,†csaint, évêque d'Hippone  
                          *[Vedette en français de la BNC]*  
 700 05†wa†aAugustine,†cSaint, Bishop of Hippo.†0(CaOONL)0053A1978Eb  
                          *[Vedette correspondante en anglais de la BNC]*

## 710 Liaison des vedettes établies – Nom de collectivité (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Thésaurus

- 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom
- 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse
- 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library
- 4 Source non précisée
- 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

- |  |  |
|--|--|
| ‡a Nom de collectivité ou nom de lieu comme élément de classement (NR) | ‡r Tonalité de la musique (NR)                   |
| ‡b Collectivité subordonnée (R)  | ‡s Version (NR)                                  |
| ‡c Lieu de réunion (NR)  | ‡t Titre du document (NR)                        |
| ‡d Date de réunion ou de signature du traité (R)                       | ‡v Subdivision de forme (R)                      |
| ‡e Relation (R)  | ‡w Sous-zone de contrôle (NR)                    |
| ‡f Date du document (NR)   | /0 Affichage de la liaison                       |
| ‡g Renseignements divers (NR)  | /1 Complexité de remplacement                    |
| ‡h Indication générale du genre de document (NR)                       | ‡x Subdivision générale (R)                      |
| ‡k Sous-vedette de forme (R)   | ‡y Subdivision chronologique (R)                 |
| ‡l Langue du document (NR)   | ‡z Subdivision géographique (R)                  |
| ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)                              | ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)           |
| ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)                             | ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)         |
| ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)                          | ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) |
| ‡p Nom de la partie/section du document (R)                            | ‡6 Liaison (NR)                                  |
|  | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)  |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom de collectivité équivalent au nom contenu dans la zone 110 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

# 710

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 710 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette – Nom de collectivité), 410 (Rappel de renvoi 'voir' – Nom de collectivité) et 510 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de collectivité). La section *X10 Noms de collectivités – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 710.

### ■ EXEMPLES

#### *Noms de collectivités équivalents provenant de divers thésaurus :*

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
110 2b†aRoyal Society of Medicine (Great Britain)  
                         *[Vedette de la Library of Congress]*  
710 27†wa†aRoyal Society of Medicine†2<code de la source>  
                         *[Vedette de la British Library]*

#### *Noms de collectivités équivalents provenant d'un thésaurus multilingue :*

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
110 2b†aGalerie nationale du Canada  
                         *[Vedette en français de la BNC]*  
710 25†wa†aNational Gallery of Canada†0(CaOONL)0000J0193E†b  
                         *[Vedette correspondante en anglais de la BNC]*

## 711 Liaison des vedettes établies – Nom de réunion (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Thésaurus

- 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom
- 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse
- 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library
- 4 Source non précisée
- 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
- 6 Répertoire de vedettes-matière
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

- ‡a Nom de réunion ou nom de lieu comme élément de classement (NR)
- ‡c Lieu de réunion (NR)
- ‡d Date de réunion (NR)
- ‡e Collectivité subordonnée (R)
- ‡f Date du document (NR)
- ‡g Renseignements divers (NR)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡j Relation (R)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)
- ‡p Nom de la partie/section du document (R)
- ‡q Nom de la réunion suivant le nom de lieu comme élément de classement (NR)

- ‡s Version (NR)
- ‡t Titre du document (NR)
- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR)
  - /0 Affichage de la liaison
  - /1 Complexité de remplacement
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
- ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom de réunion équivalent au nom contenu dans la zone 111 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 711 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 111 (Vedette – Nom de réunion), 411 (Rappel de renvoi 'voir' – Nom de réunion) et 511 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom de réunion). La section *X11 Noms de réunions – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

# 711

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones #w (Sous-zone de contrôle) et #2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 711.

## ■ EXEMPLES

*Noms de réunions équivalents provenant d'un thésaurus multilingue :*

008/09 a

*[notice de vedette établie]*

111 2#~~b~~#a Conférence canadienne des sciences de l'information#n(10e :#d1982 :#cOttawa, Ont.)  
*[Vedette en français de BAC]*

711 25#wa#a Canadian Conference on Information Science#n(10th :#d1982 :#cOttawa, Ont.)  
#0(CaOONL)0014G4758E#  
*[Vedette correspondante en anglais de BAC]*

## 730 Liaison des vedettes établies – Titre uniforme (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 b Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Titre uniforme (NR)  
 ‡d Date de signature du traité (R)  
 ‡f Date du document (NR)  
 ‡g Renseignements divers (NR)  
 ‡h Indication générale du genre de document (NR)  
 ‡k Sous-vedette de forme (R)  
 ‡l Langue du document (NR)  
 ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)  
 ‡n Numéro de la partie/section du document (R)  
 ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)  
 ‡p Nom de la partie/section du document (R)  
 ‡r Tonalité de la musique (NR)  
 ‡s Version (NR)

‡t Titre du document (NR)  
 ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR)  
 /0 Affichage de la liaison  
 /1 Complexité de remplacement  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre uniforme équivalent au titre contenu dans la zone 130 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 730 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 130 (Vedette – Titre uniforme), 430 (Rappel de renvoi 'voir' – Titre uniforme) et 530 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Titre uniforme). La section *X30 Titres uniformes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 730

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 730.

### ■ EXEMPLE

*Titre uniforme équivalent dans un thésaurus multilingue :*

008/09 a            *[notice de vedette établie]*  
130 †aBible.†pA.T.  
                  *[Vedette en français de la BNC]*  
730 †5†wa†aBible.†pO.T.†0(CaOONL)0004E5217E†  
                  *[Vedette correspondante en anglais de la BNC]*

## 748 Liaison des vedettes établies – Terme chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Terme chronologique (NR)	‡z Subdivision géographique (R)
‡v Subdivision de forme (R)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/0 Affichage de la liaison	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
/1 Complexité de remplacement	‡6 Liaison (NR)
‡x Subdivision générale (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡y Subdivision chronologique (R)	

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme chronologique équivalent au terme chronologique contenu dans la zone 148 ou à la vedette de subdivision chronologique dans la zone 182 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 748 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 148 (Vedette – Terme chronologique), 448 (Rappel de renvoi 'voir' – Terme chronologique) et 548 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Terme chronologique). La section *X48 Termes chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 748

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 748.

### ■ EXEMPLES

150 †aWar of the Mascates, Brazil, 1710-1714  
748 †a1710-1714†wna†2fast  
750 †aWar of the Mascates, Brazil, 1710-1714†0(DLC)sh†96009215†  
750 †aWar of the Mascates†2fast†wna  
751 †aBrazil†2fast†wna

150 †aFurniture†zUnited States†xHistory†y19th century  
748 †a1800-1899†wnb†2fast  
750 †aFurniture†xHistory†wnb†2fast  
751 †aUnited States†wnb†2fast

150 †aBull Run, 2nd Battle of, Va., 1862  
748 †a1862†wnb†2fast  
750 †aBull Run, 2nd Battle†wnb†2fast  
751 †aVirginia†zBull Run†wnb†2fast

## 750 Liaison des vedettes établies – Nom commun (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Vedette de sujet ou nom géographique comme élément de classement (NR)	‡y Subdivision chronologique (R)
‡b Vedette de sujet débutant par un nom géographique (NR)	‡z Subdivision géographique (R)
‡v Subdivision de forme (R)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/0 Affichage de la liaison	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
/1 Complexité de remplacement	‡6 Liaison (NR)
‡x Subdivision générale (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom commun équivalent au nom commun contenu dans la zone 150 ou à la vedette de subdivision générale dans la zone 180 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 750 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 150 (Vedette – Nom commun), 450 (Rappel de renvoi 'voir' – Nom commun) et 550 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom commun). La section *X50 Noms communs – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 750

La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 750.

### ■ EXEMPLES

#### *Noms communs équivalents provenant de divers thésaurus :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 c        *[code signifiant MeSH]*  
150 †††aNeoplasms†xNursing  
750 †0†aCancer†xNursing  
                  *[Vedette tirée des LCSH]*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 c        *[code signifiant MeSH]*  
150 †††aOncologic Nursing  
750 †0†aCancer†xNursing  
                  *[Vedette tirée des LCSH]*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code signifiant LCSH]*  
150 †††aCancer†xNursing  
450 †††aOncologic nursing  
750 †2†aNeoplasms†xNursing  
750 †2†aOncologic Nursing  
                  *[Vedettes tirées des MeSH]*

#### *Noms communs équivalents provenant de divers thésaurus :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code signifiant LCSH]*  
150 †††aDrill and minor tactics  
750 †7†aMilitary training†2lctgm  
                  *[Vedette tirée de LC Thesaurus for Graphic materials]*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 z        *[code signifiant autre]*  
040 †††aDLC†cDLC†flctgm  
150 †††aMilitary training  
750 †0†aDrill and minor tactics  
                  *[Vedette tirée des LCSH]*

#### *Nom commun utilisé dans un thésaurus tant à titre de vedette établie que de subdivision générale :*

008/09 d        *[notice de subdivision]*  
008/11 a        *[code signifiant LCSH]*  
180 †††xUniforms  
750 †0†aUniforms†0<numéro de contrôle de la notice>

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code signifiant LCSH]*  
150 †††aUniforms  
780 †0†xUniforms†0<numéro de contrôle de la notice>

## 751 Liaison des vedettes établies – Nom géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Nom géographique (NR)	‡z Subdivision géographique (R)
‡v Subdivision de forme (R)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/0 Affichage de la liaison	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
/1 Complexité de remplacement	‡6 Liaison (NR)
‡x Subdivision générale (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡y Subdivision chronologique (R)	

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom géographique équivalent à la vedette de nom géographique dans la zone 151 ou à la subdivision géographique dans la zone 181 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 751 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 151 (Vedette – Nom géographique), 451 (Rappel de renvoi 'voir' – Nom géographique) et 551 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Nom géographique). La section *X51 Noms géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 751.

# 751

## ■ EXEMPLES

*Noms géographiques équivalents provenant de thésaurus différents :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/10 c        *[code indiquant une vedette de nom]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
151    008/09 a New York (N.Y.)  
751    008/11 a New York City  
          *[Vedette provenant des MeSH]*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/10 c        *[code indiquant une vedette de nom]*  
008/11 c        *[code indiquant les MeSH]*  
151    008/11 c New York City  
751    008/09 a New York (N.Y.)  
          *[Vedette provenant des LCSH]*

## 755 Liaison des vedettes établies – Terme de genre/forme (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Terme de genre/forme comme mot de classement (NR)  
 ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR)  
   /0 Affichage de la liaison  
   /1 Complexité de remplacement  
 ‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)  
 ‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de genre/forme équivalente au terme de genre/forme dans la zone 155 ou à la vedette de subdivision de forme dans la zone 185 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 755 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 155 (Vedette – Terme de genre/forme), 455 (Rappel de renvoi 'voir' – Terme de genre/forme) et 555 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Terme de genre/forme). La section *X55 Termes de genre/forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 755

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 755.

### ■ EXEMPLES

*Termes de genre/forme équivalents provenant de thésaurus différents :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
155 †b†aPeriodicals†vIndex  
755 †6†aPériodiques†vIndex  
*[Vedette provenant du RVM]*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 v        *[code indiquant Répertoire de vedettes-matières]*  
155 †b†aPériodiques†vIndex  
755 †0†aPeriodicals†vIndex  
*[Vedette provenant des LCSH]*

*Nom commun utilisé dans un thésaurus comme vedette établie et subdivision de forme:*

008/09 d        *[notice de subdivision]*  
008/11 r        *[code indiquant l'AAT]*  
185 †b†vatlases  
755 †7†aatlases†0<numéro de contrôle de la notice>†2aat

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 r        *[code indiquant l'AAT]*  
155 †b†aatlases  
785 †7†vatlases†0<numéro de contrôle de la notice>†2aat

## 780 Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision générale (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)	‡z Subdivision géographique (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
/0 Affichage de la liaison	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/1 Complexité de remplacement	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡x Subdivision générale (R)	‡6 Liaison (NR)
‡y Subdivision chronologique (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de subdivision générale équivalent au nom commun dans la zone 150 ou à la subdivision générale dans la zone 180 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 780 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 180 (Vedette – Subdivision générale), 480 (Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision générale) et 580 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision générale). La section *X80 Subdivisions générales – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 780

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 780.

### ■ EXEMPLES

*Termes équivalents provenant d'un thésaurus utilisés dans des notices de vedettes établies et des notices de subdivision :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
150 †††aUniforms  
780 †0†xUniforms†0<numéro de contrôle de la notice>

008/09 d        *[notice de subdivision]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
180 †††xUniforms  
750 †0†aUniforms†0<numéro de contrôle de la notice>

*Vedette établie de nom commun aussi utilisée comme subdivision générale; pas de notice de subdivision distincte :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
150 †††aHistory  
780 †0†wa†xHistory

## 781 Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision géographique (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ⚭ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)	‡z Subdivision géographique (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
/0 Affichage de la liaison	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/1 Complexité de remplacement	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡x Subdivision générale (R)	‡6 Liaison (NR)
‡y Subdivision chronologique (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom de subdivision géographique équivalent au nom géographique dans la zone 151 ou à la subdivision géographique dans la zone 181 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 781 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 181 (Vedette – Subdivision géographique), 481 (Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision géographique) et 581 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision géographique). La section *X81 Subdivisions géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 781

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 781.

### ■ EXEMPLES

*Forme directe équivalente d'un nom géographique utilisée comme subdivision; pas de notice de subdivision distincte :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
151 †aUkraine, Southern  
781 †zUkraine, Southern

*Forme indirecte équivalente d'un nom géographique utilisée comme subdivision; pas de notice de subdivision distincte:*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
151 †aRome (N.Y.)  
781 †zNew York (State)†zRome

## 782 Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision chronologique (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 b Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matière  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)	‡z Subdivision géographique (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
/0 Affichage de la liaison	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/1 Complexité de remplacement	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡x Subdivision générale (R)	‡6 Liaison (NR)
‡y Subdivision chronologique (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de subdivision chronologique équivalent au nom commun dans la zone 150 ou à la subdivision chronologique dans la zone 182 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 782 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 182 (Vedette – Subdivision chronologique), 482 (Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision chronologique) et 582 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision chronologique). La section *X82 Subdivisions chronologiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 782

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ¶w (Sous-zone de contrôle) et ¶2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 782.

### ■ EXEMPLE

*Forme équivalente de nom commun utilisée comme subdivision; pas de notice de subdivision distincte :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
150    ¶¶aTwentieth century  
782    ¶0¶wa¶y20th century

## 785 Liaison des vedettes de subdivision – Subdivision de forme (R)

### Premier indicateur

Non défini  
b Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de jeunesse  
2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
4 Source non précisée  
5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
6 Répertoire de vedettes-matière  
7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡v Subdivision de forme (R)	‡z Subdivision géographique (R)
‡w Sous-zone de contrôle (NR)	‡0 Numéro de contrôle de la notice (R)
/0 Affichage de la liaison	‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
/1 Complexité de remplacement	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡x Subdivision générale (R)	‡6 Liaison (NR)
‡y Subdivision chronologique (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de subdivision de forme équivalent au terme de genre/forme dans la zone 155 ou à la subdivision de forme dans la zone 185 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 785 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 185 (Vedette – Subdivision de forme), 485 (Rappel de renvoi 'voir' – Subdivision de forme) et 585 (Rappel de renvoi 'voir aussi' – Subdivision de forme). La section *X85 Subdivisions de forme – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

## 785

La section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones †w (Sous-zone de contrôle) et †2 (Source de la vedette ou du terme) dans la zone 785.

### ■ EXEMPLE

*Vedette établie de terme de genre/forme aussi utilisée comme subdivision de forme; pas de notice de subdivision distincte :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
008/11 a        *[code indiquant les LCSH]*  
155 †††aPeriodicals  
785 †0†wa††vPeriodicals

## 788 Données de liaison des vedettes complexes (NR)

### Premier indicateur

Non défini  
 b Non défini

### Second indicateur

Thésaurus  
 0 Library of Congress Subject Headings/Fichier d'autorité de nom  
 1 Vedettes-matières de la LC pour la littérature de la jeunesse  
 2 Medical Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la National Library of Medicine (NLM)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library  
 4 Source non précisée  
 5 Canadian Subject Headings/Fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)  
 6 Répertoire de vedettes-matières  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

‡a Vedette d'arrivée du renvoi (R)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡i Texte explicatif (R)	‡6 Liaison (NR)
‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)	‡8 Numéro de liaison de zone ou de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le texte explicatif et les vedettes d'arrivée du renvoi lorsque la relation de liaison entre les vedettes de différents systèmes de vedettes-matières ou de thésaurus n'est pas convenablement rendue dans les zones 700-785. On n'attribue pas de code de sous-zone séparé à un sous-élément de la *vedette d'arrivée du renvoi*. Les vedettes d'arrivée du renvoi adjacentes peuvent être intégrées dans une sous-zone ‡a unique. La vedette d'arrivée du renvoi peut être une vedette établie ou une subdivision de sujet qui n'est pas équivalente, mais liée à la vedette de la zone 1XX. À titre d'exemple, l'utilisation de la vedette d'arrivée du renvoi peut être limitée à une subdivision d'un système ou d'un thésaurus de vedettes-matières connexes, ou le système ou le thésaurus de vedettes-matières connexes peut exiger que l'on utilise plus d'une vedette pour rendre le concept exprimé par la vedette de la zone 1XX de la notice.

On peut produire un affichage de liaison à partir de la zone 1XX et de la zone 788 d'une notice. La zone 1XX renferme la *vedette de départ du renvoi*. La zone 788 renferme le texte explicatif pour le renvoi et les autres vedettes d'arrivée du renvoi. La sous-zone ‡w/0 de n'importe quelle zone connexe 700-785 de la notice contient le code «b» (Liaison non affichée, zone 788 utilisée).

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS

## ■ INDICATEURS

## ▪ Premier indicateur – Non défini

La première position d'indicateur est non définie et contient un blanc (*b*).

## ▪ Second indicateur – Thésaurus

On trouve une description du second indicateur dans la section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

## ‡a – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡a contient la vedette tirée d'un autre thésaurus à laquelle renvoie la vedette de la zone 1XX de la notice.

## ‡i – Texte explicatif

La sous-zone ‡i contient du texte qui explique la relation entre la vedette d'arrivée du renvoi dans la sous-zone ‡a et la vedette 1XX. Le texte peut être scindé par les données de la sous-zone ‡a et peut ne comporter qu'un terme connecteur tel *et*.

## ‡2 - Source de la vedette ou du terme

On donne une description de la sous-zone ‡2 à la section *7XX Vedettes de liaisons –Renseignements généraux*.

## ‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone

## ‡6 – Liaison

## ‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones à l'Annexe A.

■ EXEMPLES

*Le même terme utilisé à la fois comme vedette établie et comme subdivision de sujet dans divers thésaurus :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 008/11 a        *[code indiquant MeSH]*  
 150    00#aForeign Bodies  
 780    00#w0#xForeign bodies *[subdivision du LCSH]*  
 788    00#isubdivision#aForeign bodies#isous noms des organes, p. ex.#aEye-Foreign bodies

*Deux termes de vedette établie d'un thésaurus correspondent à une vedette établie dans un autre thésaurus :*

008/09 a        *[notice de vedette établie]*  
 008/11 a        *[code indiquant le LCSH]*  
 150    00#aFurniture#zChina  
 450    00#aFurniture, Chinese  
 750    07#81#wb#aChinese#2aat  
 750    07#81#wb#afurniture#2aat  
 788    07#itermes#aChinese#iet#aFurniture#isont des facettes distinctes.#2aat

[ Page blanche ]

## 880 Graphie alternative (R)

### Premier indicateur

Identique à la zone associée

### Second indicateur

Identique à la zone associée

### Codes de sous-zones

‡6 Liaison (NR)

‡a-z Identique à la zone associée

‡0-5, 7-9 Identique à la zone associée

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient la représentation au contenu complètement désigné, dans un script différent ou dans une autre zone de la même notice. La zone 880 est liée à la zone ordinaire associée par la sous-zone ‡6 (Liaison). Une sous-zone ‡6 dans la zone associée lie également cette zone à la zone 880. S'il n'existe pas de zone associée dans la notice, on construit la zone 880 comme s'il y en avait une, et on utilise un numéro d'occurrence réservé, soit (00), pour indiquer une situation spéciale. Les données dans la zone 880 peuvent se trouver dans plusieurs scripts.

On retrouve des descriptions des modèles et des exemples de notices contenant plusieurs scripts dans l'Annexe C; la description de la sous-zone ‡6 se trouve dans l'Annexe A; et les spécifications des jeux de caractères et des répertoires de scripts se trouvent dans les *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les indicateurs dans la zone 880 possèdent la même signification et les mêmes valeurs que les indicateurs dans la zone associée, et ils ne sont pas décrits dans la présente section. Il faut se reporter à la description de la zone associée particulière.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a-z, ‡0-5, 7-9 - Identique à la zone associée

Ces sous-zones sont les mêmes que celles définies dans la zone associée. Pour la description des sous-zones, il faut se reporter aux sections décrivant les zones associées.

Les exemples ci-dessous ne comprennent pas la séquence d'échappement.

```
066  ‡6‡c(N
100  1‡6880-01‡aZemtsovskii, I. I.‡q(Izaliĭ Iosifovich)
880  1‡6100-01/(N‡aЗемцовский, И. И.‡qИзалий Иосифович)
```

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone à l'Annexe A.

## 880

### ■ EXEMPLE

066 066c(2  
100 100aGreenhauff, Charles  
400 40016880-016880Grinhof, Yehoshu'a  
880 88016400-01/216400ארה"ג, עשוהי

*Exemple d'affichage de renvoi:*

גריןהאף, יהושע  
rechercher sous: Greenhauff, Charles

Voir aussi les exemples de notices complètes à l'Annexe C.

## Sous-zones de contrôle

### Sous-zones

‡0 Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone	‡6 Liaison ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence
--	---

L'Annexe A renferme la description de quatre sous-zones qui servent à relier des données de zone d'organismes précis à d'autres zones ou notices. Les sous-zones ‡0 (Numéro de contrôle de notice) et ‡5 (Institution à laquelle s'applique la zone) sont définies dans plusieurs zones et les sous-zones ‡6 (Liaison) et ‡8 (Numéro de liaison de zone et de séquence) sont définies dans la plupart des zones du format ainsi leurs descriptions sont réunies dans la présente annexe. Ces sous-zones sont comprises dans les listes de sous-zones des différentes zones lorsqu'elles sont définies et comprennent des références à la présente annexe.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité

Cette sous-zone renferme le numéro de contrôle du système de la notice d'autorité associée, ou un numéro normalisé tel un *Code international normalisé des noms* (ISNI). Le numéro de contrôle ou code normalisé est précédé du code des organismes MARC approprié pour une notice d'autorité associée ou d'un code source normalisé inscrit entre parenthèses selon un barème de code normalisé. La liste des sources des codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21 se trouve dans l'Annexe G. Le document *Codes de relations, de sources et de conventions de descriptions MARC* renferme les codes normalisés des systèmes de codage.

La sous-zone ‡0 peut être répétée pour les différents numéros de contrôle ou codes normalisés.

**NOTE :** La sous-zone ‡0 est indiquée en tant que *Numéro de contrôle de notice* dans les différentes zones du format.

710 20‡aRoyal Society of Medicine Services (Great Britain)‡0(DLC)n‡b86108151‡b  
 511 20‡aCongrès européen de droit rural‡0(DLC)n‡b82111965‡b  
 730 ‡0‡aManuscrits de la mer Morte‡0(DLC)n‡b79071139‡b  
 751 ‡0‡aZimbabwe‡0(DLC)n‡b80089993‡b

024 7‡b‡a8462832856536435‡2isni  
     [ISNI pour Ruth Rendell]  
 100 1‡b‡aRendell, Ruth,‡d1930-  
 500 1‡b‡aVine, Barbara,‡d1930‡0(isni)1422458635730476  
     [ISNI pour Barbara Vine]  
 670 ‡b‡aHer From Doon with death, 1964.  
 670 ‡b‡aHer A dark-adapted eye, 1986:‡bCIP t.p. (Barbara Vine)  
 670 ‡b‡aInfo. from pub., 1/28/86‡b(Barbara Vine est le pseud. utilisé par Ruth Rendell)

#### ‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone

Cette sous-zone renferme le code MARC de l'organisme ou de l'institution qui a créé un rappel, un renvoi ou une zone de liaison de vedette à une notice d'autorité. Cette sous-zone sert à fournir de l'information propre à un organisme qui s'applique ou non à l'utilisation universelle de la notice d'autorité.

Voir l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

## Annexe A

400 1#King, Kennedy#5NNU  
485 #vArt songs#5NjP  
585 #vAcronymes#5DLC  
700 05#w#aFrancis, of Assisi,#cSaint,#d1182-1226#5CaOONL

### #6 - Liaison

Cette sous-zone renferme des données qui lient des zones dont la représentation de caractères est différente. Elle peut contenir le numéro d'étiquette d'une zone associée, un numéro d'occurrence, un code identifiant le premier type de caractère que l'on retrouve dans la zone en effectuant un balayage de gauche à droite, ainsi qu'une indication selon laquelle les données contenues dans la zone sont affichées de droite à gauche. Une zone normale, soit les zones autres que la zone 880, peut être liée à une ou plusieurs zones 880 qui contiennent toutes des représentations différentes de caractères des mêmes données.

La structure de la sous-zone #6 se présente comme suit :

#6<étiquette de liaison>-<numéro d'occurrence>/<code d'identification du type de caractères>/<code d'orientation de la zone>

La sous-zone #6 est toujours la première sous-zone inscrite dans la zone.

L'annexe C renferme la description de modèles de notices comportant plusieurs types de caractères ainsi que des exemples. Les spécifications de la zone 880 se retrouvent sous cette zone; la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* renferme les spécifications relatives aux jeux de caractères et aux répertoires des caractères.

### Étiquette de liaison et numéro d'occurrence

La partie de l'*étiquette de liaison* est composée du numéro d'étiquette de la zone associée. Cette partie est immédiatement suivie d'un trait d'union et de la partie du *numéro d'occurrence* composé de deux chiffres. Un numéro d'occurrence différent est attribué à chaque ensemble de zones associées à l'intérieur d'une notice. Le *numéro d'occurrence* a pour fonction de permettre l'association des zones concernées et non pas d'établir en ordre les zones à l'intérieur de la notice. Un *numéro d'occurrence* peut être attribué au hasard pour chaque ensemble de zones associées. Un *numéro d'occurrence* de moins de deux chiffres est justifié à droite et la position inutilisée comprend un zéro.

Lorsqu'il n'y a aucune zone associée liée à la zone 880, la sous-zone #6 renferme le numéro d'occurrence « 00 ». Un organisme peut s'en servir pour séparer les types de caractères dans une notice, se reporter à l'*Annexe C - Notices à caractères d'écriture multiples*. La partie de l'étiquette de liaison de la sous-zone #6 sera composée de l'étiquette que la zone associée régulière aurait eue si elle avait été présente dans la notice.

100 1#6880-01#a<vedette en caractères latins>  
880 1#6100-01/(2/r#a<vedette en caractères hébraïques>  
880 #6675-00/(2/r#a<Citation de la source3 en caractères hébraïques>  
[La seconde zone 880 n'est pas reliée à une zone connexe. Le numéro d'occurrence est 00.]

### Code d'identification du type de caractères

Le numéro d'occurrence est suivi immédiatement d'une barre oblique (/) et du *code d'identification du type de caractères*. Ce code identifie l'autre type de caractères que l'on retrouve dans la zone.

Les codes utilisés sont les suivants :

Cod	type de caractères
e	
(3	arabes
(B	latins
\$1	chinois, japonais, coréens

(N cyrilliques  
 (S grecs  
 (2 hébraïques

**880** ~~10~~6100-01/(N~~1~~a<vedette en caractères cyrilliques>

Il n'est pas nécessaire que toute la zone soit présentée dans le type de caractères identifiés dans la sous-zone ¶6. Si la zone comprend plus d'un type de caractères, la sous-zone ¶6 renfermera le code d'identification de l'autre type de caractères que l'on rencontre en premier dans un balayage de gauche à droite de la zone.

Il faut remarquer que le code d'*identification du type de caractères* est utilisé dans la sous-zone ¶6 de la zone 880, mais que cet élément de données n'est pas utilisé habituellement dans la sous-zone ¶6 de la zone associée régulière. Dans la zone associée, on présume que les données indiquent le ou les principaux caractères de la notice.

#### Code d'orientation

Dans une notice MARC, on entre toujours le contenu de la zone 880 dans son ordre logique, du premier jusqu'au dernier, sans tenir compte de l'orientation de la zone. Pour afficher la zone, l'orientation implicite de la zone est de gauche à droite. Si la zone renferme du texte dont l'orientation est de droite à gauche, le code d'*identification du type de caractères* est suivi d'une barre oblique ( / ) et du *code d'orientation* de la zone. Le *code d'orientation* MARC de la zone indiquant une orientation des caractères de droite à gauche est représenté par la lettre « r ». On utilise le *code d'orientation* dans, les zones dont l'orientation est de droite à gauche, car l'orientation de gauche à droite est implicite dans les zones 880. (Pour une description détaillée de l'orientation des zones, consultez la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.)

**880** ~~10~~6675-00/(2/r~~1~~a<Citation de source en caractères hébraïques>

Il faut remarquer que le code d'orientation est utilisé dans la sous-zone ¶6 de la zone 880, mais que cet élément de données n'est pas utilisé habituellement dans la sous-zone ¶6 de la zone associée régulière. Dans la zone associée, on présume que les données sont dans la même orientation que le ou les caractères principaux de la notice.

#### ¶8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Cette sous-zone renferme des données qui identifient les zones reliées et peut aussi proposer un ordre pour ces zones. Elle peut être répétée pour relier une zone à plusieurs autres groupes de zones. La structure et la syntaxe de la liaison de zone et la sous-zone de numéro de séquence se présentent ainsi:

¶8<numéro de liaison>.<numéro de séquence>\<type de liaison de zone>

Le **numéro de liaison** est le premier élément de donnée dans la sous-zone qui est requis si on utilise la sous-zone. Ce numéro est constitué d'un nombre entier de longueur variable qu'on trouve dans la sous-zone ¶8 de toutes les zones qu'on veut relier. Les zones qui comportent le même numéro de liaison sont considérées reliées.

Le **numéro de séquence** est séparé du numéro de liaison par un point « . » et il est facultatif. Ce numéro est un nombre entier de longueur variable qu'on peut utiliser pour indiquer l'ordre relatif d'affichage des zones reliées (les plus petits numéros de séquence sont affichés avant les plus grands). Si l'on a recours à ce numéro, on doit le trouver dans toutes les sous-zones ¶8 qui contiennent le même numéro de liaison.

Le **type de liaison de zone** est séparé des données précédentes par une barre oblique inversée « \ ». Il s'agit d'un code qui indique la raison d'être de la liaison et suit s'il y a lieu le numéro de liaison ou le numéro de séquence. Le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* ne définit pas de type de liaison de zone.

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

## Annexe A

Codes de sous-zones

| ≠0 – Numéro de contrôle de notice [REDÉFINI, 2010]

[ Page blanche ]

## Exemples de notice de niveau complet

Les exemples donnés à la présente annexe correspondent à l'application des désignateurs de contenu MARC des notices de niveau complet. Même si les données sont tirées de notices d'autorité existantes, ces notices sont simplement données à titre explicatif et ne peuvent servir à des fins de contrôle d'autorité.

Sur ces notices qui servent d'exemple, la source des données d'autorité n'est pas précisé. La zone 008/39 renferme le code « u » (Inconnu), et les sous-zones Ꞥa et Ꞥc de la zone 040 renferment le syntagme <source du catalogage> plutôt qu'un code MARC valide. De plus, la zone 001 (Numéro de contrôle) et la zone 003 (Identité du numéro de contrôle) renferment les syntagmes <numéro de contrôle> et <identité du numéro de contrôle>, respectivement, pour indiquer que la notice ne doit servir que d'exemple. Les segments produits par le système du Guide sont représentés par des astérisques (\*). Les notices ne comportent pas de Répertoire créé par le système. Les positions de caractère de la zone 008 sont segmentés pour améliorer la lisibilité. La segmentation est faite comme suit : positions de caractère 0-5, 6-10, 11-15, 16-20, 21-25, 26-30, 31-35, 36-39.

### NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE PERSONNE

Cet exemple caractérise la vedette d'autorité rencontrée le plus fréquemment, une vedette établie d'un nom de personne. On attribue à la zone 008/10 le code « c » pour indiquer la conformité aux règles RCAA2 et à la zone 008/29 le code n parce qu'on n'y trouve pas de zone de rappel 4XX ou 5XX.

```
GDE *****nz    22*****n  4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19921009151047.0
008 920923 nnbac nnaa bn             n  ab      u

016    a0067B8196  
040    a<source du catalogage> c<source du catalogage>
100 1  aBeauchemin, André

667    aL'auteur de Lotus 1-2-3, version 3.1 n'est pas la même
    personne que l'auteur de Les habitudes d'investissement au
    Québec.
670    aSon ouvrage Lotus 1-2-3, version 3.1.
```

## Annexe B

---

### NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE COLLECTIVITÉ

Cet exemple se rapporte à une notice de vedette établie pour un nom de collectivité. On trouve un complément intégral des zones de rappel 4XX et 5XX. La zone 008/29 comporte le code « a » pour indiquer qu'on a fait l'évaluation des rappels de renvoi réciproque afin d'en déterminer la cohérence avec les règles de catalogage sur lesquelles est fondée 1XX. Il importe de noter que certaines des valeurs d'indicateur des zones de rappel diffèrent des valeurs d'indicateur qui ont servi à créer la vedette afin de correspondre à différents types d'éléments de vedette.

GDE \*\*\*\*\*czbb22\*\*\*\*\*nbb4500  
001 <numéro de contrôle>  
003 <identité du numéro de contrôle>  
005 19951102124614.0  
008 

951102	nnfac	nnnaa	bnbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbu
--------	-------	-------	------	-------	-------	-------	------

040 bba<source du catalogage>+c<source du catalogage>  
110 2b+Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick  
410 2b+wd+aASSNB  
410 2b+wd+aASSN-B  
510 2b+wannd+aAssociation des hôpitaux du Nouveau-Brunswick+0(CaOONL)0014-C-2791F  
665 bba+S'appelait, -1992, l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.  
670 bba+Télescope (Fredericton, N.-B.).

## NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE RÉUNION

Cet exemple d'une vedette établie pour un nom de réunion démontre des situations où l'on utilise un code de sous-zone avant un signe de ponctuation. En général, les désignateurs de contenu suivent des virgules, des points, des deux points, etc. Dans le zone 111 le désignateur de contenu précède les parenthèses d'ouverture.

GDE \*\*\*\*\*nz22\*\*\*\*\*n4500  
 001 <numéro de contrôle>  
 003 <identité du numéro de contrôle>  
 005 19861027151047.0  
 008 

861023	nnfac	nnnaa	bn	bbbb	bbbbbb	bbbab	anabb	bbbu
--------	-------	-------	----	------	--------	-------	-------	------

  
 040 \$a<source du catalogage>:c<source du catalogage>  
 111 2\$aCongrès international d'acoustique:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 410 2\$aCongrès d'acoustique:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 411 2\$aCongress on Acoustics:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 411 2\$aICA:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 411 2\$aInternationaler Kongress für Akustik:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 411 2\$aKongress für Akustik:n(12e :d1986 :cToronto, Ont.)  
 670 \$aSon ouvrage Proceedings.

## Annexe B

---

### NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM GÉOGRAPHIQUE

Cet exemple d'une vedette établie pour un nom géographique comprend le code « 0 » en tant que première valeur d'indicateur dans toutes les zones de données variables.

GDE \*\*\*\*\*nz00022\*\*\*\*\*n04500  
001 <numéro de contrôle>  
003 <identité du numéro de contrôle>  
005 19861022151047.0  
008 

861020	nnfac	nnnaa	bn000	000000	001n0	ana00	000u
--------	-------	-------	-------	--------	-------	-------	------

040 0#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

151 0#aBruxelles (Belgique)

670 0#aAtlas du monde contemporain.  
670 0#aLCNA (1977-1985)

## NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – TITRE UNIFORME (COLLECTION)

Cette notice est un exemple d'une vedette établie pour un titre uniforme. Ce titre peut représenter une vedette d'un titre de collection à l'aide d'un code « a » dans 008/12 et par la présence de zones 64X de traitement de collection. Il importe de remarquer que la ponctuation ISBD n'est pas comprise dans la zone 643; le système peut la produire en tant que constante d'affichage.

GDE \*\*\*\*\*nz00022\*\*\*\*\*4500  
 001 <numéro de contrôle>  
 003 <identité du numéro de contrôle>  
 005 19960730084300.0  
 008 

951025	nmbac	naabb	an000	000000	000000	anabb	000u
--------	-------	-------	-------	--------	--------	-------	------

022 000a0830-890X  
 040 000a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

130 000aRapport (Université de Montréal. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé)

642 000aR95-08  
 643 000aMontréal#bUniversité de Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en santé  
 645 000at  
 670 000#Taux de chirurgie et autres déterminants ... 1995.

## Annexe B

---

### NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM COMMUN

Les notices de vedette établie pour des noms communs comprennent généralement plusieurs zones 4XX et 5XX. L'existence des zones de rappel est justifiée dans plusieurs zones 670.

Sur cette notice, on trouve le code «i» dans 008/06 pour indiquer qu'on peut subdiviser géographiquement la vedette par la méthode indirecte. Le code des règles de catalogage descriptives pour la zone 008/10 est «n», parce que cette position de caractère ne s'applique pas à la formulation des vedettes de nom commun.

GDE \*\*\*\*\*nzbb22\*\*\*\*\*bb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19990929210824.0

008	831107	infan	vnnba	bnbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbu
-----	--------	-------	-------	------	-------	-------	-------	------

040 bba<source du catalogage>+c<source du catalogage>

150 bbaDisques optiques numériques

450 bbaDisques laser

450 bbaDON (Disques)

550 bbgbaOrdinateurs+XMémoires optiques

670 bbaDict. de l'informatique : concepts, matériels, langages (Larousse), 1988:bb(Disque optique numérique (D.O.N.) = numerical optical disk)

670 bbaFisher, R. Dict. informatique, 1990:bb(Optical digital disc = disque optique numérique)

670 bbaDict. de l'informatique (AFNOR), 1989:bb(Disque optique, disque optique numérique, DON = Optical disk, digital optical disk)

## NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE ET DE SUBDIVISION

On trouve le code « f » dans la zone 008/09 de cette notice parce que la vedette 151 peut servir à la fois de terme principal et de subdivision de sujet.

GDE \*\*\*\*\*nz   22\*\*\*\*\*n  4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19990929133124.0

008	821001	�nffn	vnnba	bn���	�����	���ab	ana��	���u
-----	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

040    a<source du catalogage> c<source du catalogage>

151    aGrands Lacs

451    aLacs, Grands

550    wg  aLacs zAmérique du Nord

670    aGDEL: b(Grands Lacs, ensemble de cinq lacs du centre-est de l'Amér. du Nord.)

670    aLe Petit Robert des noms propres, 1994: b(Grands Lacs. Ensemble d'immenses lacs glaciaires situés dans le centre-est de l'Amér. du Nord.)

670    aLarousse grand atlas, 1994: b(Grands Lacs, Am. du N.)

## Annexe B

---

### NOTICE DE RENVOI SANS RAPPEL

La vedette 1XX sur une notice de renvoi de nom sans rappel (comme celle d'un nom de réunion) ne comporte jamais de rappel dans la zone 4XX dans le cas des notices de vedette établie. Dans cet exemple, le nom ne représentait pas un renvoi réciproque légitime à la vedette de la réunion. Des notices semblables sont souvent requises pour représenter des particules de noms de personnes (p.ex., De la ...) ou des parties initiales de noms de collectivité (p. ex., Royal ...) qui autrement ne pourraient jamais constituer en soi des renvois réciproques.

Le codage de la zone 008 exige beaucoup d'attention. De nombreux codes fréquemment usités ne sont pas les mêmes sur des notices de renvoi, particulièrement dans le cas des positions de caractère 14, 15, 16, et 29. Les notices de renvoi justificatif général de nom peuvent ne pas contenir de zones 4XX et 5XX. Les notes justificatives sont données dans la zone 666.

LDR \*\*\*\*\*nz00022\*\*\*\*\*n004500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19790519201750.0

008 

790519	nn0bc	nnnb	b0000	00000	00000	ann00	000u
--------	-------	------	-------	-------	-------	-------	------

040 00#a<source du catalogage>#c<source de catalogage>

111 20#aPuebla

666 00#aLe nom se rapportait à la 3ème Conferencia General del Episcopado Latinoamericano, tenue à Puebla, Mexique en 1979. Etant donné que cette conférence est devenue très connue, les ouvrages y réfèrent souvent par la simple mention de "Puebla", "Puebla '79," ou "conference Puebla".

## NOTICE DE RENVOI AVEC RAPPEL

La vedette 1XX d'une notice de vedette-matière de renvoi avec rappel comporte le rappel dans la zone 4XX sur une notice de vedette établie connexe. L'expression d'instruction de renvoi est donnée dans la sous-zone †i de la zone 260. On doit attribuer un code « n » (Sans objet) aux zones 008/06, 10, 29, 32, et 33 pour ce genre de vedette. On doit attribuer le code « b » aux zones 008/14, 15, et 16 parce que la vedette ne peut servir de vedette principale ou de vedette secondaire d'une notice bibliographique.

*Notice de renvoi :*

LDR \*\*\*\*\*nzbbb22\*\*\*\*\*nbb4500

001 &lt;numéro de contrôle&gt;

003 &lt;identité du numéro de contrôle&gt;

005 19860327111910.5

008 

860211	nnfcn	znnbb	babbb	bbbbb	bbbnb	annbb	bbbu
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

040 bbb†a&lt;source du catalogage&gt;†c&lt;source du catalogage&gt;†eapm

150 bbb†aAntiquités romaines

260 bbb†ila subdivision†aAntiquités romaines†iaux noms des lieux

*Notice de vedette établie :*

LDR \*\*\*\*\*nzbbb22\*\*\*\*\*nbb4500

001 &lt;numéro de contrôle&gt;

005 19860327145341.5

008 

860327	bnban	znnba	bnbbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbu
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

040 bbb†a&lt;source du catalogage&gt;†c&lt;source du catalogage&gt;†f&lt;code de conventions de vedette-matière et de thésaurus&gt;

151 bbb†aRome†xAntiquités

360 bbb†ila subdivision†aAntiquités romaines†iaux noms des lieux

450 bbb†aAntiquités romaines

450 bbb†aArchéologie romaine

## Annexe B

---

### NOTICE DE RENVOI AVEC RAPPEL

La notice de renvoi avec rappel de nom diffère de la notice de renvoi de nom sans rappel (Annexe B, p. 8) en ce que la vedette 1XX comporte un rappel en tant que 4XX dans une notice de vedette établie. Les codes de la zone 008 sont semblables à ceux de la notice de renvoi sans rappel, particulièrement les positions de caractère 14, 15, 16, et 29. Des notes justificatives sont données dans la zone 664, qui sont définies pour ce genre de notice seulement. Les notices de renvoi ne peuvent contenir de zones 4XX, 5XX, ou 67X.

LDR \*\*\*\*\*nz00022\*\*\*\*\*n004500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19840420171725.0

008	820106	n nbcc	n nnbb	b n000	000000	000000	a an00	0000
-----	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	------

040 00#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

100 10#aReger, Max,#d1873-1916.#tDies irae

664 00#aPour ce mouvement inclus dans le Requiem inachevé du compositeur, rechercher sous #bReger, Max, 1873-1916.#tRequiem (Mass)

## NOTICE DE RENVOI ET DE SUBDIVISION

L'exemple représente une notice de renvoi et de subdivision. La vedette 1XX ne sert jamais en tant que zone 4XX d'une notice de vedette établie. La vedette 1XX est une vedette non établie, mais qui peut servir de subdivision de sujet. La zone 260 renvoi complexe 'voir' donne des instructions précises sur l'utilisation que l'on doit faire de la subdivision. La zone de liaison 780 donne de l'information sur l'utilisation de la vedette 1XX en tant que subdivision de sujet.

LDR \*\*\*\*\*nzb22\*\*\*\*\*nb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19860328161425.8

008	860328	nnfgn	znnbb	ba	bb	bb	bb	ann	bb	bb	bu
-----	--------	-------	-------	----	----	----	----	-----	----	----	----

040 bb#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>#f<code de conventions de vedette-matière et de thésaurus>

150 bb#aDisciples

260 bb#ila subdivision#aDisciples#iaux noms des personnes

780 b7#xDisciples#2<code du source>

## Annexe B

---

### NOTICE DE SUBDIVISION

La vedette 1XX de ce genre de notice est une vedette non établie qu'on peut utiliser en guise de subdivision de sujet en compagnie de vedettes établies. Les zones de note 667 et (ou) 680 peuvent renfermer de l'information au sujet du terme de subdivision et (ou) des vedettes établies avec lesquelles on l'utilise. Des notices de subdivision peuvent contenir des zones 670 et 675 qui expliquent la vedette et son usage.

LDR \*\*\*\*\*nzbb22\*\*\*\*\*nbb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19920520103200.0

008 

731227	bbnedn	cnnbb	ba	bb	bb	bb	ab	annbb	bbbu
--------	--------	-------	----	----	----	----	----	-------	------

040 bb#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

073 bb#aA2#aA3#aA4#aA5#aA6#aA7#aA8#aA9#aA10#aA11#aA12#aA13#aA14#aA15  
#aA16#aB1#aB3#aB4#aB5#aB6#aD8#aD12#aG4#aG5#aG6#aG7#aG8#aG9#aG10#aG11  
#aG12#zmesh

180 bb#xdrug effects

480 bb#xDE

667 bb#asubheading only; for effect of exogenously administered drugs & chemicals; includes their mechanism of action; see MeSH scope note in Introduction; indexing policy: Manual 19.8.24; DF: /drug eff or /DE

680 bb#iUsed with organs, regions, tissues, or organisms and physiological and psychological processes for the effects of drugs and chemicals.

688 bb#a66; used with Category A, B & G 1966; A, B, F & G 1967-74; A, B, F1-2 & G4-11 1975-81; A, B1, B3-6, F1-2 & G4-11 1982; A, B1, B3-6, F1-2 & G4-12 1983-86; A, B1, B3-6, F1-2, G4-12, BLOOD PROTEINS+, DNA+ & RNA+ 1987-88; A, B1, B3-6, F1-2, G4-12, BLOOD PROTEINS+ & NUCLEIC ACIDS+ 1989; A2-16, B1, B3-6, D12 & G4-12 1990 forward

## NOTICE DE NOEUD

La zone 1XX d'une notice de noeud ou d'indicateur de facette contient un terme non établi (habituellement un terme large) qu'on peut utiliser dans la section systématique d'un thésaurus pour indiquer le fondement logique selon lequel on a divisé la catégorie. Le terme de la zone 1XX ne sert ni de terme d'indexation ni de vedette-matière. Dans cet exemple, on trouve le code « r » dans la zone 008/11 pour indiquer que le terme provient du Art and Architecture Thesaurus. On n'utilise pas les zones de renvoi (4XX et 5XX) dans une notice de noeud.

LDR \*\*\*\*\*nz**22**\*\*\*\*\*nb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19870323201700.0

008	870323	nnfen	rnnbb	bn	bbbb	bbbbnb	ann	bbu
-----	--------	-------	-------	----	------	--------	-----	-----

040 **a**<source du catalogage>**c**<source du catalogage>

150 **a**catalogs by source

## Annexe B

---

### NOTICES DE VEDETTE ÉTABLIE – THÉSAURUS MULTILINGUE

Cet exemple représente des notices de vedette établie équivalente pour un nom collectif créé dans deux langues d'un catalogue multilingue. Habituellement, les catalogues multilingues requièrent la création de vedettes équivalentes dans plus d'une langue. Chaque notice comprend une zone 7XX liaison de vedette à une vedette équivalente dans une autre langue. S'il faut avoir recours aux zones 4XX et 5XX, la langue des rappels correspond à la langue de la zone 1XX.

#### Notice d'autorité de langue française :

LDR \*\*\*\*\*czbbb2200157nbb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19990128082638.0

008 

880607	nneac	nnnaaa	bnbbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbbb
--------	-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------

016 bb#a0060L1837Fb

040 bb#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

110 2b#aBanque de Montréal. #bService des affaires publiques

670 bb#aSchwarze, T.L. Learning strategies for Minding my own business, 1995:#bp. de t.(Banque de Montréal, Service des affaires publiques)

710 25#aBank of Montreal.#bPublic Affairs Dept.#0(CaOONL)0060L1837Eb

---

#### Notice d'autorité de langue anglaise :

LDR \*\*\*\*\*czbbb2200157nbb4500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19990128082638.0

008 

880607	nneac	nnnaaa	bnbbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbbb
--------	-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------

016 bb#a0060L1837Eb

040 bb#a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

110 2b#aBank of Montreal.#bPublic Affairs Dept.

670 bb#aSchwarze, T.L. Learning strategies for Minding my own business, 1995:#bt.p.(Bank of Montreal, Public Affairs Dept.)

710 25#aBanque de Montréal.#bService des affaires publiques#0(CaOONL)0060L1837Fb

## Notices à caractères d'écriture multiples

La présente annexe décrit et illustre des modèles à suivre pour enregistrer des données dans plus d'un caractère d'écriture de notices MARC. On peut considérer un caractère d'écriture comme étant le caractère d'écriture principal du *contenu de données* de la notice, même si on trouve aussi d'autres caractères dans le contenu de données. (Nota : ASCII est utilisé pour les éléments de structure de la notice, et la plupart des données codées sont aussi situés dans la gamme des caractères ASCII.) Les modèles généraux des données de caractères d'écriture multiples suivies du MARC 21 sont décrits ci-après.

### Modèles de notice à caractères d'écriture multiples

Modèle A : *Caractères vernaculaires et translittération.*

Les zones ordinaires peuvent contenir des données dans des différents caractères d'écriture et sous leurs formes vernaculaires ou sous forme de translittération. Les zones 880 servent lorsqu'il faut doubler l'information pour l'exprimer à la fois dans le caractère d'écriture vernaculaire d'origine et dans sa translittération dans un ou plusieurs caractères d'écriture. On peut trouver des zones 880 qui ne sont pas reliées.

Modèle B : *Notices simples à caractères d'écriture multiples.*

Toutes les données sont comprises dans des zones ordinaires et le caractère d'écriture varie selon les exigences propres aux données. Suit les précisions de répétition de toutes les zones. Même si la notice du Modèle B peut contenir des données translittérées, on préfère le modèle A si les mêmes données sont enregistrées et dans l'écriture vernaculaire d'origine et dans sa forme translittérée. La zone 880 n'est pas utilisée.

Pour le modèle A, les données des zones habituelles sont reliées aux données des zones 880 par une sous-zone #6 qui apparaît dans les deux zones connexes. Cette zone contient également des précisions relatives à la zone 880; l'Annexe A donne la description de la sous-zone #6 tandis que les précisions se rapportant aux jeux de caractère et aux répertoires de caractères d'écriture sont définis dans les *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange.*

### Conventions d'exemple

Même si les données des notices suivantes sont tirées de véritables notices d'autorité, ces notices servent uniquement à des fins d'exemple et peuvent ne pas pouvoir servir réellement à des fins d'autorité. Le créateur des notices d'autorité n'est pas précisé dans ces notices qui servent d'exemple. Les notices d'exemple ne comportent pas de séquences d'échappement.

## Annexe C

### MODÈLE A – CARACTÈRES VERNACULAIRES ET TRANSLITTÉRATION

---

L'exemple suivant d'une notice à caractères d'écriture multiples est constitué d'après le modèle A. Dans cet exemple, la langue de catalogage est l'anglais (caractères romains) et la langue de la vedette de nom est le russe (caractères cyrilliques). L'organisme de catalogage fournit la translittération de certains caractères cyrilliques en caractères romains dans les zones habituelles, et la zone 880 comporte des données en caractères cyrilliques. Les notes sont faites en anglais.

040 000a\*\*\*0beng0c\*\*\*  
066 000c(N  
100 1006880-010aZemtsovskii, I. I.0q(Izaliĭ Iosifovich)  
400 100aZemtsovskii, Izaliĭ Iosifovich  
400 100aZemtsovskiy, I.  
670 000aNarodnaĭa muzyka SSSR i sovremennost', 1982 (a.e.)0cverso t.p. (Zemtsovskii, I. I.)  
colophon (Izaliĭ Iosifovich Zemtsovskii) p. 184 (I. Zemtsovskii)  
670 000aNarodnaĭa pesniĭa, 1983:0cverso t.p. (doktor iskusstvovedeniĭa I.I. Zemtsovskii  
670 000aNarodnaĭa muzyka, istoriĭa i tipologiĭa, 1989:0ct.p. verso ( I. Zemtsovskiy in rom. )  
880 1006100-01/(N0aЗемцовский, И. И.0qИзалий Иосифович)

L'exemple suivant d'une notice à caractères d'écriture multiples est constitué d'après le modèle A. Dans cet exemple, la langue de catalogage est l'anglais (caractères romains) et la vedette est donnée en anglais (caractères romains), en hébreu (caractères hébraïques) et en russe (caractères cyrilliques).

L'orientation du texte hébraïque des exemples est de droite à gauche dans chaque sous-zone, tandis que les sous-zones en soi ont été enregistrées de gauche à droite. L'entrée des données s'est fait selon un ordre logique (du premier au dernier), quoique certaines parties peuvent être affichées dans diverses orientations selon le caractère d'écriture et l'interface d'affichage.

040 000a\*\*\*0beng0c\*\*\*  
066 000c(20c(N  
100 0006880-020aMoses0c(Biblical leader)  
400 000aMūsá0c(Biblical leader)  
400 000aMosheh0c(Biblical leader)  
400 000aMoiseĭ0c(Biblical leader)  
880 0006100-02/(2/r0aמשה0c(Biblical leader)  
880 0006100-02/(N0aМоисей0c(Biblical leader)

---



[ Page blanche ]

## Liste alphabétique des vedettes ambiguës

On trouve dans l'Annexe D une liste de catégories de vedettes avec l'indication correspondante de l'étiquette et du type de zone à utiliser. Les catégories identifiées X00, X10, X11 et X30 appartiennent aux types de zone nom de personne, nom de collectivité, nom de conférence et titre respectivement. Les catégories indentifiées X50 et X51 représentent des noms commun et les noms géographique.

Cette liste paraît également dans les documents *Format MARC 21 pour les données bibliographiques* et le *Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*. Étant donné que les mises à jour ne paraissent pas toutes simultanément dans les différents formats MARC, on doit vérifier la date de l'Annexe D afin de connaître quelle liste est la plus à jour.

Abbayes [X10]	Célébrations publiques, spectacles, anniversaires [X11]
Académies [X10]	Centrales électriques [X10]
Aéronefs nommés [X10]	Centrales nucléaires [X10]
Aéroports [X10]	Centres civiques [X10]
Agoras [X51]	Centres commerciaux [X10]
Aires de loisirs [X51]	Centres communautaires [X10]
Ambassades [X10]	Centres d'accueil pour personnes âgées [X10]
Aquariums publics [X10]	Centres des congrès [X10]
Arboretums [X10]	Chambres de commerce [X10]
Arénas de sports [X10]	Champs de gaz [X51]
Arsenaux [X10]	Chantiers navals [X10]
Asiles (Institutions charitables) [X10]	Chapelles [X10]
Ateliers [X11]	Châteaux [X10]
Auditoriums [X10]	Chemins de fer [X10]
Autorités portuaires [X10]	Cimetières [X10]
Autoroutes [X51]	Cinéma [X10]
	Cirques glaciaires géologiques [X51]
Bains anciens [X10]	Clans [X00]
Bandes dessinées [X30]	Clubs de loisirs [X10]
Banques [X10]	Colisées [X10]
Barrages [X51]	Collections publiques ou privées [X10]
Bars [X10]	Collèges [X10]
Bibliothèques [X10]	Colloques [X11]
Boîtes de nuit [X10]	Comètes [X51]
Bourses [X10]	Communautés [X51]
Bureaux de postes [X10]	Compagnies théâtrales [X10]
	Compétitions [X11]
Calderas [X51]	Comtes, Maisons de [X00]
Camps [X51]	Concessions de terres [X51]
Camps de concentration [X10]	Concours [X11]
Camps de réfugiés [X51]	Concours sportifs [X11]
Canaux [X51]	Confessions religieuses [X10]
Capitales [X10]	Confessions religieuses (individuelle) [X10]
Cathédrales [X10]	Conglomérats asiatiques [X10]
	Courants marins [X51]

## Annexe D

Courses (compétitions) [X11]  
Couvents [X10]  
Crématoires [X10]

Décharges de déchets dangereux [X51]  
Décharges sanitaires [X51]  
Dépôts mortuaires [X10]  
Déserts [X51]  
Dieux [X50]  
Dispensaires [X10]  
Districts de conservation [X51]  
Districts récréatifs [X51]  
Districts sanitaires [X51]  
Districts scolaires [X10]  
Domaines [X51]  
Domaines seigneuriaux [X10]  
Ducs, Maisons de [X00]  
Dynasties [X00]  
Dynasties légendaires [X50]

Écoles [X10]  
Écoles d'artistes [X50]  
Édifices d'exposition [X10]  
Édifices de marché [X10]  
Édifices de mines [X10]  
Édifices de terminaux [X10]  
Édifices de théâtre [X10]  
Églises (en utilisation ou en ruines) [X10]  
Entités ecclésiastiques qui sont également des  
noms de lieux p. ex. : Bâle (Suisse :  
principauté ecclésiastique) [X10]  
Entrepôts [X10]  
Entrepreneurs de pompes funèbres [X10]  
Espaces ouverts [X51]  
Esplanades [X51]  
Étoiles (individuelles) [X51]  
Étoiles (types) [X50]  
Études (projets de recherche) [X10]  
Événements [X50] ou [X11]  
Événements sportifs [X11]  
Expéditions militaires [X11]  
Expéditions scientifiques [X11]  
Expositions [X11]

Familles [X00]  
Fermes [X51]  
Festivals et célébrations [X11]  
Festivals populaires [X11]

Festivals populaires et célébrations [X11]  
Fêtes [X50]  
Films cinématographiques [X30]  
Foire [X11]  
Fonds [X10]  
Forêts [X51]  
Formes de collines [X50]  
Forteresses (structures) [X51]  
Forts (postes militaires, forteresses, etc.) [X51]  
Frontières [X51]

Galaxies [X51]  
Galleries [X10]  
Gares d'autobus [X10]  
Gares de train [X10]  
Gares de traversiers [X10]  
Grottes [X51]  
Groupes d'artistes [X50]  
Groupes d'industries, nommés [X10]  
Groupes ethniques [X50]  
Groupes industriels, nommés [X10]  
Gymnases [X10]

Habitations [X10]  
Habitations collectives [X51]  
Herbiers [X10]  
Hôpitaux [X10]  
Hospices [X10]  
Hospices des pauvres [X10]  
Hôtels [X10]  
Hôtels de ville [X10]

Îles non juridictionnelles [X51]  
Immeubles à bureaux [X10]  
Immeubles occupés par des collectivités [X10]  
Immeubles privés [X10]  
Immeubles résidentiels [X10]  
Installations militaires (actives; toutes celles  
construites aussi après 1899) [X51]  
Institutions correctionnelles [X10]  
Institutions d'enseignement [X10]

Jardins [X51]  
Jardins botaniques [X10]  
Jardins zoologiques [X10]  
Jeux (événements) [X11]  
Jeux olympiques [*en tant que vedette*] [X11]  
Juridictions anciennes [X51]

## Annexe D

- Laboratoires [X10]
- Lacs [X51]
- Langages informatiques [X50]
- Lieux de vacances [X10]
- Lieux historiques [X51]
- Lieux saints (sauf les églises) [X50]
- Lignes frontières [X51]
- Logiciels [X30]
  
- Magasins de détail [X10]
- Maisons (familles) [X00]
- Maisons (foyers) [X10]
- Maisons (structures) [X10]
- Maisons de campagne [X10]
- Maisons de convalescence [X10]
- Maisons de transition [X10]
- Maisons royales (familles) [X00]
- Manoirs [X10]
- Maquettes de chemins de fer [X50]
- Marchés [X10]
- Marchés (anciens) [X51]
- Mers [X51]
- Mines [X51]
- Monastères [X10]
- Monnaies [X10]
- Montagnes [X51]
- Monuments (structures, statues, etc.) [X50]
- Morgues [X10]
- Motels [X10]
- Moulins [X10]
- Mouvements sociaux [X50]
- Murs [X50]
- Musées [X10]
- Music-halls [X10]
  
- Observatoires [X10]
- Ordres de chevalerie [X10]
- Orphelinats [X10]
  
- Pagodes [X10]
- Palais [X10]
- Palais de justice [X10]
- Palais présidentiels [X10]
- Parades [X11]
- Parcs [X51]
- Parcs d'attractions [X51]
- Parcs de quartier [X51]
- Parcs historiques [X51]
  
- Parties de ville (entrées directement) [X51]
- Pavillons [X10]
- Pays, groupes de, p. ex., des pays en voie de développement [X51]
- Personnages bibliques, nommés [X00]
- Personnages fictifs [X50]
- Personnages légendaires [X50]
- Phares [X10]
- Pipe-lines [X51]
- Pistes de courses [X10]
- Places [X51]
- Places (espaces ouverts, petits jardins publics, etc.) [X51]
- Plaines [X51]
- Planétariums [X10]
- Plans (programmes) [X10]
- Plantations [X51]
- Ponts [X51]
- Portes [X50]
- Ports (installations fixes) [X51]
- Postes de douanes [X10]
- Postes de police [X10]
- Présentations [X11]
- Prisons [X10]
- Prix [X50]
- Programmes [X10]
- Programmes de radio [X30]
- Programmes de télévision [X30]
- Programmes informatiques [X30]
- Projets [X10]
- Pueblos [X51]
- Pyramides [X50]
  
- Quais [X51]
- Quartiers de villes (entrée de façon subordonnée) [X10]
  
- Ranchs [X51]
- Régions géographiques (p. ex., les tropiques) [X51]
- Réseaux informatiques [X50]
- Réserves (parcs, forêts, etc.) [X51]
- Réserves fauniques [X51]
- Réserves indiennes [X51]
- Réservoirs [X51]
- Résidences officielles [X10]
- Restaurants [X10]
- Rivières [X51]
- Routes [X51]
- Rues [X51]

## Annexe D

Salles [X50]  
Salles de concert [X10]  
Salles de danse [X10]  
Salons funéraires, mortuaires [X10]  
Sanatoriums [X10]  
Satellites artificiels [X10]  
Satellites de communication [X10]  
Séminaires [X11]  
Sentiers [X51]  
Silos à céréales [X10]  
Sites archéologiques [X51]  
Sites d'entreposage de cendres de charbon [X10]  
Stades [X10]  
Stations biologiques [X10]  
Stations d'immigration [X10]  
Stations de diffusion [X10]  
Stations de pompiers [X10]  
Stations de recherche [X10]  
Stations écologiques [X10]  
Stations expérimentales [X10]  
Stations thermales [X10]  
Stations-service [X10]  
Statues [X50]  
Steppes [X51]  
Structures (non géographiques, p. ex., des tours) [X50]  
Surfaces pastorales [X51]  
Symposiums [X11]  
Systèmes informatiques [X50]

Temples (en utilisation ou en ruines) [X10]  
Terrains de jeu [X51]  
Tests Stupas [X50]  
Théâtres d'opéra [X10]  
Toilettes publiques [X10]  
Tombeaux, tombes [X50]  
Tournois [X11]  
Tours [X50]  
Tribus (comme entités légales seulement) [X10]  
Tribus (groupes ethniques) [X50]  
Tunels [X51]  
Tunels ferroviaires [X51]

Unités du U.S. National Park Service, du U.S. Forest Service, et du U.S. Fish and Wildlife Service portant le nom d'un parc, d'une forêt, etc. [X51]  
Universités [X10]  
Usines [X10]

Vallées [X51]  
Véhicules de l'espace [X10]  
Villes disparues (avant 1500) [X51]  
Voies navigables [X51]

Zaïbatsu [X10]  
Zones économiques [X51]  
Zones et ports francs [X51]  
Zones et régions [X51]  
Zoos [X10]

## Articles définis et indéfinis initiaux

La position du second indicateur dans les zones X30 (Titres uniformes), contiennent une valeur numérique (0-9) qui précise le nombre de positions de caractère qui sont associées à un article défini ou indéfini initial que l'on doit ignorer dans les processus de tri et de classement. On peut également supprimer les articles initiaux simplement dans la formulation de la vedette. Si on conserve l'article initial qui ne doit pas être ignoré dans les processus de tri et de classement, la position du second indicateur contient la valeur «0».

La liste ci-dessous d'articles définis et indéfinis, ainsi que les langues dans lesquelles ils sont utilisés, est organisée par ordre alphabétique selon l'article.

On retrouve également cette liste dans le *Format MARC 21 pour les données bibliographiques* et le *Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*.

a	anglais, galicien, hongrois, portugais, roumain, écossais, yiddish	de	danois, néerlandais, anglais, frison, norvégien, suédois
a'	gaélique (écossais)	dei	norvégien
al	roumain	dem	allemand
al-	arabe, baloutchi, brahoui, panjabi (écriture perse-arabe), persan, turc, ourdou ( <b>Nota</b> : <i>a-</i> est censé couvrir l'aterrance des conversions en écriture latine de l'article initial (par ex., «as» dans « <i>as-sjill</i> »))	den	danois, allemand, norvégien, suédois
		der	allemand, yiddish
		des	allemand, wallon
		det	danois, norvégien, suédois
		di	yiddish
		die	afrikaans, allemand, yiddish
am	gaélique (écossais)	dos	yiddish
an	anglais, gaélique (écossais), irlandais, écossais, yiddish		
an t-	gaélique (écossais), irlandais	e	norvégien
ane	écossais	'e	frison
ang	tagalog	een	néerlandais
ang mga	tagalog	eene	néerlandais
as	galicien, portugais	egy	hongrois
az	hongrois	ei	norvégien
		ein	allemand, norvégien, wallon
bat	basque	eine	allemand
bir	turc	einem	allemand
		einen	allemand
		einer	allemand
d'	anglais	eines	allemand
da	shetlandais (anglais)	eit	norvégien
das	allemand	el	catalan, espagnol

## Annexe E

el-	arabe	la	catalan, espéranto, français, italien,
els	catalan	las	provençal/occitan, espagnol
en	catalan, danois, norvégien, suédois	le	provençal/occitan, espagnol
enne	walloon	les	français, italien, provençal/occitan
et	danois, norvégien		catalan, français, provençal/occitan,
ett	suédois	lh	walloon
eyn	yiddish	lhi	provençal/occitan
eyne	yiddish	li	provençal/occitan
		lis	provençal/occitan
gl'	italien	lo	italien, provençal/occitan, espagnol
gli	italien	los	provençal/occitan, espagnol
		lou	provençal/occitan
ha-	hébreu	lu	provençal/occitan
hai	grec classique, grec		
he	hawaïen	mga	tagalog
he	grec classique, grec	mga	tagalog
he-	hébreu	mia	grec
heis	grec		
hen	grec		
hena	grec	'n	afrikaans, néerlandais, frison
henas	grec	na	gaélique (écossais), hawaïen,
het	néerlandais		irlandais
hin	islandais	na h-	gaélique (écossais), irlandais
hina	islandais	niē	albanais
hinar	islandais	ny	malgache
hinir	islandais		
hinn	islandais		
hinna	islandais	'o	napolitain (italien)
hinnar	islandais	o	galicien, hawaïen, portugais,
hinni	islandais		roumain
hins	islandais	os	portugais
hinu	islandais		
hinum	islandais	'r	islandais
hio	islandais		
ho	grec classique, grec	's	allemand
hoi	grec classique, grec	sa	tagalog
		sa mga	tagalog
i	italien	si	tagalog
ih'	provençal	sina	tagalog
il	italien, provençal/occitan		
il-	maltais		
in	frison	't	néerlandais, frison
it	frison	ta	grec classique, grec
		tais	grec classique
ka	hawaïen	tas	grec classique
ke	hawaïen	te	grec classique
		ten	grec classique, grec
l'	catalan, français, italien,	tes	grec classique, grec
	provençal/occitan, walloon		
l-	maltais		

## Annexe E

the	anglais
to	grec classique, grec
to	grec classique
tois	grec classique
ton	grec classique, grec
ton	grec classique, grec
tou	grec classique, grec

um	portugais
uma	portugais
un	catalan, français, italien, provençal/occitan, roumain, espagnol
un'	italien
una	catalan, italien, provençal/occitan, espagnol
une	français
unei	roumain
unha	galicien
uno	italien, provençal/occitan
uns	provençal/occitan
unui	roumain
us	provençal/occitan

y	gallois
ye	anglais
yr	gallois

[ Page blanche ]

# Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorités*.

## FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

La présente édition du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité* l'emporte sur le texte de base du *USMARC Format for Authority Data* de mai 1993, ses mises à jour no 1 (juillet 1995) et no 2 (Mars 1997), ainsi que sur le texte de 1998 du *Format de communication du MARC canadien : vedettes d'autorité*. L'édition comprend les modifications découlant des propositions considérées par le Machine-Readable Bibliographic Information Committee (MARBI) des RASD, LITA et ALCTS de l'ALA, lors de leurs réunions qui ont eu lieu de 1998 au mois de juin 1999 et par le Comité canadien du MARC (CCM) lors de ses réunions qui ont eu lieu de 1998 au mois de juin 1999.

### ■ Désignateurs de contenu nouveaux :

#### Zone

856 Emplacement et accès électroniques

#### Codes de sous-zones

‡b Code d'aire géographique local *dans* la zone 043 (Code d'aire géographique)  
‡2 Source du code local *dans* la zone 043 (Code d'aire géographique)

#### Valeur de code

Guide - la position de caractère 09 (Système de codages des caractères) : code «b» (Marc-8), «a» (Jeu de caractères universel/Unicode)

### ■ Corrections :

#### Codes des sous-zones

‡e Nom des règles de description *dans* la zone 040 (Source du catalogage) Ne peut être répétée (NR) ajouté  
‡0 Numéro de control de la notice *dans* la zone 400 (Rappel de renvoi 'voir' - Nom de personne) supprimé  
‡5 Institution à laquelle s'applique la zone *dans* les zones 480, 481, 482, 485, 580, 581, 582, 585, 700, 710, 730, 750, 780, 781, 782, 785, 788: changés de Ne peut être répétée (NR) à Peut être répétée (R)

[ Page blanche ]

## Modifications au format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

#### Mise à jour no 1, octobre 2000

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la première mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorités*. La mise à jour no 1 (octobre 2000) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été approuvées par le Machine-Readable Bibliographic Information Committee (MARBI) des RASD, LITA et ALCTS de l'ALA, lors de leurs réunions qui ont eu lieu de 1999 au mois de juillet 2000 et par le Comité canadien du MARC (CCM) lors de leurs réunions qui ont eu lieu de 1999 mois de juillet 2000.

■ *Désignateurs de contenu périmés :*

Code de sous-zones

‡g **Uniform Resource Name** dans la zone 856 (Emplacement et accès électroniques)

■ Nouveaux désignateurs de contenu :

Codes de sous-zones

‡j **Qualificatif d'attribution dans la zone X00 (Noms de personnes)**  
 ‡u **Uniform Resource Identifier** dans la zone 678 (Données biographiques ou historiques)  
 ‡y **Texte du lien** dans la zone 856 (Emplacement et accès électroniques)

Valeurs des codes

sanb **South African National Bibliography Project** dans la zone 042 (Code d'authenticité)

■ Changements concernant les noms de désignateurs de contenu :

Zone

052 **Classification géographique**

Code de sous-zones

‡u **Uniform Resource Identifier**

[ Page blanche ]

## Modifications au format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

---

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

#### Mise à jour no 2, octobre 2001

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la deuxième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Mise à jour no 2 (octobre 2001) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été approuvées par le Machine-Readable Bibliographic Information Committee (MARBI) des RUSA, LITA et ALCTS de l'ALA, lors de ses réunions qui ont eu lieu de 2001 et par le Comité canadien du MARC (CCM) lors de ses réunions qui ont eu lieu de 2001.

---

■ *Désignateurs de contenu nouveaux :*

Code de sous-zone

‡c Code ISO dans la zone 043 (Code d'aire géographique)

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

Mise à jour no 3, octobre 2002

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la troisième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Mise à jour no 3 (octobre 2002) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été approuvées par le Machine-Readable Bibliographic Information Committee (MARBI) des RUSA, LITA et ALCTS de l'ALA, lors de leurs réunions qui ont eu lieu de 2002 et par le Comité canadien du MARC (CCM) lors de ses réunions qui ont eu lieu de 2002.

■ *Désignateur de contenu nouveau :*

Zone

065	Autre indice de classification
148	Vedette – Terme chronologique
448	Rappel de renvoi 'voir' – Terme chronologique
548	Rappel de renvoi 'voir aussi' – Terme chronologique
748	Liaison des vedettes établies – Terme chronologique

Codes de sous-zones

‡u	Uniform Resource Identifier <i>dans</i> la zone 670 (Source des données)
‡w/1	Complexité de remplacement <i>dans</i> 7XX (Liaison des vedettes)

Indicateur

052	Classification géographique - premier indicateur (Source du code) : valeur 1 (Department of Defense Classification)
-----	---

Valeurs des codes

Guide	la position de caractère 05 (Statut de la notice) code «o» Notice perimée
-------	---

■ *Désignateur de contenu périmé :*

Indicateur

052	Classification géographique - premier indicateur (Source du code) : valeur 0 (Department of Defense Classification)
-----	---

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

---

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

Mise à jour no 4, octobre 2003

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la quatrième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Mise à jour no 4 (octobre 2003) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été approuvées par le Machine-Readable Bibliographic Information Committee (MARBI) des RUSA, LITA et ALCTS de l'ALA, par le Comité canadien du MARC (CCM) et par le Book Industry Communications/Bibliographic Standards Technical Subgroup (BIC/BSTS) lors de leurs réunions qui ont eu lieu de 2003.

---

■ *Désignateur de contenu nouveau :*

Zone

024 Autre numéro ou code normalisé

Annexe

Annexe G : Sources des codes des organismes

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

Mise à jour no 5, octobre 2004

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la quatrième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Mise à jour no 5 (octobre 2004) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 pendant 2004.

■ *Désignateur de contenu nouveau :*

Zone

031 Information relative aux incipits musicaux

■ *Changements aux noms des désignateurs de contenu :*

Zone

055 ~~Cote de la Bibliothèque nationale du Canada~~ Bibliothèque et Archives Canada

Indicateur

016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale - Premier indicateur (Agence bibliographique nationale) : le valeur ~~b Bibliothèque nationale du Canada~~ Bibliothèque et Archives Canada

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

---

### FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT

Mise à jour no 6, octobre 2005

Cette page renseigne sur les modifications incluses dans la sixième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Mise à jour no 6 (octobre 2005) inclut les changements apportés suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 pendant 2005.

---

- *Addition d'un préfixe alphabétique MARC pour la zone 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress)*

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT APPORTÉES AU FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ

#### Mise à jour no 7, octobre 2006

Cette page présente les modifications incluses dans la septième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. La mise à jour no 7 (octobre 2006) inclut les changements apportés, suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 au cours de l'année 2006.

#### ■ *Nouveau désignateur de contenu:*

##### Zones

#### **034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques**

##### Code de sous-zones

- ‡j **Relation** dans la zone 111 (Vedette – Nom de réunion)
- ‡j **Relation** dans la zone 411 (Rappel de renvoi 'voir' - Nom de réunion)
- ‡j **Relation** dans la zone 511 (Rappel de renvoi 'voir aussi' - Nom de réunion)
- ‡j **Relation** dans la zone 711 (Liaison des vedettes établies - Nom de réunion)

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT APPORTÉES AU FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ

#### Mise à jour no 8, octobre 2007

Cette page présente les modifications incluses dans la huitième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. La mise à jour no 8 (octobre 2007) inclut les changements apportés, suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 au cours de l'année 2007.

■ *Nouveaux désignateurs de contenu :*

Code

- h Aucune structure de renvoi**  
*dans ‡w /1 (Restrictions de l'utilisation du rappel)*  
 Rappels et renvois – Renseignements généraux

Codes de sous-zones

- ‡l ISSN-L**  
*dans la zone 022 (Numéro international normalisé des publications en série)*
- ‡m ISSN-L annulé**  
*dans la zone 022 (Numéro international normalisé des publications en série)*
- ‡0 Numéro de contrôle de la notice d'autorité**  
*dans la zone 260 (Renvoi complexe « voir » – Vedette-matière)*  
*dans la zone 360 (Renvoi complexe « voir aussi » – Vedette-matière)*
- ‡0 Numéro de contrôle de remplacement de la notice d'autorité**  
*dans la zone 682 (Renseignements sur les vedettes supprimées)*

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

---

### LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT APPORTÉES AU FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ

#### Mise à jour n° 9, octobre 2008

Cette page présente les modifications incluses dans la neuvième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. La mise à jour numéro 9 d'octobre 2008 inclut les changements apportés, donnant ainsi suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 au cours de l'année 2008.

---

#### ■ *Nouveaux désignateurs de contenu :*

##### Codes de sous-zones

‡y **Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément dans :**

083 Indice de la Classification décimale Dewey

[ Page blanche ]

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT APPORTÉES AU FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ

**Mise à jour n° 10, octobre 2009**

**Mise à jour n° 11, février 2010**

**Mise à jour n° 12, octobre 2010**

Cette page présente les modifications incluses dans les dixième, onzième et douzième mises à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Ces mises à jour incluent les changements apportés, donnant ainsi suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 au cours de l'année 2009, janvier 2010 et juin 2010.

### Mise à jour n° 10

#### ■ NOUVEAUX DÉSIGNATEURS DE CONTENU

##### Code

**r Désignation de relation dans les sous-zones ‡i et ‡4 dans**

‡w/0 (Sous-zone de contrôle / Relation particulière) *dans les zones*

Rappel de renvoi « voir » (4XX)

Rappel de renvoi « Voir aussi » (5XX)

##### Codes de sous-zones

**‡4 Code de relation (R) dans les zones :**

Rappel de renvoi « voir » (4XX)

Rappel de renvoi « Voir aussi » (5XX)

#### ■ NOUVELLES ZONES

##### Zones

**046 Dates spéciales codées (R)**

**080 Indice de la *Classification décimale universelle* (R)**

**336 Genre de contenu (R)**

**370 Lieu associé (R)**

**371 Adresse (R)**

**372 Domaine d'activité (R)**

**373 Affiliation (R)**

**374 Profession (R)**

**375 Sexe de la personne (R)**

**376 Renseignements sur la famille (R)**

**377 Langue associée (R)**

## Annexe F

### ■ CHANGEMENTS AUX NOMS DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### Sous-zones

#### ‡i Information sur la relation *remplace*

(Expression d'instruction de renvoi) *dans les zones*

Rappel de renvoi « voir » (4XX)

Rappel de renvoi « Voir aussi » (5XX)

---

## Mise à jour n° 11

### ■ NOUVEAUX DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### Codes de sous-zones

#### ‡k Date du début de la période de création (NR) *dans la zone* :

046 (Dates spéciales codées)

#### ‡l Date de fin de la période de création (NR) *dans la zone* :

046 (Dates spéciales codées)

#### ‡3 Documents précisés (NR) *dans la zone* :

034 (Données mathématiques codées sur les documents cartographiques)

### ■ NOUVELLES ZONES

#### Zones

380 Genre de l'oeuvre (R)

381 Autres caractéristiques distinctes de l'oeuvre (R)

382 Médium d'exécution d'une oeuvre (R)

383 Numéro d'identification de l'oeuvre musicale (R)

384 Tonalité (NR)

### ■ CHANGEMENTS CONCERNANT LA RÉPÉTITION

#### Codes de sous-zones

#### ‡e Règle de description *dans la zone*

040 (Source du catalogage) *a été changée de*

(NR) *Ne peut être répétée* à (R) *Peut être répétée*

---

## Mise à jour n° 12

### ■ CHANGEMENTS AUX NOMS DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### Sous-zones

#### ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité *remplace*

(Numéro de contrôle de notice) *dans l'Annexe A*

## Modifications de format

La présente section est tirée des listes de modifications de format qui accompagnent toute mise à jour effectuée au *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*.

### LISTE DES MODIFICATIONS DE FORMAT APPORTÉES AU FORMAT MARC 21 POUR LES VEDETTES D'AUTORITÉ

**Mise à jour n° 13, septembre 2011**

Cette page présente les modifications incluses dans la treizième mise à jour de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. La mise à jour no 13 de septembre 2011 inclut les changements apportés, donnant ainsi suite aux propositions qui ont été considérées par la communauté MARC 21 au cours de l'année 2011.

#### ■ NOUVEAUX DÉSIGNATEURS DE CONTENU

##### Indicateurs

082 Premier indicateur (Type d'édition)

**7 Autre édition mentionnée à la sous-zone \$2**

083 Premier indicateur (Type d'édition)

**7 Autre édition mentionnée à la sous-zone \$2**

##### Codes de sous-zones

‡d **Code d'index thématique**  *dans la zone :*

383 Numéro d'identification de l'œuvre musicale

‡e **Éditeur associé à un numéro de série ou à un numéro d'opus**  *dans la zone :*

383 Numéro d'identification de l'œuvre musicale

‡i **Terme de langue**  *dans la zone :*

377 Langue associée

‡0 **Numéro normalisé ou de contrôle d'une notice d'autorité**  *dans les zones :*

034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques

043 Code de région géographique

‡2 **Source**  *dans la zone :*

383 Numéro d'identification de l'œuvre musicale

##### Zones

**368 Autres attributs associés à des collectivités**

**378 Forme développée du nom de personne**

■ CHANGEMENTS AUX NOMS DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Zone

- 043 Code de région géographique *remplace* (Code d'aire géographique)
- 373 Groupe associé *remplace* (Affiliation) et la zone a été rédéfini.

Sous-zones

- ‡a Groupe associé *remplace* (Affiliation) *dans la zone* 373 Groupe associé.

## Sources des codes des organismes

L'Annexe G contient les données bibliographiques des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les formats MARC 21.

*MARC Code List for Organizations.*

Washington, D.C.: Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress.  
En ligne : [www.loc.gov/marc/organizations/](http://www.loc.gov/marc/organizations/)

*Sigelverzeichnis Online.*

Berlin: Deutsche ISIL-Agentur und Sigelstelle, Staatsbibliothek zu Berlin  
En ligne : <http://dispatch.opac.d-nb.de/DB=1.2/LNG-DU/LNG=EN/>

*Sigles et politiques de prêt entre bibliothèques au Canada.*

Ottawa, ON : Division du prêt entre bibliothèques, Bibliothèque et Archives Canada.  
En ligne : <http://www.collectionscanada.ca/peb/index-f.html>

*UK National Agency for MARC Organisation Codes.*

Boston Spa, Wetherby : Bibliographic Standards, The British Library.  
En ligne : [www.bl.uk/services/bibliographic/marcagency.html](http://www.bl.uk/services/bibliographic/marcagency.html)

---

[ Page blanche ]